

# LES KEBAÏLES

33119

DU

# DJERDJERA

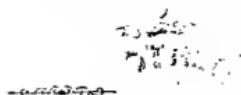
ÉTUDES NOUVELLES SUR LES PAYS VULGAIREMENT APPELÉS

## LA GRANDE KABYLIE

PAR

C. DEVAUX

Capitaine au 1<sup>er</sup> Zouaves, ancien Chef de bureau arabe,  
Ex-Commandant des postes de Beni-Mancour et de Dra'-el-Mizane.



ALGER



MARSEILLE

CAMOIN FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS.

PARIS

CHALLAMEL, RUE DES BOULANGERS, 30.

—  
1859



Ce livre , consacré aux tribus kebaïles groupées autour du massif djerdjerien , a été écrit d'après les renseignements que j'ai pris moi-même sur les lieux.

En dépeignant les mœurs et coutumes , je me suis attaché généralement à leur conserver le cachet d'originalité qu'elles avaient avant notre conquête définitive. Certaines particularités de ces mœurs , incompatibles avec notre manière d'envisager les choses , ont forcément disparu.

Plusieurs années de séjour dans le pays , m'ont permis de le parcourir en tous sens , soit avant ,

soit après sa soumission : j'ai pu faire ainsi , *de visu* , toutes mes descriptions géographiques.

Désirant de tout mon cœur concourir à attirer l'attention sur un pays aussi intéressant que la Kebaïlie , je regrette de n'avoir pu le faire avec toute l'éloquence désirable. Ne pouvant viser à l'élégance , je m'en suis tenu à l'exposition de la vérité .

Les détails de mœurs sont groupés dans la première partie de ce livre. — Cette première partie présente donc en quelque sorte un tableau de la société kebaïle .

Dans la deuxième partie de mon travail , j'ai envisagé ces contrées au point de vue géographique , statistique et historique .

Pour adoucir un peu l'aridité que présente une semblable analyse , j'ai placé , chaque fois que l'occasion s'en est présentée , des légendes , des anecdotes se rapportant à la tribu et aux lieux dont je m'occupais. J'ai voulu par là engager le lecteur à parcourir jusqu'à la fin un travail sur « cette contrée , qui vaut assurément les fruits « de la conquête. La population y est plus serrée

\*\*\*

« que partout ailleurs. Nous avons là de nombreux  
« consommateurs de nos produits , et ils  
« pourront les consommer, car ils ont à nous  
« donner en échange une grande quantité d'huile  
« et de fruits secs ; ils pourront, par la suite ,  
« produire autant de soie qu'ils le voudront. Ces  
« consommateurs , personne ne viendra nous les  
« disputer contre notre volonté. Nous cherchons  
« partout des débouchés pour notre commerce  
« et partout nous trouvons les autres peuples en  
« concurrence. Ici nous aurons à satisfaire seuls  
« les besoins d'un peuple neuf, à qui notre contact  
« donnera des goûts nouveaux ; mais pour obtenir  
« ces résultats sur une grande échelle , il faut res-  
« ter forts. (1) »

Ce n'est nullement dans l'intention de me draper en arabisant , que j'ai écrit la *Kebaïlie* , les *Kebaïles*. Avant de me décider à transcrire ainsi ces mots , j'ai consulté divers auteurs et même des dictionnaires géographiques. J'ai eu ainsi à choisir entre Kabyle , Kabile , Kabaïle Cabile. J'ai

(1) Rapport de M. le maréchal Bugeaud , sur le combat du 17 mai 1844 dans les Flissa.

résolu dès-lors de les écrire non point à ma façon ni à la façon d'un autre , mais bien comme je les ai toujours entendu articuler dans le pays. On reste parfaitement libre d'ailleurs de prononcer comme par le passé ; il n'y aura pas plus de difficulté à cela que de dire *Lan* pour Laon , *Mèce* pour Metz , *Brucèle* pour Bruxelles , *Chekspire* pour Shakespeare.

---

# DE LA VALEUR ET DE L'ORTHOGRAPHE

## DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

---

Les dénominations des localités s'appuient généralement sur des faits historiques, des conditions climatériques, des positions géographiques, etc. Il importe donc de conserver intacte l'orthographe des noms des lieux, si on veut leur conserver leur signification toujours pittoresque ou intéressante.

J'ai transcrit le plus exactement possible les mots kebaïles en français ; plusieurs noms principaux ont été dénaturés par l'habitude que nous avons contractée de les prononcer à notre guise. Je me suis attaché à rétablir leur orthographe.

Quelques règles très-succinctes ne seront pas inutiles pour donner la clef des diverses transformations<sup>4</sup> que peuvent subir les mêmes noms d'après les lois grammaticales.

La formation du féminin, en kebaïle, se fait le plus souvent en ajoutant un *th* au commencement et à la fin des noms

masculins. Nous ne considérerons ici que ce cas, exemple : *Aserdoun*, mulet; *thaserdounth*, mule; *akjoun*, chien; *thakjounth*, chienne; *amellal*, blanc; *thamellalth*, blanche; *ar'ez-fan*, long; *thar'esfanth*, longue.

Les diminutifs se forment de la même manière. Exemple : *Ir'zor*, ravin, ruisseau; *thir'zorth*, petit ravin, petit ruisseau; *aguemmoun*, mamelon; *thaguemounth*; *asif*, rivière, *thasifth*.

Je ne dirai rien du pluriel, car le plus souvent les noms de choses appliqués aux localités sont ou collectifs ou au singulier. Exemple : *Thizi-ouzou*, le col du genêt épineux; *aourir-ouzemmour*, le mamelon de l'olivier; *aïth-boudrar*, les enfants de la montagne; *agouni-n'thaslenth*, le plateau des frênes: *thaslenth* est un collectif et non un pluriel; *ouzou* est le génitif singulier du substantif *azou*; *ouzemmour* est le génitif d'*azemmour*; *boudrar*; de *adrar*, car les noms kebaïles se déclinent.

Comme le cas du génitif doit naturellement se présenter souvent dans les diverses dénominations de lieu et de tribus, je vais brièvement expliquer sa formation.

Dans les noms commençant par *a*, le génitif se forme en changeant l'*a* en *bou* ou en *ou*; exemple : *Azerou*, rocher, *bouzerou*; *Ir'il-bouzerou*, la crête du rocher; *amalou*, du côté non exposé au soleil, *oumalou*; *illoula-oumalou*, les illoula du revers nord du Djerdjera; ou bien en ajoutant *bou* sans rien ajouter au substantif. Exemple : *Adhou*, vent, *bouadhou*; *aïth-bouadhou*, les enfants du vent.

Dans les noms commençant par *ou*, un *b* placé devant le nom est le signe du génitif; exemple : *Ouchchen*, chacal, *bouchchen*; *Ir'il-bouchchen*, la crête du chacal.

Si les substantifs ont pour initiale un *i*, la lettre *g* précédant le

nom indique le génitif ; exemple : *Ifri*, caverne, *guifri*; *Ir'il-guisri*, la crête de la caverne ; *iken*, jumeau, *guiken*; *chorfa Ir'il-guiken*, les chorfa de la crête du jumeau.

On forme le génitif des noms commençant par une consonne en les faisant précéder par un *n*; exemple : *Tharga*, ruisseau d'arrosage, *n'tharga*; *Thizi-n'tharga*, le col du ruisseau; *thazerth*, figue, *n'thazerth*, *Thala n'thazerth*, la fontaine des figues; *aith*, les fils, qui n'est autre chose que le pluriel irrégulier de *ou*, fils, forme aussi son génitif de la même manière : *n'aith*.

Une liste des mots les plus généralement employés pourra servir à donner quelques éclaircissements sur la position des localités (1).

*Abrid*, chemin.

*Adrar*, montagne, pierre.

*Aguemoun*, mamelon ; diminutif, *thaguemounth*.

*Aguelmim*, étang.

*Agouni*, petit plateau dans la montagne.

*Akerrouï*, tête ; souvent employé pour désigner un piton.

*Aïn* \*, *aïnsra* \*, source, fontaine; en kebaïle, *thala*.

*Aïth*, fils, pluriel irrégulier de *ou*.

*Amalou*, côté opposé au soleil; *asammeur*. côté exposé au soleil.

*Amdoun*, abreuvoir.

*Aman*, eau ; les eaux chaudes se disent *hammam* \*, mais cette expression est arabe.

*Aourir*, mamelon ; la signification de ce mot est oubliée chez les Kebaïles dont nous nous occupons, bien qu'il leur serve à

(1) Les noms arabes sont marqués d'une astérisque.

désigner des localités ; mais il est encore employé chez les Beni-Mzab, qui sont aussi de race berbère, le diminutif de ce mot est *thaourirth*.

*Asif*, rivière ; diminutif, *thasifth*.

*Azerou*, pierre ; diminutif, *thazerouth*.

*Beni* \*, ouled \*, fils de, des descendants de.

*Bordj* \*, château-fort, maison de campagne.

*Bouada*, du bas; *oufella*, du haut.

*Chorfa* \*, pluriel de *cherif* \* gens de noblesse religieuse et descendant de la famille du prophète.

*Dra'* \*, bras et, par extension, arête, crête de montagne.

*Ir'il*, arête, crête ; diminutif, *thir'ilth*.

*Iguer*, champ cultivé ; diminutif, *thiguerth*.

*Ir'zor*, ravin, ruisseau ; diminutif, *thir'zorth*.

*Ifri*, caverne ; diminutif, *thifrith*.

*Oulmou*, ormeau.

*Ourthen*, jardin

*Tenia* \*, col, défilé; en kebaïle, *thizi*.

*Thabourth*, porte, employé souvent pour désigner un défilé étroit, encaissé.

*Thaddarth*, village.

*Thar'zouth*, plage de rivière, alluvions ; au pluriel *thir'eza*.

*Thiniri*, plaine ; encore un mot qui n'est plus usité, mais que l'on retrouve chez les Thouareg, dans le Sahara.

La transcription en français des caractères arabes est impossible pour plusieurs d'entre eux ; on se sert alors de signes conventionnels dont voici l'explication.

*Th* devra se prononcer, le plus souvent, comme le *th* anglais, mais en accusant un peu plus le *t*.

*Kh* se prononcera *thr*, comme dans *thakhelidjth*.

*R'* doit se grassayer fortement, comme dans *Ir'il*, c'est l'*r* des Marseillais.

La lettre longue *a'*, représentant l'*aïn* des Arabes, sera aussi accentuée, comme dans *dra'*.

Les consonnes doivent toujours parfaitement se prononcer, tout aussi bien à la fin que dans le corps des mots; ainsi *thigmounin* doit se dire *thiguemounine*; d'ailleurs, pour faciliter la prononciation, j'ai le plus souvent ajouté un *e* à la fin de ces mots.

L'*s*, dans la plupart des mots, doit se prononcer *ç*, bien qu'elle ne soit pas doublée. Exemple : *Asif*, rivière; *aserdoun*, mullet; *asennan*, épine, qu'il faut prononcer *acif*. *acerdoun*, *acennane*.

Enfin, l'*e* muet conservera toujours sa même valeur, qu'il soit ou non suivi de consonnes, il ne faudra donc pas dire *Djèrdjèra*, mais bien *Djeurdjeura*; *Issèr*, mais bien *Isseur*.

Il est probable que les Kebaïles de ces contrées ont eu, autrefois une écriture particulière; cependant on n'a pas encore pu s'en procurer le moindre échantillon.

Aujourd'hui, et sans doute aussi depuis longtemps, on ne se sert, dans les lettres, actes et autres écrits que de l'alphabet et de la langue arabes.

Je termine en donnant l'explication de quelques mots arabes très-usités chez les Européens en Algérie, et que j'ai dû employer parce qu'ils n'ont pas d'équivalent en français.

*Fatha*, prière par laquelle on fait appel à la bénédiction céleste. Le *Fatha* se dit après la conclusion d'un mariage ou de tout autre affaire importante. Les assistants rapprochent leurs deux mains l'une de l'autre, les tiennent ouvertes comme un livre devant eux. Dans cette position, ils récitent la formule tous ensemble, puis se passent les mains sur le visage et sur la barbe.

*Gourbi*, cabane en pierre ou en feuillage ; il fait, au pluriel, *grâba* ; mais, en francisant *gourbi*, on lui a fait un pluriel, d'après nos lois grammaticales, en ajoutant une *s* à la fin du mot.

*Scheikh*, fait, au pluriel, *schioukh*. Ce mot, au propre, signifie vieillard ; il a été employé pour désigner des fonctionnaires inférieurs aux caïds.

*Caïd*, fonctionnaires ayant généralement, en pays arabe, l'administration d'une tribu. On a fait aussi des *caïds des caïds*.

*Agha*, emploi supérieur à celui de caïd, et inférieur à celui de *bach-agha*. L'agha ainsi que le *bach-agha* ont généralement l'administration de plusieurs tribus.

*Kadi*, juge réunissant autrefois à son emploi ceux de greffier, notaire, officier de l'état-civil. Les fonctions de kadi sont aujourd'hui mieux définies.

---

## **LES KEBAÏLES DU DJERDJERA.**



# PREMIÈRE PARTIE.

---

## CHAPITRE PREMIER.

A quelques lieues d'Alger, dans le massif montagnenx qui s'étend de l'Oued-Isser à Bougie, vit un peuple qui ne ressemble en rien au peuple arabe.

Mœurs, coutumes, caractère, gouvernement, tout chez lui est empreint d'un cachet original qu'on ne retrouve pas chez le peuple dominant en Algérie.

C'est en vain que la race arabe s'est implantée dans l'Afrique septentrionale ; tout ce qu'elle a pu faire avec le montagnard du Djerdjera a été de le rallier à la religion de Mohammed, et encore ne l'a-t-elle conquise qu'au dogme spécialement religieux.

Chaque fois que le Koran prend l'allure d'un code, le Kebaïle s'en écarte plus ou moins, suivant que la prescription est plus ou moins antipathique au sentiment de liberté inné chez les montagnards.

Une grave question se présente à nous dès l'abord de ce travail : Qu'est-ce que les Kebaïles du Djerdjera ?

Est-ce un peuple autochtone, qui, installé de temps immémorial dans ces montagnes<sup>1</sup>, a traversé les âges sans mêler son sang au sang d'un autre peuple ?

N'est-ce pas plutôt un mélange des races diverses qui ont dominé tour-à-tour dans l'Afrique septentrionale et dont les débris, aux jours de malheur, seraient allés se retrancher sur la cime des montagnes ?

J'ai dit que cette question est grave et j'ajoute qu'elle ne paraît pas encore résolue. En effet, malgré les autorités nombreuses et imposantes qui se prononcent pour la première hypothèse, la seconde me semble pouvoir être appuyée sur d'excellentes raisons. J'en ferai valoir quelques-unes, en recherchant les origines de chaque tribu.

Ce qui frappe particulièrement dans la société kebaïle, quand on entre en contact avec elle, c'est la forme et la vigueur de ses institutions politiques.

Cette vigueur n'est pas sans raison d'être et on peut se l'expliquer non seulement par le caractère indépendant naturel aux montagnards, mais aussi par l'espèce d'ordre hiérarchique qui a présidé à la formation de cette société.

A un moment indéterminé, plusieurs familles (*Kharouba*) se sont trouvées réunies sur un même point, chacune ayant ses lois, ses traditions ; mais ces lois, ces traditions différant les unes des autres, il fallut les concilier et former un code, un ensemble de lois (*Kanoun*), pour la réunion de familles, autrement dit pour le village (*Dachera*).

Mais bientôt, les villages se multipliant, chacun d'eux s'est trouvé en butte aux attaques des voisins, et il a dû nécessairement chercher parmi eux un certain nombre d'alliés. De là une seconde fusion qui a formé la tribu (*Arch*).

Puis, par une suite logique de cette fusion, plusieurs tribus, unies par des intérêts communs, par des craintes communes, se sont concertées pour former des ligues offensives et surtout défensives (*Kebila*). - -

La réunion des ligues forme la nation.

Cette constitution dans laquelle aucun des éléments primitifs n'a abdiqué sa personnalité, nécessite une forme de gouvernement libérale, un système parlementaire, en sorte que, à proprement parler, la Kébaïlie est une république fédérative.

Le régime parlementaire est représenté dans chaque dachera par la *Djemâa* (assemblée), et cette assemblée ne se compose pas de députés élus, mais de tous les membres de la dachera indistinctement.

Chacun y a voix délibérative et il en use largement.

Aussi arrive-t-il assez souvent que les séances deviennent orageuses et qu'après avoir épuisé les arguments qui fournit la logique, on en demande à la force musculaire. Ces scènes, heureusement assez rares, sont bientôt calmées par le bon sens public et par le sentiment de l'intérêt général.

La *djemâa* est tout à la fois une assemblée politique et une cour judiciaire.

Comme assemblée politique, elle décide de la paix ou de la guerre, elle s'impose les corvées obligatoires pour

l'exécution des travaux publics et particulièrement pour l'entretien des routes, elle surveille le pouvoir exécutif.

Comme tribunal, elle juge en dernier ressort; elle décrète la ruine de la maison d'un criminel ou la vente de ses biens, s'il se refuse à payer une amende.

J'ai dit que chacun, dans l'assemblée, a voix délibérative; cela n'empêche pas chaque djemâa d'avoir des orateurs privilégiés. Mais ce rôle n'est pas toujours facile, et il faut à la fois des poumons solides et une patience à l'épreuve pour pouvoir achever un discours au milieu des interruptions et des interpellations sans nombre qui partent à chaque instant de tous les points de la djemâa. Néanmoins, si l'orateur triomphe de ces obstacles, il ne manque jamais de produire sensation.

L'éloquence n'est pas le seul titre à l'influence dans les djemâa. Là, comme ailleurs, la richesse, la naissance, le renom militaire pèsent d'un grand poids sur les discussions. Aussi est-il assez ordinaire qu'une minorité intelligente entraîne le vote de la majorité.

La djemâa a des réunions régulières une ou deux fois par semaine; mais, outre ces séances périodiques, elle en tient d'autres chaque fois que cela est utile.

Le pouvoir exécutif est confié dans chaque village à un *Amin* issu du suffrage universel. Les attributions de l'amin sont très-limitées, son initiative est à peu près nulle.

Élu par la djemâa, l'amin ne conserve ses pouvoirs qu'autant que la majorité de la djemâa lui laisse sa confiance. Le jour où cette confiance lui fait défaut, il doit se retirer. On ne l'expulse pas, on ne le destitue pas,

mais si son goût pour le pouvoir résiste à l'improbation qui pèse sur lui, on lui déclare bientôt qu'il n'agit pas en honnête homme et que son devoir est d'abdiquer.

Rarement, du reste, un amin attend pour se retirer un avis aussi formel : dès qu'il voit sa popularité baisser, il réunit la djemâa, lui expose qu'il est fatigué, que ses forces épuisées ne lui permettent plus de veiller sur les intérêts de son village, et prie l'assemblée de s'ajourner pour l'élection d'un nouveau chef (1).

Cette élection est toujours une crise, et souvent cette crise prend de très-graves proportions.

Nous avons vu que le village est formé de l'assemblage de plusieurs familles, *Kharouba* (2), qui, toutes, ont conservé leur individualité. On doit comprendre que chacune tient à honneur de fournir le chef qui doit administrer le village entier. Elle s'y prépare longtemps avant l'élection.

Quand arrive le jour du scrutin, la djemâa s'assemble, et c'est alors surtout que les séances sont animées.

Dans le principe, chaque parti est très-calmé, parce qu'il cherche à mesurer les forces et à apprécier les dispositions de ses adversaires.

Mais bientôt cette réserve disparaît, et l'orage éclate.

Les orateurs des différentes kharouba prennent la parole

(1) Les fonctions de l'amin sont quelquefois limitées, et, dans ce cas, il peut être rééligible. Si, pourtant, avant l'expiration de son mandat, il ne remplissait pas ses fonctions à la satisfaction générale, il devrait se retirer.

(2) Chaque kharouba occupe une partie distincte du village à la formation duquel elle concourt. Les membres d'une même kharouba se donnent entre eux le nom de frères, *khaoua*.

et vantent le mérite de leurs candidats respectifs. On les interrompt, on les interpelle, et quelquefois la discussion s'anime tellement qu'on est obligé de se séparer sans avoir rien conclu. Dans ces assemblées les candidats gardent le silence, et laissent à leurs amis le soin de les défendre.

Quand la djemâa n'a pu s'entendre pour l'élection de l'amin, elle s'ajourne de nouveau.

Pendant l'intervalle, les intrigues recommencent de plus belle. Mais les marabouts, dont je parlerai bientôt, interposent alors leur autorité sacrée ; ils vont d'une kharouba à l'autre, prêchant à chacune l'entente et la concorde. Ils leur exposent que le village est en péril si l'on ne prend une prompte décision ; ils les adjurent de se concerter et de prendre en considération l'intérêt public menacé.

La plupart du temps, ces conseils produisent un effet immédiat, et la djemâa procède à l'élection d'un amin, élection qui est consacrée par la récitation du *Fatha*.

Mais il arrive aussi que les exhortations des marabouts ne peuvent triompher de l'antagonisme des kharouba ; et souvent des mois entiers s'écoulent sans qu'un village ait choisi un amin.

Le mal causé par la liberté trouve alors un remède dans son excès même.

Quand l'anarchie arrive à son apogée, quand le temps et la reflexion ont calmé les passions des partis, chacun reconnaît que le désordre est intolérable, et bientôt des concessions mutuelles amènent la fin de la crise.

Durant la paix, l'amin a un pouvoir peu étendu. Il

veille à l'exécution des lois ; mais il ne peut punir ceux qui les violent. Il en défère à la djemâa qui , sur son réquisitoire , prononce les peines , et l'autorise à percevoir les amendes par elle infligées.

Pour les délits qui ne présentent pas de gravité , il prononce lui-même la peine ; mais il doit alors se conformer strictement au texte des kanoun .

Si le condamné se croit injustement puni , si la peine lui paraît trop forte , il a le droit d'en appeler à la djemâa qui décide en dernier ressort le retrait ou le maintien de la peine .

Quand la djemâa a décrété la guerre , les fonctions de l'amin deviennent celles d'un commandant en chef ; mais il ne fait encore qu'exécuter le plan arrêté par l'assemblée .

Il choisit lui-même ses lieutenants , il distribue les fusils de réserve aux hommes qui en manquent , veille aux approvisionnements de poudre , de plomb et de pierres. Il place les postes appelés à garantir la sécurité , et , pendant le combat , fait enlever les morts et les blessés par les hommes non armés .

Chaque village n'a qu'un seul amin ; si quelques exceptions ont lieu , elles ne peuvent être que temporaires , et disparaissent du jour où l'esprit de discord qui avait causé cette anomalie a cessé enfin d'exister .

Les différents amin d'une même tribu se concertent et choisissent parmi eux un amin des amin qui , pendant la paix , a des fonctions assez insignifiantes. Mais , quand la guerre éclate , l'amin des amin a la direction des forces réunies de la tribu ; c'est lui qui conduit en personne les contingents armés au secours d'une tribu amie . De

plus, il est gardien des fonds communs à toute la tribu, lesquels sont alimentés par les amendes perçues sur les marchés, etc. (1)

Chaque kharouba a un fonctionnaire spécial qui a le titre de *dhamen*. Il est chargé de maintenir et faire valoir les priviléges de sa kharouba. L'amin s'entend avec les dhamen pour toutes les questions d'intérêt général avant de les soumettre à l'appréciation de la djemâa.

On a vu que les différents villages kebaïles ont adopté un ensemble de lois qui portent le nom de kanoun; ces kanoun ne sont pas identiques dans toutes les tribus; mais les différences ne portent que sur des points de détail, et le fond est partout le même.

Ces lois, adoptées librement par le suffrage de tous, forment un code très-complet qui donne la solution de presque toutes les difficultés.

Il arrive pourtant, dans certains cas, que des besoins nouveaux, une omission, nécessitent une loi nouvelle. C'est alors la djemâa qui l'élabore et la décrète.

Telles sont les institutions politiques qui régissent les Kebaïles. On voit qu'elles sont l'expression la plus absolue du système parlementaire.

---

(1) L'amin des amin n'existe que dans quelques tribus.

## CHAPITRE II.

A côté d'un pouvoir politique, dont nous avons examiné le mécanisme, existe un autre pouvoir qui sans caractère officiel possède une très-grande influence; je veux parler du pouvoir religieux représenté par les Marabouts.

Très-nombreux en Kebailie, les marabouts sont en général d'origine arabe; des incidents dissemblables ont dû donner lieu à leur établissement dans ces montagnes où ils sont disséminés sur tous les points.

Chassés d'Espagne, les Maures, qui avaient regardé ce pays comme le leur et s'y étaient installés en vue de l'avenir, ne trouvèrent pas dans les états barbaresques des contrées sans maîtres; il leur fallut, pour s'établir, guerroyer contre leurs coreligionnaires qui étaient possesseurs du sol.

Il en résulta un resoulement qui rejeta bien des tribus, bien des familles fort loin du point qu'elles occupaient primitivement. Ainsi, d'après des documents historiques, les Beni-Mlikeuch, qui habitent aujourd'hui dans le Djedjera sur la rive gauche de l'Oued-Sahel auraient été anciennement les propriétaires des terrains sur l'emplacement desquels est situé Alger et sa banlieue.

Formés en tribus, les expulsés d'Espagne n'eurent pas tous une chance égale : si les uns réussirent à s'établir, il est probable que d'autres eurent à errer longtemps avant de trouver où reposer leur tête d'une manière définitive.

Dans le cours de ces pérégrinations au milieu de peuplades ennemis, des tribus entières se fondirent, laissant ça et là des fractions, des familles, des individus qui, à force d'adresse ou d'audace, parvinrent à se faire supporter chez les étrangers.

De flottement en flottement, quelques-unes de ces familles, peut-être des plus puissantes et à cause de cela poursuivies avec plus d'acharnement, furent obligées de se jeter dans les montagnes qu'elles trouvèrent habitées par une population, qui, elle aussi, s'était amassée dans ces lieux difficiles pour échapper aux persécutions et qui cherchait aussi à se cantonner.

Volontiers les fugitifs eussent employé la force pour s'installer dans le Djerjéra, mais ils comprirent que c'eût été peine perdue. Les montagnards sont ordinairement vigoureux, résolus, et d'autant moins disposés à abandonner leurs terres qu'ils ont eu plus de mal à les mettre en valeur. Les Djerjderiens ne faisaient pas excep-

tion à cette règle : les nouveaux venus jugèrent donc sageusement qu'il fallait mener les choses en douceur.

Loin de se présenter en conquérants, ils prirent le rôle de proscrits et s'adressèrent à la pitié des montagnards. De cette façon ils n'inspirèrent nulle défiance, et les Djerjderiens ressentirent pour eux une compassion d'autant plus vive qu'ils connaissaient par expérienee les douleurs de la proscription.

D'ailleurs, les nouveaux venus pouvaient rendre de bons offices. On conçoit fort bien qu'au milieu de populations ignorantes, les contemporains et les compatriotes d'Avicènes, d'Abdulkazis, d'Averrhoès, devaient passer pour des savants. Bientôt, en effet, ils acquirent une influence d'autant plus grande qu'elle était basée sur l'estime et sur l'admiration générales.

On ne leur avait pourtant, dans le principe, donné aucune terre, et c'était chez autrui qu'il leur fallait vivre. Mais les diverses tribus montagnardes ne s'entendaient guère entre elles; à chaque instant des conflits s'élevaient. Ne possédant rien, les étrangers furent considérés comme désintéressés, et devinrent, tout naturellement, les arbitres des mésintelligences.

Pour mieux remplir ce nouveau rôle, ils s'installèrent entre les tribus ennemis, les mirent d'accord, mais ne se retirèrent plus. Bien souvent un terrain, objet de contestations entre deux tribus rivales, fut, d'un commun accord, abandonné aux juges, chacune des parties ne voulant pas le céder à l'autre.

Mais les réfugiés étaient devenus habiles; le malheur les avait instruits. Ils comprirent fort bien qu'en deve-

nant propriétaires, ils deviendraient suspects ; ils comprirent que bientôt leurs jugements n'auraient plus le caractère désintéressé qui en faisait la force : ils ne voulurent donc rien accepter en leur nom.

C'est au nom de Dieu qu'ils prirent ce qu'on leur offrait ; et en donnant ainsi un caractère religieux à leurs propriétés , ils les mirent à l'abri des attaques. Par cette habile manœuvre , ils acquirent tous les avantages de la propriété sans en avoir les inconvénients.

Telle est , je crois , l'origine de l'installation des marabouts et de l'institution des zaouïa. Cette opinion n'est pas arbitraire , et les faits qu'on observe encore aujourd'hui en Kebaïlie viennent la corroborer (1).

Il est d'abord facile de constater que, généralement, les zaouïas sont placées sur les limites des tribus. Parmi les plus influentes on peut citer la zaouïa de Ben-Ali-Chérif; elle est située à Chellata , sur le sommet du Djerdjera , et elle y forme un terrain neutre , au milieu des tribus rivales. On peut citer encore les Chorfa-Ir'il-Guiken , qui forment un parti neutre au milieu des tribus de la vallée du Bou-r'ni.

On remarque ensuite que l'influence des marabouts est surtout locale : elle ne s'exerce dans toute sa puis-

(1) Je ferai remarquer que quelques-uns des villages habités uniquement par des marabouts portent l'épithète d'*Andalou*. Si cette épithète ne se rapporte pas à l'époque de l'invasion des Vandales, il faut bien croire qu'elle a été appliquée à des familles venant d'Espagne. Comme les Espagnols chrétiens n'ont jamais eu d'occupation dans les pays en question, il reste à supposer que c'est ainsi que les Kebaïlies ont appelé en principe les Maures venant d'Espagne.

sance que sur les tribus environnantes , directement pacifiées jadis par telle zaonïa.

Enfin , si l'on consulte un marabout sur son origine , il commence par débiter une légende , mais toujours il finit par dire que ses ancêtres sont venus de l'Ouest. C'est , en effet , de l'Ouest que sont venus les expulsés d'Espagne , en passant par le Maroc. La tradition de l'arrivée des Maures s'est si bien conservée , qu'aujourd'hui encore tout marabout qui arrive en Kebaïlie vient de l'Ouest. Pour s'installer , il use de tous les procédés qui viennent d'être décrits , et son imitation est tellement servile , qu'il se recouvre de haillons , comme ont dû le faire ses prédécesseurs.

Depuis l'arrivée des premiers marabouts , les choses ont bien souvent changé de face.

Des familles dotées d'un nom déjà respecté sont venues en Kebaïlie pour des motifs et dans des conditions autres que celles que je viens d'indiquer , et y ont pris rang parmi les marabouts déjà installés.

Enfin , les marabouts se sont multipliés , et , par le fait de leur accroissement , ils ont perdu beaucoup de leur prestige , et leur nom , justement vénéré dans le principe , a été exploité par des aventuriers de tout rang.

Aujourd'hui on rencontre beaucoup de marabouts en Kebaïlie , mais tous sont loin d'avoir droit aux mêmes égards et de posséder une égale influence. La coutume a bien conservé à tous les individus porteurs de ce titre une certaine considération ; mais la puissance morale n'est acquise qu'à un petit nombre et repose tout entière sur l'opinion publique.

Pour mieux me faire comprendre, je formerai trois classes de marabouts : celle des marabouts réellement influents et pouvant, par leurs conseils, remuer les populations; celle des marabouts seulement respectés, mais n'ayant point une grande force morale; enfin, celle des marabouts dont toutes les prérogatives consistent à parler les premiers dans une djemâa, sans que pour cela il soit fait grand cas de leurs paroles.

Je dois encore citer les marabouts qui ne jouissent d'aucune considération, qui sont voleurs, batailleurs, ignorants comme le commun des Fellah, et que les gens du pays, dans leur opinion, distinguent à peine du restant de la population ; ce sont les plus nombreux : ils forment des villages et quelquefois des tribus entières.

Les marabouts dont nous avons à nous occuper d'abord composent les deux premières classes. Ils n'ont pas un pouvoir réel et réglementé par des lois; mais, comme je l'ai déjà dit, la confiance des populations leur est acquise, et quelques-uns d'entre eux savent en tirer un grand parti.

On a pour eux plus de respect que pour les amin, mais ce respect ne va pas jusqu'à supporter patiemment un manque d'égard ou une injustice.

D'ailleurs, la loi punit une insulte faite à un amin dans l'exercice de ses fonctions; mais elle ne sévit pas contre celui qui manquerait à un marabout. Leur influence est toute locale, ou du moins ils ne jouissent pas chez des inconnus des mêmes prérogatives que chez eux.

C'est entre les mains des marabouts que se prêtent les serments exigés pour se laver d'un crime, d'un délit, etc.

Celui qui doit jurer, s'approche du marabout. Celui-ci , avec un pan de son burnous lui entoure le cou et dicte la formule , qui est répétée mot à mot par l'accusé. Quand le serment est prêté , le marabout retire son burnous, et semble ainsi délier de la faute dont on était soupçonné.

On conçoit qu'il n'est pas commun de trouver, même parmi les marabouts, un homme réunissant toutes les conditions exigées pour juger bien et d'après sa conscience. Aussi , celui que l'opinion publique désigne comme le plus consciencieux est-il l'objet d'une grande considération , qu'il ne pourra conserver qu'autant que sa conduite sera toujours irréprochable aux yeux de la multitude. S'il cessait de se faire remarquer par sa piété , s'il jugeait passionnément un différend , aucune loi ne le punirait , mais la confiance lui serait retirée et toute son importance tomberait avec elle.

« Un marabout ne se bat pas : c'est une femme. Qui de nous voudrait en tirer vengeance , en admettant « qu'il se conduisît mal à notre égard ? »

Telles sont les paroles que j'ai souvent entendu prononcer par des Kébaïles, sur le compte d'un des plus grands marabouts de ces contrées.

A vrai dire , je pense que si l'on ne tire pas plus vengeance des marabouts qu'on ne le fait, c'est qu'on leur croit, dans le pays , le pouvoir surnaturel de jeter des sorts sur les propriétés et sur les personnes.

Il est arrivé souvent qu'un marabout s'étant mal conduit avait été poursuivi par l'autorité française. Eh bien ! personne ne voulait labourer dans ses champs abandonnés, tant on redoutait les maléfices du fuyard. Si quelqu'un

finissait par se présenter , c'est qu'il avait le consentement du propriétaire , et qu'il était convenu avec lui que le dixième lui serait remboursé en cachette.

Nous voyons chaque jour nos cavaliers du Makhlzen et même les spahis traiter d'une façon bien différente un marabout et un fellah prisonniers. Ce dernier , fût-il un homme influent avant son incarcération , sera rudement mené quand l'occasion s'en présentera ; tandis que l'autre sera respecté , surtout s'il sait tirer parti de son titre.

Pour leur administration , les marabouts , quand ils sont réunis en nombre considérable dans un village habité par des fellah , forment des kharouba à part , sont soumis aux lois communes , mais ont grand soin de faire respecter leurs priviléges. D'ailleurs , le lieu qu'ils habitent leur appartient toujours en propre , et la tribu au milieu de laquelle ils sont , n'y a aucun droit. Pour bien faire comprendre qu'ils sont indépendants , ils ne disent jamais qu'ils sont marabouts dans telle tribu , mais bien de tel endroit.

Il y a un grand nombre de marabouts errants et mendians , nommés derwishes , qui vont de tous côtés , exploitant la crédulité des hommes , mais principalement celle des femmes , qui viennent leur raconter bien des détails intimes de leur vie , pour obtenir un talisman qui procure le bonheur.

Ils font des écrits et dessins cabalistiques , que l'on porte sur soi comme amulettes ou que l'on brûle pour en avaler les cendres ou pour les faire avaler à une personne dont on veut se faire aimer. Il en est qui , ayant le secret des acides , donnent de petits papiers entièrement

blancs, qu'ils recommandent de porter sous les vêtements et sur la chair pendant quelques jours, de sorte qu'au bout de ce temps, la chaleur du corps ayant fait ressortir l'écriture d'abord invisible, on est forcé de croire au miracle. Si ce que l'on désire n'arrive pas, on ne s'en prend qu'à soi, parce qu'on suppose n'avoir pas bien accompli les formalités prescrites.

D'autres font trouver des trésors, ou du moins se font payer pour dire où on en trouvera.

J'en ai connu qui se chargeaient de la destruction des insectes et notamment des fourmis, qui, en été, commettent de grands ravages dans les jardins. Tout en marmottant des prières, ils parcourent en tous sens, le terrain à purger et le saupoudrent d'une poussière blanche (probablement de la chaux vive), qui éloigne momentanément les incommodes insectes.

Ils ont aussi le secret de faire pousser des roseaux dans les lieux humides, où il n'y en eut jamais, et cela avec une corne de mouton fraîchement égorgé. Ils enterront la corne, en prononçant des conjurations de circonstances, et, l'année suivante, les roseaux de sortir de terre à l'endroit même. Il est probable que pour plus de sûreté, ils ont soin de venir pendant la nuit, joindre aux cornes, de la semence ou des racines de roseaux; mais comme il est interdit sous peine d'insuccès, de remuer le sol, leur surpercherie ne peut être découverte.

Ces derwiches usent enfin de tous les tours du charlatanisme pour se procurer de l'argent et quelquefois une réputation qui les pousse au premier rang.

Bon-Bar'la n'était autre qu'un derwiche, ayant commencé par rendre secondes les femmes privées de progénitures, etc., etc. Mais parfois il se permettait de faire de véritables miracles : un jour, le vent du sud soufflant avec violence et la chaleur devenant insupportable, il distribua à sa suite des oranges dont tout le monde ignorait l'existence et qu'il tirait de dessous son beur-nois, au grand ébahissement des assistants.

Les réunions des marabouts ne constituent pas toujours des zaouïa ; mais les établissements religieux de ce nom, sont toujours sous la direction des marabouts. Quelquefois ce sont les descendants du fondateur qui y ont la haute main ; mais le plus souvent les zaouïa sont gérées par des individus que leur conduite a désignés au choix.

Autour d'une kouba, tombeau d'un marabout célèbre, se sont groupées successivement, une école, une maison hospitalière et enfin des habitations pour les jeunes gens qui, désirant s'instruire, viennent y passer plusieurs années. Cet ensemble forme une zaouïa (1).

(1) Les zaouïa sont aussi appelées ribat, mais ce deuxième nom ne leur est guère appliqué qu'en pays arabe.

Zaouïa signifie angle. Ribat signifie lien.

Les Musulmans, à leur arrivée dans les contrées non encore soumises à l'islamisme, durent construire dans le périmètre de leurs possessions, des forts destinés à les préserver des attaques de leurs voisins. Ces forts ou bastions se nommèrent zaouïa, sans doute à cause de leurs formes, et ribat parce qu'ils arrêtaient, liaient les incursions des ennemis.

Les Musulmans pieux désirant remplir exactement les prescriptions de leur religion en faisant la guerre aux infidèles, se rendaient

Moyennant une légère redevance qui varie suivant les établissements, tout individu a le droit de venir puiser dans les écoles toutes les sciences qu'on y enseigne. S'il est riche, il ne manquera pas, à sa sortie, de faire un don volontaire, proportionné à sa fortune.

Point d'histoire ni de géographie, quelque peu de mathématiques et d'astronomie, les principes de versification, une étude assez forte des commentaires du Koran et du droit légal par sidi Khellil, telles sont les sciences cultivées dans les zaouïa.

Chacune des branches d'étude, est sous la direction d'un professeur, quand le nombre d'élèves est considérable. Un supérieur veille à l'ensemble, sans exercer lui-même; il est soumis à l'oukil, qui a, d'ailleurs, la haute main sur tout ce qui se passe dans l'intérieur de son établissement. L'hospitalité y est exercée sur une très-large échelle, tout ce qui la concerne en est parfaitement réglé, et jamais un voyageur ne sera éconduit.

Ce sont surtout les pauvres, qui trouvent dans cette institution, la plus grande somme de biensfaits: jamais la porte d'une zaouïa ne leur est fermée. Tout en étant certains de ne gêner personne, ils y ont un gîte et une bonne nourriture. Sans doute, ils ne peuvent y demeurer continuellement, mais leur retour souvent répété ne

dans ces ribat pour y batailler un certain temps. Quelques-uns, plus fanatiques que les autres, s'y fixèrent définitivement, on les nomma merabot (attachés à un ribat).

Par suite de l'extension de la conquête, les ribat cessèrent d'avoir de l'importance au point de vue militaire et devinrent des espèces de monastères.

donnera lieu à aucune observation. La zaouïa de Ben-Ali, chérif à Chellata, est la seule où il soit permis de séjourner à volonté.

C'est à l'époque des principales fêtes qu'il faut voir aceourir les malheureux disgraciés de la fortune ; un repas plus copieux que de coutume, leur est offert, et ils le dévorent avec d'autant plus de satisfaction, qu'ils savent qu'une bénédiction spéciale à la fête est descendue sur les mets qui sont devant eux, ce qui leur permet d'espérer la fin de leurs maux.

Aux mêmes époques, les principaux du pays et la plus grande partie du peuple, y viennent faire une prière commune, sous la direction du cheikh. Cette cérémonie, par sa simplicité même, acquiert une solennité, que la présence des édifices les plus beaux, des ornements les plus riches, ne pourrait que diminuer.

Le serment prononcé sur le tombeau d'un marabout illustre, est d'un plus grand poids qu'un autre aux yeux du Kebaïle, qui, craignant la colère du défunt, fait des sacrifices à ses intérêts pour ne point se parjurer. Partout ailleurs, sur un marché par exemple, il aurait peut-être risqué un faux serment, quitte à s'en faire absoudre par quelque derviche à prix d'argent.

Pour les grandes déterminations à prendre, surtout s'il s'agit de la guerre sainte, la réunion des principaux du pays se tiendra dans une zaouïa.

Tous ces établissements sont loin d'avoir la même importance : quelques-uns possèdent à peine une petite école, mais toujours le pauvre et le voyageur y trouveront l'hospitalité.

Les revenus alimentant les énormes dépenses des zaouïa , sont de diverses origines : ils se composent de dons volontaires (*ziara*) , apportés par les pèlerins qui viennent implorer une faveur du ciel ; de cadeaux que ne manquent jamais de faire les familles des élèves ayant fini leurs études ; de legs faits par un mourant , sous la pression morale de la volonté d'un marabout , dont l'attestation fait foi , dans le cas où personne autre que lui , n'aurait entendu les paroles du défunt ; de quêtes ayant lieu aux principales fêtes religieuses ou plus souvent quand le besoin s'en fait sentir.

Ces quêtes qui prennent le nom d'*achour* (1) , ne sont soumises à aucun règlement , chacun donne ce qu'il veut en argent ou en nature , mais , si peu que ce soit , on donne toujours. Le quêteur n'est pas d'ailleurs un homme commun , c'est le plus souvent un vieillard respectable , qu'on a l'habitude de voir depuis si longtemps , qu'on irait s'enquérir de lui , s'il n'apparaissait pas aux époques ordinaires. C'est qu'il est porteur de paroles consolatrices pour les affligés , de projets conciliateurs pour les petites inimitiés de famille , de recettes pour obtenir bien des faveurs célestes , et enfin de bons conseils pour tout le monde.

Outre ces rentes annuelles qui ont pour base la foi , la charité et aussi la crainte , les zaouïa possèdent des terres , des troupeaux dont elles tirent encore des revenus qui , bien que considérables , sont loin d'arriver à la hauteur des premiers.

(1) Achour veut dire le dixième , mais ici il ne représente qu'un don volontaire.

Ces propriétés proviennent ou de legs faits directement ou de l'extinction des familles possédant des biens habbous ; elles sont administrées par les soins de l'oukil, qui a sous ses ordres des mkeddem chargés de veiller sur les immeubles qui ne sont pas à portée de l'établissement principal.

La culture de ces terres a lieu au moyen de corvées (*touiza*), que s'imposent volontairement les tribus voisines, ce qui n'empêche pas la zaouïa d'avoir aussi des métayers (*khemmes*), qui prélèvent un cinquième sur les récoltes auxquelles ils ont donné leurs soins.

Je reviendrai sur les principales zaouïa en m'occupant des tribus auxquelles elles appartiennent.

---

### CHAPITRE III.

Nous avons vu , dans les deux précédents chapitres , quel est le mécanisme par lequel vit et se meut cette société . Je vais donner maintenant les mesures administratives par lesquelles elle se gouverne . J'y ajouterai les ressources qu'ont dû se créer les membres qui la composent pour vivre soit individuellement , soit en communauté .

Rédigeant eux-mêmes leurs lois , on ne sera pas étonné que ces peuples les aient faites conformes au vœu de leur nature .

Ainsi , la liberté étant considérée par les Kebaïles comme le bien suprême , ils ont banni l'incarcération de leurs kanoun . Quant à la bastonnade , il la considèrent comme avilissante , et le dernier d'entre eux ne supporterait pas , sans se venger , le plus petit coup , fût-il donné par le plus grand des chefs .

L'amende est la seule expiation de tous les délits ou crimes non capitaux.

Les amendes perçues par l'amin sont versées au trésor public (*djamâa*). Institué pour subvenir à des besoins accidentels, ce trésor est encore grossi par la perception de droits sur les naissances, les mariages, les divorces, les héritages, et enfin par des dons volontaires et les revenus des terres appartenant à la *djemâa*; c'est sur cette réserve que sont faites les dépenses relatives à l'hospitalité, à la construction et réparation des établissements publics, tels que fontaines, maisons communes (*djemâa*), maisons de garde, etc. Au jour du combat, une distribution gratuite de poudre et de balles pourra, par ce moyen, être faite aux plus pauvres du pays.

A moins qu'il ne s'agisse d'un crime de trahison, la peine de mort n'est jamais prononcée par la *djemâa*. Seulement, quand un individu a reçu un sanglant outrage, ou quand un de ses parents a été tué, les kanoun l'autorisent à en tirer vengeance. On verra même, en lisant le kanoun qui se trouve à la suite de la première partie, que, dans quelques cas, il encourrait le mépris général, s'il ne se vengeait pas d'un affront fait à son honneur.

Ce genre de justice laissait beaucoup trop de latitude aux parties intéressées et pouvait donner naissance à une vendetta perpétuelle (*oussiga*); aussi, presque tous les kanoun ont-ils cherché à arrêter les excès qui pouvaient en découler. Ils ont déclaré que lorsqu'un individu, sous le coup d'une *oussiga*, mourait de mort naturelle, il n'y aurait que son héritier direct qui pourrait être poursuivi à l'exclusion des autres membres de sa famille.

Cette mesure , que les Kebaïles ont considérée comme modérée et conciliante , nous paraît , à nous , passablement barbare. La part du feu a été ainsi faite ; et cette société a préféré se soumettre à un simple sacrifice pour mieux sauvegarder la sécurité générale.

Une coutume moins inhumaine , il est vrai , mais tout aussi excentrique , est celle qui autorise le recel.

On est étonné , tout d'abord , que les Kebaïles , qui punissent le vol , non-seulement n'aient point songé à punir le recel , mais qu'ils ne le flétrissent même pas dans leur opinion .

Les recceleurs (*oukaf*) , enrichis à la suite de leurs spéculations , deviennent bien souvent amin dans leurs villages .

L'oukaf , après avoir acheté aux voleurs les objets dérobés , s'empresse de faire savoir au volé qu'il tient ces mêmes objets à sa disposition moyennant une certaine somme. Le volé se rend chez l'oukaf , débat avec lui le montant de la rançon , de même qu'il débattrait sur le marché le montant d'une denrée quelconque .

Ce métier était autrefois exercé par un grand nombre de familles ; aujourd'hui il ne se fait plus qu'en cachette , car notre administration ne le voit pas du même œil que les braves montagnards .

« Cependant , disent ces dernirs , l'oukaf nous rendait « bien souvent service , puisque , par lui , nous pouvions « ravoir ce que nous n'avions pas su garder , tandis que « sans lui les volcurs auraient été obligés d'aller vendre « leurs rapines loin du pays , et tout aurait été perdu « pour nous . »

L'oukaf garde le plus profond secret sur les personnes qui le fournissent des produits de leur industrie. Il y va de son intérêt. D'ailleurs il est très-accommodant pour les voleurs et les volés.

Les Kebaïles ayant toujours été en hostilité avec les conquérants des pays environnans, ont reçu chez eux les mécontents, les malfaiteurs de ces pays. Ces derniers ne possédant rien dans la montagne, et ne devant pas, après tout, être à charge à ceux qui les avaient reçus, se trouvaient bientôt sans ressources, et étaient obligés, pour vivre, d'aller voler dans les tribus ennemis. Or, le vol commis dans les tribus ennemis étant une action méritoire, il n'était guère possible de flétrir celui qui l'encourageait en achetant aux voleurs le produit de leurs rapines. De là peut-être encore l'institution du recel.

Malheureusement les voleurs n'ont pas toujours bien considéré si les tribus qu'ils mettaient à contribution étaient amies ou ennemis; ils en sont venus même à voler dans leur propre tribu, et le trop compâtissant rccéleur s'est, dc son côté, laissé aller à acheter les objets dérobés, se retranchant toujours derrière cette excuse: qu'il ne savait à qui appartenaient lesdits objets quand ils lui avaient été apportés.

Il ne faut pas croire que les oukafs soient des gens inviolables auxquels on ne puisse faire rendre gorge quand l'occasion se présente. Quand ils ont affaire à bonnes parties, ils peuvent être obligés de se dessaisir à très-bas prix des objets volés, quand ils ne les rendent pas pour rien.

À l'époque où Ben-Salem, khalifa d'Abd-el-Kader, était

encore dans toute sa puissance, et quand nos armées n'avaient pas encore entamé le territoire kebaïle, un officier de sa suite et originaire du pays avait eu un cheval volé. Après avoir cherché et avoir fait chercher, cet officier apprit que c'était un nommé Mohamed-ben-Bechaar, de la tribu des Nezlioua, qui l'avait acheté et qui le tenait à sa disposition moyennant rançon. Notre homme se mit aussitôt en devoir de se faire rendre sa bête par un moyen analogue à celui qui avait été employé pour la lui dérober. Il écrivit de bien la soigner parce que son intention était de la racheter. Puis il se mit aux aguets et ne tarda pas à s'emparer de l'un des fils du recèleur. Le père voulut crier ; mais il fallut s'exécuter, et l'officier rendit l'enfant contre son cheval, sans bourse délier.

A côté de ces coutumes, que notre civilisation ne saurait comprendre, il en existe d'autres dont elle n'aurait qu'à s'éngorgueillir.

Ainsi, l'*anaya*, qui est une de ces institutions empreintes de toute la naïveté des peuples primitifs, ne saurait trouver son application dans une société avancée pour la sauvegarde de laquelle il faut des traités.

L'*anaya* tient lieu de traités, de diplomates, d'ambassadeurs. C'est la loi de tous, inviolable pour tous. Elle est suivie sans discussion.

Comment définir convenablement l'*anaya* des Kebaïles ?

Peut-on dire qu'elle est un contrat passé entre individus, familles, peuplades, par lequel il est convenu qu'il y aura réciprocité d'inviolabilité, pour la parole, la protection de chacun d'eux quelle que soit d'ailleurs sa force et sa puissance ? Cette définition générale est loin de suf-

fire , d'autant plus que l'anaya offre beaucoup de variétés dans son emploi.

Des exemples feront mieux comprendre le but de cette coutume et en feront mieux ressortir les effets.

En temps de guerre , un étranger arrive dans une tribu de la montagne ; il y est inconnu , mais il connaît le nom d'un individu influent ou autre. Admettons qu'il paraîsse suspect à quelque habitant : « Où vas-tu ? lui sera-t-il demandé . — Chez un tel . » Cette réponse suffira pour le laisser passer. Si cependant on ne le croit pas sur parole , on l'accompagne jusque chez la personne de laquelle il se réclame ; il s'explique avec elle , et s'il en est favorablement accueilli , il ne sera pas inquiété .

Le même voyageur voulant passer dans une tribu voisine , mais ayant des sujets de crainte , demandera à celui qui l'a d'abord reçu s'il ne pourrait lui accorder quelqu'un pour l'accompagner. Si son hôte y consent , un de ses serviteurs , de ses amis , lui-même se mettra en route et servira de conducteur à celui qu'il veut protéger.

On conçoit que si le nom du premier venu peut servir de garantie , celui d'un marabout doit être une sauvegarde bien plus respectée. Un étranger ne venant chez un marabout célèbre que pour le prier d'intercéder pour lui et lui faire des cadeaux , il était important que ces derniers arrivassent à leur destination.

Tout le pays kebaïle peut être ainsi parcouru par un voyageur. Suivant les circonstances et les gens auxquels il se recommandera , il sera accompagné par un homme , un enfant , ou porteur d'une lettre , d'un objet quelconque connu pour appartenir à la personne qui accorde

l'anaya. Le plus souvent il ira seul, surtout s'il a quelques amis dans le pays.

La femme peut user du droit de son mari en l'absence de ce dernier, et c'est par suite du mépris d'un anaya accordé par une femme, qu'une longue guerre s'alluma entre plusieurs tribus (1).

La violation de l'anaya ne consiste pas seulement à maltraiter ou à tuer une personne accompagnée d'un habitant, ou munie d'une lettre. Une insulte adressée dans une tribu à un voyageur qui désire passer outre pour aller voir un ami fixé dans une tribu voisine, sera relevée par ce dernier, et l'invocation de son nom méconnu constituera une violation qui pourra amener un conflit.

Jusqu'ici, l'anaya n'est qu'une loi d'hospitalité rigoureusement appliquée et à l'observation de laquelle on met la plus grande importance. La voie maintenant, représentant le droit d'asile.

Un individu ayant commis un crime dans son pays se jette dans une tribu voisine, et sans qu'il ait besoin de s'en inquiéter, l'anaya lui est acquis.

Si le réfugié n'a commis un meurtre que dans le but de venger son honneur, la tribu qui l'a reçu le prendra sous sa protection ; elle lui désignera les marchés sur lesquels il pourra se rendre, les pays qu'il pourra parcourir, les populations avec lesquelles elle est liée, et vengera sa mort si elle lui est donnée dans les limites désignées. Si sortant du cercle dans lequel la tribu a quelque influence, cet homme était tué, on ne consi-

(1) Voir à la deuxième partie la tribu des Aïth-Menguelate.

l'éleverait pas le fait comme portant atteinte à l'inviolabilité de l'anaya.

Une tribu qui se respecte , n'accorde pas sa protection à celui dont le crime n'a eu que la cupidité pour but ; elle ne le livrera pas , mais lui enjoindra de sortir de son territoire , ou ne vengera pas sa mort.

Si quand deux tribus sont en guerre , une troisième vient jeter son anaya entre elles , tout doit cesser dès ce moment. Il peut arriver que l'une des denx ne veuille rien entendre et que les hostilités continuent ; dans ce cas , la tribu médiatrice se tourne contre celle qui lui fait l'affront de ne pas vouloir de son intervention. D'ordinaire elle est acceptée de part et d'autre , car une tribu qui n'a rien à faire dans la question , ne cherche à séparer les combattants que quand elle s'est assurée des deux côtés le concours des gens influents. Par ce moyen , l'amour-propre de tous est sauvegardé , puisqu'aucune des parties belligérantes n'a eu l'air de céder à un mouvement de faiblesse , mais seulement à la force de la loi.

Il arrive souvent que deux villages se battent entre eux sans que le chemin qui les relie cesse d'être fréquenté par les femmes ; on dit alors que l'anaya est sur tel chemin , sur telle partie du terrain.

De ces divers genres , celui qui est le plus respecté , est l'anaya accordé à un fugitif , à un voyageur. Jamais un Kebaïlc n'en supportera la violation ; il y tient avec passion : " Vous nous en voulez parceque nous donnons « refuge à des gens qui sont vos ennemis , et cependant « nous ne faisons que suivre la loi de Dieu. Quelle confiance auriez-vous en nous quand vous entrerez dans

« nos montagnes , si , dès à présent , nous livrons entre vos mains ceux qui sont venus nous demander l'hospitalité. Répondez ? et dites-nous si vous ne seriez pas vous-mêmes ce que vous nous reprochez. Notre anaya est le makhzen qui nous a gouverné jusqu'à ce jour ; la poudre à fait faire les familles qui voulaient porter le trouble parmi nous ; nous aimons l'un et l'autre , car ils nous ont permis de régler nos affaires sans que nous ayons besoin d'un concours étranger ; le jour où nous cesserons d'en faire cas , sera celui de notre décadence. »

On doit tout naturellement supposer que l'anaya d'un personnage influent a plus de valeur que celui d'un individu de peu d'importance. Ceci est vrai , jusqu'à un certain point : le plus grand respect que l'on aura pour le premier , se traduira par des réceptions plus brillantes , mais ne portera aucun préjudice à l'inviolabilité de l'autre.

L'expression *briser un anaya* est employée pour en exprimer la violation ; on l'entend très-souvent prononcer par les Kebaïles à propos de la moindre atteinte portée à une parole donnée , et même à propos de faits ressemblant peu à ceux que je viens de citer. Je fais cette observation pour faire remarquer que l'anaya s'applique en bien des circonstances. Je n'ai défini ici , que les principales.

La coutume suivante , sans avoir la même importance que celle de l'anaya , ne manque pas d'originalité.

A l'époque des grandes fêtes religieuses , à la suite de quelque évènement remarquable . et quand la djemâa le décide , on prend sur le trésor de quoi acheter de la

viande sur pied , pour en faire une distribution (*ouzia*) à toutes les familles , d'après le nombre de personnes qui les composent. Cette distribution a lieu en présence de tout le monde. La viande , une fois dépêcée , est mise en tas égaux entre eux ; à l'appel qui est fait par un crieur public , chaque famille se présente et enlève ce qui lui a été assigné:

Les cuirs provenant des animaux abattus sont vendus , et le produit en revient au trésor.

Les Kebaïles mangeant ordinairement peu de viande , en sont très-friands ; aussi , l'*ouzia* est-elle fréquemment demandée par de certains membres que la *djemâa* n'écoute pas toujours , faute d'argent.

Souvent il arrive que ce désir s'empare de la majorité , même quand le trésor est vide ; il est obligatoire alors pour toutes les familles de contribuer , selon leur fortune , à la collecte qui a lieu dans cette circonstance. Ce cas est rare.

Cette coutume de s'imposer des *ouzia* doit sans doute remonter à des temps reculés : c'est une mesure hygiénique prise d'un commun accord dans l'intérêt de la santé de la classe pauvre qui , sans l'*ouzia* , ne mangeraient jamais de viande.

D'ailleurs , la sollicitude de cette société pour les malheureux se manifeste en bien d'autres cas. Ainsi , lorsqu'un bœuf ou une vache meurt par accident , le propriétaire de l'animal n'est pas le maître d'en disposer , qu'il n'ait fait publier dans le village que les malades et les femmes enceintes désirant manger de la viande , peuvent s'adresser à lui.

On concevra par ce qui précède, que dans ces montagnes l'hospitalité doit être regardée comme le plus saint des devoirs, après la défense du pays.

Pas de somptuosité, pas d'ostentation pour la réception d'un étranger : la cordialité, la franchise les remplacent avantageusement.

Un Kebaïle ne changera rien à son ordinaire, peut-être (surtout s'il est pauvre) n'y ajoutera-t-il rien ; mais il engagera son hôte à prendre sa réfection sur ce qu'il destinait à sa famille. D'ailleurs, la loi s'en est mêlée : comme il n'était guère possible à chacun des membres d'une famille d'apprécier la manière dont devait s'exercer l'hospitalité, on a eu soin d'en régler les formes et de décider qu'une punition serait infligée à quiconque contreviendrait aux dispositions prises d'un commun accord.

Quand un voyageur arrive dans un village, s'il n'y a pas été appelé par des parents ou amis, l'amin lui désigne la maison où il trouvera sa nourriture. Si au lieu d'un voyageur ordinaire, on a affaire à un hôte de distinction, la djemâa fournit, sur ses réserves, du beurre, des pommes, des œufs, de la viande, suivant les circonstances.

Un individu qui recevrait un étranger sans avoir été désigné par l'amin, serait fort approuvé ; mais il ne lui en serait tenu aucun compte quand son tour se présenterait. Il est aussi permis à tout habitant du village autre que l'amphitryon désigné par l'amin, de porter à un hôte un plat de supplément sans que personne en conçoive de jalousie.

Pendant que l'hôte prend son repas, l'amin ou tout au

moins une personne considérable est auprès de lui pour répondre à ses questions et lui tenir compagnie.

Le village dans lequel passe fortuitement un étranger, se rend responsable de sa personne et de ses bagages ; on ne cite aucun fait prouvant que l'hospitalité ait été violée.

Comme un voyageur pourrait souvent ne pas trouver place dans la maison qui lui a été désignée pour y prendre son repas , chaque village possède une sorte de hangar où hommes et animaux trouvent un abri.

Quelquefois ce hangar est aussi destiné aux réunions de la djemâa.

Tenant à exercer envers les étrangers une hospitalité irréprochable, il est tout naturel que les montagnards aient eu quelque souci pour ceux d'entre eux qui ont été disgraciés par le sort.

Les indigents sont assez nombreux en Kebaïlie , les infirmités , la vieillesse , les ruines accidentelles , sont là , comme partout ailleurs , les causes de la pauvreté.

L'oisiveté et la débauche y font aussi peu de victimes que les goûts somptueux. Il en résulte que l'assistance publique ne fait jamais défaut à ceux qu'il a plu à Dieu d'éprouver ici-bas.

Le pauvre trouve en tout temps dans les zaouia une nourriture et un gîte suffisants. Toujours à la piste des événements marquants dans les familles , on le voit accourir partout où une naissance , une circoncision , un mariage offrent l'occasion d'une fête. Les restes des repas qui ont lieu dans ces circonstances leur sont dévolus.

Ils ont part aux ouzia comme les autres habitants du village.

A l'époque des fruits , les jardins leur sont ouverts , ils y entrent sans façon , et jamais ils n'en sont expulsés par le propriétaire , s'ils se contentent de cueillir et de manger sur place de quoi se rassasier.

Enfin , comme le Kebaïle ne considère pas la pauvreté comme un vice , mais seulement comme un accident auquel tout le monde est exposé , il s'en suit qu'il n'a pas pour elle de ces airs durs et méprisants que l'on remarque chez beaucoup trop de riches des nations civilisées. Le pauvre , de son côté , au lieu de l'humilité on même de cette bassesse dégradante qui lui est presque imposée dans d'autres pays par celui que la fortune a comblé , a son franc parler. Sans se présenter avec arrogance , il demande avec simplicité à qui possède une légère partie de son superflu. L'aumône lui est faite sans ostentation , sans remontrance , comme une chose toute naturelle.

Si , par suite d'infortunes , un homme a été dépouillé de ses biens , mais qu'il soit sain et dispos , il doit son sang à son pays. Si c'est un homme de bon conseil , sa voix sera encore écoutée dans la djemâa. Certes , elle aura perdu bien de sa force persuasive , mais elle pourra se faire entendre sans qu'il soit permis à qui que ce soit de lui imposer silence.

La charité , chez les Kebaïles , ne se traduit pas seulement par des aumônes en argent ou en nature ; elle accourt encore à l'aide du propriétaire qu'un malheur imprévu vient atteindre , et qui , sans le secours de son prochain , tomberait dans une misère plus profonde.

Si , par suite des maux que la guerre entraîne toujours

après elle , de dégâts causés par les éléments , un individu se trouvait dans l'impossibilité de cultiver son petit patrimoine faute d'animaux nécessaires , de reconstruire sa maison faute d'argent , la djemâa décide qu'une corvée générale aura lieu . Cette corvée porte le nom de *touïza* ; nul ne peut en être exempt .

S'il s'agit d'un labour , la semence est fournie par le maître du champ , comme cela se pratique quand la touïza a lieu pour une zaouïa , ainsi que je l'ai déjà dit .

---

## CHAPITRE IV.

Du milieu de l'état perpétuel d'agitation dans lequel ont vécu ces populations , bien des ambitions ont surgi , bien des intérêts ont été froissés , bien des inimitiés ont pris naissance. Tous ces motifs ont déterminé momentanément les fractions , les villages , les tribus à former des liens dont les nœuds se sont relâchés dès l'instant que le danger était passé , qu'une haine était assouvie ou éteinte , qu'une famille ambitieuse avait pris la place convoitée ou était tombée dans le néant.

Les gens d'un même parti formaient alors un *sof* (rang , ligne).

Il faut bien se garder de confondre l'alliance nommée *sof* avec celle que des dispositions topographiques ont forcément amenée entre un certain nombre de tribus. Cette dernière est permanente , tandis que l'autre n'est

qu'accidentelle , soumise à la marche des événements , et se glisse même au sein des familles.

Un *sof* grandit où tombe en très-peu de temps , par suite de circonstances fortuites que le Kebaïle saisit et commente comme il lui plaît , sans s'arrêter à en considérer les suites.

Quelquefois un *sof* se rallie autour d'un personnage éminent et en prend le nom. Souvent il est désigné par le nom d'un chef de famille mort depuis longtemps , mais dont les descendants ont continué la querelle. Ainsi , les Hal-Ogdal (1) sont divisés en deux *sof* , dont les partisans se nomment Aïth-Mehamed d'une part , et Aïth-Hadhi de l'autre.

Enfin , on trouve chez les Zouaoua les dénominations de *sof cheraga* , *sof r'raba* (de l'Est , de l'Ouest) , sans que ces titres soient justifiés aujourd'hui par la position des partis ; tandis que dans l'Oued-Sahel ce sont celles de *sof soukani* , *sof tathani* (de dessus , de dessous).

Cette dernière appellation aurait , d'après la chronique , une origine assez curieuse. Un marabout fort vénéré et nommé Sidi-Kali , avait fixé sa demeure chez les Beni-Djelil (2). Il ne faisait pas bon ménage avec sa femme , bien que de son côté celle-ci jouit aussi d'une grande réputation de sainteté.

Il paraît qu'une nuit on s'entendit si peu , qu'une violente querelle éclata , et que la femme sortit de la maison pour aller demander protection et vengeance aux amis de sa famille.

(1) Tribu de la confédération des Aïth-Sedka.

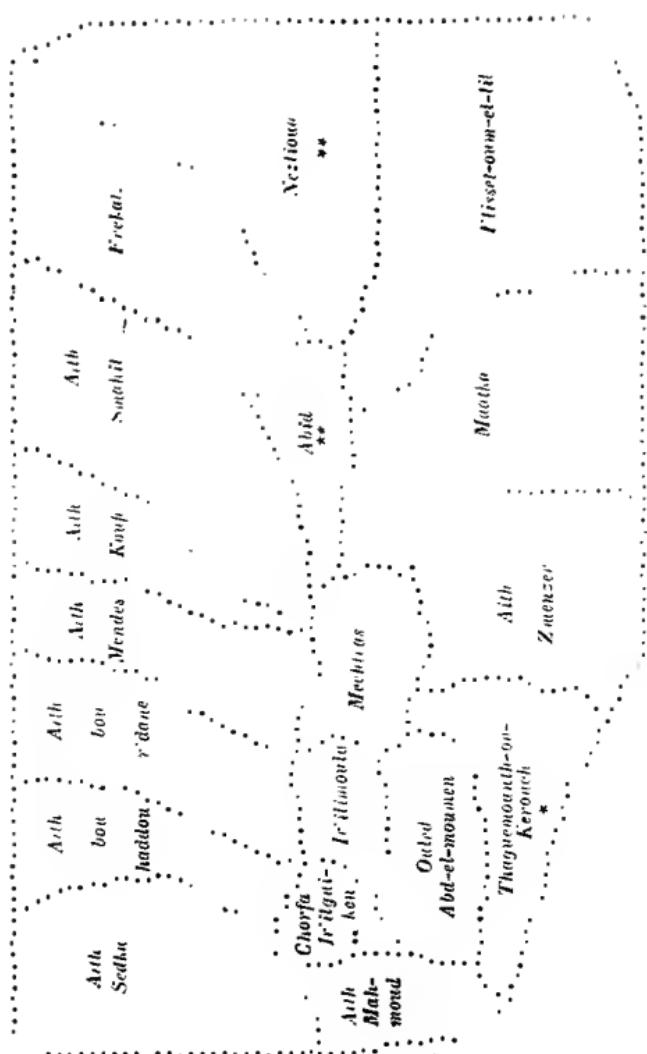
(2) Tribu du cercle de Bougie.

Menacé d'être expulsé du pays, l'homme dut, à son tour, chercher un appui auprès des siens. De proche en proche, les partis se formèrent et s'étendirent depuis Bougie jusqu'au Hamza, en remontant le cours de l'Oued-Sahel. Le sof de l'homme se nomma El-Foukani (de dessus), et celui de la femme El-Tathani (de dessous).

Outre les sof particuliers, il s'en rencontre d'autres plus considérables dans lesquels s'englobent les premiers. Leur existence est antique, et leur formation a dû être le résultat graduel d'une série d'événements dont le retour aurait gravement compromis la sécurité générale. Les tentatives d'agrandissement faites par les tribus mal partagées, sous le rapport du territoire, n'ont pas dû être les moindres causes de ces fédérations qui, au premier coup-d'œil, paraissent extraordinaires. Une étude plus approfondie les fait bientôt considérer à leur véritable point de vue.

Pour ne pas sortir d'un cercle de tribus des plus connues, je prendrai comme exemple la vallée de Bour'ni. On y trouve les tribus (1) divisées de telle manière qu'il est impossible à l'une d'elles de tenter une attaque sur un pays voisin sans être aussitôt inquiétée d'un autre côté. En admettant que toutes les tribus se remuent à la fois, aucune d'elles ne pourra sortir pour porter ses secours ailleurs, et devra défendre son territoire ; de sorte que malgré quelques succès obtenus par l'un ou l'autre parti, les forces restent toujours à peu près équilibrées.

(1) Dans le plan ci-après, les tribus marquées d'une astérisque forment sof contre celles qui n'ont point de signes. Les deux astérisques désignent les tribus neutres.



Il arrive bien souvent que des individus dont l'influence est connue, se laissant corrompre par l'argent ou par l'offre d'autres avantages personnels, trahissent un soi pour passer dans un autre , entraînant avec eux leurs

partisans. Dans quelques tribus les choses ne se font pas autrement : la force est acquise au plus offrant.

Les principaux meneurs ne négligent rien de ce qui peut leur assurer la prépondérance. Tous possèdent, chez eux, un nombre plus ou moins considérable de fusils, pistolets, sabres ; ils ont toujours une réserve de poudre, pierres et plomb. Au jour de l'action, ils s'empressent de prêter ce qui est nécessaire à ceux qui sont pris au dépourvu ou qui ne possèdent rien. Au besoin, ils vont jusqu'à offrir des provisions pour retenir leurs partisans, et par ce moyen s'assurer la victoire ou se préserver d'un danger imminent.

Lorsque, en 1854, la colonne du gouverneur général vint camper aux Sebt des Aïth-Yaya, craignant une attaque de sa part, les Aïth-Yenni publièrent qu'ils nourriraient, pendant un mois, tous ceux qui voudraient se présenter pour concourir à la défense de leur territoire, et que de plus ils fourniraient, pendant le même temps, les munitions dont on aurait besoin.

L'agglomération de tous les contingents kabyles pour s'opposer à l'invasion française ne peut porter le nom de sof, car cette dénomination ne sert qu'à représenter un état hostile d'observation que gardent entre eux les divers partis dont se compose cette agglomération.

Certains individus jouissant de quelque influence dans les tribus de la montagne, nous disent, pour nous plaire, qu'ils sont à la tête du sof du Makhzen. C'est une parole qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux, car ils se défendent de l'avoir prononcée quand ils sont au milieu des leurs, ou bien ils la convertissent, à leurs yeux, en

une ruse dont ils ont été obligés de se servir pour parvenir à leurs fins.

De l'amas de légendes qui sont racontées au sujet de la formation de la plupart des grands sof, il est souvent assez difficile d'en extraire la vérité ; quoiqu'il en soit, ces sof existent, et leur étude ne peut nous rendre que d'excellents services.

---

## CHAPITRE V.

D'un caractère fier et d'une humeur peu endurante , ces peuplades étaient autrefois très-rarement en paix. Il existait presque toujours dans un coin de ces montagnes quelque conflit entre deux tribus , deux villages , deux soi. Les marabouts influents étaient sans cesse occupés à prêcher la concorde , et ce n'est qu'à force de patience et d'adresse qu'ils pouvaient venir à bout de ces natures orgueilleuses , sensibles à l'insulte et ardentes à la vengeance.

On se demande comment une pareille société a pu se maintenir forte et vivace à travers les siècles , quand il a suffi , le plus souvent du caprice , de la faute , de la mauvaise volonté d'un seul de ses membres pour entraîner les autres aux plus déplorables excès.

Rejeté dans la montagne par l'oppression étrangère , le

Kebaïle a concentré toute sa haine sur l'envahisseur ; il sera sans foi avec lui , et tous les moyens lui paraîtront bons pour le repousser. Mais , dans ses guerres intestines , il n'agit plus de la même manière : il se bat , mais par point d'honneur , et non pour conquérir. A moins de cas extraordinaires , il se bat sans haine et pour une question d'amour-propre.

Avant notre arrivée , la déclaration de guerre se faisait en règle , si des circonstances fortuites ne faisaient pas éclater un conflit spontané.

Les Aith-Ouaguenoun et les Aith-Djennad avaient la coutume d'échanger , en temps de paix , deux fusils. Quand l'une de ces tribus voulait déclarer la guerre à l'autre , elle lui renvoyait l'arme qu'elle avait en dépôt. On donnait le nom de mzerag (*lance*) aux objets ainsi échangés , sans doute parce que c'était une arme de ce genre qui remplaçait le fusil avant l'invention des armes à feu.

N'y a-t-il pas , dans cette coutume , une similitude avec la manière dont les premiers Romains déclaraient la guerre en envoyant un héraut d'armes lancer un trait sur le territoire ennemi ?

Anciennement la plus grande partie des tribus agissaient comme les Aïth-Ouaguenoun et les Aïth-Djennad ; mais cette coutume était tombée en désuétude.

En général , quand une tribu se croyait insultée par une autre , et qu'elle voulait en tirer vengeance , elle commençait par faire attaquer ses troupeaux par les jeunes gens. Les bœufs , chèvres , moutons , pris dans ce coup de main , étaient mangés en ouzia.

Dès ce moment on devait être prêt à la guerre.

Quelquefois la déclaration d'hostilités avait lieu plusieurs jours à l'avance. Chaque parti profitait de ce laps de temps pour envoyer des émissaires dans toutes les directions, afin de faire rentrer au plus tôt ceux qui voyageaient au loin.

Enfin, les escarmouches commençaient, les marabouts conciliateurs entraient aussitôt en campagne; mais, comme ils savaient par expérience que ce ne serait pas dans le principe qu'ils pourraient parvenir à éteindre l'animosité qui existait entre les combattants, ils cherchaient seulement à la calmer en faisant conclure des trêves (*dhomana*). Ainsi, on convenait qu'on ne se battrait pas la nuit, que tels ou tels jours de la semaine seraient garantis par l'anaya, qu'on suspendrait même les hostilités pour un certain temps.

Pourtant, si l'un des deux partis était trop irrité par ses pertes ou par l'insulte qu'il avait reçue, la voix des marabouts n'était pas écouteée, les choses devenaient souvent fort graves. On s'attaquait le jour, la nuit et à toute heure. Toute communication était interrompue. On creusait des tranchées pour se rapprocher des villages; les maisons étaient incendiées, les arbres coupés; on se faisait enfin tout le mal possible.

Ainsi, d'après les degrés d'irritation, les combats changeaient de caractère. Dans le cas le plus ordinaire, les guerriers des deux partis se portaient sur tel point consacré par l'habitude pour y vider les querelles, et s'y battaient en tirailleurs.

Chaque combattant cherchait à s'approcher le plus

près possible de son ennemi en se glissant de broussailles en broussailles ; quand il était à bonne portée et que son fusil était bien appuyé sur une branche d'arbre ou sur une pierre, il lâchait son coup et s'affaissait aussitôt sans s'inquiéter s'il avait tiré juste.

Pendant que les jeunes gens, les hommes dans la force de l'âge, étaient ainsi occupés à soutenir les droits ou les prétentions de leur parti, les vieillards et même des marabouts, placés sur des hauteurs dominantes, prévenaient les leurs des mouvements de l'ennemi.

Les vieillards ne se lassaient pas, en hommes expérimentés, de donner des conseils qui n'étaient pas toujours écoutés. *Tamourt ! tamourt !* (à terre ! à terre !) était le cri qu'ils répétaient le plus souvent, car ils savaient, eux qui avaient assisté à tant d'affaires, que la moindre imprudence pouvait être payée de la vie.

Nous venons de voir que la longueur de leurs armes force les Kebaïles à les appuyer pour tirer ; alors leur tir a assez de justesse ; mais s'il faut qu'ils fassent feu debout, ils n'y sont plus, et avouent que nos soldats les surpassent en adresse, ce qu'ils ne leur accordent pas quand ils peuvent trouver un support pour le bout de leur canon.

Outre le fusil, chaque individu est armé d'un pistolet ou d'une arme blanche, un *flissa* ou un *gadoum*. Le *flissa* est un sabre à lame large au milieu et se terminant en pointe longue et aiguë ; ils se fabriquent dans la tribu des Flisset-Behar. Le *gadoum* est un instrument à deux tranchants, hache d'un côté, herminette de l'autre ; en paix comme en guerre, le Kebaïle en est toujours porteur dans

son pays : il s'en sert pour élaguer ses arbres et achever un ennemi. J'ai connu des vieillards à barbe blanche qui m'ont affirmé ne jamais s'être séparés de cet outil de prédilection.

Le costume guerrier est complété, dans la haute montagne, par un tablier de cuir, qui, comme le gadoum, sert dans les combats et les travaux agricoles ; on le nomme *tabenta*.

Pour les attaques de villages, on se sert d'une espèce de grand bouclier en bois (*loueh*, la planche), assez épais pour arrêter la balle, à l'abri duquel s'avancent deux ou trois combattants. L'un d'eux fait passer, par un trou pratiqué à cet effet, un instrument nommé *than-hizth*, qui n'est autre chose qu'une très-longue et forte perche garnie à son extrémité d'une pointe en acier ; cette espèce de bâton manœuvré par les hommes abrités, sert à faire, dans les maisons, une brèche, qui laisse à découvert ceux qui y étaient enfermés.

Si l'exaspération ne s'est pas emparée des esprits, les communications continuent à exister entre les parties belligérantes. Entre les escarmouches et quelquefois pendant le combat, les femmes peuvent aller librement d'un village à l'autre, mais en passant par des chemins désignés d'avance et sur lesquels règne l'anaya. Quant aux hommes, ils ne peuvent se rendre dans un village ennemi que pendant les trêves et sans armes ; mais ils s'en soucient fort peu et préfèrent laisser aux marabouts, étrangers aux partis hostiles, le soin de régler leurs affaires.

Je ne donne ici qu'une idée générale sur la manière

dont se fait la guerre ; en parcourant les notices qui accompagnent chaque tribu, on aura lieu de remarquer que plus d'un village, par ses coutumes, est en désaccord avec ce que je dis ici.

Quelle que soit l'excitation des combattants, une trêve est toujours accordée pour ensevelir les morts. Cette trêve se demande sans façons, et s'obtient de même. A la suite d'une affaire et avant de se séparer, l'un des deux partis fait connaître à l'autre à haute voix, qu'une suspension d'armes est nécessaire, et en donne la raison ; il lui est répondu sur le même ton, et chacun se retire. Le village entier se réunit alors, pour creuser les tombes de ceux qui ont succombé dans la journée.

Il arrive souvent qu'un individu meurt, dans le courant d'une guerre, de sa mort naturelle ; la trêve est encore demandée en ces circonstances, et si le défunt a des amis dans la tribu hostile, il n'est pas rare de les voir accourir lui rendre les derniers devoirs.

Si l'un des partis n'a eu que des blessés et pas de morts, il ne s'éloigne pas du lieu du combat sans faire une décharge générale de toutes ses armes en signe de triomphe. La même chose a lieu quand un seul ami arrive au secours d'un autre ; c'est alors un salut réciproque, comme il est convenu chez nous de le faire de nation à nation ; seulement, chez les Kebaïles le nombre de coups n'est pas réglé, ils n'y regardent pas de si près.

Celui qui a vu les combats des Kebaïles est étonné de la facilité avec laquelle ces gens font le sacrifice de leurs intérêts pour soutenir une question d'amour-propre

ou de nationalité. J'en ai vu, mettant le feu à leur maison , pour que l'ennemi ne pût se donner cette satisfaction.

D'ailleurs , il est très-rare qu'un village soit enlevé de vive force , si l'assiégeant n'a pas des intelligences dans la place , ou si un soi ne fait pas défection. Quelques-uns , tels que : les Aïth-Hamdoun , Grebissa , dans l'Oued-Sahel ; Ir'il-Bouzeron , chez les Aïth-Aïssi , ont été brûlés ; mais c'est qu'ils tenaient pour les Français , qu'une partie de leur population les avait abandonnés pour passer aux insoumis , que ces derniers étaient très-animés , tandis que ceux qui restaient étaient sous l'empire de la crainte , trahis par leurs frères et désorganisés.

Dans le cas où un village, n'ayant pas un nombre suffisant de combattants pour tenir la campagne , devait être attaqué par des forces supérieures , les défenseurs s'empressaient de combiner les moyens de résistance. Des fossés étaient creusés , des constructions étaient élevées suivant la position des terrains à défendre ; les issues des rues étaient fermées par des murs en pierres sèches , et , au moment de l'attaque , chacun occupait la place qui lui avait été assignnée.

Les femmes jeunes ou vieilles se réunissaient parées de leurs bijoux , et , se tenant par la main , entonnaient un chant de guerre. De temps en temps , elles poussaient des cris pour stimuler le courage des défenseurs. Ces chants , ces cris de guerre jetés par des femmes au milieu de la fusillade , sont d'un effet saisissant. Ayant été appelé plusieurs fois à conduire des contingents kebaïles à la défense d'un village menacé par l'ennemi , j'ai compris , en entendant les excitations des épouses , des nièces ,

combien devait y être sensible la fibre guerrière des combattants

Les choses ne se passent pas de même quand ce sont les Français qui attaquent ; alors, les femmes sont renvoyées dans la montagne avec les enfants et les troupeaux ; car, dans le cas de la prise du village, elles seraient faites prisonnières, tandis qu'entre Kebaïles les femmes sont toujours relâchées, et, dans quelques cas que ce soit, aucune insulte ne leur est faite.

L'état de guerre qui régnait presque perpétuellement dans ces montagnes, forçait chaque village à se tenir constamment prêt à toutes les éventualités. Aussi, les cartouchières étaient-elles toujours garnies de poudre et de balles, et les fusils soigneusement tenus.

Les maisons de garde construites aux environs de chaque centre de population sont entretenues convenablement ; elles n'offrent rien de remarquable, si ce n'est qu'elles sont crénelées sur toutes les faces.

On voit aussi dans plusieurs villages, des tours assez élevées ressemblant à des minarets. Sauf quelques exceptions, peut-être, elles sont loin de servir aux mêmes usages : ce sont des constructions à plusieurs étages destinées à renfermer, en cas d'attaque, un certain nombre de combattants. Généralement elles sont blanchies à la chaux comme les mosquées. Si l'assaillant parvenait à pénétrer dans les maisons, les plus déterminés du village se retireraient dans ces petits forts et chercheraient à les déloger par un feu plongeant.

Les Chorfa de l'Oued-Sahel, dans un assaut qu'ils soutinrent contre les Mchedallah, Aïth-Yalla, etc., ne durent

leur salut qu'aux deux tours qui protégeaient le village. L'ennemi brûla une partie des maisons, mais ne put achever son œuvre de destruction sous la grêle de balles qui pleuvait sur lui. Il fut obligé de se retirer, après avoir subi des pertes assez notables.

Tout Kebaïle en état de porter les armes, se doit à la défense du pays : riches ou pauvres, jeunes ou vieux, tout le monde doit combattre. Quand une vieillesse trop avancée ne permet plus au corps les fatigues de la guerre, on est en droit de ne plus s'exposer dans la mêlée ; mais, au jour du combat, on viendra donner encore quelques bons conseils.

Dès qu'un enfant peut soutenir le poids d'un fusil, son père se fait une gloire de le présenter à la djemâa. S'il arrivait qu'un grand et fort garçon voulût s'obstiner à ne pas se présenter, la djemâa le réclamerait et lui ferait subir la singulière épreuve du fil. Cette épreuve consiste à mesurer le cou du jeune homme avec un fil. La longueur obtenue est doublée ; puis, on réunit les deux extrémités que l'on place entre les dents du patient ; il en résulte une boucle qui est rabattue par-dessus la tête. Si le diamètre de la boucle est assez grand pour que la tête y passe, c'est une preuve que le jeune homme est apte à prendre part aux combats et aux corvées.

Il est probable que cette épreuve doit être sujette à bien des erreurs ; il est vrai que personne ne s'y expose et qu'on ne l'emploie que quand il y a mauvaise volonté bien reconnue.

Jamais un Kebaïle ne raccommode un vêtement percé d'une balle ; la raison qu'il en donne, c'est que Dieu ayant

eu l'intention de marquer un de ses serviteurs dans tel endroit de ses vêtements , ce serait folie de faire disparaître de telles traces , un nouveau projectile se ferait jour par le même chemin .

J'ai déjà dit que si l'un des partis guerroyants à eu la chance de n'avoir point de morts dans le courant d'une journée de combat , il fait une salve de mousqueterie . Si , au contraire , un guerrier a succombé sur le champ de bataille , le village tout entier , et plus spécialement la kharouba à laquelle il appartient , prend part à ses funérailles . Aux femmes de sa famille , viennent s'adjoindre quelques voisines , et toutes étaient un désespoir qui pourrait faire croire qu'elles seront à tout jamais inconsolables . A l'instar des guerriers d'Attila pleurant sur la tombe de leur illustre chef , elles se déchirent le visage à coups d'ongle et mêlent ainsi leur sang à leurs larmes . Peut-être même , cette barbare méthode ne contribue pas peu , par la douleur qu'elle occasionne , à arracher des pleurs aux yeux les plus récalcitrants . Tous les habitants du village aident à creuser la fosse qui doit recevoir le corps du défunt , et l'enterrement se fait au milieu d'un morne silence du côté des hommes , et d'un concert assourdissant de cris aigus de la part des femmes .

Les blessés sont soignés dans leurs maisons ; mais les opérations chirurgicales ; comme les traitements médicaux auxquels ils sont soumis , laissent beaucoup à désirer sous tous les rapports .

Il n'y a point de médecins ni de chirurgiens proprement dits en Kebailie . Quelques individus , principalement des marabouts , sont appelés à donner leurs avis et

leurs soins dans les circonstances graves ; mais ils sont loin d'atteindre seulement à l'habileté de nos rebouteurs. Les gens riches envoient chercher dans les tribus arabes un *thebib* (1) renommé , car ce n'est réellement que chez ces derniers que l'on trouve quelques notions de médecine.

D'ordinaire le traitement d'un blessé se réduit à quelques pratiques consacrées par l'habitude. On fait mâcher de la terre au moribond , sans doute pour provoquer la salivation et l'empêcher par-là d'avoir la bouche desséchée , car l'eau donnée à un blessé , est considérée comme mal-faisante. Les plaies ne sont jamais lavées avec de l'eau , mais avec de l'huile chaude dans laquelle on a fait infuser des aromates. Elles sont pansées avec de vieux chiffons de coton ou de laine toujours assez malpropres. De temps à autre on brûle un peu de benjoin , et , au moyen du souffle , on en dirige la fumée dans la direction de la plaie. Si la blessure est faite par une arme à feu et que le projectile ne soit pas sorti , mais qu'il soit à portée d'être senti sous le doigt , on l'extirpe après avoir fait une incision avec ce même couteau qui sert à égorger les moutons , à achever un ennemi , à se raser la tête : ces premiers soins donnés , le blessé guérit comme il peut.

Quant aux amputations de membres , il ne s'en fait guère ; du moins , je n'ai jamais eu connaissance , qu'il en ait été fait dans ces montagnes. Je dois cependant dire que j'y ai vu des amputés. Deux d'entre eux que j'ai interrogés , avaient été opérés par des médecins arabes.

(1) *Thebib* , médecin.

Aux mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent ces montagnards , vient souvent s'ajouter le cas de syphilis invétérée. Cependant, une grande partie de ces robustes enfants de la nature , parviennent encore à se tirer d'affaire : on est obligé d'en convenir, à l'aspect des cicatrices de tous les genres qui ornent et leurs têtes et leurs membres et leurs troncs.

---

## CHAPITRE VI.

Les femmes jouissent d'une assez grande liberté en Kebailie ; mais elles sont, néanmoins, fortement lésées dans leurs intérêts en fait d'héritages, divorces, mariages. Elles sont presque hors la loi, car les kanoun en vigueur ont été rédigés tout en faveur des mâles, et en contradiction flagrante avec les prescriptions de l'islamisme, à peu d'exceptions près.

La femme n'hérite pas (1), quelle que soit la fortune

(1) Il existe, cependant, des exceptions à cette règle générale. J'ai connu une veuve de la tribu de Ath-Meddour qui vint un jour se proposer en mariage au commandant du cercle de Drah-el-Mizane. Elle fut étonnée d'être refusée, elle qui offrait, avec son amour, une paire de bœufs, un cent de figuiers, plusieurs oliviers, etc etc., dont elle avait hérité.

de ses parents et son degré de parenté. La coutume , qui, d'ailleurs, diffère dans chaque tribu , lui assure seulement des droits à la subsistance. Ainsi , en cas de mort du mari , sans héritiers , l'épouse retourne chez ses propres parents ; ceux-ci sont tenus de la recevoir. Si , au contraire , elle a des enfants en bas-âge , les biens du défunt sont gérés par un oukil. Si ce dernier n'est pas un honnête homme , et cela arrive comme partout ailleurs , il se contentera , à la majorité des enfants , de les mettre en possession de leur héritage , sans tenir aucun compte des intérêts qu'il a touchés en leur nom. Comme rien n'a été écrit et qu'il reste seul arbitre des dépenses qui ont été faites , il est fort difficile d'avoir recours contre lui.

Quand tous les héritiers sont du sexe féminin , le plus proche parent du mari , s'empare de toute la succession , mais il est tenu de pourvoir à l'entretien de la mère et des filles.

Les Kebaïles , malgré la latitude que leur laisse le Koran , sont moins polygames que les Arabes. La plupart n'ont qu'une femme. Ceux qui ont une maison considérable à entretenir en épousent plusieurs.

Un homme voulant se marier , s'il n'en fait lui-même la demande au chef de famille de la personne qu'il convoite , charge un ami de se présenter en son nom. Le prix de la femme est débattu par devant un ou plusieurs marabouts et en présence de témoins ; quand il est fixé , le fatal est récité par les parties intéressées et les assistants ; le mariage légal est alors terminé , aucune pièce écrite ne le constate. Un repas réunissant les proches et les amis en est la consécration.

Souvent une fille est accordée à un honime bien avant qu'elle ne soit nubile ; dans ce cas , elle reste chez ses parents jusqu'à ce qu'elle ait été reconnue propre à cohabiter avec son mari. Malgré ce retard, ce dernier ne peut plus se refuser à la recevoir à l'âge voulu qu'en la divorçant. Dans ce cas , les kanoun le forcent à payer un droit plus fort que pour un divorce après cohabitation.

Quand, enfin, l'époque fixée pour la mise en possession de la femme est arrivée , le mari, d'après l'importance de sa fortune, donne une fête plus ou moins brillante , dans laquelle les coups de fusil jouent toujours le principal rôle.

Si la femme est d'une tribu ou d'un village étranger. le mari va la chercher à la tête de ses amis tous armés en guerre, cette troupe, marchant au son de la musique est reçue par les amis, également armés, de la famille de la femme.

Les plus proches parentes de l'épousée sont revêtues de leurs plus beaux habits et ornées de tous leurs bijoux.

Aux cris qu'elles poussent, les hommes ne tardent pas à s'animer et font parler la poudre ; un improvisateur chante des couplets de circonstance. Enfin , on se met en devoir de conduire la mariée dans sa nouvelle demeure; l'escorte du mari se double alors de celle de sa femme. A l'arrivée au domicile conjugal , nouvelles fêtes, on chante , on crie surtout.

Un repas est encore donné aux parents et amis, et si l'homme est riche , à un nombre de personnes plus considérable. Dans tous les cas , les pauvres en auront leur part.

Le divorce n'exige pas plus de formalités légales que le mariage ; il suffit qu'un homme dise à sa femme « Je te divorce , » pour que le fait soit accompli.

D'après la loi musulmane , le chef de famille qui a reçu la dot , doit en eas de divorce le remboursement intégral au mari. Chez les Kebaïles le remboursement n'a lieu que quand le mari , voulant bien s'entendre avec les parents de son épouse, eonsent à en finir de eette ma-nière. Autrement l'homme , en renvoyant sa femme , fixe lui-même la somme par laquelle elle pourra se racheter , c'est-à-dire se remarier.

Le caprée du mari ayant foree de loi , on conçoit sans peine les désagréments auxquels est en butte la pauvre répudiée.

Elle ne possède rien , il faut donc que sa famille lui vienne en aide ; mais cela n'a lieu que très-rarement. Il ne lui reste plus en perspective que d'être prise pour femme par un individu qui voudra bien payer son rachat ou de rester divorcée pour le restant de ses jours.

Une femme de la tribu des Aith-bou-Haddou ayant à se plaindre de la eonduite de son mari , se sauve dans la maison de ses parents. A toutes les sommations qui lui sont faites , elle refuse de rentrer sous le toit conjugal. Le mari consent alors à la divoreer , mais à la eondition qu'elle épousera un individu qu'il désigne. La malheu-reuse ne veut pas s'y résoudre ; elle eroit avoir tout à craindre de cette nouvelle alliance foreée , et prèfère se retirer à la zaouia de Sid-abd-Rhaman , chez les Aith-Smahil, où elle reste trois ans sans que son mari change de résolution. Ce n'est que par les suites des faits survenus

dans la révolte de 1856 qu'elle en sort pour s'exposer de nouveaux aux exigences de son petit tyran.

Comme on le voit la femme n'est guère plus considérée par les montagnards qu'un objet que l'on a le droit de vendre à son gré , quand il ne vous convient plus.

Quelques individus ne craignent pas de spéculer sur elle : ainsi, ils achètent une femme pour trois cents francs et s'en défont s'ils en trouvent le placement pour une somme supérieure. Hâtons-nous de dire que ces cas sont rares ; mais la coutume ne s'y oppose pas et le mari, bien que méprisé pour agir ainsi , est dans son droit.

La femme n'a guère que la résignation ou la vengeance pour s'opposer à d'aussi brutales injustices. Souvent elle fuit chez ses parents ; mais elle ne parvient pas toujours à se soustraire à la volonté de son mari.

Si la loi kebaïle sacrifie la femme avec autant de facilité aux intérêts de l'homme , elle la laisse jouir de plus de liberté que la femme arabe.

Ainsi elle mange devant son mari , se présente sans voile devant les étrangers et va jusqu'à accorder son anaya , qui, il est vrai, n'est souvent respecté que dans sa famille. Dans les villages de l'intérieur de la montagne , on voit au soir des beaux jours hommes et femmes réunis sur la porte des maisons , devisant joyeusement , chantant en s'accompagnant d'instruments. On se croirait dans un village français. Cette liberté est sous la sauve-garde des kanoun qui punissent très-sévèrement tout individu qui, dans un endroit écarté , sur un chemin ou à la fontaine destinée aux femmes, chercherait à s'entretenir avec elles. Il est encore plus expressément défendu de s'introduire dans un

domicile en l'absence du propriétaire; quiconque enfreindrait la défense , soit de jour, soit de nuit , s'exposerait non seulement à une forte amende, mais encore à être tué par le mari s'il se présentait inopinément. Le flagrant délit d'adultère ne serait même pas invoqué comme justification par celui qui aurait frappé ; il lui suffirait de prouver par le témoignage de sa propre femme que de honteuses propositions lui avaient été faites, pour être absout par la djemâa.

Faite aux travaux domestiques et d'intérieur de maison, il semblerait que la femme n'a à désirer que la plus parfaite tranquillité. Elle n'engagera pourtant jamais son mari à commettre une lâcheté, et dût-elle tout perdre avec lui , elle l'encouragera de ses cris et de ses applaudissements à dignement se conduire.

Bien souvent , munie d'un pistolet ou de toute autre arme, elle n'hésitera pas à se mêler encor plus directement au combat.

Quels que soient les événements , le montaguard pur sang du Djerdjera , change rarement de linge et jamais de calotte et de burnous.

La femme , quoiqu'en définitive assez malpropre , fait quelque toilette. Quand vient le soir, elle revêt des habits autres que ceux qui lui ont servi pour ses travaux de la journée. Tient-elle à plaire à son mari qui revient de ses travaux , ou est-ce seulement par instinct de coquetterie qu'elle agit ainsi ? Voilà la question. Ce que j'ai remarqué à coup sûr , et qui pourrait prouver que le mari n'est pour rien là-dedans , c'est que quand les femmes vont à

l'eau , au bois ou au moulin elles sont toujours beaucoup mieux parées que dans la maison.

Dans les fêtes , elle s'orne de tous ses bijoux et d'un immense haïk de laine du poids de plusieurs kilogrammes, qu'elle fixe sur les épaules au moyen d'épingles-crochets nommées *ibezimen* et qu'elle retient sur les hanches par une ceinture de laine ou de soie aux couleurs vives et variées. La coiffure, plus soignée ce jour-là, n'est pas la même dans toutes les tribus : chez les Aïth-Yalla elle ressemble à celle des femmes des environs de Montbéliart, tandis que chez les Aïth-bou-Akkach , j'ai cru retrouver la forme que les tableaux bibliques donnent à la coiffure de la Samaritaine.

Les postiches ne sont pas inconnus dans ces montagnes, et malgré l'épaisseur de leur chevelure , les femmes ne dédaignent pas d'y ajouter des nattes ou des tresses de laine noire , mais ce n'est ici qu'un ornement et non une supercherie destinée à faire croire à la présence de ce qui n'existe plus.

Elles aiment à se parer de colliers , *thazath*, faits avec des perles en verroterie , des petits coquillages , des pièces de monnaies françaises et arabes, des morceaux de corail; Elles y suspendent des boutons métalliques , des petites glaces de provenance européenne , enfin tous les objets brillants qui peuvent leur tomber sous la main.

Elles recherchent les mouchoirs de coton ou de soie de brillantes nuances. Celles qui sont riches, surchargent leurs bras de bracelets en argent (*dah*) et leurs pieds de *khalkhal* du même métal ; les plus pauvres les portent en cuivre , en corne , en bois (*amkies*).

Les boucles d'oreilles (*kouneïs*, nom général) sont de deux sortes, en argent et garnies de corail. Les unes sont si lourdes, qu'on les agrafe dans les cheveux au moyen de petites chafnes, pour soulager les oreilles, on les nomme *zerouïar*; les autres, appelées *thiounissin* sont plus légères et pendent librement.

La tête est ornée de parures (*thacebt*), affectant tantôt la forme de ferronnières, tantôt celles de diadème; elles sont en argent ou en cuivre, enjolivées de corail, d'émaux de diverses couleurs et garnies de chaînettes auxquelles se balancent de petites plaques de métal ou des perles.

Peu de femmes portent de la chaussure; si quelques-unes en mettent, ce n'est que dans leur intérieur.

A l'instar des Mauresques et des Arabes, elles se teignent les ongles avec du henné, s'allongent les sourcils avec du noir et se bleuissent le dessous des yeux avec du sulfure d'antimoine. Dans les grandes circonstances, elles se barbouillent le visage de lignes bizarres jaunes et rouges.

Elles s'épilent le corps en se servant pour cela de diverses drogues, dont quelques-unes sont très-dangereuses. La glu, provenant d'une espèce de chardon sans tige, est aussi employée aux mêmes usages. Après avoir enduit la partie à épiler d'une matière destinée à détruire la force d'adhésion du poil, elles y appliquent un emplâtre de cette glu, qui, retiré brusquement, arrache tout ce qui s'est attaché à lui.

Elles composent avec de l'huile et de l'arsenic, une pomade qui passe pour faire pousser les cheveux, mais dont l'effet le plus sûr est de détruire la vermine, que le

peigne le plus solide et aux dents les plus longues ne réussirait pas toujours à atteindre.

Elles croient beaucoup aux sortiléges et ont souvent recours à de vieilles femmes qui , outre bien d'autres métiers, exercent encore celui de devineresses. Les moyens mis en pratique par ces dernières , ressemblent singulièrement à ceux qu'emploient les sorcières que l'on trouve dans certains villages de France. Elles évoquent les démons à l'heure de minuit , elles vendent des philtres destinés à faire naître l'amour , à le prolonger , à le retenir , à le faire disparaître. Elles préparent des breuvages dont l'action stimulante doit donner la fécondité aux stériles. Par des paroles et des signes magiques , elles vengent une femme d'un mari brutal , d'un aimant dédaigneux ou d'une rivale.

Ces sorcières jettent enfin des sorts sur les gens , les bêtes , les maisons et les champs. Les ingrédients dont elles se servent ne sont pas toujours innocents , tant s'en faut ; mais telle est l'ignorance qui règne dans ces pays , en matière de chimie , qu'on aime mieux croire à leur vertu diabolique plutôt qu'à leur vertu naturelle.

Les petits tatouages que portent toutes les personnes du sexe sont aussi leur ouvrage ; elles les placent d'habitude entre les deux yeux , sur une narine et quelquefois sur une tempe. Ces tatouages se font par les procédés employés parfois par nos soldats pour s'orner les bras et la poitrine. Presque toujours ils représentent une croix , souvenir d'une religion oubliée. Dans certaines tribus , on en ajoute sur la gorge , sur la joue , etc.

Par suite de sa bonne conformation , la femme kebaïle

enfante assez aisément; mais si l'accouchement est par trop laborieux, elle ne trouvera pas à côté d'elle une accoucheuse pour la délivrer. Les matrones, mettant à profit leur expérience, cherchent à la soulager. Les mêmes vieilles dont il a été question plus haut, se transformant en sage-femme, donnent des conseils et des breuvages dont l'efficacité échoue là où l'emploi d'instruments devient indispensable.

A la suite d'un heureux accouchement et surtout si le nouveau-né est un garçon, les femmes poussent des *you! you!* le mari tire un coup de fusil. Tous les parents et amis viennent alors lui adresser des compliments, dont il se montre reconnaissant en les engageant quelques jours après (ordinairement sept), à prendre part à un *thâam* (1). Les gens dans l'aisance, tuent un ou plusieurs moutons gras et font préparer un copieux kouskoussou. Les invités, de leur côté, tirent des coups de fusil et font des cadeaux de viande, d'huile, poules, etc., à l'heureux père.

Si, au contraire, c'est une fille qui vient au monde, la poudre ne parle pas, et sauf quelques visites de parents et quelques dons de comestibles destinés à réparer les forces de la mère, le fait passe à peu près inaperçu.

J'ai interrogé plusieurs individus à ce sujet; la plupart se contentaient de me répondre: « C'est l'habitude; » d'autres, me disaient: « Tu ne voudrais pas qu'à la « venue de deux enfants sur cette terre, nous ne fissions

(1) Repas dont le plat principal, sinon unique, est un kouskoussou garni de viande.

« pas une différence entre celui qui doit un jour défendre son sof un fusil à la main , et celle qui ne sera tout au plus bonne qu'à faire du mauvais kouskoussou. Nos kanoun font de grandes différences entre l'homme et la femme adultes ; ainsi , par exemple , une femme ne peut pas tuer son mari , tandis qu'un homme!.... » — « Mais , ripostai-je , ces filles que vous méprisez , sont en définitive pour vous une bonne aubaine , puisque vous les vendez quand elles ont dix à douze ans. — « Oui , mais tout cela ne me donnera pas grande influence à la djemâa , tandis qu'avec quatre ou cinq garçons bien taillés , je ne craindrais plus mes ennemis , quand ma barbe blanchira et que ma vue s'affaiblira. »

Toutes ces raisons bonnes dans la bouche d'un Kebaile , peuvent se résumer à ce que dit le général Daumas , dans son ouvrage sur la grande Kebaïlie : « La fille n'accroît en rien la force de la tribu : devenue grande , elle se mariera et quittera peut-être le pays pour suivre un nouveau maître. »

Cette injuste prévention n'est pas commune aux hommes seuls ; les mères , elles-mêmes , la partagent. Aussi , ne manquent-elles pas de recourir aux sortilèges de leurs sorcières ou d'aller en pèlerinage invoquer la miraculeuse bonté de quelque saint marabout pour accoucher d'un garçon.

C'est que la femme sent bien qu'un fils lui est nécessaire pour que son importance s'accroisse dans la maison de son mari , chose dont elle ne peut espérer l'accomplissement , si Dieu ne lui accorde que des filles.

Les malheureuses pensent même que nous partageons

complètement leurs idées à ce sujet : Ainsi, à la suite d'une r'azia faite par les goums , à la tête desquels était un officier français , une vieille femme portant un enfant entre ses bras , se jette aux pieds de ce chef et le supplie de sauver la pauvre créature qu'elle lui présente , en lui disant que c'était un garçon , et que sa mère était morte tout récemment. Sans prendre garde au sexe , on se met en devoir de chercher une nourrice dans le troupeau , et au bout de quelques jours , l'enfant allaité par une chèvre , a l'air de reprendre des forces ; mais , hélas ! il avait déjà trop souffert malgré son jeune âge ; la vermine lui avait littéralement rongé la peau en plusieurs endroits , il mourut. Ce fut alors que l'on s'aperçut qu'il était du sexe féminin. Interrogée sur la cause de son mensonge , la vieille déclara qu'elle croyait par sa petite supercherie avoir intéressé davantage l'officier français au sort de l'enfant , que si elle lui avait dit que c'était une fille.

On sera étonné , après avoir lu ces quelques lignes , d'apprendre que plusieurs koubba en Kebaïlie , portent le nom de femmes qui se sont rendues célèbres de leur vivant , par leur piété , et l'influence qu'elles ont exercée sur les masses , et après leur mort , par les miracles qu'elles ont faits en faveur de ceux qui ont imploré leur assistance.

Il n'y a pas plus de deux ans , qu'une foule de pèlerins allaient à Ourdja , visiter Lella-Fathma , connue aussi sous le nom de Bent-Schiekh. (Elle est aujourd'hui , chez les Beni-Sliman). Bien qu'au dire de plusieurs , sa condânie ait été plus que légère , elle n'en jouissait pas moins d'une grande réputation de sainteté et de divination.

Quand un pèlerin désirait la consulter, elle se renfermait avec lui dans un très-petit réduit au centre de la maison ; là, dans l'obscurité la plus profonde, et assise sur un doukana (4), pendant que le consultant était accroupi à ses pieds, elle lui racontait tout ce qu'il avait fait précédemment, et même jusqu'à ses plus secrètes pensées ; elle finissait par l'engager à se conduire honorablement.

En revanche, le visiteur, pour reconnaître l'attention toute particulière dont il venait d'être l'objet, se défaisait de quelques douros en faveur de la sainte femme.

Cet argent était destiné à venir en secours aux classes malheureuses et à offrir l'hospitalité aux voyageurs. Quand le pèlerin désirant consulter Lella-Fathma n'avait pas les moyens de payer, il n'était pas éconduit, seulement sa consultation se ressentait de la différence que la nature humaine fait toujours entre celui qui n'a rien et celui qui peut donner.

Voici un autre exemple qui prouve quel ascendant peut prendre quelquefois une femme sur les montagnards.

Quelques années avant l'arrivée des troupes françaises à Drah-el-Mizan, la place d'Oukil à la zaouia de Sid-abd-Rhaman-bou-Kberin devint vacante par suite du décès de celui qui l'occupait. Pendant que l'on cherchait un remplaçant devant remplir les conditions exigées, une jeune femme des Abid de Bou-r'ni, nommée Fathma-bent-Mohamed-ben-el-Mjahed se présente et déclare que c'est elle qui va prendre la direction des biens de la

(4) Banc de pierre.

zaonia. L'excentricité de cette démarche surprend les assistants , ce qui n'empêche pas notre héroïne de s'emparer de l'un des saints drapeaux de l'établissement et de se préparer à faire une sortie pour se faire reconnaître dans toute la montagne. Son frère se permet une observation, mais il est arrêté par un vigoureux soufflet qu'elle lui décoche devant l'assemblée. L'argument parut-il irrésistible ? Je l'ignore. Le fait est que cette singulière femme partit escortée processionnellement d'une foule de gens et qu'elle recueillit ainsi une grande quantité de dons pieux. Malheureusement , tout ayant une fin ici bas , celle de son règne éphémère atteignit tout au plus la quinzaine. Elle fut remplacée par Sid-el-Hadj-Amor , le même qui, en 1856, a excité à la révolte une partie des tribus du Djerdjera.

Une chose assez remarquable , c'est qu'il n'y a pas d'enfants naturels en Kebailie , ou bien le nombre en est très-restréint. Cependant , comme partout ailleurs , la jeune fille , la veuve , se laissent quelquefois aller à leur penchant , sans , au préalable , avoir fait légaliser leur amour. Cette singularité vient de ce qu'un accouchement qui aurait lieu , surtout pour les jeunes filles , en dehors du mariage , serait puni de mort par les plus proches parents.

Aussi quelques vieilles femmes font-elles le métier de vendre clandestinement des drogues destinées à provoquer l'avortement , et qui sont d'une violence telle que la malheureuse qui y a recours succombe souvent. Quelquefois , si l'avortement n'a pas lieu au temps voulu malgré l'énergie de la potion , on couche la patiente sur

le dos et on lui pose sur le ventre un moulin portatif en pierre , que l'on tourne jusqu'à ce qu'on ait produit un ébranlement favorable au but que l'on se propose.

Les honnêtes gens réprouvent ces moyens anti-naturels de priver du jour un innocent , mais ils ne les regardent pas précisément comme un crime et les considèrent comme indispensables. « Qu'arriverait - il si l'enfant « venait à naître ? Qui serait son père ? Peut-être serait-il « mis à mort ainsi que sa mère ? Il vaut donc mieux pour « éviter de plus grands crimes que l'on fasse disparaître « celui qui n'a pas encore la conscience de l'existence. »

Si des parents moins barbares consentent à pardonner à leur fille la faiblesse d'un moment , ils prennent leurs diligences pour la marier avant que sa grossesse , qui d'ailleurs se dissimule assez bien sous l'ampleur des vêtements , ne devienne trop apparente. Ils trouvent toujours, en faisant des sacrifices, des maris complaisants qui veulent bien fermer les yeux sur le passé de leur épouse.

La femme veuve ou divorcée, rentrée chez ses parents, est bien libre de ses actions , mais pas au point de se conduire de façon à faire rougir les membres de sa famille.

Une vie trop scandaleuse attirerait sur celle qui la mènerait le mépris général et pourrait être punie de mort par les proches , ou même par la djemâa.

Une veuve de la tribu des Mehedallah, non contente de se livrer à la prostitution , avait encore eu l'infâme de forcer ses filles divorcées à imiter sa conduite; la djemâa de la tribu , indignée, étrangla cette mère dénaturée. Elle avait un fils qui ne tarda pas à tuer lui-même ses deux sœurs.

Sauf quelques exceptions, les danseuses qui régalaient de leurs talents, les conviés à une fête, ne sont pas de femmes de mauvaise vie (1), elles sont tout aussi respectées que d'autres. Une fois remariées, car ce sont toujours des veuves, il est bien entendu qu'elles renoncent à la chorégraphic.

Quant aux femmes mariées, le moindre manquement à leurs devoirs est un arrêt de mort. L'absence prolongée du mari ne les dispense pas de la fidélité qu'elles doivent lui garder.

Voici un trait qui, tout en attestant l'importance que les Kebaïles attachent à leur honneur, prouvera en même temps le peu de cas qu'ils font de tout ce qui est femme.

Un homme de la tribu des Aith-Mahmoud, rentrant dans ses foyers après une absence de plus de deux ans, apprend que son épouse lui avait été infidèle; sur un simple rapport et sans autrement chercher à recueillir des preuves, il la tue d'un coup de fusil et se sauve dans une tribu voisine.

Les parents de la victime se mettent aussitôt en campagne pour tirer vengeance de cette mort qu'ils considèrent comme un assassinat, puisque personne ne pouvait témoigner de la culpabilité de la femme. Cette affaire pouvait avoir des suites fâcheuses. On chercha donc à calmer les esprits. Le mari, se souciant peu du sort qui l'attendait, eut l'audace de proposer le sang de sa sœur en expiation de celui qu'il avait versé.

(1) Dans quelques tribus en dehors de celles du système djerdjerien, les femmes veuves ou divorcées ne mènent pas une conduite aussi irréprochable.

On trouvera une pareille proposition monstrueuse. Eh bien ! ce qu'il y eut de plus monstrueux encore , c'est qu'elle fut acceptée, et que sans l'intervention du commandant français , elle aurait peut-être été mise à exécution. Cependant on démontra facilement à la djennâa ce qu'il y avait d'odieux dans cette manière d'envisager le meurtre d'une femme et de doublement lâche dans la conduite du mari. En définitive , la vengeance régulière suivit son cours et le vrai coupable ne tarda pas à payer de sa vie la promptitude avec laquelle il avait jugé et condamné son épouse.

En général les Kebaïles sont peu endurants à l'endroit de leur honneur ; mais il en est pourtant d'assez bénèvoles pour supporter sans se venger les légèretés de leurs femmes. Ces époux exceptionnels sont le point de mire de toutes les plaisanteries et publiquement méprisés. Dans la tribu des Chorfa de l'Oued-Sahel, l'un de ces maris avait même poussé l'insouciance ou plutôt le cynisme, jusqu'à souffrir que l'amant de sa femme habitât sous le même toit que lui. La tribu entière, après lui avoir fait subir toutes sortes d'avaries, finit par avoir recours au commandant français pour faire cesser un pareil scandale. La femme fut divorcée et renvoyée chez ses parents qui habitaient dans la tribu des Aith-Mlikeuch ; les deux hommes furent incarcérés. À leur sortie de prison , ils disparurent, et l'on apprit qu'ils avaient couru se jeter tous les deux dans les bras de leur commune épouse.

De pareils cas de dévergondage sont très-rares et flétris énergiquement par l'opinion publique.

Les femmes Kebaïles mènent une vie assez uniforme ;

elles ne voyagent pas. Mariées à des hommes riches ou pauvres , elles ont les mêmes occupations : le tissage des burnous et des haik , la teinture des laines , le tanage des peaux de bouc , la confection de la poterie , la préparation des aliments.

Elles se procurent quelques distractions en se réunissant aux fontaines où elles vont journellement puiser l'eau nécessaire aux besoins du ménage , en allant au bois où elles trouvent quelquefois l'occasion de s'écartier.

Elles vont de temps en temps au moulin faire moudre des grains, et passent encore quelques bons moments à causer le plus qu'elles peuvent en attendant la livraison de la farine, pour laquelle, d'ailleurs, elles tracassent peu le meunier.

Aussi toutes ces corvées, au lieu de leur répugner, sont, bien que fort rudes , considérées par elles comme des prérogatives qu'elles défendent avec acharnement contre les maris jaloux qui voudraient ne les laisser s'absenter que le moins possible. Entre plusieurs exemples je citerai celui d'une femme de la tribu des Aith-Smahil qui vint un jour porter plainte au kadi de ce que son époux ne la laissait aller ni au bois ni à l'eau.

— Et qui donc y va ? demanda le kadi.

— C'est notre âne.

— Tu dois t'estimer bien heureuse d'avoir un mari qui t'épargne un pareille fatigue.

— Allons donc ! je suis au contraire la plus malheureuse des seînnes d'être ainsi recluse à cause de la jalouse de ce méchant.

Le mari , qui jusque-là avait gardé le silence , prend la

parole : Si je suis jaloux , ce n'est pas sans motifs et j'ai assez d'amour-propre pour ne pas lui permettre d'aller au rendez-vous qu'elle donne à ses amants , voilà la cause de ma conduite.

L'homme était vieux et laid , la plaignante jeune et jolie , toutes les présomptions étaient donc contre elle ; aussi , malgré ses pleurs , ses prières et ses menaces , elle dut se résigner à rentrer chez elle et continuer à être la mieux traitée des femmes kebaïles.

De tout ce qui précède , il est facile de se convaincre qu'il ne doit pas exister entre l'homme et la femme un grand excès d'amour. Je veux parler de cet amour semi-platonique dont on fait tant de bruit dans les nations civilisées.

Chez nous , si la femme jeune et jolie , mais sans fortune , se vend parfois à un homme vieux et laid , mais riche , on trouve comme compensation des jeunes gens sans le sou se pourvoyant d'écus en épousant de vieilles douairières ou de jeunes laiderons. On assure aussi qu'il se fait beaucoup de mariages d'inclination. Dans tous les cas , la femme est toujours consultée , quoique souvent ce ne soit que pour la forme. Il faut enfin qu'elle dise *oui* devant le fonctionnaire municipal , et *oui* encore aux pieds des autels.

Chez les Kebaïles , au contraire , l'avis de la femme n'est pas même demandé. Son père ou son tuteur arrange l'affaire , et il faut qu'elle en passe par là. J'ai vu ainsi donner une très-jolie fille à un malheureux qui n'avait , à la place de nez , qu'une plaie fétide. J'ai vu une fille de neuf ans au plus , d'une physionomie fort

intéressante, que le père avait mariée à un grand coquin de nègre, et que l'on voulait obliger à coucher avec son géant de mari.

Que peuvent faire les femmes en ces extrémités ? La fuite n'est pas toujours facile, car enfin il faut donner une bonne raison pour quitter le toit conjugal. L'infortunée pourrait bien alléguer que son époux infecte, mais cette raison ne serait pas assez péremptoire pour légitimer une séparation. Alors la femme se livre à quelques réflexions dans le courant desquelles revient assez souvent cette peu charitable pensée : « S'il venait à mourir ! » Elle s'entend sur ce point avec quelque beau garçon, puis elle consulte les vieilles sorcières dont j'ai déjà parlé, et telle est la force du talisman que ces dernières lui vendent bien en cachette, qu'un beau jour le mari est saisi par une soif inextinguible, et qu'il passe de vie à trépas en moins de vingt-quatre heures.

C'est alors, par exemple, que la pauvre veuve se déchire le visage et qu'elle fait entendre ses cris les plus aigus !

Plus d'une voix répète bien dans le village que le poison pourrait ne pas être étranger à cette mort subite ; mais quelle preuve a-t-on d'un pareil fait ?

Pour que la connaissance d'un tel crime arrive aux oreilles de l'autorité française, il faut que les parents de la victime se plaignent ; ils se taisent le plus souvent, et l'autopsie ne peut avoir lieu.

Une épouse mécontente a encore un autre moyen de se débarrasser de celui qui la gêne, sans se compromettre elle-même. Elle charge de ce soin un jeune homme dé-

cidé qui se prend un jour de querelle avec le mari , et qui lui plante son couteau dans le ventre , ou lui envoie une balle dans le corps.

Cette opération beaucoup trop brutale est d'une exécution bien plus dangereuse que l'autre pour l'assassin , qui sera saisi , ou tout au moins tué par les parents du mort. Aussi , quelques jeunes gens ont-ils soin de mieux échapper leur jeu.

Je veux citer un fait qui prouvera le degré d'énergie que ces natures ardentes mettent à faire l'amour.

En 1854 , un individu de la tribu des Frekat , âgé d'environ dix-huit ans , se présente devant le commandant Beauprêtre , de Dra-el-Mizan , et lui dit qu'il vient du milieu des tribus ennemis , et qu'il peut donner des nouvelles du chérif Boubar'la. Il raconte comme quoi il a cherché à assassiner ce derwiche , et comme quoi il a essayé de lui voler son cheval ; il termine en déclarant que n'ayant pu complètement réussir dans ses projets , il a tué un des serviteurs de notre ennemi et s'est enfui depuis la veille. Il demande , en conséquence , une récompense pour ce beau fait.

— Mais quelle preuve me donnes-tu de ce que tu avances ? objecte le commandant.

— La preuve ? répond tranquillement le fugitif , la preuve ?... la voilà !

Il entr'ouvre son burnous , et une tête sanglante vint rouler jusqu'à nos pieds.

Tout ce qu'avait raconté ce jeune hoinme avait été dit avec un tel accent de vérité , que le commandant , dont la défiance était cependant toujours en éveil , le crut

sur parole et lui fit des compliments sur son courage. La tête fut enterrée.

Pensant alors qu'il pouvait tirer un parti avantageux de la confiance qui lui était témoignée, notre homme se mit à débiter sur le compte des chefs de sa tribu toutes sortes d'accusations. Ils entretiennent, dit-il, une correspondance secrète avec le chérif; ils lui font passer de l'argent, etc., etc.

Ces révélations parfaitement détaillées pouvaient être vraies. Aussi le commandant, après avoir mis l'espion en sûreté, manda les chefs des Frekat qui sont assez rapprochés du bordj, et leur reproche d'entretenir des relations avec celui qu'ils doivent considérer comme un ennemi.

Cette accusation imprévue fait un instant perdre contenance à toute l'assistance; car il était certain pour nous qu'elle n'était pas entièrement dénuée de fondement. Bientôt les protestations éclatent de tous les côtés; tous offrent leur tête à couper, s'il y a seulement le moindre indice de vérité dans le rapport qui a été fait au commandant.

Alors est introduit l'accusateur, qui répète ce qu'il a déjà dit. A peine a-t-il fini de parler que tous les chefs déclarent que cet homme est, au contraire, l'espion de Boubar'la, et qu'il n'y a pas plus de huit jours qu'il a embauché pour le compte de ce dernier un homme marié. Ils ajoutent qu'il n'avait d'autre but, en éloignant cet époux, que de voir en toute sûreté sa femme, avec laquelle il entretenait depuis quelque temps de coupables relations.

Un soupçon se présente alors à l'esprit du commandant. Il fait exhumer la tête du prétendu serviteur de Boubar'la, et tout le monde reconnaît les traits du mari fugitif.

Le jeune bandit, épris de la femme de son ami, n'avait rien trouvé de mieux que d'emmener cet ami au loin et de lui couper la tête. Ce n'est que par calcul qu'il avait ensuite jugé à propos d'utiliser le résultat obtenu. Il espérait par là acquérir une bonne somme qui lui permettrait d'épouser sa bien-aimée.

Il se trompa dans ses prévisions ; car, jugé par la dje-mâa, d'après les lois kebaïles, il fut lapidé comme traître et espion.

Malgré la sévérité des kanoun, il arrive assez souvent que les femmes trompent leur époux ; mais il leur faut beaucoup de prudence, car le moindre scandale aurait des suites très-graves. ■ Aussi, disais-je souvent aux chefs, qui gémissaient de cet état de choses qui pouvait « les atteindre eux comme les autres, aussi pourquoi en- « fermez-vous vos femmes ; pourquoi en faites-vous des « esclaves, au lieu de vous en faire des compagnes ?

Voyez les nôtres, elles parlent avec les hommes et « vont partout où elles veulent. Eh bien ! malgré cette « liberté, et même à cause de cette liberté, jamais elles « ne trompent leurs maris..... que dans des cas excep- « tionnels. — Nous le savons bien, disaient les monta- « gnards, mais c'est que vos femmes sont des anges, « tandis que les musulmanes sont de vraies diables (1).

(1) Un proverbe arabe dit que la femme juive marche avant le diable, mais que la musulmane vient immédiatement après.

Si nous ne les tenions pas serrées , on en verrait de « belles ! »

En vertu de ces maximes despotiques , quand le mari s'absente , un de ses frères ou tout autre parent surveille la femme , et n'hésite pas , le cas échéant , à se servir du droit qu'a l'époux , de la tuer s'il la surprend en flagrant délit d'adultére . Et ces surveillants sont quelquefois plus terribles que ne le serait le mari lui-même .

---

## **CHAPITRE VII.**

Fier dans ses montagnes , l'homme du Djerdjera change complètement quand il descend dans les bas-pays soit pour y travailler, soit pour y trasiquer. N'allant chez les étrangers que pour y gagner de l'argent, il comprend qu'il doit se plier sinon à ses exigences , du moins à ses coutumes.

Plusieurs fois certains journaux ont représenté le Kebaïle comme un brigand dangereux. Ces journaux avaient le tort d'effrayer les personnes qui ont besoin de travailleurs à l'époque des récoltes, et le tort aussi de se tromper et de tromper les lecteurs.

Je ne sais de quels Kebaïles on a voulu parler ; mais je puis assurer que ceux qui habitent le massif djerdjerien ne méritent pas cette accusation. S'il existe des voleurs parmi eux , ce sont des réfugiés du pays arabe qui n'ont

aucuns moyens d'existence , et qui se garderaient bien de s'éloigner de ces montagnes.

J'avoue , cependant , qu'il faut faire une différence entre les Kebaïles de l'intérieur , et ceux qui sont situés sur la lisière du pays ; ces derniers , en contact continual avec les Arabes , ont pris de ceux-ci des habitudes de rapine avec d'autant plus de facilité que , pouvant transporter au centre des montagnes les objets volés pour les vendre , il leur était aisè d'échapper aux poursuites.

J'ai déjà fait connaître que le Kebaïle ne se pique pas d'observer avec exactitude toutes les prescriptions du Koran. Il néglige beaucoup les pratiques religieuses , et va jusqu'à manger du sanglier , bien que la chair de cet animal soit sévèrement interdite aux sectateurs de l'islam.

Il en est qui soutiennent que ce n'est pas la chair du sanglier toute entière qui est frappée d'interdiction , mais seulement une partie dont le législateur s'est réservé le secret. En dépouillant la bête , ils coupent un morceau de viande et le jettent au loin , en priant Dieu de leur pardonner s'ils n'ont pas mis la main sur la partie défendue.

Dans l'hiver de 1852 à 1853 , la neige qui était tombée en abondance , couvrait la vallée Bou-R'ni ; une bande de quatre ou cinq sangliers qui y était descendue la nuit pour chercher fortune , se trouva surprise par le jour et poursuivie par des gens des divers villages de la tribu de Nezlioua.

Empêchées par la neige qui était très-épaisse sur les coteaux , les pauvres bêtes furent bientôt abattues. Mais , ce ne fut pas tout , chacun voulut en avoir sa part , et ,

comme on ne s'entendit pas , on se battit. Le brave caïd de cette tribu , Si Sliman , venant rendre compte du fait au commandant français , ajoutait : « Ainsi voilà des « Musulmans qui ne se contentent plus de se nourrir de « chair défendue , ils se battent encore pour savoir qui « aura le plaisir d'en manger! »

Le jeûne du rhamadan n'est pas suivi non plus avec une rigueur absolue. Ceux qui se livrent aux travaux des champs , étanchent leur soif quand ils en éprouvent le besoin ; les marabouts laissent beaucoup de latitude à ce sujet. J'ai vu même des individus se permettre de très-mauvaises plaisanteries touchant le peu de cas qu'ils faisaient du jeûne. Ainsi , un homme de la tribu de Aïth-Abbes qui m'accompagnait , avec plusieurs autres personnes dans une excursion que je faisais dans la montagne , fut surpris tenant à sa bouche un gros morceau de glace. Aux observations qui lui furent faites , il répondit qu'il ne mangeait pas : « Mais , tu bois ! lui dit-on. — Je bois ? « mais on boit de l'eau et non pas un objet aussi dur que « cela. Donc je ne bois ni je ne mange et l'on n'a rien à « me reprocher. » Dans d'autres contrées , ce logicien aurait pu se faire un mauvais parti (1).

(1) Le rhamadan a été institué par le prophète lui-même. Ce mot signifie *feu qui purifie* , parce que l'observance exacte des prescriptions religieuses pendant tout ce mois , purifie l'âme de tout vrai croyant. La pratique la plus essentielle , celle qui doit attirer les bénédictions du Très-Haut , pendant le rhamadan , est le jeûne. Ce jeûne consiste à ne point manger , boire , fumer , priser depuis le moment de l'aube , où peut se distinguer un fil noir d'un fil rouge , jusqu'au coucher du soleil. D'après le rite Maleki qui est suivi par les Arabes , il est aussi défendu de respirer des parfums et d'avoir

Quoique négligeant beaucoup les pratiques religieuses, le Kebaïle, je l'ai déjà dit, croit assez à l'influence mystérieuse de quelques marabouts.

Sans avoir comme l'Arabe une entière confiance dans la valeur des amulettes, il les emploie volontiers, quand il en espère l'accomplissement de ses désirs. Ainsi, il croit qu'une papier enterré sous le seuil d'une porte qu'une femme franchit souvent, a la vertu de rendre cette même femme amoureuse de l'homme qui portera attachée à son bras l'amulette foulée aux pieds.

L'Arabe affecte par son extérieur une dignité qui est loin d'être au fond de son cœur. Chez le Kebaïle, au contraire, le fond l'emporte de beaucoup sur la forme.

Se tenant assez proprement dans son intérieur, le montagnard est de la plus grande négligence dans ses vêtements. Sa calotte est réellement parfois un objet de curiosité. Quand un accident ne la met pas hors de service, elle arrive à atteindre une existence phénoménale, protégée qu'elle est par une épaisse couche graisseuse. Je ne suis pas loin de croire qu'il y en a de quasi-séculaires.

Le burnous n'a que bien rarement l'avantage de jouir des relations avec sa femme. Le rhamadan, d'après le rite Haneû, est plus tolérant.

La violation du rhamadan était autrefois punie de la bastonnade, de l'emprisonnement et même de la peine de mort. Il est bien entendu que ces peines ne sont plus appliquées dans nos possessions algériennes. Il arrive cependant assez souvent que celui qui ne se gêne pas pour commettre publiquement une infraction au jeûne, est appréhendé par ses coreligionnaires qui le corrigeant violemment sans aucune forme de procès.

d'une blancheur passable ; à moins qu'il ne soit neuf , il apparaît toujours diapré de taches de toutes grandeurs et de toutes qualités.

On hérite du burnous comme du fusil : c'est un meuble de famille ; et il en est qui tiennent tant à cette relique , qu'après avoir essayé par tous les moyens possibles d'ajuster dessus quelques morceaux d'étoffes , ils finissent par le porter à l'état d'effilé . Si Esope eût connu certains burnous kebaïles , à l'époque où il résolvait les questions énigmatiques , il les eût désignés de préférence au filet , comme étant les vêtements avec lesquels on pouvait être à la fois nu et habillé .

Quand au linge de corps , le montagnard le lave si peu , si peu , que je ne sais pas s'il est utile d'en faire mention . La propreté semble n'être pour lui qu'un préjugé . Lorsque vous verrez un Kebaïle porter une gandoura (1) propre , soulevez-là et , presque à coup sûr , vous en apercevrez une deuxième dont la couleur suspecte vous fera comprendre la respectable antiquité .

Les souliers , proprements dits , c'est-à-dire les chausures sortant de l'atelier du cordonnier , ne sont pas en grande faveur chez le plus grand nombre des montagnards . La plupart d'entre eux adaptent à leurs pieds soit un morceau de cuir de bœuf non tanné , soit des espèces d'espadrilles faites avec de l'halfa (2) .

Avec de la laine , ils tricotent eux-mêmes des guêtres

(1) Gandoura , espèce de chemise longue .

(2) Halfa , petit jonc servant à faire les ouvrages en sparterie . Cette plante est très-commune dans le sud de l'Algérie .

qui leur couvrent la jambe depuis le dessus de la cheville jusqu'an dessous du genou. D'ailleurs , une grande quantité de calottes sont tricotées à la main , mais on en porte aussi qui sont en feutre se fabriquant dans quelques tribus circonvoisines.

Quand il doit voyager, le montagnard ajoute à sa chaussure de cuir de bœuf quelques vieux chiffons destinés à préserver le cou-de-pied. Il ne s'en sépare que lorsque les chiffons l'abandonnent.

L'insouciance que le Kebaïle a pour sa personne , il la porte aussi dans ses goûts alimentaires , dans son mobilier.

Le kouskoussou est généralement noir et mal préparé. L'huile dont ils se servent est toujours forte et ne peut convenir telle qu'elle est à des gosiers français. Les plats, les cuillers ne sont jamais lavés ; on les essuie quelquefois avec le pan du burnous , et il est permis, en voyant faire cette opération, de se demander quel est celui des deux objets qui salit l'autre. C'est ce même pan de burnous qui sert de balai quand on veut approprier une place.

L'intérieur de la maison est seul assez bien tenu. Dans la haute montagne surtout, la ménagère a soin des objets qui la regardent. La poterie est étalée sur des étagères et presque tous les ustensiles sont suspendus après les murs et entourent le meuble par excellence , le fusil , le seul qui soit véritablement soigné.

En somme , le Kebaïle ne se croit pas trop malheureux. Sachant se contenter d'un modeste mobilier, il ne l'augmentera pas ou ne l'améliorera pas en raison de l'augmentation de sa fortune. Il achètera ou des champs ou des

troupeaux , car c'est là seulement qu'il verra sans peine l'intérêt que peut lui produire son argent.

Malgré l'intelligence de ces peuples , il est certain qu'il faudra quelque temps pour qu'ils apprennent à apprécier les charmes des commodités de la vie. Le strict nécessaire a toujours été l'objet de toute leur ambition, et sous le régime belliqueux qu'ils s'étaient créé eux-mêmes , il ne leur a pas été souvent loisible d'en jouir.

La liberté individuelle , l'excès de liberté , voilà les choses dont ils n'apprendront pas facilement à se passer, et leur bon sens pourra bien souvent être ébranlé par des suggestions perfides tendant à leur faire reconquérir cette liberté qui n'était réellement avantageuse qu'aux esprits remuants et aux intrigants.

Il est une saison surtout où il semble véritablement que les cerveaux soient plus exaltés qu'à tout autre époque , c'est la saison des figues.

Un perturbateur obtiendra dans ces temps plus qu'il n'obtiendrait à l'époque du rhamadan.

D'où vient cette influence ?

La figue est-elle de nature à produire d'elle-même cette excitation extraordinaire ? Je ne le pense pas , car j'ai vu beaucoup d'indigènes qui absorbaient ce fruit en quantité plus considérable qu'on ne peut se l'imaginer, et qui , en définitive , n'obtenaient que le résultat digestif tout-à-fait en opposition avec celui que l'on remarque chez les gens décidés.

En parlant de la saison des figues , qu'ils appellent *kherif* (automne) , il semble que les Kebaïles obéissent encore là à une coutume , et qu'il est convenu qu'on sera

excité à cette époque, comme il est de convention chez nous qu'on sera gai en temps de carnaval.

Sans aller chercher l'origine de cette coutume dans les temps reculés, on en trouve naturellement l'explication dans l'abondance que l'automne porte dans la montagne. Les fruits et principalement les raisins et les figues mûrissent en quantité de tous les côtés. Que désirer de plus beau qu'une pareille saison où la nourriture s'offre partout à l'homme, sans qu'il ait pour l'atteindre d'autre peine que d'allonger le bras? Les moissons sont faites, le grain est emmagasiné, les labours ne peuvent encore commencer : rien à faire !

On comprend que les derwichez avaient beaucoup moins de peine à se faire comprendre du montagnard, se trouvant dans de telles conditions.

« Vienne l'ennemi, et les vivres ne manqueront pas,  
« quel que soit l'endroit où l'on soit obligé d'aller ! Pas  
« de préoccupations ! S'il brûle les maisons, eh bien !  
cet arbre qui nous a donné asile la nuit, nous fournira  
encore le menu de notre premier déjeuner !

« Il est vrai qu'après l'automne vient l'hiver qui est  
« beaucoup moins bon prince ; il traîne après lui de quoi  
« mater les plus obstinés : mais l'hiver est loin, très-  
« loin ; il faut encore trois mois avant qu'il se fasse  
« sentir ; allons, encore un peu de folie et on sera sage  
quand on ne pourra plus faire autrement ! »

Voilà, en somme, quel était le raisonnement du brave Kebaïle, à cette époque ; alors il croyait à sa puissance, parce qu'il ne voyait personne capable de l'empêcher de vivre à sa guise.

Il en est eneore qui poussent le fanatisme du kherif jusqu'à sortir de leur demeure, avec toute leur famille , à la première apparition du fruit désiré ; en fermant leur porte , ils brisent le pot de terre qui servait à la préparation des aliments. A quoi serait-il bon ? Dieu lui-même n'apprête-t-il pas la nourriture journalière ? Et hommes , femmes , enfants vont riant et sautant camper dans un jardin , où, pendant les deux ou trois premiers jours, les puces cesseront de prélever sur eux leur sanguant impôt, ce qui , soit dit en passant, est un bonheur de plus.

Il est à remarquer cependant que depuis la soumission de toute la montagne , la saison des figues a perdu beaucoup de sa faeulté enivrante. Il est à eroire que ce sont plutôt les eerveaux qui se sont un peu ealmés.

Le goût des fêtes est assez répandu dans ees pays ; mais ees fêtes ne sont point fastueuses comme ehez les Arabes.

Un mariage , la naissance d'un garçon, sa eircuncision sont autant de motifs de réjouissances, et, eomme tous les autres peuples, le Kebaïle aime à les célébrer. Il convoque alors ses parents et amis à une réunion. C'est eette réunion et les amusements qui en sont la conséquence que l'on appelle *Eurs*.

Un individu ayant l'intention de faire un eurs , fait ses invitations quelques jours à l'avance. Comme il peut se trouver gêné pour préparer à la fois une grande quantité de kouskoussou , il en emprunte quelques plats à un ou plusieurs amis.

Le jour de l'eurs arrivé, les invités se présentent armés

de leurs fusils et font quelques salves de mousqueterie devant la maison de l'amphytrion.

Des musiciens munis d'instruments, tout au plus propres à faire danser les ours, se mettent de la partie, et le tout finit par donner comme résultat un tapage assourdissant, auquel les femmes viennent mettre le comble en poussant des cris gutturaux empreints d'un vrai cachet de sauvagerie.

Quand ces préludes sont arrivés à un satisfaisant degré de tumulte, le maître de la maison vient remercier ses amis de l'honneur qu'ils veulent bien lui faire en criant si fort et en brûlant tant de poudre. Il les engage à passer dans l'intérieur pour prendre part à un kouskoussou. Ces kouskoussou de fête sont toujours garnis de viande de mouton, ce serait manquer d'usage que de les servir avec de la volaille (1).

Après le repas, un parent ou ami du maître du logis et quelquefois ce dernier, réunit les convives. Ceux-ci qui savent à l'avance ce qui va se passer, forment un grand cercle et causent de choses indifférentes. Au bout d'un certain temps, celui qui a formé la réunion déplie un mouchoir dans lequel se trouvent des grains et un bracelet en argent, il s'accroupit silencieusement au centre du cercle. Les conversations s'éteignent par degré et cessent tout-à-fait, quand un des invités se décide à lancer au milieu de l'assistance une certaine somme. Cette somme n'a point de limites et varie suivant la

(1) Le kouskoussou garni de volailles ne se prépare que pour les hôtes.

fortune des donataires et suivant l'honneur qu'ils veulent faire à la personne qui les a invités. Souvent ce n'est qu'une modeste pièce.

Recueilli par un serviteur, cet argent est remis entre les mains de l'homme au mouehoir. Cet homme remplit les fonctions de collecteur, il vérifie chaque pièce pour voir si elle est de bon aloi, puis le montant de la somme est annoncé par le serviteur de la manière suivante : « Sidi un tel a donné tant, que Dieu augmente son bien ! »

D'autres sommes ne tardent pas à venir se joindre à la première, et quand on s'aperçoit que la générosité des invités est totalement éteinte, la séanee est levée, et l'assemblée va prendre une nouvelle réfection.

Cette eoutume de soutirer de l'argent à ses amis n'est pas d'origine berbère, elle vient des Arabes. Mais presque toutes les grandes familles et principalement celles des marabouts en usent largement.

Il ne faudrait pas eroire que les bénéfiees faits par le maître de la maison soient très-eonsidérables, bien qu'il y en ait qui ramassent plus de trois mille franes. Lorsqu'il plaira à ehacun des invités de faire à son tour un eurs, il est de règle de lui rendre au moins les sommes qu'il a déboursées dans les diverses fêtes auxquelles il peut avoir assisté. Il ne reste donc guère à l'amphytrion que les pièces de monnaie fournies par les pauvres diablos qui se contentent d'assister aux réjouissances données par autrui sans en donner jamais eux-mêmes (1).

(1) Je n'ai pas voulu parler ici de ces eurs que l'administration turque et aussi pendant longtemps l'administration française autorisait.

Quelquefois, l'amour-propre de certains invités s'excite outre mesure. Deux rivaux en fortune cherchent à se surpasser l'un l'autre en générosité, et bien souvent surgissent de ces rivalités des conflits regrettables.

J'assistais un jour chez un chef des Flisset-oum-el-lil à une fête de ce genre : c'était à propos d'une circoncision, et parmi les invités se trouvaient deux agha. Quand vint le moment des libéralités, nos deux hommes se mesurèrent pendant quelque temps ; enfin, l'un d'eux lança résolument cent francs au milieu du cercle. L'autre riposta aussitôt par trois cents. Le premier, ne voulant pas céder, ajouta quatre cents francs ; mais un sac de huit cents vint le frapper de stupeur, c'était son adversaire qui l'avait jeté négligemment.

N'étant pas en mesure de répondre sur-le-champ, le pauvre agha humilié exbala sa mauvaise humeur en allusions mordantes, et, n'y tenant plus, finit par s'écrier :

- Ah ! il en est qui, pour se faire valoir, viennent donner plus d'argent que nous n'avons coutume de le faire !
- Mais j'en ai, moi aussi, de l'argent, et de quoi pavé le « chemin depuis ma maison jusqu'ici. Si je n'avais pas été pris au dépourvu, cela se serait passé autrement.

saient en faveur de tel ou tel chef et même d'employés subalternes du beylik. Les sommes versées par les invités étaient bien définitivement perdues pour eux, et s'il y avait quelque récalcitrant qui se refusait à venir prendre part à la fête, on en prenait bonne note et on savait lui extirper de force ce qu'il n'avait point voulu octroyer de bon gré.

Aujourd'hui, ces fêtes, que notre administration autorisait pour se conformer à une ancienne coutume, ne sont plus permises.

L'autre, jubilant de la défaite de son concurrent, disait très-modestement, mais sans avoir l'air de prendre pour lui les paroles qui venaient d'être prononcées : « Moi,  
« je ne suis pas du pays, et j'agis ici comme on le fait chez moi; que ma conduite n'étonne donc personne, et sur-  
« tout que ceux qui ont l'intention d'ajouter à ce qu'ils  
ont déjà donné le fassent sans craindre de me blesser. »  
Il n'avait pas de pitié pour le vaincu.

Quant à moi, regardant curieusement cette scène, je voyais les yeux des assistants s'allumer et l'enivrement de la querelle commencer à gagner toutes ces folles têtes, et je me disais en pensant aux paroles de l'agah déconfit :  
« Si tu ne mens pas, je voudrais bien savoir, coquin  
« que tu es, comment tu t'es procuré tant d'argent. Ton  
« père et toi étiez charbonniers, et je ne sache pas que  
« depuis ton entrée dans le makhzen tu aies fait fortune  
« en commerçant. »

Je le répète, cette coutume n'est pas berbère et le montagnard, moins vaniteux que l'Arabe, quant à la question de richesse, ne s'y laisse entraîner que médiocrement.

Après cet intermède destiné à faire briller la générosité des convives, l'eurs reprend son cours. S'il est donné par un chef de premier ordre, les Kebaïles se livrent quelquefois à une fantasia rappelant leurs combats de tirailleurs. Ne possédant point de chevaux comme les Arabes, ils ne peuvent donner à leur fantasia un bien grand éclat, mais la manière dont ils s'en tirent, toute modeste qu'elle est, frappe vivement l'esprit du spectateur.

Deux partis à peu près égaux en nombre se forment et vont se placer à environ deux cents pas l'un de l'autre.

D'abord chaque guerrier disparaît dans la broussaille, et l'on n'entend que de rares coups de feu. Bientôt les combattants se rapprochent, mais sans se montrer, rampant sur le sol comme de vrais serpents ; la mousqueterie devient plus vive. Enfin, après quelque temps de cette manœuvre, l'un des partis s'élance en faisant feu de toutes ses armes ; les adversaires fuient, mais font bientôt volte-face ; ils repoussent leurs ennemis qui reviennent à la charge avec plus de fureur et en jetant des cris de bêtes féroces. Les vieillards s'interposent alors ; il en est temps, car le jeu pourrait bien prendre une vilaine tournure.

Dans quelques tribus de l'Oued-Sahel, et notamment chez les Aïth-Mlikeuch, on donnait encore, dans les grandes circonstances, le spectacle d'une lutte.

Pendant presque tout le temps que dure la fête, les musiciens se livrent à leur infernal sabbat. Quelques individus de leur bande exécutent de temps en temps des danses qu'ils cherchent à rendre gracieuses en donnant force coups de reins peu décents. Parfois un improvisateur se met à entonner quelque couplets sur un air étrange et qui n'a aucune analogie avec les chants nazil-lards des Arabes.

Enfin, la nuit venue, les danseuses entrent en lice. Ces danseuses sont généralement des femmes veuves. Elles se montrent parées comme des châsses et le visage peint d'une bizarre façon. Leur danse a moins d'expression voluptueuse que celle des Mauresques d'Alger, mais beaucoup plus d'énergie. J'en ai vu se livrer à leurs mouvements chorégraphiques avec une vigueur et une au-

dace telles , qu'on ne pouvait avoir aucun doute sur ce qu'elles avaient l'intention de représenter.

Là encore les invités doivent fouiller leur escarcelle. Leur galanterie se traduit en une plus ou moins grande quantité de menue monnaie qu'ils abandonnent à celle dont le talent charme leurs yeux. La nature du Kebaïle perce aussi en ces circonstances : les Maures , les Arabes donnent avec ostentation des pièces d'argent et même d'or, souvent pour une assez grosse somme ; ils collent ces pièclettes , avec leur salive , sur le front , sur les joues de leurs danseuses. Le montagnard est loin d'être aussi généreux ; il se contente de payer le spectacle qui lui est offert suivant sa véritable valeur , et rien de plus.

La musique dont il a été question plus haut se compose d'instruments se rapprochant beaucoup de la clarinette ; ils rendent un son criard et discordant , quelle que soit , d'ailleurs , l'habileté de l'instrumentiste. Un tambour fait l'accompagnement ; il se bat à la façon d'une grosse caisse , sur ses deux peaux. Ces instruments sont les mêmes que ceux dont se servent les Arabes.

Mais lorsque le Kebaïle fait de la musique pour lui , il emploie une sorte de petite flûte (1) dont il se sert avec assez de talent. La fantaisie règne dans les morceaux qu'il improvise sur un rythme original. J'en ai entendu qui , sans avoir aucune notion musicale , auraient sans doute charmé plus d'une oreille européenne par l'ex-

(1) Ces flûtes sont simplement des bouts de roseaux percés de quelques trous et historiés quelquefois de dessins faits avec la pointe du couteau. Il y en a de fort curieuses,

pression qu'ils savaient donner aux sons langoureux sortant de leur roseau. Leurs airs sont toutefois fort difficiles à retenir . tellement ils s'éloignent de notre *modus faciendi*.

J'ai parlé de circoncision. Je vais de suite en dire ici quelques mots.

C'est préférablement entre deux et six ans que les garçons sont circoncis. Ils le sont quelquefois plus tard ; l'opération présente alors non pas du danger , mais des inconvénients.

L'opérateur n'est ni un marabout ni un médecin. C'est un individu qui a acquis une certaine habileté dans le genre et qui s'empresse de la mettre à la disposition de ses coreligionnaires.

Aussitôt après l'ablation exigée par l'islamisme, on recouvre la petite plaie qui résulte de l'opération d'une pommade faite avec du miel et de l'alun calciné et réduit en poudre.

Ce remède du corps étant appliqué , on s'occupe de celui de l'âme. Il paraît que c'est le bon moment pour repousser les maléfices du démon. On prend pour cela du charbon de racine de laurier rose , on l'allume , on y fait brûler une feuille du même arbrisseau et un peu de benjoin. L'enfant, après avoir enjambé ce feu pendant quelques instants , est désormais à l'abri des embûches des djenoun.

---

## CHAPITRE VIII.

La loi musulmane sur les successions, n'est pas en vigueur en Kébaïlie.

-- Les femmes n'héritent pas, si ce n'est par exception. La raison d'une semblable mesure est expliquée par la nécessité dans laquelle s'est trouvée chaque fraction, de chercher à maintenir sa force, son influence, en ne laissant point passer en des mains étrangères des propriétés ayant appartenu à un de ses membres. Ce fait se serait produit toutes les fois qu'une femme se serait mariée dans une tribu, dans une fraction autre que celle dans laquelle elle était née.

Dans divers passages de cette notice et dans le résumé des kanoun kebaïles qui se trouve à la suite de la première partie, on verra comment sont administrés les biens des mineurs, les droits perçus par la djemâa sur les héritages et l'emploi de ces revenus.

La propriété particulière (*melk*), est divisée en lots plus ou moins réguliers. Quelques familles en possèdent de très-considerables relativement à d'autres qui n'ont qu'un misérable jardin.

Le propriétaire du terrain *melk* peut le vendre à son gré, seulement, avec de certaines conditions dont la principale est, que ce sera toujours à un membre de la kharouba d'en faire l'acquisition. Cependant, si le vendeur ne trouvait aucun acheteur chez ses frères, il lui serait loisible de chercher ailleurs, mais sans sortir du village dont il fait partie.

Les ventes sont ordinairement constatées par des écrits, surtout si elles ont lieu pour de grandes étendues de terrain. Dans le temps, beaucoup de montagnards se passaient d'actes, et se contentaient du témoignage de quelques personnes.

La transmission par héritage, se faisait avec aussi peu de régularité que la transmission par vente: tantôt on faisait établir des pièces par un khodja ou un marabout du voisinage; tantôt le partage se faisait d'un commun accord dans la famille. Aujourd'hui, la *djemâa* s'occupe plus directement de toutes ces affaires.

Le *habous* constitue une propriété dont le possesseur n'est qu'usufruitier et qui, par une disposition testamentaire laissée par un descendant du maître actuel, doit revenir aux établissements religieux à l'extinction des héritiers; il est inaliénable et peut seulement se louer.

L'*azela* est un immeuble dont la *djemâa* a pris possession à la mort d'individus sans héritiers connus. Les revenus de l'*azela* font partie du trésor public (*djamâa*).

On donne le nom de *mechmel* à des terrains à la fois communaux et banals, comme les cimetières, chemins, marchés, places publiques, les pâturages dans la haute montagne et dans les lits de rivière, et en général, tous lieux qui ne sont reconnus ni comme melk, ni comme habbous, ni comme azela. Ces terres ne donnent aucun revenu, mais sont à la disposition de tous les membres de la djemâa. Elles sont bien souvent une cause de discorde pour les tribus entre lesquelles elles sont situées, à cause des tentatives d'empêtement que l'on cherche à y commettre de part et d'autre.

Il existe encore une catégorie de terrains désignés sous le nom de *bled-rabbi* (bien de Dieu); elle se compose de legs faits en faveur des pauvres du pays. Ces terres sont cultivées par corvées, et sont le plus souvent complantées de figuiers laissés à la disposition des nécessiteux, des voyageurs, etc.

Le bien melk est soigneusement limité et présente de nombreuses divisions de culture. Dans ce pays si accidenté, on voit au pied d'une montagne couronnée de neige, pousser avec vigueur : l'oranger, le citronnier, l'olivier, le grenadier et autres arbres ou plantes propres à un climat chaud.

Presque toutes les familles ne jouissant que d'une fortune réputée médiocre, possèdent outre un jardin de figuiers, un ou deux jardins potagers tout près du village; c'est là, qu'à grand renfort de fumier, on fait pousser des ognons, des raves, des piments, une espèce de cardon, etc., etc.

Chez les Arabes, la propriété n'est point assise sur les

mêmes bases. On peut même dire qu'elle n'existe pas. D'après la législation musulmane (législation qui n'a jamais été mise en vigueur en Kebaïlie), toute terre acquise à l'islamisme par les armes, est inaliénable, et ceux qui l'occupent, n'en jouissent qu'à titre d'usufructuaires. Ainsi, les Arabes qui dans le Tell (1), sur les hauts plateaux et dans le Sahara couvrent de vastes espaces pouvant largement suffire aux besoins du double de leur population, ne sont pas considérés comme les propriétaires des terrains qu'ils occupent. Aussi, l'administration avise-t-elle aux moyens de faire cesser un état de choses si peu en rapport avec nos mœurs. Elle se propose de rendre les Arabes propriétaires du sol; mais, dans de justes limites, et d'employer l'excédant des terrains à la colonisation européenne. Cette opération à laquelle on a donné le nom de cantonnement, exige dans son exécution, la plus grande prudence, mais aussi la plus grande énergie.

*melk au bout  
de l'autour  
ment*

Chez les Kebaïles, le melk est une propriété parfaitement définie. Que cette propriété ait été acquise par voie d'héritage ou par voie de vente, elle est légitime, et sa validité ne peut être révoquée en doute.

En effet, on ne peut considérer les terres du Kebaïle comme celle de l'Arabe. Le Kebaïle ou Berbère est naturellement l'ancien propriétaire. Vaincu par les sectateurs de Mahomet, il a été obligé de leur faire l'abandon des

(1) Le Tell est la première zone des terrains algériens parallèles à la mer, c'est la partie la plus fertile. On le fait dériver du mot latin *tellus* qui signifie *terre labourable*, ou d'un mot arabe qui peut se traduire par *contrées mamelonnées*.

espaces qu'il ne pouvait plus défendre. Ces espaces , sont aujourd'hui, bien dûment perdus pour eux. Mais , quant aux terrains qui leur sont restés entre les mains , il est équitable de les leur laisser intégralement.

Ces observations ne s'adressent qu'au lecteur qui , peu versé dans la matière , s'étonnerait que l'administration né traitât pas sur le même pied les Arabes et les Kebaïles. Il pourrait croire , au premier abord , que ces derniers sont l'objet d'une faveur spéciale , due peut-être aux difficultés dont leur pays est hérissé , et à la crainte que l'on a d'eux (4). Il n'en est rien , et une fois le cantonnement effectué , les Arabes jouiront encore de dix fois plus d'étendue de terrains que les Kebaïles.

Il ne faut cependant point croire que la colonisation ne puisse trouver à se faire place en Kebaïlie ; mais il ne faut pas s'attendre non plus à y voir créer de vastes colonies agricoles.

Des exploitations industrielles , des comptoirs échangeant les produits européens contre les produits kebaïles , voilà les établissements , qui auront seuls des chances de succès dans ces pays. On trouverait toujours assez de terrains pour subvenir aux besoins du personnel et des animaux attachés à l'établissement.

On pourrait aussi faire des concessions aux ouvriers d'art qui désireraient se fixer dans ces contrées ; mais alors les concessions devraient être assez considérables

(1) Des allusions faites en ce sens dans plusieurs écrits , m'engagent à faire ces remarques qui ne s'adressent toujours qu'aux personnes ignorantes de la nationalité Kebaïle.

pour défrayer ces ouvriers qui n'auraient pas l'occasion de travailler continuellement de leur métier.

Les biens habbous tombant en deshérence, devront revenir à l'état, mais dans des temps plus ou moins éloignés. On ne peut donc pas, dès à présent, prétendre d'en tirer parti pour la colonisation. La plupart sont des parcelles situées dans la montagne, ou enclavées au milieu de lots appartenant à des particuliers, et peu d'Européens seraient désireux de les acquérir.

Les azela et les mechmel sont des propriétés communales qui n'offrent pas non plus de grands avantages pour les établissements dont j'ai parlé; d'ailleurs, les mechmel qui forment la plus grande partie des biens communaux, sont nécessaires aux besoins de la population existante, ou sont inhabitables et peu ou pas cultivables.

Les établissements religieux (1) possèdent des terrains revenant de droit à l'état. Considérables relativement à la propriété particulière, ils ne peuvent cependant suffire aux exigences de la colonisation.

(1) L'annexion complète au domaine de l'état de tous les biens appartenant aux établissements religieux, n'a pas encore été faite en Kebailie. Les produits de ces biens servent à alléger l'infortune du pauvre, à donner une instruction gratuite aux jeunes gens se sentant portés vers l'étude, à héberger les voyageurs et les pèlerins. Ainsi, la mesure d'une annexion définitive offrirait actuellement bien des difficultés, sans que pour cela l'état en retirât grand profit. Avec du temps et de la prudence, on arrivera à soumettre ces propriétés à la loi commune. Il faudra en venir là, car, à côté des avantages que j'ai énumérés, on sent qu'il est toujours dangereux de laisser entre les mains des communautés religieuses les moyens d'exciter le fanatisme.

Mais il est une catégorie de propriété dont je n'ai pas encore fait mention : ce sont les *Blad-mta-el-Beylik* (les biens de l'état). Ces biens nous ont été transmis par les Turcs, qui se les étaient procurés par voie de conquête ou autrement. Ils sont situés généralement dans les vallées ou dans des lieux d'un facile accès et composés de terres très-propres à la culture. Déjà des concessions y ont été faites sur plusieurs points. Deux villages, celui de Drah-el-Mizan et celui de Thizi-Ouzou, y ont été construits sous la protection des maisons de commandement. C'est sur ces terrains que la colonisation commercante et industrielle peut eneore trouver à s'établir.

Il ne m'appartient pas de discuter ici si le mode de concession doit être préféré à celui de vente. Je dirai sculement que si le système de concession continue à être maintenu, il doit être dégagé de toutes entraves. Ainsi il ne faudrait pas que, dans un pays où la terre arable fait défaut et où les arbres eouvert les coteaux, il fût imposé aux eoneessionnaires de planter vingt-cinq arbres par hectare. Pourquoi ces arbres, si le terrain est propre à la culture des cérémonies, eulture plus avantageuse que la plantation d'arbustes dont pas un peut-être ne prospèrerait. Le propriétaire doit être laissé libre de faire ce qui lui paraîtra le plus avantageux.

Il serait à désirer que la concession fût faite bien délin- nitivement du moment que la personne qui l'aurait obtenue se serait mise à l'œuvre.

La seule mesure qu'il y aurait peut-être à prendre, serait d'interdire jusqu'à nouvel ordre la vente de ces concessions aux indigènes. Cette vente resterait facultative

entre Européens dès le jour de la concession. Il est bon d'obliger les Kebaïles, à aller acheter des terres un peu au loin de leurs montagnes, à se créer des intérêts dans les plaines que leurs pères ont autrefois occupées. D'ailleurs, cette défense ne porterait que sur la vente des concessions, la location en serait libre.

Cette mesure ne nuirait nullement aux Européens, mais elle convaincrait les Kebaïles de la persistance que nous voulons mettre à occuper leur pays, et les engagerait à étendre les relations qu'ils ont déjà avec nous.

---

## CHAPITRE IX.

Le sol étant bien loin de suffire aux besoins de toute la population des tribus du Djerdjera , cette population a dû avoir recours au commerce et à l'industrie.

Toutes les années plus de douze mille émigrants vont chercher des moyens d'existence hors du pays. Les uns se livrent au commerce des bestiaux; d'autres, portant sur leur dos des peaux de bouc renfermant des drogueries, des objets de toilette , parcourent les tribus , vendant leurs marchandises principalement aux femmes.

Beaucoup vont travailler comme journaliers dans les villes et dans les campagnes. Enfin, il en est qui vont former dans les tribus voisines plus favorisées sous le rapport du terrain , des associations pour la culture des terres.

Toutes les tribus n'émigrent pas dans les mêmes pro-

portions , et ce qu'il y a de curieux , c'est que quelques-unes des plus pauvres n'émigrent pas du tout.

Le prêt d'argent à intérêt (*meurda*) , n'est point considéré comme illégal , bien que la loi musulmane l'interdisse formellement. Le taux est facultatif et quelquefois si fort , qu'il peut passer pour usuraire au plus haut degré. Ainsi , un homme des Chorfa Ir'il-Guiken , dont le père avait emprunté à une époque reculée un double boudjou (1) à un homme des Ouadhia , se trouvait devoir par suite de l'accumulation des intérêts , une somme de douze cents francs. Les conditions du prêt étant que d'un marché à l'autre le double boudjou devait rendre un thimen (22 cent. 5 m.)

La *r'ania* est très en faveur chez les Kebaïles , c'est un genre d'hypothèque qui donne lieu à des abus excessifs , provoquant souvent des plaintes.

Un individu ayant besoin d'une somme , laisse entre les mains du prêteur totalité ou partie de ses propriétés ; ce dernier en reste l'usufruitier jusqu'à ce que la somme ait été intégralement rendue. L'usufruit remplace l'intérêt , mais l'emprunteur n'ayant bien souvent reçu que le cinquième de ce que rapporte sa propriété se trouve considérablement lésé.

Les choses ne se passent pas toujours ainsi. Quelque-

(1) Le double boudjou vaut trois francs soixante centimes.

fois on offre le quart, le tiers, la moitié du prix de l'immeuble.

On donne encore le nom de *r'ania*, à des espèces de prêts dont les intérêts atteignent des proportions exorbitantes ; cependant les Kebaïles y ont très-fréquemment recours et ne s'en plaignent nullement. Par exemple, au mois de février, mars ou avril, époque à laquelle a lieu l'émigration annuelle, un montagnard emprunte vingt francs : il devra rendre la somme intégralement plus une mesure de figues sèches d'une valeur égale, vers les mois de septembre, octobre ou novembre.

On a cru sans doute ainsi tourner la défense de prêter à intérêt, parce qu'on ne reçoit pas en espèces plus qu'on n'a donné en principe.

Le Kebaïle est d'assez bonne foi dans ses relations commerciales, il ment rarement ; mais, en revanche, il met beaucoup de passion et d'entêtement à réclamer la plus petite somme, surtout s'il croit que la partie adverse y met de la mauvaise volonté. Deux Kebaïles se présentèrent un jour devant le commandant d'un cercle l'un réclamant à l'autre un *rbâa* (45 cent.) Le cadi ne put les mettre d'accord. Pour en finir l'officier offrit une pièce de 50 centimes au créancier : « Non, s'écrie celui-ci, « ce n'est pas ton argent que je veux : c'est celui de et « homme qui nie sa dette; au besoin je le tiens quitte s'il « veut avouer qu'il me doit. » Comme on ne put résoudre ce dernier à confesser qu'il était réellement le débiteur, il fut acquitté, après avoir prêté serment, à la grande in-

dignation du réclamant, qui prétendit que son adversaire se perdait pour bien peu de chose.

Un pareil fait se passant dans une tribu en dehors de l'action française, aurait pu avoir des suites fort graves.

Dans le commencement de l'année 1856, plusieurs tribus en sont venues aux prises pour un motif qui n'était pas plus plausible. Un homme des Aïth-Menguelate, avait chargé un orfèvre des Aïth-Yenni de lui faire un bracelet de femme, et selon l'habitude, lui avait remis un certain nombre de pièces de monnaie, dont la matière devait servir à la confection du bijou. Le Aïth-Yenni s'était engagé à le lui rendre à une époque déterminée, sur la djemâa des Aïth-Hamsi. Le jour dit, le Aïth-Menguelate rencontrant l'orfèvre, lui demande le bracelet:

- Je ne l'ai pas.
- Pourtant tu as promis de le livrer aujourd'hui.
- Oui, mais que veux-tu, je ne l'ai pas !
- Pourquoi ?
- Parce que.

La lutte commence aussitôt, tout le monde s'en mêle; on court aux armes, les tribus se partagent et ce n'est qu'au bout de trois mois que les marabouts sont parvenus à calmer les esprits irrités.

Il existe dans ces montagnes plusieurs branches d'industrie; je vais en faire la nomenclature, pour m'occuper ensuite de chacune d'elles en particulier.

Les principales sont celles des : forgerons, armuriers, bijoutiers, ouvriers en bois, maçons, tailleurs de pierre. On doit aussi y ajouter celles de la fabrication de la

poudre , des poteries , *de la fausse monnaie*, de l'huile, du savon , des tissus , cordes , etc., etc.

Les forgerons sont nombreux en Kebailie. Ils tirent le fer et l'acier d'Alger et de Bougie. Ils fabriquent des socs de charrue (*thaguersa*) , des fers pour les chevaux , mulets et ânes , des clous , des *gadoum* (espèce de petite herminette) , des serrures , des chaînes pour entraver les mulets , des sabres , des *fissa* , des couteaux.

Le charbon qu'ils emploient de préférence à tout autre , est celui que l'on fait avec la racine de bruyère , plante qui se trouve en grande quantité sur le versant nord du Djerdjera ; mais les charbons de bois dur sont aussi mis en usage. Leurs enclumes (*thesouenth*) , sont à peu près semblables aux nôtres , mais plus petites. Les soufflets dont ils se servent , sont deux peaux de bouc que l'on presse et que l'on ouvre alternativement , comme le pratiquent en France les chaudronniers en plein vent ; ces soufflets se nomment *aguechoul*.

Les forgerons , bien que très-recherchés en Kebailie , inspirent néanmoins une certaine crainte à la partie la plus crédule de la population : la légende de Sidi-Daoud y est sans doute pour beaucoup. Sidi-Daoud , le premier ou l'un des premiers forgerons , ne se servait pas de pinces pour tenir son fer rouge ; ses mains lui suffisaient. Quand une pratique s'avisait de marchander le prix d'un objet qu'il avait fabriqué , il le lui tendait avec bonhomie , après l'avoir fait chauffer convenablement , et le malheureux acheteur se brûlait horriblement les doigts.

Les armuriers font toutes les pièces des fusils et des pistolets : le bois, la platine et le canon.

Le bois est tiré du noyer, et bien que cet arbre soit assez commun dans ces montagnes, un beau bois revient à quinze francs. Le prix d'un bon fusil, sans enjolivures, est de soixante à cent francs.

Le canon, que l'on a cru pendant longtemps exclusivement de fabrication étrangère, se fait aussi chez les Kebaïles. Les Aïth-Yenni, les Aïth-Ali-ou-Arzoun, possèdent des ouvriers qui s'en occupent presque spécialement. Le procédé suivi est à peu près celui qui est employé dans nos manufactures pour faire les canons à rubans. On prend trois lames de fer doux que l'on tourne en spirale autour d'une tige de métal, de façon qu'elles se succèdent dans le sens de la longueur du canon ; on soude, et on achève l'opération par le martelage. Les canons de pistolet sont plus simplement faits, ils ne sont généralement composés que d'une seule pièce soudée dans la partie inférieure qui doit reposer sur le bois.

Les armuriers confectionnent aussi des amorçoirs en cuivre. On dit que chez les Aïth-Yenni, ils ont réussi à faire des capsules qui, quoique assez mauvaises, permettent aux Kebaïles de se servir des armes à percussion qui sont dans leurs mains, sans les faire transformer.

Les bijoutiers fabriquent les *khralkhral* (anneaux pour les pieds), les bracelets, les colliers, les boucles d'oreille, les *ibezimen*, épingle servant à retenir les haïks des femmes, les *thacebth* et *zerir*, ornements pour la tête.

Ils font aussi les garnitures des armes de luxe.

La personne qui a besoin d'un bijou consulte le fabricant et lui remet, en pièces de monnaie ou autrement, l'argent nécessaire à la confection de ce qu'il demande. Le bijoutier fond le métal, le travaille et le rend avec un poids égal à celui des pièces de monnaie, sauf le déchet. Le prix de main-d'œuvre est alors payé en sus.

La ciselure n'est pas inconnue à ces ouvriers, mais le plus souvent ils façonnent leurs pièces au repoussoir.

Quelques-uns d'entre eux travaillent avec assez de talent et savent faire entrer avec beaucoup de goût le corail et la verroterie dans leurs moyens d'ornementation. Comme ils ne se servent que d'instruments primitifs, on ne doit pas s'attendre à rencontrer dans leurs ouvrages un fini parfait.

On rencontre beaucoup de bijoutiers chez les Aïth-Yenni et les Aïth-Ali-ou-Arzoun; mais la tribu la plus renommée pour le travail d'orfèvrerie comme pour la confection des platines de fusil, est celle des Aïth-Abbès, dans l'Oued-Sahel. Il y a même dans cette contrée des ouvriers qui sortent de temps en temps pour faire une tournée dans les tribus du Djerdjera; mais aucun d'eux ne s'y établit. Ils se contentent de fabriquer sur place les bijoux qui leur sont commandés.

Les ouvriers sur bois sont fort recherchés quand ils sont d'une certaine habileté. Ils tirent leurs bois des essences qui abondent dans le pays. Ils sciennent des planches dans les troncs d'arbres qu'ils ont soin d'abattre au

cœur de l'hiver. Quelquefois, au lieu de scier ces troncs, ils les refendent et en amincissent les morceaux au moyen de leur herminette. Avec le cèdre et le frêne, ils font des portes, des volets de fenêtres, des coffres destinés à renfermer les effets précieux. Leur plus remarquable travail est celui de la confection des pressoirs à olives; ils ne se servent pour faire la vis et l'écrou que de leur gadoum. Le bois qu'ils emploient de préférence pour cet objet est le chêne; mais l'olivier, le frêne et l'ormeau sont aussi mis en usage.

Ils font encore des pelles (*thalouath*), pour vanner le blé et pour creuser la terre, des *kabkab*, sabots découverts et dont la semelle est élevée au-dessus du sol de quatre à six centimètres par de petites traverses en bois; des *djesoun* (1), plats tournés d'une seule pièce, avec ou sans pieds; des pots servant à contenir les liquides; des tablettes en bois de noyer, destinées aux élèves qui apprennent à écrire.

Les maçons sont assez répandus, mais ceux de telle tribu sont plus renommés que ceux de telle autre.

Ils se servent peu d'outils, quelques-uns pourtant ont des marteaux (*afedis*) et des truelles (*thar'endjouth*); ce dernier objet ne sert que pour le crépissage. Les fontaines, les tours élevées qui se voient dans les villages, sont leur ouvrage et dénotent encore une certaine habileté.

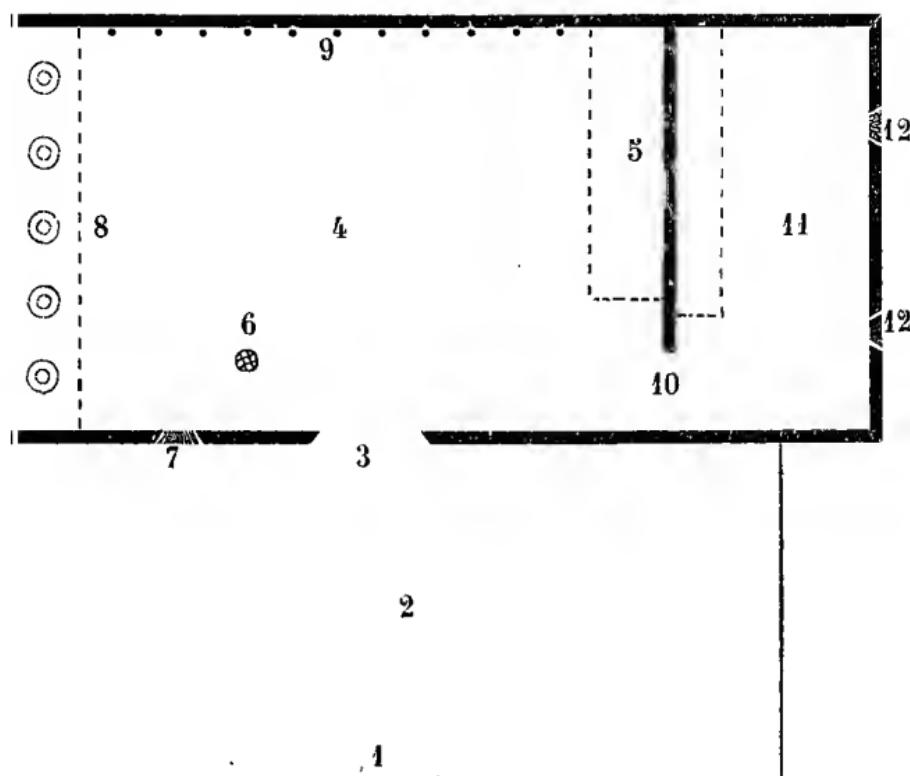
Le prix d'une maison ordinaire, mais de bonne cons-

(1) Pluriel de *djesana*.

truction , est de deux cent einquante à trois cents francs ; il y en a peu au-dessus de trois cent einquante.

Un particulier voulant faire éléver une maison , eom-mence par ramasser les pierres , les bois de eharpente et lés tuiles. Quand tout est prêt , il fait ses conditions avec des maçons qui se mettent aussitôt à l'ouvrage. En quinze jours , une maison du plus haut prix cité ci-dessus , doit être construite , si le temps n'est pas venu s'y opposer. La famille de celui qui construit s'emploie pour apporter l'eau nécessaire à gâcher la terre.

Voici le plan le plus ordinaire d'une maison kebaile.



. 1 Porte de la première partie. 2 Cour destinée aux troupeaux de moutons et de chèvres ; quelquefois cette partie est couverte à moitié ou en totalité ; on la nomme *amrah*. Toutes les maisons ne sont pas précédées d'un *amrah*.

Le n° 3 (*thabourth*), est la porte de la maison proprement dite (*akham*). Le premier compartiment (4), nommé *aouens*, sert de logement au chef de famille et à ses femmes ; son lit (5) est ordinairement un banc de pierre (*doukâna*) un peu élevé au-dessus du sol ; on y étend une natte (*thaguerthil*). Le feu (6) s'allume presque au milieu, dans un petit trou auquel on donne le nom de *kanoun* ; la fumée s'échappe comme elle peut par dessous les solives et par la fenêtre 7 (*asfalou*), qui est à peu de distance. Une petite élévation (8), supporte les grandes jarres en terre nommées *koufi*, qui servent à renfermer les provisions. Les piquets fichés dans le mur (9), sont destinés à établir un métier (*azetha*), pour le tissage des vêtements de laine. Par l'issue 10, on pénètre dans le deuxième compartiment, nommé *adaïnin* (11), qui n'est autre chose qu'une écurie dans laquelle on renferme le mulot, l'âne, le bœuf, la vache. L'*adaïnin* est surmonté d'une soupente où l'on enferme l'orge, la paille, le foin destinés à la nourriture des animaux. C'est là aussi que couchent les enfants. L'*adaïnin* a d'habitude des fenêtres (*thikouathin*) 12, qui permettent à l'air de se renouveler, et par où l'on peut écouter ce qui se passe au dehors, quand on craint que des malfaiteurs ou des ennemis audacieux ne viennent chercher à s'emparer des animaux en perçant la muraille. Ces effractions ne sont pas rares,

surtout en temps de guerre. On se sert, pour les opérer, d'un instrument, nommé *tanouba*, en fer, à pointe d'acier, avec lequel on détache les pierres que l'on a soin de ne pas laisser tomber à terre, mais de recueillir dans un pan de beurnous ou de gandoura.

Quelques maisons ont un étage que l'on nomme *r'orfa*; cet étage se compose d'une ou plusieurs pièces, suivant les besoins ou les désirs du propriétaire. Il est évident que la construction de la *r'orfa* doit augmenter le prix d'une habitation.

Les tailleurs de pierre ne travaillent qu'à extraire et à préparer les meules (*ar'aref*), pour les moulins à huile et à farine. Les pierres bonnes à cet ouvrage ne se trouvent pas partout et sont souvent fort chères; il y en a qui reviennent à cent francs, en comptant la nourriture fournie aux travailleurs pendant tout le temps que durent les opérations d'extraction de taille, de transport et de placement.

Je ne veux parler ici que des meules vraiment dignes de ce nom, et non de ces pierres informes, qui sont quelquefois employées, et qui, bien souvent, ont été dégrossies sans le secours d'aucun outil et seulement par le choc souvent répété d'une autre pierre.

Presque tous les villages kebaïles sont composés de maisons couvertes en tuiles; aussi, y a-t-il beaucoup

de gens se livrant à l'industrie de tuilier. Les pièces qui sortent de leurs mains sont généralement très-lourdes. Ils les livrent au prix de deux ou trois francs le cent.

Ce sont aussi les tuiliers qui fabriquent la chaux, dont on fait d'ailleurs peu d'usage, si ce n'est pour les monuments publics. Le prix du mètre cube revient de vingt à trente francs, suivant les contrées.

L'extraction du salpêtre n'est pas une industrie particulière ; mais la fabrication de la poudre n'est exercée que par des individus experts dans ce genre de travail.

Le dosage est à peu près le même que celui qui se fait en France, savoir : 75 de salpêtre, 12, 5 de soufre et 12, 5 de charbon. Souvent les quantités de soufre sont augmentées pour assurer à la poudre, une meilleure conservation. Le travail est loin d'être aussi compliqué que celui auquel on se livre dans nos manufactures.

Les fabricants de poudre en Kebailie, n'ont qu'un seul mortier, taillé dans un grand bloc de pierre et qui leur sert à faire les mélanges et la trituration. Cette dernière opération ne leur demande que deux jours. Le séchage se fait plus ou moins vite suivant l'état de l'athmosphère ; quant à l'égrenage, il a lieu au tamis. Cette poudre crasse beaucoup et n'est pas aussi estimée que celle qui vient de Tunis. Quelques individus ont cependant la réputation de s'y entendre beaucoup mieux que d'autres, et leurs produits se vendent à un prix relativement fort élevé.

Le charbon employé de préférence pour la fabrication

de la poudre , est celui que l'on obtient d'une espèce d'osier nommé dans le pays *icemellel*; on se sert aussi du laurier-rose , mais il est beaucoup moins estimé.

Avant l'occupation , la poudre se vendait sur les marchés , et il n'était pas rare de voir deux tribus en état d'hostilité , venir acheter en même temps au même marchand leur provision pour se battre les jours suivants.

Le prix de la livre de poudre est de sept à dix francs suivant les qualités et surtout suivant les époques.

La livre contient de 40 à 50 charges , ce qui met le prix de la charge , sans le plomb , à 18 centimes au moins et 25 centimes au plus. En 1856 et 1857, ces prix avaient momentanément doublé.

Le prix du plomb est très-variable , mais toujours fort élevé. Les Kebaïles ne se servent guère de ce métal que pour en faire des balles et de petites lames destinées à fixer la pierre à fusil (*hanicha*) entre les mâchoires du chien. Le plomb arrive dans le pays soit en saumon , soit en lingots informes , soit en balles toutes confectionnées ou en plomb de chasse. Dans le premier et le dernier cas , il est hors de doute qu'il a été vendu par des commerçants se trouvant dans nos villes ; dans les deux autres cas , il vient de Tunis en contrebande ou de quelques mines exploitées par les indigènes.

Les balles des Kebaïles sont toujours plus petites de beaucoup que le calibre de leurs canons de fusil et ne sont pas dégarnies des bavures occasionnées par l'opération du coulage : ce qui , en diminuant la justesse du coup , les rend plus dangereuses. « Vos balles , disent-ils , sont « grosses et rondes et traversent la chair mieux que les

nôtres ; mais les nôtres restant le plus souvent dans le corps, sont bien plus mauvaises. —

Il ne faut pas croire que les individus qui ont l'habitude de la guerre surchargent leurs armes en toutes circonstances, ils ne le font que pour tirer de très-loin ; mais dans le cas contraire, ils ne mettent dans leur fusil que la poudre nécessaire, ils savent qu'une trop grande quantité dérangerait la justesse du coup.

Il est rare qu'un coup de fusil ne lance qu'une seule balle ; d'habitude, outre la balle qui est dans la cartouche, on en ajoute encore deux, trois et jusqu'à quatre, mais de très-petit calibre; souvent aussi et quand on se bat de près, on introduit dans le canon une charge de gros plomb de chasse. Aussi, le prix d'un seul coup peut être porté sans exagération à 40 ou 50 centimes.

Les poteries sont l'ouvrage des femmes ; celles qui ont acquis un certain talent dans ce genre, sont fort estimées quelles que soient d'ailleurs leur grâce et leur beauté. Un jour à la vue d'une belle lampe peinte et de quelques autres vases, un Kebaïle se récria et assura à celui qui était chargé de la vente de ces objets, qu'il donnerait bien mille doros d'une femme qui avait tant de goût. « Ne « m'en donne que la moitié et prends-là ! » lui répond notre homme, en désignant son épouse. L'admirateur de poteries prit la fuite ; la malheureuse n'avait plus que le tiers de son nez primitif. En cette circonstance la laideur de l'artiste était trop outrée et ne pouvait entrer en balance avec la beauté d'une lampe.

Diverses couleurs , qui sont habituellement le rouge , le jaune et le noir, sont distribuées d'une manière bizarre sur les pièces de poteries façonnées par les femmes. Ces couleurs sont fixées sur l'argile au moyen d'un vernis composé avec de la résine de pin ou de cèdre fondue dans un peu d'huile d'olive. Ce vernis, par sa simple application sur la terre dont l'aspect est jaunâtre, donne le jaune. Le rouge se fait avec une ocre qui se rencontre dans le pays ; pour le noir, on se sert de celui que produit la fumée de la lampe, et de corps gras ou résinieux en ignition. Les femmes ne se contentent pas de faire ces ouvrages que l'on peut appeler de luxe , elles confectionnent encore de bons et grands pots, pour la cuisson des aliments , nommés *thougui* , *thasselth* , *thaïnth* ; des jarres à contenir l'huile , *thakabith* ; des cruches pour l'eau , *aiedhid* , dont les formes sont très-gracieuses ; diverses façons de pots en terre , *aboukal* , servant à renfermer le miel , le lait , le beurre et enfin ces immenses urnes destinées aux provisions de toute nature , il y en a de près de trois mètres de haut , on les nomme *koufi*.

La fabrication de la fausse monnaie est une industrie perdue , mais il n'y a que quelques années , qu'elle était l'objet d'un commerce important.

Je dis commerce , car elle se vendait sur les marchés comme une denrée. Il y en avait de plusieurs titres , depuis l'argent avec un fort alliage , jusqu'au cuivre blanchi et au plomb. Aujourd'hui , quelques individus font

encore de la monnaie ; refondant nos pièces françaises , ils y ajoutent une certaine quantité d'alliage , qui doit constituer leur bénéfice , et en frappent des boudjou et des doubles boudjou qui , abandonnés quelque temps dans la poudre , acquièrent un air de vétusté destiné à dérouter les soupçons.

La fabrication de la fausse monnaie est des plus simples et ne demande pas grand appareil ; aussi Bou-Bar'la s'était-il livré à cette industrie et devait-il y avoir réalisé de beaux bénéfices. Voici le procédé employé : quand le métal est très-fusible , il est fondu , puis jeté dans l'une des matrices disposées à cet effet dans du sable ; la deuxième matrice est immédiatement apposée sur la première et laissée jusqu'à ce que le refroidissement ait consolidé le métal. On rogne alors avec des ciseaux les bavures qui sont sur les bords et l'on fait à ces derniers les petites entailles qui forment le cordon .

Quand , au contraire , on a à opérer sur le cuivre ou l'argent , on découpe à l'avance au moyen d'un emporte-pièce les disques , que l'on soumet ensuite à l'action du battage , les deux matrices dont on se sert sont en acier , gravées avec beaucoup d'habileté et affectent la forme de petits enclumes ; sur l'une d'elles est placée la pièce à frapper et celle-ci est recouverte de la deuxième matrice ; un coup sec détermine l'empreinte des deux faces .

L'habileté que certains individus ont acquise dans ce genre de travail est telle qu'ils sont parvenus à graver des coins aux effigies des monnaies françaises. Malheureusement pour eux , il n'ont jamais pu parvenir à représenter l'exergue correctement ; ils se contentent d'en

remplacer l'inscription par des signes informes dénotant la fraude à première vue. On prétend qu'il y en a qui fabriquent actuellement des pièces d'or françaises et qui les envoient à la circulation en pays arabe.

La vallée de l'Oued-Sahel, celle du Sebaou et les régions qui leur sont intermédiaires, sont ouvertes d'oliviers, source de richesses pour les Kebaïles. Aussi, disent-ils que ces arbres sont leurs vaches. En effet, ils se servent de l'huile pour la préparation de leurs aliments, comme les Arabes se servent du beurre.

L'huile kebaïle est mauvaise, dit-on; c'est vrai, elle est généralement forte et d'un goût désagréable; mais cela vient d'un vice de fabrication et non de la qualité du fruit. La preuve en a été donnée par les usines que divers industriels ont établies dans ces montagnes et où ils ont fait de l'excellente huile à manger.

Toutes les tribus ne possèdent pas de grandes quantités d'oliviers; il en est même qui n'ont pas un seul de ces arbres. Aussi, le mode de fabrication n'est pas le même partout: il est subordonné à l'importance des récoltes annuelles.

Dans les contrées où l'olivier, sans être rare, ne peut pas être considérée comme la branche de commerce la plus importante, on ne s'est pas donné la peine de construire des moulins. Voici à peu près le procédé employé pour l'extraction de l'huile. Après la cueillette on laisse les olives fermenter quelques jours dans des paniers ou simplement en tas. Sous l'action d'une simple manipula-

tion , un liquide noirâtre ne tarde pas à s'en échapper. Dès qu'il fait quelques beaux jours , on les expose au soleil , sur les toits ou sur des aires. Cette opération est indispensable ; elle a pour but de faire évaporer l'eau qui se trouve encore renfermée en trop grande quantité dans le fruit , et de rendre la pulpe molle et facile à détacher du noyau.

Arrivées à cet état , les olives sont mises dans des jarres engagées en terre et dont l'orifice est au niveau du sol ; elles sont foulées aux pieds par les femmes , qui , soit dit en passant , gagnent à ce travail bon nombre d'écorchures. La pâte résultant de ce foulage est mise dans des espèces d'entonnoirs à plusieurs trous nommés *keskes* et ressemblant aux ustensiles du même nom servant à faire cuire le kouskoussou.

L'huile en découle peu à peu ; elle est reçue dans une jarre placée au-dessous. Le résidu est ensuite traité à l'eau bouillante , et l'huile qui surnage est enlevée avec des cuillers. Ce procédé , des plus primitifs , est aussi des plus défectueux. Il ne serait guère possible de traiter ainsi de grandes quantités d'olives. Il est à remarquer aussi que le noyau reste intact , et il est prouvé que l'aniance qu'il contient donne une quantité d'huile assez considérable pour ne pas être dédaignée.

Aussi , les tribus riches en oliviers ont-elles des moulins qui ont une grande analogie avec ceux dont on se sert en Provence ; seulement la fabrication n'est pas conduite de la même façon.

Les olives sont , aussitôt après la récolte , enfermées dans des chambres ou entassées dans des hangars.

Elles restent là jusqu'au mois de mars. Il en résulte qu'à cette époque toute l'eau qu'elles contenaient s'est écoulée, et qu'elles ne présentent plus qu'une masse pâteuse. C'est alors qu'elles sont soumises à la trituration.

Les moulins se composent de deux parties : la meule et le pressoir ; le tout se nomme *maïnsara*. La meule, comme il a déjà été dit, est taillée dans le Djerdjera par des ouvriers qui ont la spécialité de ce genre de travail ; elle est assez lourde pour briser une partie des noyaux ; elle est fixée à un arbre pivotant au centre d'une large pierre posée à plat sur un massif de maçonnerie d'environ 50 centimètres au-dessus du sol. Cette pierre est entourée d'une margelle qui empêche les olives de se soustraire à l'action de la meule. C'est ce qui s'appelle, en terme de meunier, le *bastringue*.

Le sommet de l'arbre est maintenu dans une traverse portant sur deux montants fichés en terre, ou sur deux piliers assez éloignés pour que la meule puisse être facilement manœuvrée. Une perche s'introduisant dans un trou pratiqué dans l'arbre sert à mettre la meule en mouvement ; ce sont les femmes qui fournissent la force motrice.

Le pressoir est composé d'une maçonnerie élevée de 50 à 70 centimètres, sur laquelle se trouve un bassin en pierre ou en bois. Sur l'un des côtés est pratiqué un trou destiné à l'écoulement de l'huile. Les coulins en halfa, remplis de pâte d'olive, sont placés au centre de ce bassin ; une forte rondelle en bois les surmonte, et c'est sur cette rondelle que vient porter le bout de la vis destinée à opérer la pression.

Cette vis, taillée au moyen du gadouin, n'est pas parfaite, son pas est très-allongé, chose qui ne permet qu'une pression assez faible; elle est faite de préférence en bois de chêne; mais l'olivier, le frêne, l'ormeau sont aussi employés au même usage. Elle est maintenue dans sa partie supérieure par une traverse portant sur deux poteaux.

Le marc de l'olive est ensuite traité à l'eau froide. On voit au bord des eaux courantes de petits bassins grossièrement construits et qui servent à cette opération. C'est, en petit, le travail qui se fait dans les ressences des pays méridionaux de la France.

Le prix d'un moulin complet varie suivant la force des meules; il en est qui coûtent 500 francs.

Quelques tribus de l'Oued-Sahel ayant les pierres sur les lieux, les construisent à meilleur marché. Ainsi, chez les Aïth-Mançour, ils ne reviennent guère qu'à deux cents francs. Chez les Aïth-Mlikeuch et les Illoula-Ousamineur, ils ne dépassent pas la somme de cent francs. Les Maatka, Aïth-Aïssi, Aïth-Iraten peuvent aussi en construire à bas prix.

Le propriétaire d'un moulin ne s'en sert pas seulement pour sa récolte, il fait de l'huile pour tout individu qui vient lui porter des olives; alors il prélève le dixième sur le rendement.

On prétend que du temps des Turcs le prix du litre d'huile n'était que de 18 à 25 centimes. Aujourd'hui il est de 1 franc 20 centimes.

Outre la piqûre d'un petit insecte qui est très-nuisible aux récoltes, l'olivier est encore sujet à un accident sin-

gulier : quand , dans les trois premiers jours d'été , un brouillard couvre la plaine , la récolte est manquée , car les petites olives sont brûlées.

Les gens du pays donnent au brouillard malfaiteur le nom de *bou-azeggar* (brouillard du bœuf).

La fabrication du savon n'est exercée que dans les pays nantis de la matière première. Quelques particuliers en font leur état. Ils se servent, pour la base du savon , de la potasse contenue dans les cendres du lentisque , du frêne , de la fougère. Le savon obtenu par ce procédé est mou et d'un brun foncé. Il est préférable au nôtre , disent les Kebaïles , pour le nettoyage des étoffes de laine. Il est d'un très-bon débit sur les marchés.

Dans ces montagnes, où le bétail est cher, on abat très-rarement en famille , ce qui fait que le métier de boucher est exercé spécialement par des gens qui courrent tous les marchés du pays.

Le prix de la viande (bœuf , mouton , chèvre), est toujours assez élevé et souvent peu en rapport avec celui de la viande sur pied ; mais chacun aime mieux en passer par là plutôt que d'abattre soi-même.

Les morceaux ne sont pas pesés , ils sont taxés par le marchand, suivant leur grosseur et leur qualité.

Un commerce assez important que font encore les Kebaïles est celui des figues sèches.

En septembre, octobre et novembre, il s'en exporte beaucoup.

Les Arabes des tribus voisines viennent en acheter sur les marchés, ou les échanger contre des grains ou du sel. Aussi, la culture du figuier est-elle très-entendue dans toutes ces montagnes ; quelques tribus ont la spécialité des pépinières de ces précieux arbres, ils les vendent au prix de dix à trente centimes le pied, suivant les saisons et la grosseur.

Les figuiers qui se plantent en automne sont sujets à bien des accidents qui nuisent à leur développement. Ceux plantés au printemps prennent beaucoup mieux, mais ne donnent des fruits qu'une année plus tard que ceux mis en terre à l'arrière-saison.

Vers la fin de juillet, on suspend aux branches des figuiers de petits paquets de figues sauvages nommées *dekour*. Au bout de quelque temps ces *dekour* se dessèchent et laissent échapper, par l'œil qui est au sommet, une multitude d'insectes infiniment petits qui hâtent la maturité des fruits de l'arbre sur lequel ils se trouvent (1).

Il y a des *dekour* de qualité inférieure et peu propres à la fécondation ; aussi les qualités reconnues bonnes sont-elles recherchées et se paient fort cher sur les marchés.

Les figues sont séchées sur des claies en roseaux dans les tribus basses, et en tiges de *diss* (1) pour celles de la haute montagne. Il faut sept ou dix jours pour que le

(1) Cette opération se nomme *caprifiction* ; elle est pratiquée en Italie et dans le Levant.

fruit soit assez sec pour être conservé sans inconvenient. Renfermé alors dans des sacs, jarres, paniers ou peaux de bouc, il est vendu ou mis en réserve pour la consommation de la maison.

La peau des figues de Kebaïlie est très-épaisse, ce qui ne nuit en rien à la bonne qualité du fruit. Il est fâcheux que les montagnards ne soient pas plus soigneux pour donner à leurs produits un aspect moins dégoûtant; ils en trouveraient plus facilement l'écoulement et notre commerce n'aurait qu'à y gagner.

Les figues sont de deux sortes, les blanches et les noires; chaque sorte se subdivise en qualités ayant toutes un nom particulier; mais, en général, la figue noire passe pour être meilleure que la blanche.

Les Kebaïles affirment qu'on peut en manger d'énormes quantités impunément.

A l'état sec, la figue se mange très-souvent avec de l'huile ou du beurre fondu. Ce mets, assez peu ragoûtant, m'a été offert plusieurs fois; je ne l'ai pas trouvé mauvais, grâce, sans doute, à la faim qui me pressait.

Les raisins sont très-recherchés à l'époque de leur maturité; mais ce n'est là qu'une bien faible branche de commerce. Cependant, quelques tribus qui, comme les Aïth-Khalfoun, possèdent de grandes quantités de vignes cultivées en champ (*serana*), en tirent un assez bon revenu. Le raisin sec est bien inférieur au nôtre, à cause du mode de séchage.

(1) *Diss*, en kebaïle, *adles*, espèce de graminée qui donne des touffes épaisses, comme l'halfa. Ses feuilles, au lieu d'être cylindriques, sont plates, velues, longues, ensiformes et radicales.<sup>1</sup>

Les Kebaïles conservent ce fruit vert jusqu'à la fin de l'année en le suspendant aux solives de leurs maisons.

La maladie de la vigne est connue en Kebaïlie. Quand elle se déclare, on la laisse suivre son cours, et l'année suivante, on ne fait ni taille ni labour. On attend ainsi que la vigne reprenne sa vigueur première : « Elle est fatiguée de trop produire, disent les montagnards, et nous la laissons se reposer. »

La mouture des grains se fait presque partout au moyen de moulins à eau de grossière construction ; les meuniers prélèvent le seizième sur ce qui leur est livré.

Dans quelques tribus où les moulins à eau (*thisirth*) ne sont pas suffisants, on se sert du moulin arabe portatif.

La pierre à meule pour la farine est d'une qualité bien supérieure à celle pour l'huile; aussi est-elle beaucoup plus claire.

L'eau vient au moulin par un ruisseau (*tharga*) ayant prise en amont dans la rivière ; un conduit, creusé dans un tronc d'arbre et nommé *amzaïeb*, la précipite dans une espèce de turbine qui met la meule en mouvement.

Il n'y a pas de blutoir dans ces établissements ; la farine est livrée avec le son gros et petit. Le blutage a lieu dans les familles au moyen du tamis, mais beaucoup de Kebaïles se dispensent de cette opération et consomment leur farine avec tout le son.

Les moulins à farine servent encore à moudre l'orge, le *bechna*, espèce de sorgho, la vesce, le pois, le pois chiche, toutes choses dont les montagnards font du pain,

en les mélangeant avec de la farine de froment, et, dans le haut de la montagne, avec une forte addition de bouillie ou de farine de glands.

Le prix d'un moulin avec son ruisseau, son conduit en bois, ses meules et le bâtiment, est de 450 à 500 francs.

Les céréales, les fèves, les pois et autres légumes, sont dépiqués par des bœufs sur des aires préparées à cet effet. Après avoir aplani avec soin un emplacement convenable, on l'arrose abondamment et on le piétine jusqu'à ce qu'il ne soit plus que légèrement humide; on l'enduit alors avec de la bouse de vache, on le bat de nouveau avec les pieds nus, et on s'en sert dès qu'il est sec. Ces aires sont très-solides et d'un bon usage.

Les fontaines (*thala*) ne sont pas, comme chez les Arabes, des mares infectes où il est quelquefois fort difficile de se procurer de l'eau potable, surtout quand les bestiaux viennent d'y passer.

Dans le Djerdjera, elles sont construites avec un soin particulier.

Une barrière laissant le passage libre aux gens empêche les animaux d'arriver jusqu'à l'eau; d'ailleurs la loi punit celui qui commettrait l'infraction d'abreuver son troupeau à la fontaine commune, surtout quand cette fontaine sert particulièrement aux besoins d'un village.

Les animaux ont des abreuvoirs (*amdoun*), attenant à la fontaine publique. Quelquefois une source leur est réservée.

Le cresson pousse merveilleusement dans toutes les

eaux de ces contrées , mais les habitants n'en font pas grand usage. Il passe cependant chez eux pour aphrodisiaque. C'est peut-être la raison qui fait que les hommes n'osent pas en manger publiquement , ils craindraient de passer pour impuissants. J'ai vu plusieurs fois des femmes en cueillir , et comme je demandais un jour à l'une d'elles , déjà vieille , pour qui était ce cresson , elle me répondit que c'était pour son mari , réponse qui fit rire aux éclats toute l'assistance.

On fabrique très-peu de toile en Kebaïlie ; les Aïth-Idjer tissent le lin récolté dans leur pays , mais ils ne font qu'une étoffe assez grossière et à lais fort étroits. Quant aux autres tissus , tels que beurnous , haïks , etc. , ils ne forment une branche importante de commerce que chez les Aïth-Abbes (Oued-Saliel).

Les calottes de laine foulée , viennent presque toutes du dehors ; celles qui sont tricotées , se travaillent dans le pays et sont l'ouvrage des hommes , qui se font des guêtres aussi en tricot.

Il y a très-peu de cordonniers dans le pays , sans doute parce que la consommation de chaussures n'est pas assez forte pour défrayer un industriel. Quelques Kebaïles , les plus aisés , portent cependant des souliers , mais la plupart garantissent leurs pieds par de petites sandales en halfa ou se les enveloppent dans des morceaux de peau de bœuf non tannée et encore garnie de son poil , à moins qu'ils n'aillent pieds nus , ce qui n'est pas rare. Quelques tribus , néanmoins , ont beaucoup de familles

fabricant de souliers ; mais leur principal débit a lieu surtout dans les vallées et dans les villes.

Quand le foin est abondant dans la montagne , il est mis en réserve pour la mauvaise saison. On en forme des meules qui reposent sur la terre , ou qui sont suspendues sur les grosses branches d'un arbre , il se trouve par ce dernier moyen parfaitement à l'abri de l'humidité du sol.

Les meules de paille , *ithama*, sont le plus souvent groupées auprès des villages , de façon que l'on puisse en profiter facilement en cas de guerre et empêcher qu'elles soient incendiées par l'ennemi ; elles sont fort bien faites et couvertes en paille longue ou en diss , la charpente supportant le faîte est assez solide pour servir plusieurs fois.

Le Kebaïle est très-économique de son fourrage; il recueille jusqu'à la paille de fève , et , dans l'arrière saison , on le voit ramasser les feuilles mêmes des figuiers pour les faire manger aux vaches.

Il possède dans ses montagnes des arbres qui sont d'une grande ressource pour la nourriture des bestiaux : ce sont les frênes ; celui qui en a plus que pour sa consommation , loue son excédant à raison de 25 cent. à 1 fr. 50 le pied pour une année.

Cet arbre est taillé chaque automne très-près du vieux bois , de façon à lui faire donner une grande quantité de petites branches et par conséquent beaucoup de feuilles.

J'ai déjà dit que le bois du frêne était employé dans

les constructions de tout genre et que ses cendres renfermaient une très-forte proportion de potasse.

On emploie l'écorce du chêne-liège à faire divers ustensiles, tels que des fonds de panier, des cages, des ruches pour les abeilles, des espèces de grands plats nommés *fernana*, destinés à mesurer les grains, le sel, les figues, etc.

Les chênes à glands doux donnent des fruits qui entrent pour une grande partie dans l'approvisionnement des peuplades de la haute montagne. Mais tous les glands fournis par ces arbres ne sont pas également doux ; il en est dont l'amertume n'est pas supportable.

A l'époque de la récolte, qui a lieu vers la fin de l'automne, on a soin de mettre de côté une portion des meilleurs fruits pour les consommer sans préparations, le reste est mélangé avec les glands plus ou moins amers et étalé sur des claies en roseaux suspendues à l'intérieur de la maison.

Quand les glands sont secs, ils deviennent très-durs, les femmes les battent alors pour en enlever l'écorce, ils sont ainsi propres à être réduits en farine. Si on veut en faire de la bouillie, on les fait revenir dans l'eau froide, où on leur laisse subir un commencement de fermentation qui détruit l'amertume.

Le châtaignier rendrait de bien précieux services dans ces montagnes. Quoiqu'en aient dit plusieurs personnes, il y a loin du gland à la châtaigne.

Le châtaignier vient très-bien en Algérie ; on en trouve, dit-on, dans les bois de La Calle et j'ai goûté des fruits d'un arbre de cette espèce qui existe encore dans la forêt

du Chenoua (1). Pourquoi ne pourrait-on pas l'acclimater dans les montagnes du Djerdjera , où semblent être réunies toutes les conditions de bonne réussite ?

Plusieurs essais ont été déjà faits , ils n'ont pas eu de succès par des causes complètement étrangères aux conditions climatériques.

On m'a raconté que le maréchal Bugeaud après avoir vaincu les Aith-Abbes , eut l'idée, dans une assemblée de chefs qui venaient lui rendre visite , de leur présenter des marrons qu'il avait apportés avec lui. Il expliqua très-longuement à nos nouveaux sujets la manière dont on plantait ces fruits et toutes les ressources que la nouvelle génération tirerait d'un pareil produit. Soit que les explications du maréchal eussent été mal traduites , soit que les Kebaïles eussent jugé à propos de se rendre compte par eux-mêmes de la bonté de ce *gland français* , les marrons furent grillés , mangés et trouvés délicieux : malheureusement il ne leur en est pas resté pour mettre en terre.

En 1854, le maréchal Randon, gouverneur de l'Algérie en envoya plusieurs centaines de pieds à Drah-el-Mizane , ils arrivèrent en assez mauvais état et quelques-uns seulement reprirent. Je ne sais s'ils ont prospéré.

Pour être certain de la réussite , le mieux serait de faire les semis sur place ; dès sa naissance l'arbre s'acclimaterait et résisterait mieux ensuite à toutes les intempéries.

(1) Le Chenoua est une montagne située sur le littoral à l'est de Cherchel .

On trouvera dans la deuxième partie un aperçu sur l'état des troupeaux en Kebaïlie. Je dirai seulement ici que les vaches, brebis et chèvres donnent en général fort peu de lait, mais que dans la montagne ce lait est d'excellente qualité. Les femmes en font du beurre (*aoudhi, thamenth*), qu'elles battent dans des peaux de bouc, opération qui lui communique souvent un goût désagréable. Leur fromage (*agouglou*), n'est point bon, et n'est à vrai dire que du lait caillé au moyen de la pression renfermée dans les ventricules des chevaux. Il ne se conserve pas.

Comme les Arabes, les Kebaïles préfèrent le lait aigre, *ir'i*, au lait frais. Ils s'en servent comme boisson ou comme assaisonnement du kouskoussou.

La culture des terres est beaucoup mieux entendue par les Kebaïles que par les Arabes. Ces derniers ne se donnant même pas la peine de couper les broussailles qui entravent la marche de leur charrue, grattent le sol, y jettent le grain et s'en rapportent à la providence.

Le Kebaïle nettoie son terrain, le fume quelquefois et a soin de faire alterner une récolte de céréales avec une récolte de bechna ou de légumineuses. Quand les mauvaises herbes se montrent, on voit tous les jours les femmes, les enfants et même les hommes occupés à les arracher pour les donner aux animaux.

Les jardins potagers sont soignés, l'engrais n'y manque pas; aussi y obtient-on de très-beaux légumes, tels qu'oignons, piments, navets, cucurbitacés de toutes espèces et pommes de terre.

Le genre salade est peu connu; j'en ai distribué plusieurs fois des graines, mais ces braves gens attendaient toujours qu'elle fût majestueusement montée pour la cueillir. Alors ils me l'apportaient pour me demander la manière de l'appréter, et paraissaient tout fiers de la belle taille de leurs produits.

Les figuiers sont fumés tous les trois ou quatre ans et labourés annuellement; on ne sème absolument rien dans les intervalles qui se trouvent entre les arbres.

La vigne est travaillée à la pioche, on la taille l'hiver avec la faucale *amguer* (1), instrument incommodé pour cette opération, ce qui fait que les scissions manquent de netteté, sans que d'ailleurs cela nuise beaucoup à l'arbuste.

L'olivier, quand il est isolé, est pioché à la main; mais quand il est en forêt, il est cultivé à la charrue. On a soin de profiter des éclaircies pour semer quelque peu de grains.

On ne taille pas cet arbre, c'est au plus si on le débarrasse de son bois mort.

Les forêts renferment une très-grande quantité d'oliviers sauvage. Chaque année les Kebaïles en greffent un certain nombre, mais ils ne s'entendent pas très-bien à pratiquer cette opération. Ils appliquent à de jeunes pieds la greffe dite en couronne. Quand ils ont introduit entre le bois et l'écorce les petites branches servant de bouture, ils recouvrent le tout avec un mortier de terre et de crottin qu'ils maintiennent au moyen de chiffons.

(1) En arabe, mendjel.

C'est , je crois , le genre de greffe le mieux approprié à l'olivier. Le Kebaïle y met peu de soin , sans doute , parce qu'il a de grandes quantités de sauvageons à sa disposition.

En somme , le montagnard tire tout le parti possible de son terrain... Si toutes les contrées de l'Algérie étaient cultivées comme dans ces pays , il est certain que nous n'aurions nul besoin d'acheter des grains à l'étranger.

---

## CHAPITRE X.

Le Kebaile aime la chasse , mais non pas à la façon des Arabes , comme un amusement magnifique ; il l'aime , parce qu'elle lui apporte un supplément de nourriture. Il n'y déploie aucun faste , et agit en vrai braconnier. Tous les moyens lui sont bons pour parvenir à s'emparer du gibier. Il lui tend des pièges de toutes sortes et le poursuit avec son fusil.

A-t-il affaire à un sanglier , il profitera d'une époque où le terrain détrempé par les pluies , conservera l'empreinte des pas de l'animal ; il le suivra patiemment sur ses traces et parviendra à le tirer dans sa bauge. Un sanglier traqué se sauve ; il faut l'atteindre de loin , ce qui est très-chanceux , et comme le Kebaile est avare de sa poudre , il préfère le tuer à coup sûr.

Par la raison qu'il tient à ses munitions , il lui répugne de tirer sur une petite pièce de gibier isolée. La perdrix ne lui paraît pas avoir assez d'importance pour qu'elle vaille le prix d'une charge de poudre ; il la chasse , mais n'en abat pas moins de trois ou quatre d'un seul coup.

Voici la manière dont il s'y prend : il s'arme de son fusil , et se munit d'un *izar* (1). Cet engin est une pièce d'étoffe d'un mètre trente centimètres à un mètre cinquante centimètres de haut sur soixante-quinze à quatre-vingt-dix centimètres de large. Cette étoffe , le plus souvent en toile fabriquée dans le pays , est peinte sur l'unc de ses faces ; ce sont des lignes et des points de diverses couleurs groupées d'une façon bizarre qui n'exclut point la symétrie.

Le haut est surmonté d'une tête de chacal , dont les yeux ont été remplacés par des petits morceaux de glace ; la queue du même animal se laisse voir dans le bas.

Cette toile , tendue au moyen de quatre roseaux placés en croix , forme un bouclier que le chasseur tient d'une main , et derrière lequel il s'abrite , en regardant , sans être vu , par deux trous placés à hauteur convenable. Le fusil dans l'autre main , il se met en quête d'une compagnie de perdrix ; dès qu'il l'a découverte , il s'avance insensiblement , sans mouvement brusque et en tournant autour du buisson dans lequel s'est réfugié sa proie. Les perdrix effrayées , les yeux fixés sur cet objet nouveau

(1) L'*izar* est fabriqué dans les montagnes , principalement chez les les Aith-Ithourar , et vendu dans les tribus environnantes , au prix de 6 à 10 francs.

pour elles , se groupent au lieu de fuir. Le chasseur, arrivé à bonne portée , s'arrête , passe son fusil par l'un des deux trous et tire. Il tue ordinairement cinq ou six pièces d'un seul coup et davantage si la compagnie est nombreuse. On emploie aussi les filets et divers piégcs pour s'emparer de la perdrix et de la palombe.

C'est à la glu que l'on prend les étourneaux. Ces oiseaux arrivent en automne , en bandes nombreuses , et causent dans les pays où règne l'olivier des dégâts considérables ; un vol s'abattant sur un de ces arbres ne laisse quelque fois pas une seule olive.

Au moment de la cueillette, on choisit un arbre propice, on le laisse couvert de ses fruits et on l'englue entièrement au moyen de petits gluiaux faits avec des brins d'halfa ; si la tête d'une colonne d'étourneaux s'y engage, toute la bande suit ; il en reste alors d'énormes quantités ; j'en ai vu remplir deux grands sacs sous un seul arbre. Au moment où le vol s'abat , un cri de signal est donné par un enfant en vedette , aussitôt accourent de tous côtés les hommes , femmes , enfants occupés à la récolte ; c'est un tumulte étourdissant un pêle-mêle épouvantable ; on se bouscule en riant aux éclats , jusqu'à ce que tous les malheureux oiseaux aient été ramassés et saignés , après quoi chacun retourne à sa besogne. Cette chasse a lieu dans l'Oued-Sahel.

Le cheval est beaucoup plus difficile à atteindre. Cet animal pullule dans le Djerdjera , bien qu'il y soit généralement détesté , à cause des déprédatiōns qu'il commet en tout temps , partout et sur toutes sortes de produits. Le Kebailé le tire toutes les fois que l'occasion s'en pré-

sente , et le mangé au besoin , mais ne peut parvenir à le détruire comme il le désirerait.

On raconte que les habitants d'un village , ayant à se plaindre plus que les autres des méfaits des chacals leurs voisins , avaient promis une récompense à qui les délivrerait de ces insupportables maraudeurs. Un homme se présenta , c'était une espèce de derwiche marocain ; il se chargeait d'en purger le pays : — Et comment ? lui demanda-t-on. — Mais comme cela se pratique chez nous... à la course ! Le moyen parut un peu excentrique à des Kebaïles qui se piquent d'avoir d'excellents jarrets ; il y eut même des haussements d'épaules et des ricane-ments significatifs. Mais comme , après tout , le Marocain ne demandait qu'à être mis à l'épreuve , il fut amené dans le village et parfaitement traité. Sommé de tenir sa promesse , il fit observer qu'il était encore très-faible par suite d'une maladie récente et d'un voyage très-long , mais qu'aussitôt qu'il serait très-convenablement rétabli il satisfairait à ses engagements.

Il resta ainsi près d'un mois renvoyant de jour en jour la fameuse chasse à courre. Enfin , comme les menaces avaient succédé aux plaisanteries et que l'orage grondait d'une façon peu rassurante pour lui , il se décida à s'exécuter. On se transporta dans la broussaille , d'où un chacal ne tarda pas à partir escorté des cris de tout le monde. Notre fripon , qui le vit du coin de l'œil , s'élança dans une direction toute opposée , faisant au-dessus des buissons des sauts périlleux fort remarquables , roulant des yeux féroces et demandant où était l'animal ; quand on pu lui faire entendre qu'il était parti d'un autre côté , il

n'était plus temps , et la chasse fut remise au lendemain. Les sauts périlleux exécutés en pleine broussaille avaient fait renaître la confiance , et notre Marocain jugea à propos d'en profiter en décampant pendant la nuit.

Cette anecdote est racontée dans le pays sous forme de plaisanterie ; mais telle est la confiance que le montagnard est réputé avoir pour les derviches de l'Ouest , qu'il ne serait pas impossible qu'un village ait été mystifié par quelque intrigant , non pas d'une façon aussi complète , mais au moins en partie. Peut-être aussi ce conte n'est-il qu'une allusion moqueuse à la crédulité des Kebaïles , crédulité si bien exploitée par les faux chérifs et leurs créatures .

Les lions et les panthères se montrent quelquefois , non pas dans la haute montagne , mais dans les bas pays couverts de taillis .

Les excès auxquels se livrent ces carnassiers obligent les Kebaïles à leur faire la chasse ; mais comme le danger à courir est grand , les chasseurs se réunissent en troupe .

Les opérations commencent avec un certain accord , elles sont conduites par des individus cités pour leur prudence et leur courage ; mais aussitôt que les coups de feu se font entendre , tout ensemble disparaît . Les moins décidés se tiennent à l'écart , tandis que ceux qui veulent faire parler d'eux vont bravement en avant .

Il arrive aussi fort souvent que la discorde se glisse entre les veneurs ; la chasse se trouve alors doublée d'une vraie petite guerre .

Vers la fin de l'année 1854 , les Aïth-Meddour et les Merkalla de l'Oued-Sahel résolurent de se débarrasser

d'un maître lion qui, se conduisant en despote, prélevait un peu plus que la dime sur les troupeaux au milieu desquels il vivait. Chaque tribu réunit donc ses plus intrépides guerriers, et à un jour dit, on se mit en campagne de part et d'autre. Le repaire du lion était connu à l'avance ; aussi, dès le matin de bonne heure, tout le monde était à son poste, bien décidé à en finir avec l'opresseur.

Les cœurs battaient bien un peu, car le lion est un personnage aimant à n'être point dérangé et qui, le cas échéant, sait lestement se débarrasser des fâcheux venus pour lui chercher chicane. L'attaquer dans son repaire, c'était s'exposer aux effets de son intractable humeur ; on se contenta donc d'attendre respectueusement qu'il voulût bien se produire. Cependant, comme il mettait la plus mauvaise volonté du monde à sortir, on jugea à propos de l'y engager en mettant le feu à quelques broussailles.

Incommodé par la fumée et par le bruit inusité qui se faisait autour de lui, monseigneur se décida à quitter son lit et à se montrer.

Les Merkalla, honorés les premiers de cette formidable visite, firent une décharge de toutes leurs armes. Le superbe animal, atteint de plusieurs balles, s'affaissa ; mais comme les chasseurs se précipitaient sur lui, on le vit se relever tout-à-coup. L'ensemble le plus parfait et l'agilité la plus extraordinaire présidèrent au mouvement rétrograde qui accompagna cette résurrection inattendue.

Fort heureusement, le lion avait perdu la conscience

de ce qu'il avait à faire , autrement il se serait jeté sur ses ennemis. Il n'en fit rien ; au contraire , il se retira lentement , perdant beaucoup de sang.

Cependant , les Aïth-Meddour , mis en éveil par la fusillade , avaient quitté leurs embuscades et s'avançaient en toute hâte dans la direction des Merkalla. Au détour d'un buisson , celui qui guidait la marche pousse un cri , en un saut franchit une énorme broussaille et grimpe lestement sur un arbre. Sans lui demander de quoi il s'agissait , tous ses compagnons disparaissent avec la même prestesse. On était en présence du lion qui , cette fois encore , continua sa pénible retraite sans s'occuper de ce qui se passait autour de lui.

Les plus hardis de la bande s'aperçurent bientôt que la bête marchait lentement et que son poil était ensanglé. Ils en préviennent leurs camarades , et de nouvelles balles l'obligent à tomber de nouveau .

Déjà les Aïth-Meddour se préparaient à emporter triomphalement leur mangeur de moutons , lorsque les Merkalla arrivèrent au pas de course et prétendirent que l'animal avait été tué par eux et qu'il leur appartenait.

Il n'y avait plus moyen de s'entendre. Les Aïth-Meddour , joignant les faits aux paroles , se mettent en devoir de traîner l'objet de leur contestation en un lieu convenable pour l'enlever facilement. Les Merkalla se ruent alors sur la bête et tirent de leur côté , tandis que leurs compétiteurs tirent de l'autre ; on s'injurie , on est sur le point d'en venir aux coups. Les mains se portaient déjà sur les pistolets et aux poignées des sabres , quand le lion , qui n'était pas mort , rassemble ce qui lui reste de

forces , se dégage de tout ce monde qui cherche à l'écarteler, et envoyant ses terribles griffes de ça et de là , retombe en rendant le dernier soupir. Mais il s'était fait à lui-même un sanglant sacrifice : deux individus gisaient sans vie à ses côtés, pendant que trois autres, plus ou moins maltraités, se sauvaient en se traînant.

On conçoit sans peine la stupéfaction , la peur et la fuite de la foule. La querelle fut en un instant oubliée et chacun ne songea qu'à son salut en culbutant son voisin pour se mettre plus vite hors de la portée des peu rassurantes griffes.

Ce ne fut que bien longtemps après que l'on vint au secours des blessés ; mais on ne s'avança pas sans avoir, au préalable , tiré de nouveaux coups de fusils dans les flancs du redoutable exécuteur.

Quand on fut convaincu que la mort s'était bien décidément emparée de l'ennemi commun , la question de propriété reprit le dessus.

Chaque parti tenait d'autant plus à emporter le lion , que sa chute ayant été accompagnée du trépas de deux chasseurs , les survivants comptaient en tirer gloire.

Les cris recommencèrent et les gestes arrivèrent à un tel degré d'animation , qu'ils se changèrent en bons et valables horions. Des gourmades , on en vint aux coups de sabre , et des coups de sabre aux coups de fusil. Six individus restèrent sur le terrain , trois d'entre eux moururent les jours suivants. Total , cinq morts et six blessés, je ne compte pas les menues blessures.

Pendant que les combattants s'entretaient , un Mer-

kalli (1), plus avisé que les autres, se glissa jusqu'au lion et parvint à lui couper une patte. « Quand il s'agira, se dit-il, de faire juger cette question, qui me paraît devenir grave, par les autorités françaises, j'exhiberai le pied de l'animal et prouverai ainsi que c'est moi et les miens qui lui avons donné la mort. Le chef du bureau arabe me récompensera et les Aïth-Meddour seront punis. »

Malheureusement pour ce profond machiavéliste, quand le chef du bureau arabe, accouru sur les lieux, eût jeté un coup-d'œil sur le cadavre du lion et qu'il se fûtaperçu de la mutilation que la belle bête avait subie, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Quel est donc le gredin qui a fait un pareil coup ? il mériterait qu'on lui en fit autant ! » Le pauvre diable s'empressa de se sauver et d'aller enterrer au plus vite la malencontreuse pièce de conviction.

En somme, les deux partis furent punis pour avoir été trop prompts à se faire justice par eux-mêmes.

---

(1) Merkalli est le singulier de merkalla ; de même, on dit un Flissi, un Guechtouli, pour désigner un individu des Flissa, des Guechtoula.



## CHAPITRE XI.

Les marchés (*souk*) occupent une grande place dans la vie de ces peuples. On va voir qu'ils sont le forum où se discutent les questions de politique générale, et où se communiquent les nouvelles, grandes et petites, en même temps qu'un lieu de libre échange, dans toute l'acception du mot.

Il existe en Kébaïlie de nombreux marchés qui se renouvellent une fois chaque semaine dans le même endroit.

On a eu soin de choisir, pour leur emplacement, des lieux à proximité de l'eau et des arbres. L'eau est nécessaire aux gens et aux animaux, et c'est à l'ombre des arbres qu'on se livre aux douceurs de la conversation.

C'est là que se rendent les habitants des tribus voisines pour trafiquer entre eux et avec les marchands étrangers.

Bon nombre d'individus y vont, sans avoir autre chose à faire qu'à récolter les nouvelles qu'ils viendront ensuite raconter dans leur village, en ayant soin de les amplifier suivant leur fantaisie.

Quand une tribu, composée de plusieurs villages, a une demande, une proclamation, une défense à faire, elle choisit le jour du marché, de préférence à tout autre.

Les marchés sont encore les théâtres où les chérifs, les derwiches jouent le rôle de défenseurs de la religion et de la liberté. C'est là qu'ils se révèlent à la multitude. Ils y montrent des lettres portant des cachets fantastiques, qu'ils disent être ceux des sultans de Constantinople, d'Egypte, de Tunis, et cherchent, par ce moyen, à se donner quelque importance. Ils distribuent des conseils, des avis, et se permettent quelquefois aussi un bout de harangue : ils finissent assez généralement par faire une quête, afin de pourvoir aux dépenses qu'ils sont obligés de faire dans l'intérêt des Musulmans.

Les marchés sont sous la surveillance de l'amin du village le plus voisin ou sous celle de l'amin des amin de la tribu. Les délits y sont punis d'après les kanoun en vigueur dans le pays, sans que le délinquant, s'il est étranger, puisse se réclamer de ceux en vigueur chez lui.

Aucun impôt (1) n'est prélevé sur les objets ou denrées vendues, ni sur les emplacements occupés par les mar-

(1) Sur quelques marchés on fait payer aujourd'hui un droit pour l'abattage des bœufs, chèvres et moutons ; ce droit est insignifiant.

ehands. Les marchés sont libres pour tout le monde, et ceux qui les fréquentent sont tenus d'y observer la neutralité.

Les gens de deux soi ennemis s'y rencontrent sans avoir à y craindre aucune surprise ; pourtant, dans les guerres entre plusieurs tribus , il n'est pas rare de voir l'un des deux partis s'emparer d'un marché pendant la nuit , s'y retrancher et s'opposer à ce que l'ennemi y prenne pied. Dans ce cas , le marché est abandonné par les étrangers, qui n'y reviennent que lorsque la paix est rétablie.

On vend sur les marchés toutes les productions de provenance territoriale ou étrangère. Les affaires s'y font à l'amiable.

Chacun ayant sa mesure à soi, on comprend les embarras qui peuvent surgir de cet état de choses (1).

La *fernana* n'est soumise à aucun étalonnage , c'est une mesure en liège de la forme d'un large plat à bords relevés. On l'emplit en pyramide , et le vendeur taxe sa marchandise comme il lui convient le mieux , sauf à débattre le prix avec l'acheteur. La *fernana* est employée pour les solides quand il s'agit de traiter pour de petites quantités. Pour les quantités considérables , on vend à tant le *tellis*, ou on se sert du *sâa*. Le *tellis* est un vaste sac tissé avec de laine et cousu au milieu. Mais le *tellis* porté par un âne contient beaucoup moins que celui qui forme

(1) Sur beaucoup de marchés on se sert aujourd'hui des mesures métriques pour les solides. Ces marchés ont un ou plusieurs mesureurs autorisés, responsables du matériel qui leur est confié. Ces mesureurs prélèvent très-peu de chose pour leur salaire.

la charge d'un mulet. Le sâa est une mesure représentant à peu près l'hectolitre ; un grand tellis peut renfermer deux sâa.

L'*habbar*, mesure de capacité pour les liquides tels que l'huile, le goudron, le miel, etc., change aussi dans chaque tribu. Il faut donc être au courant de la contenance de tous les habbar du pays. Il y en a depuis un litre et demi jusqu'à cinq litres. C'est un pot de terre fabriqué par la ménagère, qui, se souciant peu de l'exac-titude, fait à peu près ; de sorte que, dans un même pays, on risque fort d'avoir une différence de plus d'un quart de litre.

Le *dra'* est une mesure de longueur correspondant à la coudée ; on s'en sert pour la vente des cotonnades, des cordes, etc. Beaucoup de marchands ont adopté aujourd'hui le demi-mètre, qui représente assez bien le *dra'*.

Les laines se vendent par toisons ; le savon noir au morceau ; les fruits au panier ; le tabac en paquets de feuilles. Les balances ne servent guère que pour le sucre, le café, le tabac frisé, le benjoin et autres denrées exotiques d'un prix assez élevé. La livre (*rethol*) est l'unité de poids, ses subdivisions portent divers noms. Généralement, pour être valable, le rethol doit correspondre au poids de vingt de nos pièces de cinq francs, ce qui donne exactement le demi-kilogramme.

Des maréchaux-ferrants, des fabricants de bâts viennent habituellement s'établir sur les marchés de quelque importance et y exercent leur industrie en plein vent.

Très-souvent aussi on voit, au pied de l'arbre principal, un léger filet de fumée s'élevant dans les airs. C'est

un cafetier qui prépare cette liqueur dont les Kebaïles sont si friands, mais qu'ils boivent si peu par esprit d'économie (1). Il y a toujours grande réunion autour du cafetier, d'abord parce qu'on y trouve du feu pour allumer les pipes et de l'eau pour apaiser la soif; ensuite, parce que chacun espère qu'à force de rester là il finira par rencontrer une âme généreuse qui paiera le café. Ce cas est rare, mais il arrive parfois.

Avant la conquête, les receleurs ne se faisaient pas scrupule d'envoyer sur les marchés les animaux ou objets volés dans les tribus soumises. Les légitimes propriétaires venaient de fort loin pour y racheter ce qui leur avait appartenu.

Les marchés tirent leur nom du village, de la tribu sur le territoire desquels il se trouvent et du jour de la semaine qu'ils se tiennent. Ainsi, on dit *Souk-el-hád-mta-Ouadhia*, marché du dimanche des Ouadhia (2). Comme ils sont le plus souvent situés auprès d'un cours d'eau, ce dernier, à son tour, prend le nom du jour du marché. Ainsi les *Oued-Djemâa*, rivière du vendredi; *Oued-Khamis*, rivière du jeudi; *Oued-Tleta*, rivière du mardi, que l'on rencontre à chaque pas, n'ont pas d'autres étymologies.

(1) La tasse coûte 5 centimes.

(2) Tribu de la Confédération des Aïth-Sedka.

Voici une liste des marchés qui se tiennent dans le triangle formé par Bougie, Aumale et l'embouchure de l'Oued-Isser.

Je les ai placés suivant l'ordre des jours de la semaine.

**Marchés du Dimanche (*El-H'ad*).**

Mzala.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Bou-R'ni.....	"
Ouadhia.....	"
Aïth-Boudrar.....	"
Beni-Djâad.....	Aumale.
Aïth-Iraten.....	» Fort Napoléon.
Aïth-Bou-Chaïb.....	Thizi-Ouzou.
Aourzelaguen.....	Bougie.
Ar'balou.....	

**Marchés du Lundi (*El-Ethnin*).**

Aïth-Sedka.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Aïth-Ouaguenoun.....	Thizi-Ouzou.
Aïth-Djennad.....	" ,
Beni-Mançour.....	Aumale.
Isser-Dreu.....	Dellis.
Illoula-Ousammeur.....	» Bougie.
Fenaya.....	

**Marchés du Mardi (*El-Tleta*).**

Frekat.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Aïth-Yenni.....	"
Aïth-Iraten.....	» Fort Napoléon.
Aïth-Zmenzer.....	Thizi-Ouzou.
Si-Yahia-ou-Mouça.....	Dellis.
Flisset-Béhar.....	
Aïth-Idjer.....	Bougie.
Beni-Djelil.....	"
Beni-Ouidhane.....	Bou-Areridj.

**Marchés du Mercredi (*El-Arba*).**

Aïth-Ouacif.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Aïth-Iraten.....	Fort Napoléon.
Oued-el-Hammam.....	Thizi-Ouzou.
Aïth-Khelili.....	Thizi-Ouzou.
Aïth-Douala.....	» »
Aïth-Khalfoun.....	Dellis.
Iguifser.....	Bougie.
Aïth-Our'lis.....	»
Aïth-Abbes.....	Bou-Areridj.

**Marchés du Jeudi (*El-Khemis*).**

Mkira.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Aïth-Yalla.....	Aumale.
Amaraoua.....	Thizi-Ouzou.
Maatka.....	
Illoula-Oumalou.....	» Bougie.
Aïth-Abbes.....	Bou-Areridj.

**Marchés du Vendredi (*El-Dejemâa*).**

Nezlioua.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Aïth-Menguelate.....	Fort Napoléon.
Ouled-Abd-el-Moumen.....	» Thizi-Ouzou.
Aïth-Fraoucen.....	
Isser.....	Bougie.
Ibarizen.....	

**Marchés du Samedi (*El-Sebt*).**

Mkira.....	Cercle de Dra'-el-Mizane.
Bouïra.....	Aumale.
Beni-Slyman.....	»
Aïth-Yahia.....	Fort Napoléon.
Amaraoua.....	Thizi-Ouzou.
Aïth-R'ouhri.....	
Imzalen.....	Bougie.
Abd-el-Djebar.....	

Ces marchés sont loin d'avoir tous la même importance. La plupart ne sont fréquentés que par les habitants des tribus au milieu desquelles ils se tiennent. Il en est d'autres, au contraire, comme l'Had-des-Ouadhia, l'Arba'-des-Beni-Our'lis, le Djemaa-des-Isser. le Sebt-des-Aïth-Yahia, etc., etc., qui attirent de loin les commerçants de toutes sortes et où se traitent grand nombre d'affaires.

Quelques-uns de ces marchés et principalement ceux qui se tiennent dans l'intérieur de la montagne, sont d'une antiquité fort reculée.

---

## RÉCUEIL

### Des principaux Articles contenus dans les divers Kanoun des villages de la grande Kébaïlie.

—

Cet écrit renferme nos kanoun ; il a été fait avec l'inspiration de Dieu , par des gens aimant le bien et la justice. Nul ne peut réclamer contre lui et ne pas obéir strictement à tout ce qu'il contient. Il n'y a rien à y retoucher, à y ajouter, à y retrancher.

---

Ceux qui troubleront l'ordre en se disputant , paieront	» 20
Si ces disputes ont lieu dans la djemâa.....	7 20
Si on frappe avec une arme telle que le sabre , le gadoum , le couteau , la fauaille , le bâton.....	7 20
Dans le cas de blessure grave , une indemnité est due au blessé.	
Vouloir recommencer une dispute après que quelqu'un s'est déjà interposé.....	14 40

Si on arme son fusil et qu'on en menace celui avec lequel on s'est déjà disputé.....	21	60
Si on tire et que le coup rate , on paiera le double.		
Si on tire et que l'on manque , on paiera en sus.....	82	20
Si on frappe un jeune enfant.....	1	80
Le poursuivre jusqué dans les bras de sa mère.....	3	60
Pour une insulte faite à l'amin dans ses fonctions ..	3	60
Dans une lutte , s'ensanglanter avec les ongles , se mordre , ou se tirer par les cheveux et les mous- taches.....	7	20
Tenir des propos indécents devant un passant qui aecompagne sa femme , ou sa mère ou sa sœur.	3	60
Le jeune homme qui insulte un homme.....		80
Le jeune homme qui insulte un vieillard. ....	1	60
Un homme insultant une femme paiera.... de 1 60 à 50		
Les femmes sont passibles des mêmes peines que les hommes , quand elles se rendent coupables des mêmes fautes.		
Si elles se disputent entre elles , chaeune paiera.....		45
La femme qui se livre aux jurements habituels aux hommes , paiera.....	1	60
Voler une ehèvre , une brebis , un bœuf , un mulet , un âne. .... de 25 à 50		
Voler une poule.....	12	25
Voler un tas de bois ramassé par un autre.....		25
Voler des gerbes dans les champs..... de 12 25 à 25		
Voler des fenilles de frêne.....		25
Voler des olives sur les arbres..... de 12 25 à 25 »		
Voler des figues sur les claires.....	12	15
Voler des claires à faire sécher les figues ...	12	25
Voler des grains battus sur l'aire.....	12	25
Voler de la paille , du soin.....	12	25

Voler des roseaux.....	12	25	25
Voler du raisin.....	12	25	25
Voler des fruits verts.....	3	60	7 20
Voler des pastèques , des melons , etc.....	3	60	7 20
Voler des légumes dans les jardins qui entourent les maisons. ....	12	25	25
Voler une ruche d'abeille.....			50
La peine est doublée si les vols ont lieu pendant la nuit.			
Voler en s'introduisant dans une maison pendant le jour.....			150
Voler sur les chemins à main armée.....			250
De plus les tuiles de la maison du coupable seront brisées.			
Dans tous les cas de vol , le propriétaire doit être indemnisé , en sus de l'amende , des dommages qui ont eu lieu , ou du prix des animaux volés , à moins qu'il n'ait voulu cacher la faute commise par un autre , car dans ce cas , il a reçu de l'argent pour se taire.			
Celui qui ne rend pas un objet trouvé , est jugé comme voleur.			
Les dégâts commis sur les chemins de la tribu , par ceux qui , sans permission de la djemâa , voudront y faire passer de l'eau pour arroser leurs jardins , seront punis , suivant la gravité , de.....	45 cmes	à	25
Arracher une haie.....	45 cmes	à	3 60
Celui qui arrache une haie pour faire entrer les animaux dans la propriété d'autrui , paiera en sus par mulet , bœuf , âne , vache.....	»	45	
par chèvre , mouton.....			20

Quand des bêtes commettent des dégâts notables en mangant les pousses de figuiers, les vignes , etc., le prix des dégâts sera ajouté à l'amende et le propriétaire du troupeau paiera , dans le cas où le berger serait insolvable.

On n'admettra pas si c'est volontairement ou involontairement que les bêtes ont commis les dégâts ; le berger devait surveiller.

Ceux qui , pour la prise d'eau d'un moulin , se disputeront entre eux , devront en référer à la djemâa qui décidera. Si , après cela , ils recommencent , ils paieront.....

7 20

Celui qui coupe l'eau d'un moulin.....

3 60

Celui qui coupe l'eau d'arrosage.....

1 80

S'il recommence , il paiera le double.

Couper des arbres , en sus de l'indemnité due au propriétaire , par pied.....

1 80

Celui qui empiète sur la propriété d'autrui , si cela attire une discussion , paiera.....

7 20

Celui qui prête un faux témoignage , paie.....

25

De plus il remboursera ce que son faux témoignage a fait perdre.

Celui qui tue pour voler , est expulsé du pays et ses biens confisqués.

Celui qui est lâche dans le combat , aura sa maison brûlée , si sa lâcheté entraîne des malheurs.

S'approprier les effets ou armes d'un individu étranger qui , étant venu combattre pour le village , est mort dans le combat , c'est se couvrir de déshonneur , le coupable paiera.....

125

Quand la division s'est mise dans la dachera et quand les troubles ont commencé , aucune fraction n'a

le droit de nommer un amin dans son sein ; l'amin ou les cheikhs ainsi institués sont passibles chacun d'une amende de.....

125

Celui qui , à propos d'une amende qu'il se refuse à payer, met le trouble dans le village et excite les siens à la révolte , ne paie pas sur le champ , l'amende subsiste toujours , et le jour où les troubles ont cessé et où la concorde est rétablie , le coupable est passible d'une amende double de la première.

Quand les troubles commencent dans la dachera et qu'on est sur le point d'en venir aux mains , les gens de bien s'interposent. Celui qui en ce moment commet un vol quelconque , ou tire un coup de fusil , ou entre dans la maison d'un individu du sof ennemi , est passible d'une amende de.....

250 "

S'il a tué quelqu'un , il doit être tué à son tour , et l'on perçoit sur ses biens 250 autres francs. A partir de ce moment , il y a guerre ouverte , et chacun se prépare à la lutte.

Si l'Amin et les Schioukh réunissent les gens de la djemâa et se présentent en masse chez quelqu'un pour lui demander avec instance la vente d'une bête pour l'ouzia , tous ceux qui sont présents à cette réunion sont passibles de.....

50

Celui qui ne peut pas payer une amende qui lui a été infligée , et qui ne trouve personne qui veuille payer pour lui , doit sortir du village. Celui qui dirait : Il ne sortira pas ! devra payer l'amende à sa place , quel qu'en soit le montant.

Se moquer d'un ami éloigné , en lui disant de venir

pour régler une affaire et traîner cette affaire en longueur, outre le dommage causé par le retard.	12 50
S'emporter à la djemâa , se lever , s'en aller en disant : Je ne prends pas part à votre délibération ! et persister dans sa résolution, après que les gens âgés seraient sortis pour ramener le dissident...	12 50
Le cheikh qui , pour ne pas infliger une amende s'est laissé corrompre , paie lui-même cette amende quel qu'en soit le montant.	
Celui qui, par lâcheté, fait la paix pour lui et les siens sans se soucier de l'honneur du village dont il fait partie , sera puni de.....	300
Nul ne doit s'interposer entre deux individus dont l'un a une vengeance légitime à tirer de l'autre , celui qui le fera paiera .....	200
Incendier involontairement des arbres , des moissons , des maisons est un malheur, et nul n'est coupable s'il est prouvé qu'on n'y a pas mis beaucoup de négligence ; si, au contraire, on a mis de la négligence, l'imprudent paiera, au moins en partie, le dégât commis et de plus une amende de 50 cmes à	25
Celui qui incendie volontairement paiera.....	125
Si l'incendie occasionne de grands malheurs, tout ce qu'il a sera pris.	
L'homme possédé du démon, qui livre à ses ennemis ou tue à prix d'argent un individu qui est venu chercher refuge dans le village, sera chassé honteusement , ses maisons brûlées et ses biens confisqués ; s'il ne possède rien, il sera lapidé.	
Tout individu rentrant de jour dans un logis en l'absence du maître est puni de.....	300
Si le maître arrive sur ces entrefaites et le tue , il sera bien.	

La nuit , tout le monde a le droit de tuer celui qui  
cherche à s'introduire chez soi.

Celui qui va à la fontaine des femmes paiera..... 25

Celui qui accoste une femme sur une route , dans un  
bois , est puni de..... 50

S'il fait des propositions honteuses..... 300

S'il porte la main sur elle dans un but malhonnête , il  
paie..... 400

( Les tuiles de sa maison seront brisées par la djemâa  
réunie.

Et le mari a de plus le droit de se venger de lui.

Si la femme a consenti , son mari doit la répudier ou  
payer une somme égale à celle du coupable et il  
ne sera plus écouté comme témoin.

Si à la suite d'une insulte , le coupable venait à mourir , -  
sansque vengeance puisse être tirée de sa conduite ,  
son héritier serait poursuivi ; mais les autres  
membres de sa famille seraient respectés.

Celui qui , systématiquement , se met en opposition  
avec les volontés de la djemâa , est puni de..... 50 »

S'il continue et qu'il suscite des troubles dans le  
village..... 400

L'amin qui , dans ses fonctions , commettrait un acte  
d'indélicatesse sera réprimandé par la djemâa ;  
s'il a reçu de l'argent d'un individu pour ne pas  
lui appliquer l'amende , il paiera le montant  
de cette amende.

S'il s'approprie de la viande de l'ouzia , il paiera... 50

S'il s'est approprié de la viande provenant d'un repas  
pour ses hôtes..... 25

Prendre de la viande avant la répartition de l'ouzia ,  
ne serait-ce que des entrailles ou du mou..... 50

Briser l'anaya d'un individu , c'est-à-dire insulter ou arrêter un individu , qui venant voir un de ses amis , invoque son anaya.....	50 »
Si, lorsque deux hommes en viennent aux mains , un troisième jette son anaya entre eux , la lutte doit cesser. Celui qui voudrait continuer paierait.....	25 »
La djemâa s'empare de tous les biens de celui qui tue son père , son fils , son frère pour hériter d'eux. Le coupable est banni immédiatement ; tout le monde a le droit de le tuer comme un chien.	
Tuer son hôte pour le voler est un crime qui ne peut s'expier que par la lapidation. Tous les biens du coupable sont confisqués ; mais la maison sera détruite de fond en comble.	
Nul ne peut construire sans l'autorisation de la djemâa une habitation en dehors du village. Si l'autorisation est refusée et qu'il y ait persistance, une amende réglée par la djemâa sera imposée à celui qui construit.	
Si malgré tout, il continuait à bâtir, la djemâa ordonnerait la destruction de la maison qu'il élève (1).	
Celui qui , par système , arrivera toujours en retard aux réunions de la djemâa sera reprimandé , s'il recommence il paiera la première fois.....	1 80
Et les fois suivantes.....	1 80 à 3 60
Celui qui sortira du village pour aller voyager et qui n'aura pas prévenu l'amin , ou tout au moins le dhamen de sa kharouba , paiera à sa rentrée...	3 60

(1) Cet article et le précédent existent surtout dans les villages qui sont dominés par des hauteurs. Laisser une kharouba s'installer sur ces hauteurs , ce serait mettre tout le village à sa merci.

Celui qui ne s'est pas rendu à une corvée imposée par la djemâa paiera.....	3 60
S'il n'a pas pris part à une touïza commandée.....	7 20
Si son abstention provient d'un refus formel.....	50
Celui qui empiète sur un chemin , un marché , un cimetière ou tout autre terrain mechinel , paiera de .....	1 60 à 25
Celui qui construit une meule de paille ou qui dépose ses fumiers sur les mêmes terrains , sans autorisation de la djemâa , paie de..... » 45 à 7 20`	
De plus tout ce qui aura été fait par lui sera détruit.	
Celui qui commence sa récolte d'olives avant que la djemâa ait convenu du jour où peut se commencer cette récolte , paiera .....de 3 60 à 25 00	
Si un bœuf , une vache, une chèvre, un mouton vient à mourir par accident ou autrement , le propriétaire n'a pas le droit d'en disposer avant d'en avoir fait donner avis dans le village par le crieur public et cela par trois fois. S'il néglige cette formalité , il paiera de..... 45 cent. à 7 20	
Si personne ne se présente , le propriétaire prévient son dhamen qui consulte la djemâa pour savoir ce que l'on fera de la bête ; dans tous les cas , la djemâa doit une indemnité qu'elle règle elle-même.	
Tout propriétaire a le droit de réservier pour lui les herbes qui poussent dans ses champs ; mais il doit en donner connaissance aux gens de son village par les soins du crieur public ; de plus , il doit planter au milieu des champs réservés un roseau pour que personne ne puisse se méprendre.	
Celui qui conduit son troupeau ou coupe des herbes dans ces champs , paie , outre le dommage , une amende de .....	1 60 à 7 20

Nul n'a le droit de vendre sa maison , ses biens à un étranger sans en avoir au préalable prévenu les gens de sa kharouba et de son village. La vente peut être déclarée nulle par la djemâa s'il est prouvé qu'elle est nuisible aux intérêts généraux.

Celui qui veut quitter son village pour aller habiter dans un autre ne peut le faire qu'après avoir payé un droit à la djemâa qu'il abandonne.

Quand un étranger vient avec ses amis chercher dans le village une femme avec laquelle il se marie , la djemâa lui offre un repas , mais le père ou le tuteur paient , de leur côté , à la djemâa un droit de ..... 7 20 à

14 40

Celui qui divorce sa femme paie le droit de.. 7 20 à

14 40

S'il reprend la même femme , il paie le même droit.

Celui qui divorce une femme qui lui est fiancée avant d'avoir cohabité avec elle paie de..... 14 40 à

28 80

A la mort d'un individu , la djemâa prélève de 7 20 à 50 francs sur sa succession. Si les héritiers veulent donner davantage , ils le peuvent.

Si le défunt a laissé de vive voix ou autrement à la djemâa une plus forte somme que celle fixée par le kanoun , il a fait une bonne action.

Rien n'est perçu sur les biens de celui qui , n'étant pas encore inscrit sur le livre de la djemâa , vient à mourir.

Rien n'est prélevé sur l'héritage du pauvre qui meurt ne laissant que sa maison et son jardin potager.

Ce n'est que s'il possède d'autres terres que le droit de la djemâa est perçu.

Celui qui ne voudra pas prendre part à une ouzia paiera comme les autres.

Celui qui, après s'être marié, s'absente, est réputé divorcé après trois ans d'absence. A son retour, il n'a droit qu'à se faire rembourser le prix qu'il avait mis pour épouser sa femme.

Quand des pèlerins ou des étrangers de distinction passent dans le village et qu'il a été décidé qu'une diffa leur sera offerte, tous les grands doivent y assister sous peine d'amende.

Le kanoun , dont je donne ici un résumé , est bien loin d'être complet ; je pense toutefois qu'il suffira pour donner une idée de la rédaction des lois kebaïles.

Les sommes imposées comme amendes sont sujettes à de grandes variations. La faute qui, dans un village, est punie de 500 francs peut ne l'être ailleurs que de 150.

Chaque village a encore dans ses kanoun tels articles ne s'appliquant qu'à la localité , comme défenses de laver le linge ou d'abreuver les animaux à telles fontaines , etc.

Les droits sur les divorces , les héritages , les mariages diffèrent aussi beaucoup. Il est des villages où on ne paie rien pour les mariages , d'autres rien pour les divorces simples , et d'autres où l'on paie un léger droit pour les naissances .



## DEUXIÈME PARTIE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

D'après la table de Peutinger, le *Mons Ferratus* était compris entre *Tubusuptus* (Tiklat) et *Rusuccurus* (Dellis) le djebel Djerdjera de nos jours occupe précisément la même position.

Mons Ferratus ! cette dénomination convient parfaitement à ces chaînes rocheuses que le panégyriste de Maximien qualifie de cimes inaccessibles, à ces crêtes tourmentées, dont l'historien Ibn-Khaldoun dit que ce sont « des précipices formés par des montagnes tellement « élevées que la vue en est éblouie, et tellement boisées « qu'un voyageur ne saurait y trouver son chemin (1). »

(1) Traduction de M. le baron de Slane.

Les bois dont parle Ibn-Khaldoun ont été singulièrement éclaircis, mais les légendes populaires sont d'accord avec l'historien pour représenter le pays comme ayant été couvert d'épaisses forêts.

Le djebel Djerdjera forme une chaîne non interrompue depuis le vieux pont de Ben-Hynni, jusqu'à Bougie; mais cette chaîne baisse considérablement à ses deux extrémités et n'y présente plus qu'un amas de collines.

Les grandes chaînes rocheuses, courent dans le même sens; leurs couches sont relevées presque à pic; elles sont calcaires et probablement complètement tertiaires.

Sur les plus hautes crêtes, on trouve des numulites dans de larges bancs calcaires mêlant de bancs de conglomérat siliceux, passant du grès le plus fin au poudingue le plus grossier. Ce poudingue est composé de très-gros cailloux dont un grand nombre sont calcaires.

Entre chaque grand relèvement calcaire, se trouvent des terrains schisteux présentant plusieurs variétés (1); ces terrains remplissent entièrement les vallées et s'élèvent jusqu'à 1300 ou 1400 mètres, s'appuyant de chaque côté sur les relèvements calcaires.

Le marbre se rencontre sur plusieurs points à des hauteurs variables.

On trouve surtout aux sommets, de minces couches de silex pur toujours entre les bancs de calcaires. Le calcaire ayant été usé par le temps, il résulte que les couches de calcaire et de silex sont isolées les

(1) La variété dominante est le schiste ardoisé; on le nomme en kabylie *tafza*.

unes des autres comme les feuillets d'un livre à moitié ouvert.

Aux points de jonction des schistes et des bancs calcaires on voit fréquemment une terre d'un aspect blanchâtre que les Kebaïles nomment *Toumelilth*. Quelques veines de cette terre sont d'un blanc aussi brillant que celui de la chaux : on s'en sert pour badigeonner les constructions.

La terre végétale est rare aux sommets de ces montagnes, mais les cols présentent en général une assez belle végétation printanière, bien que la couche d'humus y soit peu épaisse.

Quelques cèdres, écimés, tordus par la tempête, ont pu néanmoins prendre pied sur les plus hauts rochers.

Plus bas, dans les crevasses et les ravins, des bouquets de bois commencent à se développer et à former même, en certains lieux, de véritables forêts dont les essences varient suivant l'altitude.

En général, les cèdres sont les seuls arbres que l'on voit sur les points les plus élevés. Ce n'est que par exception que l'on retrouve cette essence au-dessous d'une hauteur de mille mètres (1) à mesure que l'altitude diminue, le chêne devient de plus en plus commun ; il domine entièrement dans la partie la plus rapprochée des cultures. Sur le versant sud, le pin, très-rare au nord, remplace quelquefois le chêne.

(1) Au col des Aith-Ouabhen, ils cessent de paraître au-dessous de 1200 mètres.— Au Thizi-Kouileth, on ne les voit plus au-dessous de 1100 mètres. — Au-dessus des Guechtoula, ils disparaissent à 1050 mètres.

La flore djerdjerienne offre beaucoup de ressemblance avec celle des Aurès et autres montagnes élevées (1).

Quant à la conchyliologie, elle n'est pas d'une grande richesse dans ces contrées, mais elle offre pourtant quelques espèces inconnues (2).

(1) Voici une nomenclature de quelques-unes des plantes qui composent cette flore.

Elle pourra donner une idée générale de la végétation du pays :

PLANTES DES HAUTES RÉGIONS. — *Dianthus liburnicus*, OEUillet, et, en kchaïle, *Adgedjig befrou*. — *Rosa-Séraphini*, Petit Églantier, *Thiaferth*. — *Trifolium montanum*, Petit Trèfle, *Iksis*. — *Bellium bellioïdes*, Petite Marguerite. — *Draba hispanica*. — *Alyssum atlanticum*. — *Arenaria grandiflora* et *settacca*. — *Feum heterocarpum*. — *Senocio atlanticus*, Seneçon. — *Senocio gallcrandianus*. — *Lonicera arborea*, Chevre-feuille, *Touga n'thir'athan*. — *Juniperus nana*, Genévrier nain, *Taka*. — *Cedrus Libani*, var. *atlantica*, Cèdre, *Inguel*. — *Armeria allioïdes*, Gazon d'Olympe. — *Helychrysum lacticum*, Immortelle blanche, *Tandouain*.

PLANTES DES RÉGIONS INFÉRIEURES AUX SOMMETS. — *Isatis Djerdjura*, Pastel. — *Daphne laureola*, Lauréole d'hiver. — *Ginesta tricuspidata*, Genêt. — *Crategus monogyna*, Aubépine, *Thidemint*. — *Rumex scutatus*, Patience. — *Buplevrum montanum*, *Tazouth*. — *Buplevrum spinosum*. — *Anthyllis numidica*, *Mejer*. — *Sedum glandulosum*. — *Sedum amplexicaule*. — *Plagius ageratifolius*. — *Taxus baccata*, If, *Torch*. — *Phlomis samia*, *Tacilla*. — *Tbymus algeriensis*, Thym, *Zater*. — *Ruta tenuifolia*, Rue. — *Artemisia Absinthium*, Grande Absinthe, *Adgedjig-a-Meriem*. — *Ilex aquifolium*, Houx, *Ikerchi*. — *Ruscus aculeatus*, Houx nain. — *Acer Monspessulanum*, Érable, *Iderchi*. — *Pinus alpensis*, Pin d'Alep, *Tayda*. — *Quereus illex*, Yeuse. — *Quercus ballota*, Chêne à glands doux, *Thaceft*. — *Quercus suber*, Chêne liège. — *Cerasus vulgaris*, Cerisier, *Tarderimt*. — *Salix pedunculata*, Saule, *Icemelle*.

Je passe sous silence les plantes qui ne caractérisent pas les régions élevées. Un catalogue de ces plantes nous entraînerait trop loin et serait sans utilité directe.

(2) Les principales coquilles que l'on y trouve sont : *Iclix aspersa*,

Les pitons les plus élevés de la chaîne djerdjerienne sont :

Au-dessus des Guechtoula : Thasserth ; Djemaa-Aizor ; Koudia-Inguel.

Au-dessus des Zouaoua : Ras - Kouilet , Thalelath , Thamgouth , Tizgui - Tmerra , Azerou - Guifri , Azerou - N'tour , Ras-Chellata .

Ces pitons ne sont pas toujours reliés entre eux par des chemins de crête praticables aux animaux. Ils dominent dix-sept cols principaux qui font communiquer la partie nord avec l'Oued-Sahel.

La nomenclature de ces cols est prise en allant de l'ouest à l'est.

(1) Thizi-Djaboub.

- › Aïth-bou-Haddou.
- › Aïth-Irguen.
- » Assoula.
- » Thiguemounine.
- » Kouileth.
- » Thirkabine.
- » Thakherath.

*Helix variabilis* , *Helix striata* , à toutes les altitudes. *Helix Cedreorum* (a) et *Helix kabiliiana* (b) , sous les cèdres à 1800 mètres. *Hélix Goujeti* , sous les cèdres. *Bulinus Iruñcatus* à toutes les altitudes ; *Ancilus costatus* , dans les eaux , à 1300 et 1500 mètres. *Paludina viridis* , dans les eaux , à 1300 et 1500 mètres.

(1) Thizi est le *Ténia* des Arabes : il signifie col.

(a) (b) Ces deux espèces ont été tout récemment trouvées par M. Debeaux , pharmacien en chef de l'Hôpital de Fort-Napoléon.

Thizi-Aïth-Ouabhen.

- » Thirourda.
- » Thizieth.
- » Aïth-Amor-ou-Ziane
- » Chellata.
- » Igoulmimen.
- » Cheria.
- » Barbar.
- » Akfadou.

Le Thizi-Djaboub (1), *col des roseaux*, met en rapports directs les Aïth-Smahil, les Ouled-Aziz, et les Merkalla. Il est d'un accès assez facile et dominé par les premières crêtes rocheuses du Djerdjera. Le point culminant est Mâalet-Rhamdan, où est venue camper la colonne du général Yusuf, dans la campagne de septembre 1856. On y trouve de l'eau, beaucoup de diss; le bois est rare à l'endroit même, mais en quantité à une petite distance.

Par des sentiers en mauvais état, le Tenia des Aïth-Bou-Haddou fait communiquer la tribu de ce nom avec celle des Aïth-Meddour. Resserré d'abord entre deux pitons, il s'élargit pour laisser se développer des prairies dont l'herbe n'est jamais bien haute, mais très-drue. L'eau, le diss et le bois s'y trouvent en abondance.

Le col des Aïth - Irguen offre de grandes difficultés soit à ses abords, soit à son point culminant. Presqu'aussitôt après avoir quitté le village de Thagmounth, on

(1) En traitant de chaque col en particulier, je supposerai toujours être dans la partie nord et me dirigeant vers le sud.

commence à gravir dans le roc. C'est par là que la tribu des Aïth-Irguen communique avec celle des Aïth-Yalla et des Aïth-Meddour.

Du côté sud, les obstacles, moindres qu'au nord, ne laissent pas que d'être encore nombreux : ce n'est pas un passage militaire.

Quand on a cessé de monter la rampe principale, on traverse des gorges surplombées par d'affreux rochers ; de loin en loin, ces gorges s'élargissent pour former des plateaux garnis de prairies peu considérables. La neige y tient fort longtemps ; l'eau y abonde ainsi que le bois.

Malgré son âpreté, ce col a toujours été assez fréquenté pendant la belle saison, à cause de sa position exceptionnelle ; c'est ce qu'avaient remarqué les Aïth-Irguen qui, jadis, prélevaient un droit de passage sur les voyageurs.

C'est par le col des Aïth-Irguen que Bou-Bar'la, alors dans le nord du Djerdjera, se fraya, malgré la neige épaisse qui couvrait la montagne, un passage pour surprendre les Aïth-Meddour et opérer sur eux une razzia.

Le Thizi-Assoula (*le col élevé*) est séparé du col précédent par la montagne rocheuse de Thalclath et par un pic fort élevé. Entre la montagne et le pic, semble exister, quand on est au loin, un passage facile, mais lorsqu'on s'en approche, on reconnaît qu'il est impraticable.

Le Thizi-Assoula fait communiquer les Aïth-Ahmed avec les Aïth-Yalla et les Mchedalla. A la sortie du col, vers l'Oued-Sahel, le chemin se bifurque en deux sentiers ; l'un d'eux, appuyant vers l'ouest, va passer par le village ruiné de Sammeur des Aïth-Yalla ; ce sentier n'est mauvais qu'à la sortie du col ; l'autre ; après avoir tourné

au pied d'une dent que l'on aperçoit d'une grande distance, va se joindre au sentier qui sort de Thigmounine.

Le col de Thigmounine se compose de deux passages séparés l'un de l'autre par un rocher qui n'a pas moins de deux kilomètres de long. Le passage le plus rapproche de Thizi-Assoula, se nomme Thabourth-Thamelleth, la *Porte Blanche* : c'est le plus facile. Le sentier qui le traverse se confond au sud avec celui d'Assoula, comme je viens de le dire. L'autre passage, plus à l'est, est appelé Thabourth-Bouzegueur, la *Porte des Bœufs*, et n'est guère praticable que pour les piétons et les troupeaux.

Le Thizi-Thigmounine est séparé du Thamgouth par un profond ravin nommé Ir'zor-ou-R'aref, qui est alimenté par l'eau de plusieurs petites sources qui ne tarissent jamais, et autour desquelles croissent de bons pâturages.

La tête de ce ravin est la ligne du partage des eaux, qui se jettent dans l'Oued-Sahel et dans le Sebaou. C'est cette ligne qui porte le nom de Thizi-Kouïleth.

Le Thizi-Kouileth, est donc un col fort remarquable, en ce sens qu'il relie entre elles les deux chaînes de montagnes dont se compose réellement le Djerdjera.

De loin, le Djerdjera ne se laisse pas facilement deviner; il faut le parcourir pour comprendre que l'idée que l'on s'en était faite à distance, quoique exacte en général, était fausse quant aux détails.

Ainsi, ses divers pitons sont parfaitement liés entre eux, depuis Mâalet-Rhamdane jusqu'au-dessus des Aïth-Boudrar; mais là, son dernier chaînon, Thalouath, s'abaisse tout d'un coup et disparaît dans l'Oued des

Aïth-Ouabhen. Alors , précisément au sud de Thalouath, se dresse le Djebel-Thamgouth , premier pilier du gigantesque rempart naturel qui va s'effondrant dans la mer du côté de Bougie.

L'espace qui sépare du nord au sud les rochers de Thalouath de ceux du Thamgouth , est d'environ 1,500 mètres (je parle du corps des montagnes et non de leurs cimes), cet espace est rempli par le Thizi-Kouileth étroite langue de terre fortement ensellée. La partie la plus basse de cette langue de terre est à environ 350 mètres des hauteurs de Thalouath , et à 700 mètres du sommet du Thamgouth.

Le col de Thirkabine est situé à l'extrémité est de l'arête du Thalouath. En sortant de chez les Zouaoua , on doit le traverser pour arriver au col de Kouileth , dont il est séparé par un sentier d'environ quatre kilomètres de développement.

A distance à peu près égale , d'un col à l'autre, on rencontre au bord du chemin , une faible fontaine dite Azerou-Izermane , la *pierre des serpents*; c'est l'avant-dernière que trouvent les voyageurs qui , par cette route , se rendent au Thamgouth. La dernière est dans les cèdres et à 300 mètres au-dessous et à l'est du pic ; elle est peu abondante. On la nomme Thaouinth-Thimezourin , la *petite source des petites oreilles*.

Le Tenia Thakherath contourne , à l'est , le pic du Thamgouth; il est difficile , bien qu'à son point le plus élevé , se trouve un plateau couvert d'herbes fraîches que paissent les troupeaux au cœur de l'été , alors que les

flancs des montagnes sont desséchées par l'ardeur du soleil.

La jouissance de ces prairies a été l'objet de querelles incessantes entre les Aïth-Boudrar et les Mchedalla : les premiers y prétendaient par droit de conquête, et appuyaient leurs prétentions sur une décision qui fut prise anciennement par une réunion des principaux du pays, animés du louable désir de faire cesser l'état d'hostilité dans lequel vivaient ces deux tribus.

Le Tenia des Aïth-Ouabhen, qui prend son nom d'un village de la tribu des Aïth-Boudrar, est moins accidenté sur le versant sud que le précédent. A son point culminant, le chemin se sépare en deux : l'un aboutit aux Aïth-Ouakour et Aïth-Kani, l'autre aux Aïth-Mlikeuch. Les ravins qui sillonnent les deux versants, laissent suinter une humidité qui entretient quelques pâturages où vont paître les troupeaux des Aïth-Ouabhen.

A environ 300 mètres au-dessous de ce col et dans la partie nord, se trouvent plusieurs sources dont la plus remarquable est Thala-Tamezieb. Ses eaux, par une température de 23 degrés centigrades, font descendre le thermomètre à 8 degrés au-dessus de zéro. Un sentier assez difficile à certains endroits et contournant au sud les rochers d'Azerou-Guifri, aboutit après un développement de six à huit kilomètres, au col de Thirourda.

Le col de Thirourda, qui tire son nom d'un village de la tribu des Aïth-Illiten, n'est pas un défilé resserré entre des hauteurs : c'est un vaste plateau qui marque la fin de la crête rocheuse descendant du Thamgouth. Du côté sud comme du côté nord, plusieurs sentiers conduisent à

ce col ; son point le plus élevé se nomme Thachouchth , c'est la limite entre les Aïth-Illilten et les Aïth-Mlikeuech.

En deux heures , un piéton peut, sans se presser, aller du village de Thirourda à Thachouchth. Il aura , d'ailleurs, de l'eau en abondance tout le long de sa route.

Le col de Thirourda est un des plus fréquentés par les voyageurs , tant à cause de sa position eentrale qu'en raison de son faeile aeeès.

Les troupeaux des tribus Zouaoua , ceux des Illoula-Ousammeur et des Aïth-Mlikeueh , viennent y paître aussitôt après la fonte des neiges.

Le col de Thizieth (*petit col*) n'est autre chose qu'un sentier venant du village de Thizieth des Aïth-Illilten, et coupant le plateau pour aboutir chez les Aïth-Mlikeuech. On y trouve de l'eau en assez grande quantité , du fourrage au cœur de l'été , et du bois de cèdre.

Ce col communique avec celui de Thirourda et avec ceux d'Aïth-Amor-ou-Ziane et de Chellata , par des sentiers qui sillonnent le plateau. On peut y faire trotter les chevaux d'une extrémité à l'autre , chose rare au milieu de cette nature tourmentée , à laquelle le travail humain n'a apporté aucune modification depuis tant de siècles.

Entre Thizieth et Thirourda , mais en dehors et au nord du plateau , s'élève le pic d'Azerou-N'tour, couronné par une Koubba (1) en pierres sèches.

Le col d'Aïth-Amor-ou-Ziane , ne peut pas être eonsidéré non plus comme un défilé; c'est , ainsi que Thizieth ,

(1) Espèce de chapelle renfermant le plus souvent le tombeau d'un ou plusieurs marabouts.

un chemin passant du nord au sud. Il est très-rapproché du col de Chellata.

Le col de *Chellata* est au-dessus du village des Illoula-Ousammeur qui lui a donné son nom. Un très-bon sentier, frayé au printemps de 1857, par la colonne, commandée par le général Maissiat, conduit de l'Oued-Sahel jusqu'à la partie supérieure du défilé.

La distance entre le village de Chellata et le point culminant du col, est d'au moins six kilomètres.

Le col d'Igoulmimen est séparé du précédent par une crête rocheuse; il débouche au-dessus du village de Chellata. Il est beaucoup moins fréquenté par les voyageurs, et ne sert qu'aux Aïth-Zikki et à deux ou trois villages des Illoula-Oumalou.

Thizi Cheria, que l'on trouve à trois ou quatre kilomètres plus à l'est, fait communiquer les Aïth-Idjer, Illoula - Oumalou, Aïth-Illiten, Aïth-Zikki avec les Aourzelaguen, du versant sud.

Un chemin de crête d'environ six kilomètres de développement et tracé au milieu des touffes de diss, joint le col de Cheria à Thizi Barbar, dont le passage est très-difficile. La neige séjournant peu à Thizi Barbar, il en résulte que, malgré les détours pour y parvenir, ce col est très-fréquenté pendant le mauvais temps par les Aïth-Ourlis et autres tribus de l'Oued-Sahel, alors que sont impraticables les autres issnes.

Akfadou (1) est séparé du col précédent par une forêt

(1) D'après la manière dont s'écrit le mot Akfadou, je pense qu'il dérive de l'Arabe, et qu'il convient de le traduire par Ravin de l'En-

de hautes futaies composée de chênes-zen , percée par un chemin de crête de deux ou trois kilomètres.

Par sa position et son accès facile , Akfadou se recommande à l'observation. C'est là que se fera peut-être un jour le passage qui mettra en communication Alger avec Bougie.

Deux belles sources se jetant dans l'Oued-Sahel y jaillissent de terre avec impétuosité , ce sont : Aïn-Assemmadli (*la source froide*) qui va passer auprès du village de Semahou , et Aïn-Iatoussen , ainsi nommée parce que ce sont les gens du village de ce nom chez les Aïth-Idjer qui , quoique fort éloignés , l'ont construite en vue d'une halte intermédiaire entre eux et le marché des Beni-Our'lis.

Au milieu des prairies dont ce col est couvert , est Timekebar-Bouaraben (*cimetière des Arabes*) , lieu désert aujourd'hui , mais sur lequel avait autrefois stationné une fraction d'origine arabe , qui s'y maintint pendant plusieurs années avec beaucoup de peines , à cause de l'état d'hostilité dans lequel elle se trouvait constamment , tantôt avec les uns , tantôt avec les autres.

Ksar-Kbouch , où l'on voit des ruines romaines , est séparé d'Akfadou par une forêt de chênes-zen , de hauteur remarquable , et à travers laquelle court une route où l'on rencontre les points suivants : Aïnsar - Guizane (*source des moustiques*) , dont l'eau conserve la fraîcheur

nemi , (Kaf-el-adou) ; d'autant plus que des Arabes y ont séjourné longtemps avant de faire partie des Amaraoua. On pourrait aussi le traduire du kébaile par : *qui donne le vent*.

de la glace au cœur de l'été; Azerou-N'thar'ath' (*Pierre à la chèvre*), dont le sommet est clairsemé de chênes moins hauts que ceux de la forêt proprement dite; R'orsa-Ir'il-Guichga (*tour de la crête aux perches*), où l'on remarque les ruines d'une tour aux environs de laquelle les arbres atteignent jusqu'à trente et trente-cinq mètres de hauteur; Aïn-Indjaren (*source des charpentiers*), enfin Ksar-Kbouch où vient aboutir le tracé d'une route (1) qui part de Bougie.

A six kilomètres de Ksar-Kbouch est le bordj de Thaourith-Ir'il, situé au sommet de la crête qui continue la chaîne du Djerdjera.

Les abords du Tenia Akfadou sont cultivés, mais les labours n'y commencent guère qu'au mois de mai, époque à laquelle les moissons sont faites dans le sud; la végétation sur ce point est tellement rapide que quarante jours suffisent pour que le grain arrive à maturité.

Les grottes du Djerdjera n'offrent en général rien de bien extraordinaire; je parlerai des plus remarquables en m'occupant des tribus sur les territoires desquelles elles se trouvent.

Je dirai seulement ici que plusieurs cavernes inaccessibles servent de refuge aux singes du genre macaque qui pullulent dans ces montagnes.

Quelques crevasses favorablement disposées forment des glacières naturelles où se conserve par les plus grandes

(1) Tracé exécuté au commencement de 1852, par les troupes sous les ordres du général Bosquet.

chaleurs , la neige que l'hiver dépose en couches épaisses sur toute la partie rocheuse.

De décembre en avril , des tourmentes terribles ont plus d'une fois surpris l'imprudent voyageur engagé trop avant dans la montagne et lui ont fait payer de la vie sa témérité. Ce n'est qu'au mois de juin , quand la nature est en toute sa vigueur dans les bas pays , qu'une verdure , rare d'abord , succède aux neiges , et que les troupeaux commencent à pouvoir paître les prairies que l'on rencontre de loin en loin , et principalement dans les cols. Les azib (1) destinés à renfermer les bestiaux pendant la nuit , sont réparés , et les tribus envoient leurs bergers prendre possession des parties de vaine pâture que chacune d'elles s'est attribuée , ce qui n'a pas toujours lieu sans conteste.

S'il faut en croire la légende , le Djerdjera n'aurait pas toujours été à la place qu'il occupe aujourd'hui.

Des éruptions volcaniques , des déluges ou autres bouleversements ont pu donner lieu à la formation du commun des montagnes , mais le Djebel-Djerdjera aurait une origine bien autrement remarquable.

Depuis longtemps à la recherche de la terre promise , les Hébreux commençaient à douter de son existence en dépit des assurances de Moïse , quand ils rencontrèrent

(1) Enceintes faites de broussailles et pierres sèches , flanquées d'une ou deux cabanes en branchage pour les gardiens.

un pays montagneux qu'un roi géant tenait sous sa dépendance. Moïse résolut de s'emparer de ce pays , car il sentait le besoin de calmer quelque peu les murmures de son peuple en le fixant momentanément au sol. Il se mit donc en prière afin d'obtenir la victoire.

De son côté, le roi géant, à la vue de cette masse d'hommes qui préparaient leurs armes, eut quelque souci sur le résultat du combat , et pour en éviter toutes les mauvaises chances , il ne trouva rien de mieux à faire que de déguerpir pendant la nuit , en ayant toutefois la précaution d'emporter avec lui son empire sur sa tête.

Les enjambées d'un être semblable ne pouvaient manquer d'avoir plusieurs kilomètres ; aussi , à la pointe du jour suivant , était-il parvenu à mettre entre lui et son ennemi une distance de six cents lieues. Ce fut alors que, la fatigue aidant , il sentit sa charge s'affaisser sur ses épaules. On comprend qu'il était d'une force trop considérable pour en être écrasé ! Toutefois, l'air faisant défaut à ses gigantesques poumons , notre colosse succomba par étouffement , et Moïse fut ainsi vengé du vol qu'il prétendait lui avoir été fait d'une contrée magnifique.

Or, et c'est ici le cas de s'incliner devant ce génie de l'imprévu qui préside si souvent aux destinées humaines : de la fermentation du cadavre du roi géant naquit une partie des populations qui se répandirent dans le pays.

Si étrange que puisse paraître cette légende , ne semble-t-il pas que l'on y retrouve tout à la fois l'histoire mythologique d'Atlas , celle des Titans ensevelis par Jupiter, et le mythe du genre humain naissant des pierres, après le déluge de Deucalion ?

Certes, les détails sont loin d'en être les mêmes ; mais entre les récits, confus d'ailleurs, que nous conservons religieusement dans nos bibliothèques, et ceux que nous retrouvons à l'état de vague tradition dans la bouche de nos Kebaïles, on ne peut nier qu'il y ait quelques points de ressemblance.

Ibn-Khaldoun rapporte, mais seulement comme une hypothèse, qu'il refute d'ailleurs, que le nord de l'Afrique aurait été peuplé par les Amalécites après la mort de Goliath..

La légende kebaïle ne semble-t-elle pas corroborer cette hypothèse ?

Les trois grands cours d'eau des régions que je me suis proposé de décrire, sont : l'Oued-Sahel, l'Oued-Isser, l'Oued-Sebaou.

C'est du sud et du sud-est d'Aumale que sortent les premières eaux qui, par leur réunion, doivent contribuer à la formation de l'Oued-Sahel.

Les sources du sud donnent naissance à l'Oued-Lekal qui, à hauteur de Bordj-Bouïra, devient l'Oued-Douss.

Les ruisseaux du sud-est composent, en se réunissant, l'Oued-el-Hammam qui, dès son confluent avec l'Oued-Bechloul, change son nom en celui de Oued-Zaiane. Après une course de quatorze kilomètres, cette rivière rencontre l'Oued-Douss, au lieu dit Kaf-el-Amor, et c'est par la réunion de ces deux cours d'eau que se forme l'Oued-Sahel.

Jusqu'au Bordj-Beni-Mançour, l'Oued-Sahel coule di-

rectement de l'ouest à l'est. A partir de ce point , il se dirige vers le nord-est et vient se jeter dans la mer, auprès de Bougie , sous le nom d'Oued-Summam , et à une distance de cent soixante-dix kilomètres de sa source.

Ses principaux affluents sont, sur la rive gauche : l'Oued-el-Berd (*rivière du froid*) , l'Oued-Ouakoura , l'Oued-Beni-Mlikeuch , l'Oued-Aourzlaguen , l'Oued-Les-nane , l'Oued-Tifra , l'Oued-Kseur , l'Oued-R'ir ; ils n'offrent rien de remarquable et sortent tous directement du Djerdjera ou du système de collines qui en est la continuation.

Les affluents de la rive droite , sont plus considérables ; ainsi l'Oued-Mahrir ne vient se jeter dans l'Oued-Sahel , un peu à l'est du Bordj-Beni-Mançour, qu'après un parcours de quarante kilomètres , durant lequel il a traversé les Biban (*portes de fer*) , par Bab-el-Kebir (*la grande porte*) ; son eau est légèrement saumâtre.

L'Oued-Bou-Sellam ou Oued-Adjeb , de son embouchure qui est en face d'Akbou , à ses sources qui sont du côté de Sétif , ne compte pas moins de cent trente kilomètres et de vingt affluents.

Enfin , vis-à-vis les ruines de **Tubusubtus** , aujourd'hui Tiklat et à trente kilomètres de Bougie , vient se jeter l'Oued-Amazine qui arrose plusieurs tribus.

Les autres ruisseaux qui viennent grossir l'Oued-Sahel , sur la rive droite , sont de peu d'importance.

L'Oued-Sahel coule dans un lit dont la largeur varie entre 150 et 400 mètres. Cette rivière fait de notables dégâts dans le pays qu'elle parcourt , principalement en emportant, chaque hiver , une grande quantité d'oliviers.

Elle est flottable presque toute l'année, surtout dans la partie basse.

Le barbeau et l'anguille abondent dans l'Oued-Sahel, et à l'époque du frai, les alozes y remontent en bandes nombreuses.

Depuis son embouchure, et jusqu'à bordj Bouïra (*bordj du petit puits*), l'Oued-Sahel coule parallèlement au Djerdjera et aux collines qui terminent cette chaîne, à une distance moyenne de quinze kilomètres de son lit aux sommets des montagnes.

L'*Oued-Isser*, qui prend sa source du côté de Medeah, est en dehors de ce cadre ; je dirai seulement qu'il se jette dans la mer à environ vingt-cinq kilomètres ouest-sud-ouest de Dellis. Il n'est flottable qu'à l'époque des grandes eaux.

La source du *Sebaou*, son cours, son embouchure, ses affluents et leurs sources sont tous sur le territoire kebaïle.

C'est par la réunion des rivières descendant des montagnes des Aith-Idjer, Aith-Ithourar' et Illoula-Oumalou que se forme l'Oued-Boubéhir, qui, à Mekla, devient l'Oued-Sebaou. Ce dernier nom étant le plus connu, je le lui conserverai en toutes circonstances, bien qu'avant de se jeter dans la mer, il change encore sa dénomination contre celle d'Oued-Neça (*rivière des femmes*), sobriquet qu'il doit au peu de difficultés que présente le territoire qu'il parcourt, et aussi peut-être à l'esprit peu entreprenant de ses habitants.

Jusqu'au bordj qui lui doit son nom, le cours du Sebaou, est presque parallèle à celui de l'Oued-Sahel,

seulement il a lieu en sens contraire ; à bordj Sébaou , il prend brusquement la direction nord , et vient se jeter dans la mcr à six kilomètres ouest de Dellis.

Il reçoit de sa rive droite l'Oued-Thaguesifth , l'Oued-Boussouba , l'Oued-el-Raâh , l'Oued-el-Hammam , tous les trois peu considérables. Ses affluents de gauche sont l'Oued-Zara , l'Oued-Thalerlour , l'Oued-Aïth-Aïssi , l'Oued-el-Kseub , qui prennent leurs sources dans les rochers du Djerdjera .

Le Sébaou coule sur un lit d'une largeur excessive , si c'en'est quand il passe dans les gorges de Timizar-el-R'obar (*les terrains friables*) , à trois ou quatre kilomètres est-nord-est de Thizi-Ouzou (*le col du genêt épineux*) , où il se trouve resserré entre les rochers .

La largeur du lit qu'il s'est creusé lui permet de changer son courant , ce qui en rend le passage parfois dangereux après une grande pluie , car sa proximité des montagnes le fait enfler avec une rapidité étonnante .

Le Sébaou est flottable , mais non navigable ; d'ailleurs , son embouchure , comme celle de l'Oued-Isser , est constamment barrée .

On y pêche beaucoup d'anguilles , peu de barbeaux , et les alozes , sans doute à cause de la fraîcheur de ses eaux , remontent son cours beaucoup moins haut que celui de l'Oued-Sahel .

Il me reste à parler de l'Oued-el-Hammam , qui prend sa source dans les versants nord des dernières montagnes à l'est du Djerdjera , et qui , après un parcours de vingt-cinq kilomètres , se jette dans la mcr à douze kilomètres est du cap Corbelin sur lequel se trouve Zeffloun .

Je reviendrai sur les qualités qui distinguent les eaux chaudes auxquelles l'Oued-Hammam doit son nom, en m'occupant des eaux thermales.

Je ne donnerai ici qu'une nomenclature des principales sources minérales ou thermales connues, sans parler de leurs vertus, que la science ne tardera pas à apprécier.

A la sortie de Bab-el-Kebir, l'une des portes de fer, dans un lieu aride et nu, et non loin de l'Oued-Mahrir, plusieurs sources sulfureuses jaillissent bouillantes du sol qu'elles recouvrent d'une érouée de soufre. Elles sont assez considérables et répandent à distance une odeur qui de près est insupportable.

La tribu des Sebkra de l'Oued-Sahel est dotée d'abondantes sources salées, de l'exploitation desquelles les habitants tirent un très-grand profit. Elles sont situées dans le lit même de la rivière qui passe au pied du seul village de cette tribu, de sorte qu'en hiver elles sont ensevelies sous les eaux.

Entre les tribus des Ksor et des Ksenna, à l'ouest du pays d'Anif et à environ trente-cinq kilomètres d'Aumale, une très-belle source thermale sulfureuse attire tous les vendredis un certain nombre de malades et principalement ceux qui sont atteints d'affections cutanées. Une grande quantité de chiffons de toutes nuances, de vieilles chachias, de chaussures hors de service suspendus aux arbres environnants en guise d'*ex-voto*, parlent assez en faveur de la vertu thérapeutique de ces eaux.

D'après l'opinion publique, quiconque en essaie, gué-

rit radicalement, ou meurt, suivant que les Djnoun de ces lieux le dééident.

Bien qu'il y ait à courir une échancrure peu rassurante, je pense qu'on rendrait un grand service aux populations en aménageant convenablement cette source, qui, à ses abords, est d'une excessive malpropreté.

Peut-être même domineraient-on la toute puissance des Djenoun, en ce qu'elle a de mauvais, si l'on construisait quelques gourbis, qui permettent aux baigneurs, sortant de ces eaux; dont la température est fort élevée, de se mettre à l'abri et d'éviter les fluxions de poitrine et autres maladies, résultant des brusques transitions du chaud au froid. Cette source donne le nom à l'Oued-el-Hammam, qui, je l'ai dit plus haut, vient se jeter dans l'Oued-Zaïane.

Dans la tribu des Harehaoua due cercle de Dra-el-Mizane, un peu au-dessous d'un petit bois sacré dit de Ben-Aaroun, se montrent ça et là des sources froides, dont les eaux gazeuses, ferrugineuses et légèrement sulfureuses, ont des propriétés dont les savants se préoccupent déjà.

Un des plus grands inconvénients que présentent ces eaux est de ne pas se conserver longtemps, cependant j'ai réussi à en garder quinze jours, en mettant les bouteilles qui les contenaient dans un lieu entièrement obscur et très-frais. Sans cette précaution, elles prenaient au bout de cinq ou six jours une telle odeur sulfidrique, qu'elles cessaient d'être potables.

La tribu de l'Oued-el-Hammam de la partie nord du Djerdjera, et qu'il ne faut pas confondre avec l'Oued-el-

Hammam dont je viens de parler, renferme deux sources d'eaux chaudes sulfureuses. L'une, nommée Aïn-Anegued, du nom du village au dessous duquel elle se trouve, est la plus abondante, elle est sur la rive droite de la rivière ; les Kebaïles y ont construit des bassins et des gourbis destinés aux baigneurs des deux sexes. L'autre, située au-dessous du village d'Elkeria sur la rive opposée, donne des quantités moindres, bien qu'assez importantes encore.

Ces sources sont très-fréquentées et l'on raconte des merveilles sur les effets qu'elles produisent. Il n'y a pas jusqu'aux femmes stériles qui n'aillent en goûter, dans l'espoir d'avoir un fils. C'est peut-être trop demander à ces bienfaisantes eaux.

Entre la tribu des Aïth-Aïdel et celle des Aïth-Abbès, sur les bords de l'Oued-Bou-Sellam et à environ six kilomètres de l'embouchure de cette rivière dans l'Oued-Sahel, jaillissent les eaux chaudes d'Hammam-sidi-Yahia ; elles sont sulfureuses et leur température à leur sortie de terre est de plus de 75 degrés centigrades. Elles sont connues des habitants pour leurs bons effets dans les maladies cutanées.

Dans la tribu des Mezzaïa à l'ouest et non loin de Bougie, est le petit village d'Ain-Skroun (*la source chaude*) ; il tire son nom des eaux thermales qui sont dans le voisinage. Ces eaux sont recueillies dans un bassin assez profond, de construction romaine, disent les uns, tandis que d'autres l'attribuent à Moula-en-Nacer qui régnait à Bougie, vers la fin du onzième siècle.

Il existe encore beaucoup d'autres fontaines thermales

ou minérales, qui possèdent sans doute de grandes qualités, mais elles sont moins abondantes et ont moins de renom que celles que je viens de citer.

Les gîtes métallifères sont probablement nombreux dans le Djerdjera ; mais les quelques indices que l'on a, manquent d'authenticité. Une étude approfondie des terrains, révèlera bientôt, peut-être, aux hommes compétents, des richesses métallurgiques, ignorées jusqu'à ce jour.

J'abandonne tout-à-fait cette matière, pour ne pas m'exposer à tomber dans des erreurs, pardonnables, il est vrai, mais qui pourraient être cause d'erreurs plus grandes encore (1).

Je constaterai toutefois la présence de pierres errantes sur un mamelon du territoire des Sebkra, et paraissant chargées d'un minerai assez riche en fer.

Les forêts ne peuvent avoir une bien grande étendue dans un pays où le terrain manqué à la population ; le fer, le feu, ont tour à tour servi et servent encore aujourd'hui à étendre le domaine de l'homme au détriment des bêtes sauvages. Pourtant, si les forêts ne sont pas consi-

(1) Ainsi on a dit que les Flisset-Behar exploitaient des mines de fer. Sans nier formellement la présence de mines de fer sur le territoire de cette tribu, je puis affirmer, pour m'être renseigné sur les lieux, que les habitants ne se livrent à aucune exploitation métallurgique.

dérables, le bois ne manque nulle part en Kebaïlie, il est disséminé par bouquets sur tous les points, quelquefois propre à de moyennes constructions, mais le plus souvent exploitables seulement comme bois de chaffage.

La forêt du pays d'Anif, la forêt de Bou-Mahni, les forêts de Djebel-Zen, et celles du bord de la mer, la forêt du Thamgouth des Aïth-Djennad, sont les seules qui ont de l'importance.

Aujourd'hui repaire de bêtes féroces, jadis repaire de brigands, la forêt d'*Anif* présente l'aspect le plus sauvage de la grande Kebaïlie. Son terrain, profondément raviné, schisteux, privé d'eau, tantôt boisé, tantôt broussaillé, semble défier la civilisation.

Sa longueur, de l'est à l'ouest est de 25 kilomètres environ, en tirant une ligne de l'Oued-el-Hammam, aux Portes-de-Fer; sa largeur moyenne est de six kilomètres.

Des cultures sont souvent comprises dans le périmètre de cette forêt, mais elles sont rares et de peu de valeur.

L'essence qui domine dans ces bois est le pin; il parvient à des dimensions assez belles. De quelques sujets on tire des planches d'une largeur de cinquante à soixante centimètres, mais il ne faut rien conclure de ce fait particulier.

Dans l'état actuel de la forêt, les planches que l'on en obtiendrait, n'auraient guère que de quinze à vingt centimètres.

Par des moyens primitifs et très-unnisibles à la conservation et au développement des arbres, les habitants du pays en tirent de la résine et surtout du goudron qui se vendent sur les marchés voisins.

La graine du pin est ramassée avec soin, et fait partie de la nourriture locale ; elle se débite aussi sur les marchés sous le nom d'*azoumbin*.

Les Aïth-Abbès, sur la rive droite de l'Oued-Mahrir ; les Mchedalla, Aïth-Aïssi, Aïth-Yalla, sur la rive gauche de l'Oued-Saliel, possèdent quelques étendues de bois qu'il faut rattacher à la forêt d'Anif, et qui sont sans importance ; tant à cause de leur exiguité que de leur mauvais entretien.

Le tuya, le pistachier thérébinthe, le lentisque, le prunelier, l'aubépine, le laurier-rose, le tamaris, le genévrier, l'olivier sauvage se montrent, suivant les lieux, aux abords et même dans l'intérieur de la forêt.

Je dois aussi mentionner une plante nommée El-Atey (1) dont on obtient, par infusion, une boisson aromatique qui se prend en guise de thé. Sa feuille, longue de cinq centimètres est lancéolée, gris-vert, bosselée et un peu visqueuse ; sa fleur est composée de cinq pétales roses et légèrement chiffonnés. Elle cesse de se montrer presque tout-à-coup en quittant le pays d'Anif ; du moins on ne la retrouve plus qu'abâtardie et moins vigoureuse dans les contrées circonvoisines.

On prétend que les Turcs en faisaient, dit-on, d'amples provisions, et qu'ils l'envoyaient chercher de fort loin.

Aujourd'hui désert, Anif était, dit-on, autrefois habité. Les difficultés de terrain en rendant la surveillance difficile, il en résultait que la plus complète anarchie régnait contre les populations qui s'y étaient fixées. Les familles

(1) *Cistus Creticus* (*Linnée*), famille des Cistes (*Jussieu*).

les plus honnêtes se retirèrent d'abord dans le Djerdjera, d'autres, dominées par la peur, les y suivirent, et enfin une sécheresse extraordinaire, accompagnée de plusieurs invasions de sauterelles, en mettant le comble aux maux auxquels on était en butte, décida une émigration totale. Les gens des Sebkra et des Hal-Ksar, qui sont aux abords de ces bois, restèrent seuls, à cause de leur condition meilleure. Leurs villages sont, au reste, très-anciens ; on prétend que celui des Sebkra est antérieur à l'époque où, pour la première fois, le nom d'Alger arriva dans ces contrées.

La forêt de *Bou-Mahni* est située au nord du cercle de Dra-el-Mizan (*la crête, le bras de la balance*) ; elle a cinq ou six kilomètres de l'est à l'ouest, et à peu près autant du sud au nord. Je n'entends parler que de la forêt proprement dite, car tout autour se trouvent jetés des bouquets de bois de cinq à deux cents hectares qui ont dû faire partie du système principal, et qui en ont été séparés par les incendies à la suite desquels des défrichements ont été opérés.

L'essence dominante est le chêne-liège, on n'y remarque d'autres arbres qu'à cause de leur extrême rareté.

Il n'est guère possible d'établir l'importance que pourrait avoir cette forêt. Les arbres en sont vieux et mutilés par de trop fréquents incendies. Si l'on voulait la consacrer à l'exploitation du liège, il faudrait procéder par un démasclage général et de nouvelles plantations.

La légende rapporte que le pays de Bou-Mahni, actuellement inhabité, était jadis occupé par une puissante famille de forgerons qui y avaient créé un village.

Son chef nommé Alia , fier de sa force , de son habileté et du nombre de ses enfants, avait cessé depuis longtemps d'invoquer le nom de Dieu. Son impiété était telle qu'un jour il s'oublia jusqu'à blasphémer en présence d'un vieux marabout du nom de Sid-Ali-bou-Nab. Ce saint homme, indigné, annonça au forgeron sa ruine prochaine, tout en se permettant le jeu de mot suivant :

■ Ton orgueil te laisse croire que c'est par toi-même  
« et non par la grâce de Dieu que tu as acquis tant d'habileté et de postérité , ô Alia ! eh bien ! pour te punir,  
« ton pays deviendra khalia (4). »

En effet la famille du présomptueux Alia s'éteignit, et, depuis cette époque , nul n'est venu prendre sa place.

La forêt du *Djebel-Zen* est comprise entre Thizi-Barbar et Ksar-Kbouch. Les chênes-zen qui la composent sont d'une taille élevée , beaucoup atteignent trente mètres ; malheureusement le diamètre du tronc ne répond pas à sa longueur. Trop serrés entre eux , ces arbres n'ont pu se développer que dans un sens. Peut-être pourrait-on tirer parti de cette belle forêt , en faisant des éclaircies qui permettraient la circulation du jour et de l'air.

Sur les versants sud et sud-est du Thamgouth des Aïth-Djennad , s'étendent quelques forêts de chênes-liège et de chênes-zen , qui , sauf quelques exceptions , ne présentent pas grand intérêt.

(1) Désert , abandonné.

On remarque, sur les pentes nord de la même montagne de magnifiques chênes-zen, dont quelques-uns atteignent un diamètre énorme.

Outre ces forêts principales, on rencontre encore, dans le Djerdjera et sur ses contreforts des parties boisées d'une certaine importance, et dont les essences sont : le chêne-liège, le chêne-blanc ; il en est ainsi entre les Nez-lioua et les Aïth-Khalfoun, sur le Dra-Selama ; chez les Ouled-el-Aziz et leurs voisins les Merkalla ; au-dessus des Aïth-Koufi et des Aïth-Mendes ; chez les Aïth-Idjer ; dans les tribus de l'Oued-el-Hammam, etc.

Dans la partie la plus élevée, au-dessus de Guechtoula et sur le pic du Thamgouth, sont des forêts de cèdres sans mélange d'autres essences. Ces arbres sont d'une venue fort irrégulière et peu élevés, si ce n'est dans les ravins ; en revanche quelques-uns ont un contour remarquable. J'en ai mesuré un dont la circonférence était de neuf mètres, à vingt-cinq centimètres de terre.

Les oliviers greffés forment aussi parfois de véritables petites forêts. Dans le cercle de Dra-el-Mizane, et au-dessous du Bordj-Bour'ni (1), on en remarque un groupe qui occupe une superficie de plus de quatre cents hectares ; on l'appelle Thiniri. Sur la rive gauche de l'Oued-

(1) On peut aussi écrire Bordj-Bougueni, ce qui voudrait alors dire en kebaïle *bordj de la plaine*. Mais la tradition veut que ce soit Bordj-Bour'nni, *bordj du chant* ; on prétend que sa construction, qui est due au bey Mohamed, fit cesser les inimitiés qui existaient entre les peuplades circonvoisines. Dès ce moment, au lieu de se livrer à des combats perpétuels, les tribus n'eurent qu'à entonner des chants de louange pour l'immense bienfait dont le général turc venait de les doter ?

Sahel et au-dessous Mchedallah , Chorfa et Aïth-Mlikeuch , s'étend une zone de ces mêmes arbres qui peut être évaluée à un millier d'hectares (1).

Dans un pays où la population est ainsi resserrée , on ne doit pas s'attendre à rencontrer de vastes étendues de prairies.

La terre a été bouleversée partout où elle offrait quelques chances de production en céréales ou en jardinage.

Dans la montagne , on n'a réservé pour les troupeaux que les taillis non encore défrichés et les hauts plateaux improches à toute espèce de culture , soit à cause de leur altitude , soit à cause du peu d'épaisseur de la couche végétale.

Dans les vallées , les maquis de lentisques et de juubiers sauvages recèlent quelques maigres pâturages.

(1) Voici une liste des arbres et arbrisseaux forestiers et fruitiers qui croissent en Kebailie

Abricotier , Amandier , Arbousier , Aubépine , Azerolier . Buis , Bruyère naine et gigantesque , Cèdre , Cédrat , Chêne-liège , Chêne-blanc , Chêne-zen , Cerisier , Citronnier , Cognassier , Eglantier , Epine vinette , Erable de Montpellier , Figuier , Figuier de Barbarie , Frêne , Génevrier , Genêt d'Espagne , Genêt épineux . Grenadier , Hêtre , Houx , If , Karoubier , Laurier-rose , Laurier d'Apollon , Lentisque , Micoeoulier , Mûrier , Noyer , Olivier , Oranger , Orme , Osier , Palmier (rare) , Palmier-nain , Peuplier d'Italie , Peuplier queue de rat , Pêcher , Pin , Poirier , Pommier , Prunier , Prunellier , Ronce , Roseau , Romarin , Saule , Saule pleureur , Sycomore , Tamaris , Térébinthe , Thym , Tuya , Tremble , Vigne , Yeuse .

On voit combien il y a d'analogie entre ces contrées et celles du midi de la France .

Les terrains qui, par leur conformation, retiennent trop longtemps dans le sous-sol les eaux pluviales, n'étant point soumis au drainage, ne soint point cultivés à l'époque des labours, le grain y pourrirait.

Ils forment les seules véritables prairies naturelles que l'on reuecontre dans ces contrées.

Au printemps, ces terrains se recouvrent d'herbes vigoureuses donnant d'excellents foins, récoltés en grande partie pour l'administration de la guerre (1).

(1) Voici une nomenclature des principales plantes que l'on trouve dans les prairies naturelles :

PLANTES FOURRAGÈRES. — Renoncule à grandes feuilles, Id. à fruits hérisrés, Luzerne orbiculaire, Luzerne denticulée, Id. à feuilles maculées, Melilot à petites fleurs, Id. à fruit sillonné, Trèfle étoilé, Id. des prés, Id. couché, Id. tomenteux, Id. vésiculeux, Id. fragifère, Id. agraire, Lotier à feuilles étroites, Id. cytisoite, Vesce disperme, Id. cultivée, Pois des champs, Latyre à feuilles étroites, Scorpandre sillonné, Id. vermiculé, Coronille de l'Atlas, Id. scorpiode, Ornithope comprimée, Benoite vulgaire, Potentille rampante.

Epilope velu, Salicaire de Grœffer, grande Carotte, Leucanthème des moissons, Anthémide pédonculé, Achillée de la Ligurie, Julliaire odorante, Id. dyssentérique, Inule visqueuse, Galactite tomenteuse, Chardon géant, Centaurée sphérocéphale, Id. de Salamanque, Hépypnoïde polimorphe, Dent de lion tubéreux, Pieride vulgaire, Salsifis à feuilles de poireau, Urosperme de Daléchamp, Seolyme grandiflore, Bartésic visqueuse, Id. versicolore, Vervaine officinale, Grand Plantain, Plantain moyen, Id. lancéolé, Rumex des prés, Id. Crépu, Id. bucéphalophore, Id. thyrsoïde, Renouée persieaire, Massette à feuilles étroites, Junc des crapauds, Junc articulé, Souchet long, Laiche divisé, Phalaride quadrivalve, Phalaride bulbeux, Id. carulescent, Lagure ovale, Avoine barbue, Id. stérile, Id. élevée, Id. jauuâtre, Cynosure élégant, Id. crête de coq, Amourette grande, Id. moyenne, Pâturin des prés, Dactyle pelotonné, Id. d'Espagne, Bronie de Madrid, Id. stérile, Id. divariqué,

On comprendra, d'après cet exposé, que les troupeaux ne sont point dans le Djerdjera et ses vallées, une importante source de richesses ; les bœufs y sont assez beaux, mais uniquement destinés aux travaux des champs ; ceux

Phéole des prés, Alopécure des prés, Id. géniculé, Id. agreste, Polypogon de Montpellier, Agroste de Desfontaines, Id. verticillé, Melique Ciliée, Fétuque queue de rat, Roseau à balais, Id. de Mauritanie, Ivraie vivace, Id. enivrante, Orge queue de rat, Flouvc odorante, Oegylops ventru, Id. ovale, Presle rameuse.

**PLANTES AROMATIQUES.** — Géranium musqué, Rue à feuilles menues, Fenouil vulgaire, Ridolpbie des moissons, Carotte à fleurs dorées, Pimpinelle jaunc, Thapsie velue, Laser-gummifère, Caehrys de Si-eile, Armoise, Absinthe, Id. odorante, Sautoline blanchâtre, Inule gravéolente, Menthe à feuilles rondes, Id. poivrée, Id. pouliot, Thym d'Alger, Thym eilié, Sauge sélarisé, Calamenthe vulgaire, Origani cendré, Clinophode velu, Betoine d'Alger, Marrube eominun, Germandrée irette, Id. pouliot.

**PLANTES TONIQUES OU AMÈRES.** — Fumeterre capréolée, Id. à fleurs serrées, Cresson de fontaine, Chieorée sauvage, Erythrée, Petite Centaurée, Chlore à grandes fleurs. Germandrée, Petit Chêne, Rumex à feuilles de patience, Seille maritime, Salspareille de Maurithanie, Asperges à feuilles aiguës, grand et petit Houx.

**PLANTES A PROPRIÉTÉS NARCOTIQUES OU DÉLÉTÉRES.** Clématite flam-mule, Clématite des Baléares, Asclépiade dompte venin, Laurier-rose, Jusquiamme noire et blanche, Datura stramoine, Morelle noire, Daphné lauréolc, Daphné garou, Arum pied de veau.

**PLANTES GÉNÉRALEMENT EMPLOYÉES POUR L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE OU OFFICINALE.** — Nigelle d'Espagne (graine), Pavot-Coquelicot, Pas-tel, Violette odorante, Mauve sauvage, Jujubier lotus, Fève, Lupin, Pourprier, Sauguinaire, Sureau, Garance, Coriandre, Valérianelle, Corne d'abondance, Carline-gummifère, Scolyme d'Espagne, Cam-panulle raiponce, Arbousier, Bruyère arborescente, Olivier cultivé, fruit de Frêne, Bourraehe officinale, Bouillon blanc, Scrophulaire noueuse, Véronique beccabunga, Ricin, Croton-Tournesol, Pariétaire, Ortie dioïque, Asphodèle blanc, Orchidies diverses, Orge, Roseau festucoidé ( el Diss ), Fougère.

qui se débitent sur les marchés , viennent en général du dehors.

Les moutons , mal parqués sont recouverts d'une toison maigre et toujours très-malpropre. Des personnes compétentes ont assuré cependant que le genre mérinos prospérait parfaitement dans ces contrées , surtout sur les côtes.

Les chèvres se trouvent en quantité assez considérable dans les tribus de la montagne , elles sont petites et donnent fort peu de lait. Elles trouvent leur existence sur les flancs des rochers et dans tous les lieux où les bœufs ne sauraient atteindre.

Comme les Arabes , les Kebaïles coupent les tiges des céréales à 30 ou 40 centimètres au-dessous de l'épi ; il en résulte une grande déperdition de paille. Il est vrai que les troupeaux paissent les chaumes restant ; mais les neuf dixièmes de ces chaumes , qui ont encore 40 ou 50 centimètres de hauteur , sont foulés aux pieds par les animaux et complètement perdus.

A côté de cette négligence dont les Kebaïles devraient se corriger , on remarque le soin qu'ils ont de ramasser les feuilles des frênes qui abondent dans ces contrées. Ces feuilles ainsi que celles des figuiers constituent à l'automne la principale nourriture des bœufs ; on les leur donne à leur rentrée des champs.

Une paix prolongée contribuera , sans doute , à améliorer les races bovines et ovines et surtout à en développer le croît.

N'ayant plus à se tenir en garde contre les coups de main d'une tribu ennemie , le producteur perfectionnera

le parage de ses bestiaux, et ne craindra plus de les envoyer un peu plus au loin profiter de meilleurs pâtrages.

Un débouché certain l'engagera à faire quelques efforts pour sortir de l'ornière de la routine. Aussi, bien que la Kebailie djerdjerienne ne doive jamais être une grande productrice de bétail, il faut attendre encore quelques années de tranquillité pour juger sainement de ce qu'elle peut rapporter en ce genre.

En donnant ici quelques détails sur les antiquités disséminées autour du massif djerdjerien, je ne prétends pas faire un cours d'archéologie ; les lecteurs qui désiraient scruter cette partie intéressante de l'histoire de la Kebailie pourront avoir recours aux savants ouvrages qui ont été publiés sur la matière.

J'ai souvent moi-même fait appel à leur autorité, sauf à joindre, quand l'occasion s'en est présentée, mes observations à celles qui avaient déjà été faites.

Ce n'est qu'aux abords du djebel Djerdjera que l'on retrouve des ruines ; cette particularité prouve assez que les Romains, comme quelques siècles plus tard les Turcs, se sont contentés de cerner dans leurs montagnes, sans pouvoir ou sans vouloir s'y engager, les intrépides populations qui y avaient cherché un dernier refuge.

Les vallées de l'Oued-Sahel, des Issers et du Sebaou renferment toutes des preuves à l'appui de cette opinion.

De plus, le littoral entre Bougie (*Salda*) et Délis (*Rusuccurus*) était longé par une route où s'échelonnaient des postes dont quelques-uns avaient assez d'importance.

La route de Bougie à Aumale (*Auzia*) , passant par la vallée de l'Oued-Sahel , est aussi jalonnée de ruines toutes très-apparentes. La première est chez les Aïth-Aïssi , au confluent de l'Oued-Zaïane' et de l'Oued-Douss , sur la rive gauche ; c'est un quadrilatère qui n'offre rien de remarquable. A quelque distance et chez les Aïth-Yalla on voit sur le bord de l'Oued-el-Raâh (*la Rivière du Moulin*), les restes d'un mur très-épais , ayant sans doute fait partie d'une usine. Ces ruines sont-elles le Vazagada des anciens ?

En face du bordj Thazemalth , sur la rive gauche , et à 350 mètres de l'Oued-Sahel , se trouvent des débris d'édifices , disséminés sur un mamelon nommé actuellement Thablasth .

Je pense que ce sont les ruines d'Ausum que l'on a placées à tort à Akbou .

La plupart des pierres employées à ces constructions sont meulières et tirées de chez les Aïth-Mlikeuch et Aïth-Abbes .

Elles ont , en moyenne , 60 centimètres sur 40 ; quelques-unes ont cependant plus d'un mètre de long sur cinquante centimètres de large .

Sur un petit plateau dominé par un léger mouvement de terrain , on aperçoit un reste de mur à fleur de terre , sur une longueur de 8 à 10 mètres .

Deux fontaines touchent aux ruines , elles sont du côté de l'Oued-Sahel ; il est probable qu'elles fournissaient aux besoins de la localité .

A environ huit kilomètres plus à l'est , au pied du pi-

ton d'Akbou , est un monument funéraire assez bien conservé , dont l'inscription dédicatoire a disparu.

Enfin , au nord-nord-est de ce point , toujours sur la rive gauche de l'Oued-Sahel et à son confluent avec l'Oued-Amazine , on rencontre des ruines considérables que l'on suppose être celles de **Tubusuptus**.

Ces ruines , que les Kebaïles appellent **Tiklat** , ne sont guère distantes de Bougie que de 30 kilomètres ; elles occupent une superficie d'environ treize hectares.

La ville était dominée par un double mamelon rocheux sur lequel devaient s'élever des fortifications. C'est au pied de ce mamelon que sont les ruines principales.

Des murs d'une élévation de six à huit mètres sont encore debout. Trois chapiteaux d'ordre corinthien , taillés chacun dans un seul bloc de plus d'un mètre cube , gisent sur le sol. Un quatrième orne le sommet d'un pilier d'environ six mètres de hauteur.

Entre la ville proprement dite et la rivière apparaissent ça et là des vestiges de construction.

Sur la rive même de l'Oued-Sahel , on remarque des fondations très-solides qui , dit-on , faisaient partie de la culée d'un pont-aqueduc amenant les eaux d'un ruisseau de la rive droite. En effet , à environ deux kilomètres de cette dernière rive , on trouve le reste d'un barrage dans le bas fond d'un repli de terrain , et , tout à côté , des ruines ayant appartenu , sans doute , à un temple.

Au nord-ouest , et à environ un kilomètre de la ville , s'élèvent les murs encore solides du château d'eau qui alimentait la population urbaine concurremment avec le pont-aqueduc. Les eaux contenues dans cette citerne ve-

naient d'une grande distance , dans des conduites en maçonnerie dont on remarque encore les traces de loin en loin.

En continuant à descendre l'Oued-Sahel , qui , dès lors , prend le nom de Soummam , on trouve sur les deux rives d'abondantes ruines isolées. Ce fait prouverait , si l'on n'en avait d'ailleurs la preuve certaine , qu'un poste militaire devait exister au sommet des montagnes qui dominent à l'ouest cette partie de la vallée. Ce poste était effectivement situé au lieu dit Ksar-Kbouch et se nommait Ruha ; il remplissait le même rôle que notre bordj actuel de Thaourirth-Ir'il.

Etabli en face des tribus remuantes de la montagne , il les maintenait , et servait , de plus , de gîte d'étape , de caravansérail aux voyageurs se rendant de Djaniâa-Sharidj à Bougie.

Les divers points que les Romains occupaient sur le littoral , entre Bougie et Dellis , étaient reliés entre eux par une route qui , si l'on en juge par les difficultés du terrain , ne devait être suivie que par les piétons et les bêtes de somme .

En quittant Bougie , on se dirigeait sur Rusazus , situé aux environs du cap Sigli.

Je ne sais si quelques personnes ont déjà parcouru ce pays. Pour moi , je n'ai trouvé de ruines dans cette direction qu'à l'embouchure et sur la rive gauche de l'Oued-Saket. Ces ruines sont éparses sur une étendue d'un demi-hectare au plus ; quelques pans de murs restent encore debout. Etait-ce là Rusazus ?

De ce dernier point et toujours en suivant la côte , on

arrive à Zeffoun, anciennement Rusubuser; mais on laisse sur la gauche, dans la tribu de Thiguerin, quelques ruines semblables à celles de l'Qued-Saket, elles sont situées à Thala-Gaia.

La route passait ensuite à Iomnium, aujourd'hui Tak-sebth, pour aboutir à Dellis.

Toutes ces localités étaient non seulement des postes militaires, mais encore des colonies maritimes dotées d'un petit port ou seulement d'un débarcadère.

Au col des Beni-Aïcha, à Bordj-Menaiel, à Thaourga (*la Fourmilière*), à Aïn-Faci, à Thala-Isli (*la Fontaine du fiancé*), à Djemâa-Sharidj (*la Réunion des bassins*), à Abizar, à Thizi-Ouzou, se rattachent des noms antiques dont l'authenticité n'est presque plus contestable. Bientôt, on doit l'espérer, MM. les archéologues ne permettront plus au doute de se produire sur un tel sujet.

Les ruines, remontant à l'époque sarrazine, ne sont bien appréciables qu'à Bougie, Dellis, et dans les villages de Koukou, des Aïth-Yahia et de Kalaa des Aïth-Abbes. Il en existe, sans doute, dans bien d'autres lieux, mais elles manquent des caractères qui permettent de se prononcer sûrement.

Les vestiges de la domination turque ne se révèlent guère que sous la forme de petits bordjs. Ces forts, généralement bien placés, mais de construction défectueuse, ne pouvaient contenir qu'une centaine de défenseurs. C'est sous leur égide que venaient se grouper de petits centres de population composés de gens dévoués à la cause turque et prenant les armes toutes les fois qu'ils en étaient requis.

Des ruines dont les Kebaïles rejettent l'existence à une époque fort reculée, à l'ère mythologique, se montrent ça et là, dans les montagnes, et principalement dans les lieux d'un abord difficile ; elles ressemblent à d'immen-  
ses silos détruits.

D'après la tradition, ces débris appartiennent à des maisons dont la forme était circulaire et qui étaient construites moitié au-dessous et moitié au-dessus du sol ; leur toit en pignon était soutenu par un seul poteau.

Les habitants de ces singulières demeures étaient de haute taille, d'une férocité et d'une sauvagerie révoltantes. Si leurs maisons étaient isolées les unes des autres, c'est qu'ils étaient doués d'un trop mauvais caractère pour s'astreindre à la mitoyenneté. C'est du moins l'explication qui en est donnée.

D'ailleurs, il y avait bien une autre raison pour que ces constructions fussent ainsi faites : un de ces sauvages tombait-il malade, il n'avait aucun secours à espérer de ses voisins. Quant à sa famille, elle était partie dès qu'elle avait pu se suffire, et chacun de ses membres vivait pour son compte. Il fallait donc que le moribond se guérît par lui-même ou se résignât à la mort.

Le jour où elle lui paraissait inévitable, il sciait le bas du poteau sur lequel s'établait son toit, et se couchait en attendant que le moment fût venu.

Lorsqu'il sentait ses forces l'abandonner, il les retenait un instant par un suprême effort, d'un coup de pied renversait le poteau, et se faisait ainsi un tombeau de la maison dans laquelle il avait passé sa vie.

N'y a-t-il pas plus d'une analogie entre ces hommes

que l'on désigne sous le nom de Djouahla (1) et les cyclopes de la Fable ?

Cé genre de ruines se trouve en grand nombre entre Maalet-Rhamdâne et Djebel-Nadhor; on en rencontre aussi d'isolées, soit dans la montagne, soit dans d'autres parties du pays peu fréquentées, comme la forêt d'Anif (2) et celle de Bou-Mahni.

Elles affectent la forme d'un entonnoir autour duquel sont dispersées des pierres, dont quelques-unes semblent avoir été travaillées.

Le nom de Djouahla se rattache souvent aux singularités naturelles qui abondent dans ces montagnes; les roches situées au nord, à trois ou quatre kilomètres de Dra'-el-Mizane', et connues sous le nom d'Hadjeur-bou-Lehia (*pierre de l'homme à la barbe*), datent, s'il faut en croire la légende, de l'époque à laquelle vivaient ces fabuleux personnages.

Leur dénomination d'Hadjeur-bou-Lehia se rapporte sans doute à l'aspect de l'une de ces pierres, qui représente, si l'on veut, une tête d'homme barbu; mais elles sont aussi nommées El-Aroussa (*l'épousée*), en souvenir de la catastrophe dont fut cause et victime une nouvelle mariée.

Un jeune homme de grande naissance et habitant le Djerdjera était allé prendre femme chez les Flisset-Oum-el-lil.

(1) On applique aussi le nom de Djouahla aux Romains.

(2) Voir plus loin à l'article Forêt et à l'Historique des tribus des Ksor-et Seubkra.

Comme il la ramenait chez lui , en grande pompe , à la tête de ses amis et serviteurs , il s'arrêta pour déjeuner là où se voient aujourd'hui les pierres en question.

La jeune épouse s'assit , tenant son enfant entre les bras ; fait , qui prouve qu'elle était veuve , ou qu'en ces heureux temps on était encore nouveau marié , même après neuf mois de mariage . Il advint que le marmot s'étant avisé d'être malpropre , la pauvre femme ne trouvant pas sous la main ce qui lui était nécessaire , eût la fatale idée de se servir d'un morceau de pain en guise de linge .

Le eiel , indigné de voir ce qu'il destinait à la subsistance de l'homme employé à un usage aussi opposé , métamorphosa les mariés , l'enfant et toute l'escorte en pierres qui ont conservé la position que chacun avait en ce terrible moment . Ainsi , en se plaçant à l'ouest , et avec de la bonne volonté , on voit l'Aroussa tenant encore sur son sein l'enfant , cause première d'un si grand malheur .

---



## **CHAPITRE II.**

Une histoire détaillée de toutes les tribus de la Kebailie Djerdjerienne m'entraînerait trop loin. Je ne ferai donc que citer pour mémoire, en relevant toutefois les événements remarquables qui s'y rattachent, celles de ces tribus qui sont depuis longtemps soumises à notre domination, pour m'occuper plus spécialement des autres.

Je suivrai pour ces descriptions la grande ligne du partage des eaux, c'est-à-dire le sommet du Djerdjera, en allant de l'ouest à l'est.

La partie sud n'offrira pas un long sujet d'études, bien que tout ce qu'on a écrit sur son compte laisse beaucoup à désirer.

C'est sur la partie nord, circonscrite par les montagnes et par le rivage de la mer, que j'essaierai d'appeler l'attention du lecteur.

C'est là plus que partout ailleurs qu'on trouve le Kebaïle exempt des effets de notre civilisation, malgré nos récentes conquêtes ; c'est là qu'on peut le voir dans toute son originalité et vraiment digne de fixer les regards de l'observateur.

Dans la première partie de ce travail, j'ai expliqué ce que sont que les formations dites confédération (*Kebila*), tribu (*Arch*), village (*Dachera*, en kebaïle *Thadderth*), et j'en ai donné l'idée la plus générale. On remarquera dans les pages qui vont suivre que ces formations ne sont pas astreintes à des règles aussi rigoureuses qu'on pourrait le croire.

Je vais compléter en le détaillant, le tableau dont je n'ai d'abord donné qu'une esquisse.

Les grandes confédérations comprises entre le Djerdjera et la mer, sont : Guechtoula, Aïth-Sedka, Zouaoua proprement dit, Zouaoua de l'est, Aïth-Iraten, Aïth-Aïssi, Maatka, Flisset-oum-el-lil, Flisset-Behar, Aïth-Ouaguenoun, Aïth - Djennad, Aïth-R'obri, Oued-el-Hammam.

Les indigènes donnent le nom de Zouaoua, ou plutôt de Gaouaoua (1) aux gens de la partie comprise entre le Djerdjera et l'Oued-Sebaou.

Il ne faut pas en conclure que ces gens forment entre eux une confédération unique. Le nom seul est commun à tous, ce qui ne les empêche pas d'être divisés; aussi les ai-je désignés par *Zouaoua proprement dits* et

(1) Dans le midi de la France, on désigne sous le nom de *Gavoua* et *Gavouach*, les habitants des montagnes, Alpes, Cévennes, Auvergne.

*Zouaoua de l'est*, pour éviter la confusion qui résulterait de l'étude simultanée d'un trop grand nombre de tribus. Cette division est donc toute conventionnelle.

Aux confédérations principales se rattachent les tribus qui, sans en faire partie intégrante, en ont de tout temps suivi les phases politiques.

---

## CONFÉDÉRATION DE GUECHTOULA.

Adossée à la partie nord du Djerdjera et déployée sur tout un côté de la vallée de Bour'ni , la confédération des Guechtoula touche à l'est à celle des Aïth-Sedka et à l'ouest à la tribu des Nezlioua.

Les Guechtoula se composent de six tribus qui occupent chacune un terrain affectant la forme d'une bande plus ou moins large , et s'étendant ainsi du haut en bas de la montagne.

Voici les noms de ces tribus en allant de l'ouest à l'est. Frekat , 7 villages, 250 fusils (1); Aïth-Smahil , 15 villages, 500 fusils ; Aïth-Koufi , 40 villages , 350 fusils ; Aïth-Mendes , 6 villages , 300 fusils ; Aïth-Bou-r'edane , 4 villages , 250 fusils ; Aïth-Bou-Haddou , 9 villages , 550 fusils; totaux 54 villages et 2,300 fusils.

Notre domination ne s'est guère étendue sur cette confédération que depuis l'établissement du Bordj-Dra'-el-Mizane, la soumission des Guechtoula n'offrait aucune garantie antérieurement à cette époque.

(1) Il faut entendre par *nombre de fusils* , celui des individus propres à porter les armes. Cette observation s'applique surtout à ce qui regarde les tribus anciennement soumises , lesquelles ont vendu une grande partie de leurs armes ; mais chez les tribus récemment conquises, le nombre de fusils indique à très-peu de chose près celui des combattants.

Le 12 juin 1845, les généraux Marey et d'Arbouville, attaquant Ben-Salem, khalifat d'Abd-el-Kader, dans les montagnes des Ouled-el-Aziz, eurent à combattre les guerriers des Guechtoula accourus au secours de leurs voisins.

Le 19 janvier 1846, le maréchal Bugeaud s'avança par les Aïth-Khalfoun et les Nezlioua, pour couper la retraite à Abd-el-Kader qui venait d'être battu à Cherak-el-Teboul ; mais, en apprenant que l'émir s'était enfui dans l'Oued-Sahel, par le Tenia-Djabboub, le maréchal prit le parti de n'aller pas plus avant.

Comme on le voit, les Guechtoula n'avaient pas encore été attaqués directement; aussi en concevaient-ils une confiance qu'il importait de faire disparaître.

Le 19 mai 1849, le général Blangini, venant d'Aumale, descendait des hauteurs de Sidi-Rahmoun, et, après deux jours de combat, forçait ces montagnards à faire des offres de soumission.

Malheureusement, aucun établissement n'ayant pu alors être fondé sur ce point, il en résulta que nos nouveaux serviteurs reprisent bientôt leurs allures d'indépendance. Aussi, en punition des secours par eux prêtés au chérif Bou-Bar'la, les voyons-nous attaqués de nouveau, au mois d'octobre 1851, par le général Pelissier, alors gouverneur général de l'Algérie par intérim.

Cette attaque, qui porta principalement sur les Aïth-Koufi et Aïth-Smahi, et qui avait été précédée de l'incendie des villages des Maatka, décida les Guechtoula à demander l'Aman (1). Mais avant de se retirer, le génè-

(1) *Aman*, pardon.

ral Pelissier fit construire sur une position dominant la vallée de Bou-r'ni , un établissement qui , si petit qu'il fût , n'en présenta pas moins aux yeux des indigènes , le premier acte valable de prise de possession.

Cinq années se passent dans la plus parfaite tranquillité ; les Kebaïles en profitent pour réparer leurs maisons , et cultiver non seulement leurs propriétés , mais encore des terres qu'ils louent aux tribus de la plaine ; aussi les traces de misère qu'un trop long état de guerre et d'insoumission ayant laissées chez eux ne tardèrent-elles pas à disparaître . Tout portait à croire qu'ils ne consentiraient qu'avec peine à abandonner le bien-être qu'ils s'étaient acquis par leur sage conduite , pour se jeter dans les hasards d'une nouvelle insurrection . D'ailleurs , l'apparition de Bou-Bar'la chez les Aïth-Sedka , la révolte des Aïth-Djennad et l'expédition du général Randon , au mois de juin 1854 , le soulèvement de la vallée du Sebaou , au commencement de l'année 1856 , les avaient trouvés inébranlables .

Cependant le 29 août 1856 , obéissant à la voix de Sid-el-Hadj-Amor , l'ancien Oukil de la zaouia de Sid-Abd-Rhamam - bou - Keberine , ils font déflection et tournent contre nos auxiliaires les armes qui , la veille , servaient encore à repousser nos ennemis . Excités par les guerriers des Zouaoua , Aïth-Iraten , Aïth-Sedka , qui viennent se joindre à eux , ils s'avancent , le 2 septembre , sur le Bordj-Dra'-el-Mizane qu'ils espèrent emporter ; la brusque attaque d'un escadron de chasseurs d'Afrique et de quelques compagnies d'infanterie les frappe de stupeur et les met en déroute , ce qui ne les empêche pas de tenter une

deuxième surprise le surlendemain. Repoussés encore avec des pertes sensibles, ils sont désillusionnés sur la valeur des promesses du marabout agitateur, et ne songent plus qu'à défendre leur territoire.

Nos troupes, arrivant de tous les côtés à la fois, présentent bientôt une masse assez considérable pour permettre de commencer les opérations. Le général Yusuf lève son camp de Dra'-el-Mizanc et monte chez les Frekat, où le général Gastu, vient le rejoindre avec sa brigade, qui déjà était en avant à côté du Bordj-Bou-r'ni. Dès lors, les escarmouches se succèdent, les villages sont incendiés, les figuiers coupés. Le général porte son bivouac à Maalet-Rhamdan, point culminant du col Djabboub, et, de cette position dominante, il menace les Guechtoula et les Ouled-el-Aziz, car ces derniers commençaient à s'émouvoir au bruit de la poudre et aux excitations des révoltés. Enfin, le général se jette sur les Aïth-Smahil, et fait tomber la zaouia de Sid-Abd-Rhaman, trop longtemps le foyer d'intrigues obscures : le tombeau renfermant les restes du fondateur de l'établissement est seul épargné.

Sur ces entrefaites, arrive le général Raynauld ; il s'avance par le pied des montagnes, tandis que le général Yusuf en parcourt les hauts-cours. Ils combinent une nouvelle attaque contre les Aïth-Koufi, qui sont bientôt forcés dans leurs derniers retranchements, malgré les difficultés énormes que présente le pays.

Le maréchal Randon accouru sur le théâtre de la guerre, combine le mouvement des deux divisions et porte suc-

cessivement aux Aïth-Mendes et aux Aïth-Bour'dane , de terribles éoups qui les forent à demander l'aman.

Les Aïth-Bou-Haddou offrent aussi à nos soldats , l'occasion de montrer leur ardent courage. Les villages de cette tribu , bien défendus, sont encore mieux enlevés , et leurs défenseurs obligés de chercher un refuge dans les ravins et chez leurs voisins les Aïth-Sedka ; mais ils persistent dans leur insoumission.

Comme le fait isolé de l'opiniâtreté de ces montagnards ne peut influer en rien sur la tranquillité du pays , le maréchal se retire , laissant confondues et amèrement repentantes toutes ees tribus , auxquelles il ne reste que le souvenir de leur bien-être passé.

L'importance de la zaouïa de Sid-Abd-Rhaman m'oblige d'en dire quelques mots.

La zaouïa détruite par la colonne Yusuf, fut fondée, il y a environ un siècle , par Sid-Abd-Rhaman , qui était un marabout des Bahli , fraction existant encore sur les lieux mêmes. Cet homme avait une telle réputation de piété et du don de prophétie , qu'on venait le consulter de très-loin ; sa mort , eommme toujours , porta à l'exagération les qualités qu'il avait de son vivant , si bien , que les habitants d'Alger, qui déjà lui avaient élevé une koubba sur le territoire des Aïth-Smahir , couçurent secrètement le dessein d'enlever sa dépouille pour la transporter chez eux. Ceux qui furent chargés de cette dangereuse entreprise , vinrent , comme d'habitude , se mettre en oraison devant son tounbeau , et , profitant d'un défaut de surveillance , dérobèrent l'objet de leur convoitise , et le

déposèrent dans la koubba que l'on voit encore au Hammam , près d'Alger.

On se figure la fureur des Kebaïles quand ils apprirent cette soustraction. Il ne s'agissait de rien moins que de marcher sur Alger, et déjà les contingents arrivaient en armes de tous les côtés , quand un des leurs , mieux avisé, donna l'idée de vérifier si un pareil vol avait réellement été commis.

On ouvrit le tombeau , et les restes du saint marabout apparurent à la foule stupéfaite. Il fallut conclure de là , ou que les Algériens <sup>ois</sup> n'avaient rien enlevé , ou qu'un miracle venait de s'opérer. On préféra croire au miracle , et l'on y vit que l'intention formelle de Sid-Abd-Rhaman , était d'être honoré en deux pays à la fois , on lui appliqua l'épithète de Bou-Keberine (*celui qui a deux tombeaux*).

Le fondateur de cette zaouïa en avait fait non-seulement un établissement religieux et hospitalier, mais encore le centre d'une secte dont les membres qui prennent le nom khouane (*frères*) , se doivent mutuellement aide et protection , et s'engagent à obéir aveuglément aux ordres venus du scheikh principal. Cette secte est fort répandue , surtout dans l'est de nos possessions , et l'esprit qui l'anime, est bien loin de nous être favorable.

Les adeptes se recrutaient dans toutes les classes , leur admission était accompagnée de certaines cérémonies destinées à en rehausser l'importance. On les enfermait pendant plusieurs jours dans une pièce obscure , où ils étaient soumis à un régime de diète qui ne tardait pas à provoquer des hallucinations; on en profitait pour leur faire prêter les plus terribles serments.

Rendus au jour, la plupart rentraient dans la vie ordinaire, attendant les ordres supérieurs; quelques-uns, les plus fanatisés, se faisaient derwîches et allaient prêchant dans les pays lointains.

On prétend qu'un article du règlement laissé par le fondateur de la secte, ne permet à aucun de ses parents de prendre en mains la direction des affaires de la zaouïa. A la mort du scheikh, son remplaçant devait être le premier pèlerin qui, revenant de la Mecque, se présenterait pour demander l'hospitalité. On conçoit combien il était facile de venir en aide au hasard, en se portant sur les routes et en n'acceptant comme hôte dans la zaouïa même, que celui sur le compte duquel on était fixé d'avance.

Quoiqu'il en fût, voici ce que j'ai pu recueillir sur l'historique de cet établissement.

A la mort de Sid-Abd-Rhaman, la zaouïa resta quelque temps sans chef, et malgré les prudents avis des gens sensés, un désordre complet menaça son existence. Tout allait de mal en pis, quand on s'avisa de consulter les écrits que le défunt marabout avait laissés, et l'on y trouva qu'il désignait pour son successeur, Sid-Ali-Ben-Aïça, taleb (1), dont l'origine était marocaine. Par une modestie vraie ou calculée, cet homme ne voulut point d'abord, accepter une pareille charge, se jugeant incapable de la remplir. Mais les Kebaïles n'entendant pas qu'un établissement religieux, qu'ils considéraient comme une source de bénédictions pour le pays, tombât en dé-

(1) *Thaleb*, savant, étudiant, au pluriel *tolba*.

cadence, se mirent de la partie; ils s'emparèrent du scheikh récalcitrant qui voulait prendre la fuite, et l'obligèrent à se rendre aux vœux du testateur. En définitive, Sid-Ali-Ben-Aïça finit par s'acquitter de ses fonctions avec beaucoup d'intelligence et d'adresse.

Son successeur, Sid-Mohamed-ou-Bel-Kacem, se sentant trop faible pour assumer sur lui une pareille responsabilité, céda sa place à Sid-El-Hadj-Bachir qui semblait avoir les qualités requises pour faire un bon administrateur. Malheureusement, il ne convint pas aux Kebaïles, et se retira chez les Beni-Aïcha (1). L'anarchie recommença, et devint telle, qu'on vit une femme avoir l'audace de prendre en mains la direction des affaires; mais elle fut bientôt expulsée pour faire place à Sid-el-Hadj-Amor, qui venant, dit-on, du pèlerinage de la Mecque, fut arrêté pendant qu'il se dirigeait vers l'ouest, d'où il est originaire.

Peut-être est-ce en se basant sur l'article du règlement sus-mentionné que ce choix eut lieu.

La construction du poste français de Dra'-el-Mizane, en face de la zaouïa, dut faire éprouver un mortel déplaisir à Sid-el-Hadj-Amor; cependant il eut soin de cacher son ressentiment sous des apparences jésuitiques, dans le but de mener à bonne fin les projets qu'il mûrissait.

Une nuit, après s'être entretenu jusqu'à onze heures du soir avec ses tolba, sans que ceux-ci se doutassent de ses intentions, il prit la fuite, emportant les richesses

(1) Tribu entre l'Oued-Corso et l'Oued-Isser

pécuniaires que renfermait le trésor, et laissant pour le commandant de Dra'-el-Mizane une lettre dans laquelle il prétendait expliquer les motifs qui le faisaient agir.

« Je me retire , écrivait-il , car je vois que le libre exercice de l'Islamisme est entravé; la preuve en est bien évidente , puisque les pèlerinages au tombeau de Sid-Ab-Rhaman ont diminué de beaucoup ainsi que les dons volontaires par lesquels nous pouvions venir en aide aux malheureux , et donner de l'instruction aux tolba. Autrefois , des navires de l'état transportaient gratuitement de l'est à l'ouest les musulmans qui voulaient honorer les restes du fondateur de la zaouïa : aujourd'hui , cela ne se fait plus ; ceux qui veulent venir nous visiter en troupe , sont obligés d'en demander la permission , etc., etc. »

Tel est le résumé de cette lettre mensongère qu'il terminait en protestant de ses intentions de ne jamais se mêler d'affaires politiques.

En août 1856 , on a vu comment il savait tenir sa parole ; il est vrai que , pour s'excuser , il pourrait alléguer qu'un ange lui était apparu , qui , de la part de Dieu , lui avait donné l'ordre de monter sur le cheval qu'il trouverait tout sellé et bridé à la porte de sa maison , et d'entreprendre la guerre contre l'infidèle ; et l'on comprendra qu'entre un ordre du Très-Haut , et une parole donnée à un chrétien , il n'y a pas d'hésitation possible.

Pourtant , malgré l'origine céleste qu'il donnait à l'insurrection , il a été forcé d'abandonner à leur malheureux sort les populations qu'il avait remuées , et lui-même ,

s'est trouvé obligé de se rendre à nous , pendant l'expédition du printemps 1857.

Ce scheikh , peut être considéré comme le dernier de la zaouïa. Après sa fuite , il fut bien remplacé par Sid-Mohamed-el-Bjaoui , descendant du fondateur ; mais les khouanes continuèrent leurs relations avec Sid-el-Hadj-Amor, qui, outre son titre, qu'il tenait de Dieu même et non des chrétiens , avait encore le mérite de fuir comme un malheureux proscrit , ce qui rappelait l'hégire du prophète lui-même.

Outre les dons immenses que la piété des vrais croyants faisait à la zaouïa de Sid-Abd-Rhaman, cet établissement était encore alimenté par l'impôt que devaient de toute obligation, fournir annuellement les membres de la secte, par des produits de propriétés assez considérables , et par ceux des quêtes qui se faisaient périodiquement dans un cercle fort étendu.

Les troupeaux de la zaouïa , sans être immenses , étaient les plus beaux du pays. Quant au nombre de têtes qui les composaient , nul ne pouvait le savoir ; le téméraire qui aurait osé les compter eût payé de la vue son audace sacrilège.

Je dois aussi parler de la zaouïa qui existe chez les Aïth-Koufi , non pour son importance, qui n'est pas grande, mais à cause de son fondateur Sid-Ali-Bou-Nab (1) , qui était un faiseur de miracles émérite. Nous avons déjà vu comment il prédit la ruine de la famille de

(1) Sid-Ali à la grosse dent; *Nab*, au propre , ne s'applique qu'aux défenses d'animaux.

forgerons qui habitaient la forêt de Bou-Mahni. Voici encore une curieuse série de ses prédictions ; elles concernent des tribus entières et furent presque toujours faites à propos d'un manque d'égards envers le saint homme.

« Les Nezlioua seront des ânes sans valeur.

« Les Frekat seront tous chefs , mais aucun ne commandera.

« Les Aïth-Smahil commercent sans prendre de repos.

« Les Aïth-Koufi seront toujours des impies qui perdront leur temps à invoquer Dieu.

Les Aïth-Mendes achèteront toujours des grains et n'en auront jamais assez.

« Les Aïth-Bou-R'dane seront comme des souris insaisissables.

« Les Aïth-Bou-Haddou seront des chacals auxquels il ne manquera que le cri.

« Les Mechtras seront toujours semblables aux bœufs, mais ils ne laboureront pas.

» Les Ouled-El-Aziz seront des chiens auxquels il ne manquera que l'aboiement.

« Les Aïth-Meddour seront des sangliers auxquels il ne manquera que le grognement. — — —

« Les Mchedalla seront toujours des juifs et des juifs de la pire espèce.

« Les Aïth-Yalla ne cesseront d'être semblables à des timables marabouts. »

Ces derniers sont seuls épargnés.

Pour ce qui est des autres tribus , des motifs de haine

personnelle ont dicté les anathèmes dont il a plu au derwiche de les gratifier.

Ainsi , à son arrivée chez les Frekat, choqué d'être reçu avec indifférence , il demanda les chefs , et sur la réponse qui lui fut faite , qu'il n'y avait pas chez eux de chef supérieur , il fit la prédiction qu'on vient de lire.

Ayant convoqué les Aïth-Smahil à une réunion générale , il se trouva que la plupart des hommes commençaient au loin ; de là leur condamnation à voyager sans cesse.

Parmi les nombreux miracles dus à ce marabout , je citerai celui qui a rapport à une pierre énorme qui porte son nom , et que l'on voit à mi-eoteau , entre les Mechtras et la fraction de Sid-Ali-Mouça , au lieu dit El-Euch-Afalkou (*le nid du milan*).

Il était en visite chez Sid-Ali-Mouça ; la conversation tomba sur la manière d'exécuter des prodiges ; chacun d'eux prétendait avoir des secrets et des prières insaillibles pour réussir.

De part et d'autre on revendiquait la suprématie , on s'échauffait.....

« — Eh bien ! s'écria Bou-Nab , par ta puissance fais donc rouler dans le ravin ce rocher que tu vois au sommet de la montagne..

« — Volontiers , répondit Sid-Ali-Mouça ; mais à la condition que tu l'arrêteras avant qu'il n'arrive au fond.

« — Soit.

Aussitôt le rocher s'ébranle et se précipite avec fracas , brisant , broyant tout sur son passage ; sa vitesse aug-

mentant d'une façon effroyable , il semblait peu probable qu'il serait possible de l'arrêter au milieu de sa course : pourtant il en fut ainsi.

Au moment même où le bloc énorme faisait un de ses plus terribles bonds , Bou-Nab étendit la main vers lui et le fit retomber inerte sur le sol , d'où il n'a plus bougé depuis.

Il fallait en conclure que la puissance de l'un des marabouts valait bien celle de l'autre.

Les six tribus qui forment la confédération des Guechtoula sont séparées par esprit de parti de la manière suivante :

Les Aïth-Bou-Haddou , Aïth-Mendes , Aïth-Smahil , se rattachent au sof des Flissa , Ir'il-Imoula , Aïth-Zmenzer et Aïth-Mahmoud ; les Aïth-Bourd'ane , Aïth-Kousi et Frekat se rangent avec les Aïth-Sedka , Mâatka , Mechtras et Ouled-Abd-el-Moumen .

Cette division est , selon ce que l'on rapporte , le résultat de la diversité d'origine de ces tribus .

Un sultan , dont le Hamza (1) subissait les lois , avait un fils nommé Ras , dont la conduite était suspecte . Ce sultan jugea à propos d'envoyer Ras en exil , de l'autre côté des montagnes , dans la vallée de Bour'ni . Ras y établit des habitations pour remiser ses troupeaux pendant l'hiver : c'est ce que l'on appelle un *mechta* . Son nom , ajouté à ce mot , servit à désigner une tribu qui s'est peu à peu formée sur ce point : les Mechtras .

(1) Plaine située au sud du Djerdjera et au nord d'Aumale .

Or, les Aïth-Kousi et les Aïth-Bou-r'edane prennent aussi la même désinence, car ils prétendent à la même origine. C'est ce qui expliquerait la confraternité d'armes qui s'est établie, à certains jours, entre ces trois tribus.

Aujourd'hui on assure encore, dans le pays, que les eaux si abondantes d'Aïn-Seltane, chez les Mechtras, viennent des Aïth-Bou-r'edane, et que le conduit dans lequel elles passent est l'œuvre de Ras.

Dans une guerre qu'à une époque assez rapprochée se firent, malgré leur antique parenté, ces deux tribus, on croyait tellement à l'existence de cet aqueduc que les Bou-r'edane résolurent de couper l'eau à leurs ennemis. Ils creusèrent, dans ce but, une énorme tranchée, au fond de laquelle on entendait déjà l'eau bruire, quand les terres s'éboulèrent et ensevelirent un travailleur, accident qui fit abandonner l'entreprise.

Les Frekat, dont le nom signifie *les fractions*, ont adhéré à la ligue des descendants de Ras, pour avoir en eux un secours contre les Aïth-Smahil, leurs voisins. Ils se composent de trois fractions : Aïth-Matas, Aïth-Bou-Maza, Aïth-Khalouf ; ils paraissent être d'origine arabe et n'être devenus Kebaïles qu'avec le temps.

Peut-être, en principe, ces diverses fractions n'ont-elles été que des azib, autour desquels ont fini par se grouper des habitations.

Les Aïth-Smahil, Aïth-Mendes, Aïth-Bou-Haddou, sont donc à eux seuls la vraie souche des Guechtoula, nom qui, par extension, a été donné aux autres tribus occupant le même système de montagnes.

Du temps des Turcs, les Guechtoula étaient tenus en

respect par la garnison du bordj Bou-r'ni, et payaient un impôt annuel d'environ trente centimes par feu. Mais en vertu de leur caractère inquiet et remuant, ils s'insurgent souvent, et trouvèrent parfois, chez les conquérants, des chefs qui sutrent les dompter.

On parle encore du bey Mohamed qui, de temps à autre, employait à leur égard des stratagèmes dont ils gardèrent longtemps le souvenir. Une fois entre autres, et devant une insurrection qui venait d'éclater, il se retira, ne laissant à Bou-r'ni qu'un petit nombre d'hommes incapables d'empêcher les Kebaïles de se livrer à leurs cultures dans le bas des montagnes.

Le bruit de la mort du terrible bey vint porter à son comble l'insolence des révoltés, et les plus prudents eux-mêmes se décidèrent à descendre. La garnison du bordj, étroitement bloquée, était journalement insultée. Mais, hélas ! que l'on paya cher ce bon temps d'indépendance ! Un jour, un ennemi non attendu se précipita dans la plaine, les troupeaux sont enlevés, et quatre-vingt-dix-neuf têtes coupées aux Aith-Smahil viennent orner les créneaux du fort.

C'était le bey Mohamed qui venait en personne leur prouver que le bruit de sa mort n'était rien moins que fondé,

Le bordj Bou-r'ni est bâti à côté des ruines d'une redoute d'une importance beaucoup moins grande. Jadis, les défenseurs de cette redoute, bloqués par les Kebaïles et entièrement privés d'eau, furent obligés de capituler ; ils ne le firent toutefois qu'après avoir demandé et obtenu l'anaya des marabouts des Bahli pour se retirer

sur Alger. Après leur départ, les fortifications furent rasées.

Plus tard, les Turcs revinrent et construisirent le bordj actuel qu'ils armèrent de huit pièces de canon, et dans lequel ils creusèrent des citernes. Les évènements de 1830 les obligèrent encore une fois à se retirer, et aussitôt éclata l'anarchie la plus complète.

N'ayant plus d'ennemis extérieurs à combattre, les tribus se battirent entre elles. Les Ir'il-Imoula, pour leur compte, soutinrent une guerre de plus de quatre ans.

Moins industriels que les Kebaïles du centre, les Guechtoula sont néanmoins assez riches. Ils ont des grains, beaucoup d'huile et de figues. La forêt d'oliviers de Tiniry appartient principalement aux Aïth-Smahil, Aïth-Mendes, Aïth-Bou-r'dane et Aïth-Koufi.

Les Mechtras possèdent un des plus beaux recoins du pays ; les fruits de toutes sortes s'y récoltent en abondance.

Les Aïth-Bou-Haddou qui se prétendent les plus mal partagés, ne sont pourtant pas à plaindre.

Le ravin par lequel ils communiquent avec les Aïth-Irguen, est couvert de noyers d'une rare beauté.

A l'automne, les Guechtoula, comme beaucoup d'autres tribus, sont obligés de garder leurs jardins de la montagne contre les singes, insolents maraudeurs qui y commettent d'incroyables ravages. Ne se contentant pas de dérober pour satisfaire leur appétit, ces singuliers hôtes gaspillent ce qu'ils ne peuvent manger. Au printemps ils s'abattent sur les champs de blé et d'orge, et après s'être repus, ils s'amusent en pressant les épis dans une main

et tirant les tiges de l'autre , à en faire jaillir les grains , distraction qui leur inspire les gambades et les grimaces les plus fantastiques. On leur fait assez souvent la chasse, mais ils sont difficiles à saisir ; d'abord , disent les indigènes , parce qu'ils courrent sur les rochers les plus à pic comme les chevaux dans la plaine ; ensuite parce qu'ils ont soin de poster des sentinelles chargées de prévenir le gros de la troupe , si le danger devient imminent. On assure qu'une sentinelle qui montre de la négligence est accablée de coups par ses frères ; aussi n'est-il pas rare d'entendre un Kebaïle se plaignant d'avoir été battu à outrance , dire qu'il l'a été *comme un singe en faction.*

Les Aïth-Bou-Haddou surtout , fort exposés aux invasions de ces malfaisants animaux , leur font une véritable guerre. Ils prétendent que les gens de l'une de leurs fractions les approchent de fort près , sans que les singes en conçoivent de l'inquiétude , « chose qui n'est pas étonnante , ajoutent-ils naïvement , puisqu'ils sont d'une même origine . »

J'ai parlé des Mechtras et des Ir'il-Imoula dont les terres sont toutes dans la vallée de Bour'ni , et attenantes à celles des Guechtoula. Je dois aussi faire mention des Chorfa-Ir'il-Guiken , petite tribu de marabouts , située entre les Aïth-Aïssi , Ir'il-Imoula et Aïth-Sedka. Presque toujours étrangère aux dissensions qui ont agité le pays , on ne s'en mêlait que pour engager les divers partis à la paix ; elle s'est pourtant compromise comme les autres dans l'insurrection d'août 1856.

Les Abid de Bour'ni , sont une petite fraction d'origine nègre. Ils ont été de tout temps les serviteurs des conqué-

rants , qui non seulement les dispensaient d'impôts, mais encore leur donnaient chaque année des terres de culture, suffisantes pour leur entretien. Ils habitent la plaine , montent à cheval et nous sont d'une grande utilité pour la police du pays.

Voici la statistique de ces quatre tribus : Mechtras , 5 villages , 310 fusils ; Ir'il-Imoula , un village , 390 fusils ; Chorfa-Ir'il-Guiken , 5 villages , 450 fusils ; Abib , 2 villages , 40 fusils. Total : 13 villages et 800 fusils.

---

## CONFÉDÉRATION DES AITH-SEDKA.

La confédération des Aïth-Sedka est bornée : au nord, par les Aïth-Aïssi et Aïth-Iraten ; à l'est, par les Zouaoua ; au sud, par le sommet du Djerdjera ; à l'ouest, par les Guechtoula.

Elle se compose de six tribus : Ouadhia , 9 villages , 1,045 fusils ; Hal-Ogdal , 9 villages , 585 fusils ; Aïth-bou-Chenacha , 4 villages , 295 fusils ; Aïth-Irguen , 4 villages , 340 fusils ; Aïth-Chebla , 2 villages , 265 fusils ; Aïth-Ahmed , 5 villages , 595 fusils. Totaux : 33 villages et 3,065 fusils.

A l'époque de l'établissement de Dra'el-Mizane ; cette confédération était entièrement insoumise ; mais peu après , quelques chefs se hasardèrent à faire des avances de soumission qui furent acceptées et suivies de celles d'autres personnages plus ou moins influents , si bien que chacune des tribus compta au bout de quelque temps plusieurs scheikh investis (1). Les trois principaux appartaient aux Ouadhia , Hal-Ogdal et Aïth-Irguen.

Malgré les protestations de dévouement que ne cessaient

(1) *Scheikh investi*, reconnu par l'autorité française , et qui a reçu comme marque du pouvoir qui lui est délégué , un burnous rouge , dit *burnous d'investiture*.

de faire nos nouveaux alliés , une certaine agitation régna toujours dans le pays.

Tantôt c'est Bou-Barla qui vient s'y fixer pour l'exciter à la révolte , tantôt ce sont les intrigants des divers partis qui le mettent en émoi .

Enfin, en 1856, le marabout Sid-el -Hadj-Amor, profitant du désordre qui avait pris naissance dans les rivalités des sof, pousse à l'insurrection contre l'autorité du bacha-gha , Sid-el-Djoudi , et par suite contre la nôtre.

Quelques engagements ont lieu entre soumis et insoumis ; mais Sid-el-Hadj-Amor parvient à s'entendre avec les principales tribus du cercle de Dra'el-Mizane. Elles promettent de faire cause commune avec lui , s'il s'avance dans le pays. Pressé de tirer avantages de ces dispositions qui sont l'œuvre de plusieurs *khouane* influents, dont quelques-uns ont le titre de scheikh. Sid-el-Hadj-Amor, musique en tête et drapeaux déployés , marche dès le 24 août sur le bordj que Sid-el-Djoudi a élevé sur l'H'ad-des-Ouadhia ; il est à la tête de nombreux contingents des Zouaoua , Aïth-Iraten et Aïth-Sedka. La défection de nos tribus soumises se laisse déjà pressentir, mais aucune n'ose encore se prononcer. La maison peu ou pas défendue par Sid-Ahmed-Ben-el-Djoudi est au pouvoir de l'ennemi au moment où le goum de Dra'el-Mizane, descendant au galop des hauteurs voisines , vient à donner. Une affaire assez chaude s'engage ; notre caïd Sid-Sliman-Ben-Krif de la tribu des Nezlioua, est tué au premier rang , on se dispute son corps qui finit par rester en notre pouvoir.

Peut-être y a-t-il encore quelque espoir d'arrêter l'au-

dace des insurgés et de relever le courage de nos gens, quand l'officier commandant le cercle est lui-même assez grièvement atteint. Il ordonne la retraite, elle s'opère en bon ordre sur Thizi-n'Tleta, et Sid-el-Adj-Amor vient planter le drapeau de l'insurrection sur les ruines fumantes du bordj de notre bach-agha.

Un moment l'audacieux marabout semble vouloir se diriger vers les Maatka, puis il se jette tout à coup sur les Guechtoula et reprend solennellement possession de la zaouia de Sid-Abd-Rhaman, qu'il avait abandonnée deux ans auparavant.

On sait combien fut éphémère son triomphe ?

L'expédition du printemps 1857, du maréchal Randon, dans les montagnes des Zouaoua, a porté le dernier coup à la résistance qu'affectaient encore les Aïth-Sedka.

Les Aïth-Sedka versaient habituellement entre les mains du caïd turc de Bordj-Bou-rni un impôt ne s'élevant pas à plus de trente centimes par feu. Malgré la modicité de cette taxe, ils se refusaient parfois à l'acquitter, et cela sur les excitations de leurs chefs.

Pour parvenir à ce résultat, ces derniers n'avaient pas toujours besoin d'une occasion que la négligence ou la sévérité du commandement turc aurait pu faire naître.

Ils s'adressaient à l'amour-propre, à l'orgueil de leurs concitoyens ; ils les mettaient en parallèle avec les Zouaoua leurs voisins, que l'on n'avait jamais pu obliger à payer l'impôt ; ils leur exposaient que leur *nif* (1) était

(1) *Nif*, ce mot qui, au propre, signifie nez, est très-fréquemment employé par les indigènes dans l'acception figurée ; il veut dire alors :

en jeu. Suivant que les agitateurs avaient attisé avec plus ou moins d'adresse le feu de la révolte, les montagnards devenaient agresseurs, ou se contentaient simplement de faire acte de désobéissance. Dès ce moment, les Turcs interdisaient, autant qu'il était en leur pouvoir, les communications entre les tribus soumises et les tribus insoumises, et ils attendaient.

On conçoit que l'état de gêne que faisait naître cette mesure, était beaucoup plus supportable pour les riches que pour le commun des martyrs ; cependant, pauvres et riches tenaient bon. D'ailleurs, les principales familles, celles qui étaient à la tête de l'insurrection, se faisaient un devoir d'avancer à qui voulait, des grains dont elles avaient ample provision ; elles prêtaient même de l'argent, rien ne leur coûtait pour soutenir le principe de l'indépendance.

Pourtant, comme le blocus devenait de plus en plus rigoureux, le mécontentement éclatait, et la djemâa ne tardait pas à demander la fin d'un état de choses aussi préjudiciable. Or, c'est là que voulaient en arriver les fauteurs de la discorde.

Avec une singulière habileté, et retorquant les arguments dont on aurait pu se servir contre eux, ils prouvaient au peuple, qu'ils n'avaient adhéré à la rébellion que par la volonté même du peuple; qu'ils avaient tout sacrifié pour obéir à cette volonté, et que pour prix de

amour-propre, honneur. Ainsi, un mari trompé, dit *que son nif a été coupé*; c'est aussi l'expression dont se sert tout individu ayant reçu une insulte grave.

leur dévoûment, ils allaient être, par suite de la paix, livrés à la vengeance des Turcs..... les tribus se résignaient à souffrir en silence.

Enfin, un jour de réunion, les mêmes chefs se présentaient et déclaraient qu'ils aimait mieux assumer tous les maux sur leurs têtes, que de voir leurs concitoyens endurer de plus grandes privations. C'était alors un combat de générosité; mais nos martyrs du patriottisme finissaient par l'emporter; ils faisaient plus, ils allaient jusqu'à offrir la somme qu'exigeait le pacha pour accorder la paix, proposition toujours acceptée, vu l'état de pénurie du plus grand nombre. Ainsi, ces peuples qui n'avaient pas voulu payer le très-modique impôt de trente centimes, étaient forcés de verser en une seule fois entre les mains de leurs ennemis ce qu'ils eussent mis trente ou quarante années à acquitter.

Ce n'est pas que je veuille blâmer le sentiment qui animait la masse, toujours prête à saisir toute chance de secouer un joug qui lui paraissait honteux. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer la facilité avec laquelle elle accordait entière confiance à quiconque venait artificieusement murmurer à ses oreilles le mot magique d'indépendance.

Qu'arrivait-il en effet?

Il fallait rembourser à qui de droit et avec intérêt usuraire les grains, les bestiaux, l'argent qui avaient été avancés, ou, ce qui était plus fâcheux encore, il fallait si on ne pouvait tenir ses engagements, rester éternellement l'obligé de celui qui vous avait secouru dans le besoin.

Les grandes familles, elles, n'avaient qu'à gagner en

fortune et en influence à ces insurrections qu'elles avaient si bien faire naître et fomenter.

D'ailleurs, les mêmes moyens ont souvent réussi, sous notre domination, à remuer les montagnards ; ils serviraient bien certainement encore, si les personnages influents n'avaient fini par s'apercevoir que notre habitude d'aller frapper nos coups au cœur du pays ennemi, les exposait à la ruine tout aussi bien que les plus humbles.

Avant les Turcs, les Aïth-Sedka obéissaient, toujours quand ils le voulaient bien, à un vice-roi du sultan de Bougie qui résidait à Koukou (1). Les renseignements que j'ai pu obtenir dans le pays, sur cette époque qui remonte à environ à 1100 ans, sont très-confus. Je les donne néanmoins quand l'occasion s'en présente, mais sans en garantir l'authenticité. Ces renseignements ont parfois quelques points de contact avec l'*Histoire des Berbères*, d'Ibn-Khaldoun. Je ferai des citations de cet auteur, toutes les fois qu'elles concorderont un peu avec les légendes de nos montagnards.

#### OUADHIA.

Les Ouadhia, situés dans la partie nord de la confédération des Aïth-Sedka, occupent à eux seuls un pâté de collines entièrement détaché des systèmes environnants,

(1) Voir la tribu des Aïth-Yahia.

et séparé de la haute montagne par un pays légèrement montueux et d'un accès facile.

Cette tribu compte neuf villages groupés en quatre fractions (1).

Thagmounth-el-Djedide , faisait autrefois partie des Aïth-Amor-ou-Faïd de la confédération des Aïth-Aïssi. La position de ce village , et surtout celle de ses terres de culture , l'a obligé à se réunir aux Ouadhia. Ce fait s'est accompli par suite de guerre et bien avant l'arrivée des Français en Algérie,

Outre leur division en fractions , les Ouadhia sont partagés en plusieurs sof' , dont je signalerai seulement les derniers mouvements.

Avant 1838 , les trois partis Aïth-Azen , Aïth-Mâamar et Aïth-Mouça-ou-Yacoub , vivaient en bonne intelligence , quand une querelle de prédominance se forma chez ces deux derniers sof qui trouvèrent chacun des soutiens dans les Aïth-Azen et Aïth-Maamor. De ces dissidences , naquirent deux nouveaux sof , les Ouled-Yacoub et les Ouled-Inet-Amor ; toutes les anciennes nuances s'y fondent aujourd'hui en une seule.

La tribu des Ouadhia est la plus riche comme la plus forte de la confédération des Aïth-Sedka. Ses terres de labour sont assez étendues , elle exporte de l'huile , des figues sèches et même des fruits verts.

(1) Je ne cite dans l'historique de chaque tribu , que les villages remarquables par leur industrie , par les faits qui s'y sont passés , ou les traditions qui s'y rattachent.

Pour tous les noms de village et la statistique , voir aux tableaux à la fin de cet ouvrage.

La plaine d'El-Betha , sur une partie de laquelle se tient le marché du lundi , était autrefois couverte par une épaisse forêt , repaire de brigands et d'animaux féroces. Les voyageurs n'y pouvaient passer sans craindre de faire une mauvaise rencontre. L'incendie , que l'on avait souvent employé , avait été impuissant à détruire des bois et des taillis qui poussaient avec obstination sur un terrain marécageux.

Enfin , un marabout nommé Sid-Mohamed-ou-Rabah , de la tribu des Chorfa , en obtint par ses prières , la destruction instantanée ! Le prodige s'opéra dans la nuit , et je laisse à penser quel fut l'ébahissement des gens des pays voisins , lorsqu'ils trouvèrent un beau matin au lieu et place de la terrible forêt , un terrain magnifique , et avec quel empressement ils le mirent en culture.

Au printemps 1857 , et même après la brillante ascension de nos troupes chez les Aïth-Iraten , les Ouadhia faisaient quelques difficultés pour se soumettre. Mais attaqués par les contingents des tribus soumises , ils se sont promptement rendus , non , toutefois , sans avoir subi deux ou trois heures de pillage.

HAL-OGDAL.

Les Hal-Ogdal , situés au sud-est des Ouadhia , s'étendent sur le rideau de terrain qui rallie ces derniers à la montagne.

Ils se divisent en deux fractions ou petites tribus : les Hal-Ogdal , et les Ouled-Ali-Ouilloul.

Ils sont considérés comme étant d'origine arabe , bien qu'assez avancés dans la montagne. Le nom générique de chacune de ces deux fractions n'est point berbère , Hal-Ogdal sont deux mots arabes , et le mot Ouled par lequel on désigne la deuxième fraction , n'est jamais employé par des tribus réellement berbères.

La première fraction , réunit , sous le nom de la tribu , cinq villages.

Les Ouled-Ali-Ouilloul qui forment la seconde fraction , comptent quatre villages.

Deux sof divisent cette tribu : les Aith-Mohamed , et les Aïth-Hadhi. C'est dans le premier que les Turcs avaient trouvé un appui pour le maintien de leur influence.

Tous les villages des Hal-Ogdal se massent au pied de la montagne de Kourieth qui , vu de la vallée de Bour'ni , semble être perpendiculaire à l'arête du Djerdjera ; Thahachath seul en est assez éloigné , ce n'était en principe qu'une réunion d'azib qui s'est transformée en dachera.

Le bey Mohamed , dont j'ai déjà eu occasion de parler , s'était avancé sur le territoire jusqu'au lieu dit : Temda-el-Makhzen , dans l'intention de pénétrer de là chez les Aïth-Ouacif au milieu desquelles il voulait prendre pied.

Ses troupes régulières étaient peu nombreuses , et incapables de livrer bataille ; aussi , le bey affecta-t-il de ne se présenter qu'en simple pélerin. Son seul désir , disait-il , était l'accomplissement du vœu qu'il avait fait d'abreuver son cheval à la fontaine de Thala-el-Arba , voisine

du village de Bou-Abd-Rhaman. Pour atteindre son but, il avait intéressé à cette tentative plusieurs marabouts qui devaient démontrer aux Kebaïles toute la sainteté du vœu d'un Musulman.

Les Aïth-Ouacif répondirent que, si telle était la seule pensée du bey, il n'avait qu'à s'avancer avec quelques serviteurs, et que l'anaya lui était acquis.

Le généralissime des troupes turques, avait-il quelques sujet de se méfier de cette invitation, pensait-il que sa dignité aurait à souffrir des conditions qui lui étaient faites, ou voulait-il réellement opérer un coup de main ?... Cette dernière hypothèse paraît la plus probable. Quoi qu'il en soit, il insista pour qu'on lui permit d'amener avec lui son corps d'armée.

Les Kebaïles, de leur côté, s'obstinèrent, et toute entente cordiale était sur le point de cesser, quand un vieillard conseilla de remplir plusieurs peaux de bouc de l'eau de la fontaine et de les envoyer au bey. Il fallut bien que celui-ci fût semblant de se contenter de la concession qui lui était faite ; il se retira donc, après avoir fait boire son cheval.

A l'Ouest, et tout près de Thigounsefh ; s'élèvent sur un rocher les ruines d'une tour antique. Ce poste romain est le plus avancé qui existe de ce côté. Il surveillait les mouvements des montagnards et protégeait une belle source dont l'abondance est telle, qu'à sa sortie de terre, elle fait tourner deux moulins à farine, les seuls de la tribu.

Bou-Bar'la a longtemps fixé sa résidence à Mecherek. Il y possédait une maison qu'il dut abandonner à l'époque

où les Aïth-Sedka acceptèrent pour caïd le fils de Sid-el-Djoudi.

La dénomination de Hal-Ogdal veut dire : *Ceux des prairies.*

En effet, cette fraction en possède quelques-unes, mais pas autant que pourrait le laisser croire le nom qu'elle porte.

L'huile et les figues sont les principales ressources des habitants, ils se livrent aussi à un petit commerce de colportage.

#### AITH-BOU-CHENACHA.

Les Aïth-Bou-Chenacha se groupent au pied du Kourieth comme les Hal-Ogdal, mais plus à l'ouest. Ils sont limitrophes des Aïth-Bou-Haddou de la confédération des Guechtoula et comptent quatre villages.

Ces villages se partagent en deux sof que l'on désigne communément par le nom de leurs chefs, l'Hadj-Amor-Inet-Ameran et Achour. Celui-ci se rallie aux Ouled-Inet-Amor des Ouadhia, et l'autre aux Aïth-Yacoub de la même tribu.

Les productions et les mœurs des Aïth-Bou-Chenacha ne diffèrent en rien de celle des Hal-Ogdal.

#### AITH-IRGUEN.

Le pays des Aïth-Irguen est confiné au sommet du

Djerdjera. Autour d'un petit bassin qui renferme le peu de terres labourables de la tribu , se groupent leur quatre villages.

Pas de moulins à huile ou à farine. L'olivier n'y pousse pas , et pour triturer le peu de grains qu'ils consomment , les Aïth-Irguen se servent de petits moulins à bras qu'ils fabriquent eux-mêmes ; cette fabrication est , à vrai dire , leur seule industrie ; ils vendent ces moulins de trois à six francs.

Quoique pauvres et habitant un pays des plus difficiles , les Aïth-Irguen ne voyagent pas comme les autres montagnards. Ils ne sortent guère de chez eux que pour aller chez leurs voisins , s'y associer aux travaux de culture.

Avant la domination française , ils tenaient en charte-privée les Aïth-Meddour , du versant sud , et les traitaient en vassaux : « Ils étaient nos bergers , » disent-ils encore.

Pourtant , et quoique relegués au milieu des rochers où il n'est pas très-facile de les aller chercher , les Aïth-Irguen ne sont pas remuants et font peu parler d'eux. Ils ne forment qu'un sof qui se rattache à celui de Hadj-Amor des Aïth-Bou-Chenacha.

Ensevelies pendant tout l'hiver sous les neiges , les maisons de ces Kebaïles sont très-solidement construites. Au lieu de tuiles , ils emploient pour couvertures une terre blanchâtre et glaiseuse , imperméable aux infiltrations ; cette même terre , avec une addition de fumier d'étable , sert à faire des enduits intérieurs très-solides et qui , par le frottement , prennent un poli égal à celui du stuc.

Le gland étant l'une des principales bases de leur ali-



mentation, les Aïth-Irguen soignent le chêne qui le produit, comme on soigne les oliviers sur les coteaux inférieurs. Leurs noyers, surtout ceux du fond des ravins, atteignent une hauteur prodigieuse ; le fruit en est de bonne qualité, mais il se conserve mal.

On donne le nom d'Aïth-Mimoun à la réunion de cette tribu à celle des Aïth-Bou-Chenacha et Aïth-Chebla, ce qui laisserait supposer une origine commune à toutes les trois.

#### AITH-CHEBLA.

Située entre les Aïth-Irguen et les Aïth-Ahmed, la tribu des Aïth-Chebla quoique avancée dans la montagne, jouit cependant des produits des régions tempérées, surtout dans sa partie basse.

Les deux villages qui la forment sont : Agouni-Ouféroueh et Thizi-Mellal.

Les marabouts de Oulad-Si-Amor, qui ont une origine commune avec la famille de l'ex bach agha Sid-el-Djoudi, sont à la tête de la tribu. On verra plus loin les motifs qui les ont poussés à venir s'établir là.

Ralliés au parti d'Achour des Aïth-Bou-Chenacha, et à celui des Ouled-Iner-Amor, des Oudhia, les Aïth-Chebla ne forment qu'un sof, et sont en opposition permanente avec leurs voisins les Aïth-Irguen.

Ils voyagent peu, ils s'associent, pour les cultures et l'éducation des bestiaux, avec les gens de l'Oued-Sahel.

La fabrication des moulins portatif occupe , à temps perdu , une grande partie des habitants.

AITH-AHMED.

Les Aïth-Ahmed , nommés aussi Ir'zor-Ahmed , *ravin d'Ahmed* , à cause des ravins qui séparent les trois fractions dont ils se composent , sont adossés au Djerdjera , à peu près à la hauteur des Aïth-Irguen , et pourtant la plus basse de ces fractions , celle de Aïth-Bou-Mad'hi , possède beaucoup d'oliviers.

Les Aïth-Bou-Akkach les limitent à l'est.

Cette tribu forme cinq villages.

Deux sof , les Inet-Ali-ou-Mohamed et les Aïth-Amor , sont en opposition constante ; le premier , se rattache aux Aïth-Chebla ; l'autre , aux Aïth-Irguen .

Mal partagés sous le rapport des terres de labour , les Aïth-Ahmed , voyagent beaucoup. Ils colportent en pays Arabe des drogues et de menus objets de toilette de provenance européenne.

Ils fabriquent des moulins à bras , excellent à tailler les grosses meules , et fournissent beaucoup de maçons qui vont exercer leur industrie dans les tribus voisines .

Dans la confédération des Aïth-Sedka , les forces de chaque sof sont équilibrées , mais , elles sont , surtout en

temps de guerre intestine , soumises à des fluctuations dépendantes de la mobilité d'opinions , mobilité si caractéristique chez le montagnard.

Facile à corrompre, il passe sans grandes difficultés d'un sof dans l'autre ; s'il ne tient pas pour personnelle la cause qui a amené la prise d'armes , il consulte son intérêt et se décide en conséquence.

C'est ainsi que dans chaque occasion où il s'est agi pour eux de porter la guerre au dehors , tous les sof se sont alliés. La dernière circonstance qui se présenta, peut être citée comme exemple des mœurs et du caractère des Kebaïles.

En 1831 , les Aïth-Sedka et tous leurs partisans des tribus voisines déclarèrent la guerre aux Ir'il-Imoula. Il est probable que ces derniers auraient fini par succomber, car la défection se mettait déjà parmi leurs alliés , quand un incident vint rompre l'ensemble qui faisait la force de leurs ennemis.

Depuis trois ans déjà , les Ir'il-Imoula étaient bloqués et en butte à des attaques presque journalières. La haine dont ils étaient l'objet , se traduisait en une opiniâtreté peu commune.

Un jour, on apprend que les Aïth-Sedka tournent leurs armes les uns contre les autres !

A quel propos ? Etais-ce pour une question d'intérêt général ? Nullement , il ne s'agissait que d'une question d'individualité violée.

Un homme des Aïth-Meddour s'était permis de tuer pour une légère offense un voyageur des Aïth-Irguen. Or, ces derniers , je l'ai dit , se considéraient comme les

suzerains des Aïth-Meddonr : ils s'indignèrent de ce qu'ils regardaient comme un acte d'insubordination , et il fut convenu en djemâa que la maison du coupable serait réduite en cendres.

Un membre de l'assemblée nommé , l'Hadj - Sliman-Inet-Mouça , se lève pour demander qu'il soit sursis à l'exécution , jusqu'à ce qu'on eût enlevé des grains qu'il avait fait entreposer dans la maison condamnée. La djemâa y consent.

Mais , après un certain temps , la question fut de nouveau et plus vivement agitée ; alors , bien que les grains eussent été maintenus en magasin , et quelles que fussent les énergiques protestations de l'Hadj - Sliman , la sentence déjà prononcée fut exécutée le jour même.

L'Hadj - Sliman , voyant le peu de cas que l'on faisait de lui , en conçut un grand ressentiment. Sa tribu avait , à ses yeux , violé l'anaya qu'il avait demandé et obtenu. Dans sa fureur , il jure de se venger ; il cherche partout des ennemis de ses frères pour les associer à ses projets ; et bientôt la moitié de la confédération fait cause commune avec lui. On se battit alors , et les ennemis communs , les Ir'il-Imoula , furent oubliés.

La querelle prit de telles proportions qu'aujourd'hui encore , les mêmes divisions , les mêmes haines subsistent entre les anciens alliés. Il y a peu d'années , l'animosité des partis , à peine endormie , s'est réveillée de plus belle à l'occasion de l'assassinat commis sur la personne du Schiekh-Amor-Ou-Rhamdan , de la tribu des Aïth-Irguen.

Ce crime attribué non sans raison à un sof opposé ,

agita les esprits de telle sorte que , sans l'intervention du commandant de Dra'-el-Mizane, il est probable qu'une guerre intestine en aurait été la suite.

---

## CONFÉDÉRATION DES ZOUAOUA.

Ainsi que j'ai eu déjà l'occasion de le dire , du nom générique donné à toutes les tribus comprises entre le sommet du Djerdjera , le cours du Sebaou et celui des Aïth-Aïssi , on ne doit pas conclure qu'elles forment une confédération unique.

Les difficultés que présentent les montagnes , leur grande étendue , s'opposent à un rapprochement immédiat entre les cent mille habitants qui les peuplent. Des positions topographiques bien tranchées , des questions d'intérêts locaux , des origines diverses ont concouru à la formation d'alliances qui sont astreintes à se mouvoir dans un cercle assez rétréci . Aussi la partie du pays dont il va être question , peut-elle être divisée en trois confédérations principales.

En m'occupant de chacune d'elles , j'essaierai de faire ressortir la raison d'être de leurs subdivisions.

Ces confédérations à peu près égales en ressource et en force , se classent de la manière suivante :

### CONFÉDÉRATION DES ZOUAOUA PROPREMENT DITS.

Nom des tribus.	Nombre de villages.	Nombre de fusils.
Aïth-Betroun.	Aïth-Yenni.....	7
	Aïth-Ouasif.....	7
	Aïth-Bou-Akkach.....	4
	Aïth-Boudrar.....	6
		24
		4,545.

Nom des tribus.	Nombre de villages.	Nombre de fusils.
<i>Report...</i>	24	4,545
Aïth-Menguelate.....	14	1,350
Aith-Attaf.....	2	540
Hal-Aqbile .....	6	985
Aïth-Bou-Youcef. ....	7	650
<b>TOTAL.....</b>	<b>53</b>	<b>8,060</b>

CONFÉDÉRATION DES ZOUAOUA DE L'EST.

Nom des tribus,	Nombre de villages.	Nombre de fusils.
Aïth-Illiten.....	43	4,090
Aith-Yahia.....	13	4,035
Aïth-Ithourar'.....	26	4,845
Iloula-Oumalou.....	14	4,150
Aïth-Idjer.....	26	2,240
Aïth-Zikki.....	5	225
<b>TOTAL.....</b>	<b>97</b>	<b>7,585</b>

CONFÉDÉRATION DES AÏTH-IRATEN.

Nom des tribus.	Nombre de villages.	Nombro de fusils.
Aïth-Bou-Chaïb.....	9	775
Aïth-Khelili.....	10	610
Aïth-Fraoucen.....	19	4,225
Aïth-Iraten.....	74	4,055
<b>TOTAL.....</b>	<b>112</b>	<b>6,665</b>

Il serait fort difficile de rechercher quels sont les évè-

nements qui ont jeté dans ces âpres montagnes , les peuplades qu'on y trouva aujourd'hui. Les persécutions , les refoulements de nations par suite d'invasions , ont dû y concourir pour une large part ; mais à quelles époques ? c'est ce qu'il n'est plus possible de déterminer.

Je dirai plus loin (1) et toujours d'après des traditions , comment se sont fondés antérieurement à l'islamisme des établissements dont les populations actuelles conservent un vague souvenir. Je citerai seulement ici une légende assez eurieuse , en ce qu'elle laisse supposer que , bien longtemps après le peuplement des pays circonvoisins , la région centrale occupée aujourd'hui par les Aïth-Betroun serait restée inculte et sauvage. Cette légende m'a paru d'autant plus remarquable que les divers indigènes de la bouche desquels je l'ai recueillie ne lui ont jamais fait subir que des altérations touchant quelques points de détails , mais sans importance quant au fond du récit.

A une époque qu'on ne saurait préciser , les montagnes de Zouqua étaient couvertes de forêts et fréquentées seulement par les bêtes féroces , et cette raison engagea je ne sais quel gouvernement d'alors à exiler dans cette contrée abandonnée , les malfaiteurs et les gens coupables ou suspects de crimes politiques.

Ces proscrits , parmi lesquels se trouvaient des individus des deux sexes , s'établirent chacun selon ses goûts , et contractèrent entre eux des alliances. Ils se con-

(1) Voir les tribus des Aïth-Iralen , Aïth-Fraoucen , Zerfaoua .  
Tiguerine , etc.

naissaient pourtant bien peu , car ils arrivaient individuellement ou par petits groupes de pays complètement étrangers les uns aux autres.

Ceux ayant appris un métier, qui pouvaient être de quelque ressource à la colonie , l'exercèrent ; les autres se livrèrent aux défrichements.

Après un certain nombre d'années , de nouvelles familles s'étaient formées et leurs ressources allaient croissant.

Or, leur prospérité inspirant des craintes , le gouvernement qui les avait exilés résolut de les rejeter dans un pays plus désert encore et de les transporter dans le Sahara.

Déjà avait eu lieu un commencement d'exécution de cette mesure sur des déportés appartenant à d'autres montagnes , lorsqu'enfin ceux du Djerdjera reçurent l'ordre de partir. Ils se disposèrent à obéir et , quoiqu'à regret , firent leurs préparatifs .

Mais le moment était venu où leurs souffrances allaient avoir un terme. En effet , la terre dont ils avaient changé la stérilité en une fécondité admirable , ne les paya point d'ingratitude. Elle éleva la voix pour supplier le Tout-Puissant d'empêcher un départ qui devait la faire abandonner.

« Que deviendrai-je , mon Dieu , si tu permets que l'injustice des hommes puisse prévaloir au point de me retirer ces peuplades ! Elles sont composées de gens énergiques qui ont su me fertiliser par leurs travaux. S'ils me quittent , je vais retourner à mon état primitif et redevenir le repaire d'animaux féroces. »

Cette prière, dont l'authenticité m'a été garantie très-sérieusement, monta, paraît-il, jusqu'aux pieds de l'Eternel, qui daigna l'exaucer : le départ n'eut pas lieu ; les exilés purent prospérer comme devant et se multiplier dans leurs montagnes.

Cette légende, dont il semble que l'on peut tirer quelques conséquences, se rapporte dans l'esprit des populations à une époque fort reculée certainement ; mais, je le répète, complètement indéterminée.

On l'applique plus particulièremenr aux Aïth-Betroun.

Sur mon insistance à connaître le nom du chef du gouvernement qui ordonna ces déportations, il me fut jeté le nom de Solimane.

Je ne pense pas que ce nom, malgré sa forme et la croyance des indigènes, ait appartenu à un Musulman. On pourrait, à la rigueur, le rapporter à Solimane *le Grand* ; ce fut en effet sous le règne de ce sultan que les frères Barberousse, en 1534, s'emparèrent d'Alger et massacrèrent ou expulsèrent les tribus qui y commandaient. Mais ces temps rapprochés n'ayant pas de mystères pour nous, une pareille hypothèse n'est pas admissible.

Ce Solimane ne serait-il point plutôt le successeur de Bélisaire, Solomon, qui fut tué en 544, en combattant contre les Maures ? Mais l'histoire ne dit pas que des déportations aient été faites dans ces contrées qui, depuis les victoires du comte Théodore, vers 375, avaient reconquis toute leur indépendance.

Peut-être le mieux est-il, après tout, de n'attacher aucune importance à ce nom. Qui sait s'il ne se rapporte

pas à d'autres événements mal classés dans les souvenirs traditionnels de ces peuples ?

Cherchons la clef de cette légende, dans les guerres qui eurent lieu en 298 de notre ère, et qui, elles, furent suivies de transplantations de familles.

Maximilien Hercule, associé à l'empire par Dioclétien, vint à cette époque prendre lui-même la direction des opérations contre les Mauritaniens révoltés. Ses succès et les moyens qu'il employa pour prévenir le retour des insurrections nous sont confirmés par ce passage d'un panégyrique, qui fut fait en son honneur :

« Tu as combattu, dompté, *transporté* les plus fiers  
« peuples de la Mauritanie, qui se fiaient aux cimes  
« inaccessibles de leurs montagnes et aux moyens de  
« défense dont la nature les avait munis. »

On ne peut s'empêcher d'observer dans cette citation quelques rapports avec la légende. Les sommets inaccessibles dont les approches sont défendues par la nature, sont, il est vrai, assez communs en Algérie; mais ceux du Djerdjera ont cette qualité par excellence. De plus, l'épithète de *ferocissimos*, employée par l'auteur, s'applique de préférence à des peuplades indomptables, telles que devaient l'être celles dont nous nous occupons.

Une inscription (1), découverte à Cherchel, donne bien

(1) Voici la traduction qu'en donne M. Berbrugger : « En reconnaissance de ce qu'il (Aurelius Litua) est revenu sain et sauf avec tous les soldats de nos seigneurs Dioclétien et Maximien, Auguste, après que les Barbares transtagnants eurent été complètement raziés et qu'on eut fait un heureux butin. » *Époque militaire de la grande Kabylie*, page 214.

aux nations vaincues , en ces circonstances , le nom de *transtagnants* (d'au-delà des lacs) ; mais peut-être faut-il croire , et en cela on serait d'accord avec la tradition , que ce surnom ne fut que le résultat de la transplantation.

La légende rapporte en effet qu'un commencement d'exécution avait suivi les ordres donnés par Maximien.

Ne peut-on pas supposer , avec quelque vraisemblance , que les premiers déportés furent envoyés au-delà des Chot (1) , où ils se confondirent avec les Touareg et les Beni-Mzab ?

Des mots dont la signification est totalement oubliée dans la grande Kebaïlie , mais qui y subsistent comme noms de lieux , font , encore actuellement , partie de l'idiome parlé dans les pays du Sahara.

Qu'on le remarque bien , d'ailleurs , de toutes ces considérations il ne s'ensuit pas que Maximien pénétra au cœur des montagnes : elles tendent à prouver , au contraire , que l'édit de proscription qui frappa certaines populations , ne put atteindre les tribus centrales du Djerdjera.

Quant au rôle que joue la terre , il a été indubitablement créé pour flatter l'orgueil des Kebaïles qui s'accommoient assez de penser que Dieu a daigné s'occuper tout particulièrement de leurs affaires. C'est un élément de plus offert au fanatisme de l'indépendance ; car quiconque est convaincu que la protection céleste a couvert son pays , ne peut pas facilement admettre qu'il sera donné à de simples mortels de le subjuger un jour.

(1) Chot ou Scubkra , lacs salés de Sahara.

Il resterait à expliquer comment, avant la transportation ordonnée par Maximien, le Djerdjera était un lieu d'exil pour les malfaiteurs et les individus ayant trempé dans des crimes politiques.

La chronique a arrangé les faits à sa manière : ce qu'il y a de vrai, dans ce qu'elle rapporte, c'est que ce pays dut, de tout temps, servir de refuge à ceux que poursuivait la vindicte des lois ; ses abords difficiles, ses ravins inextricables les mettaient à l'abri de toutes poursuites.

Voilà comment des familles se formèrent d'éléments hétérogènes, voilà comment les régions les plus ingrates se peuplèrent, au fur et à mesure que ces familles s'accrurent, et que les fugitifs devinrent plus nombreux.

Les exactions ou les sévérités du gouvernement de Rome, depuis ses premières conquêtes en Afrique, ont sans doute beaucoup contribué à rejeter dans ces monts inabordables des individus, des familles, peut-être même des tribus entières.

Ainsi s'interpréterait le passage de la légende qui attribue à un seul et même gouvernement une double proscription.

Lorsque, dans la première partie de ce livre, j'ai émis que les Kebaïles des régions djerdjeriennes pouvaient n'être pas autochtones, je me suis appuyé sur la légende qu'on vient de lire, sur celles qui donnent des origines étrangères aux Aïth-bou-Youcef, aux Aïth-Idjermanen, aux Aïth-Fraoucen, aux Aïth-Iraten, etc.

Voici, en outre, quelques faits qui, bien que futilles, au premier abord, finissent par frapper l'esprit de l'observateur, et viennent corroborer mon hypothèse.

Il est d'usage, chez les Aïth-Our'lis, de ne laisser croître autour du visage qu'un léger cordon de poils ; les Aïth-Bou-Akkach, Aïth-Ahmed, Aïth-Irguen, Aïth-Chebla se rasant le dessous du menton jusqu'à la saillie de la machoire inférieure, tandis que les Aïth-Iraten et d'autres tribus laissent pleine liberté à toute leur barbe.

D'où viennent ces usages divers ?

Pourquoi aussi la manière dont on s'embrasse diffère-t-elle ? Les Aïth-Itourar', les Illoula se baissent sur le visage, d'autres se baissent sur la tête, d'autres encore sur les épaules (1).

Est-il bien rationnel de croire qu'un pays aussi resserré puisse avoir des coutumes aussi diverses, sans que les populations qui l'habitent, aient été, en principe, étrangères les unes aux autres.

La diversité des types n'est pas davantage un effet du hasard, elle a bien dû avoir une origine. Or, il n'y a peut-être pas de pays où elle soit aussi remarquable que dans le Djerdjera : depuis l'Arabe au nez aquilin, à l'œil noir, jusqu'au Hun au nez épâté, à l'œil bleu, à la barbe rousse, aux pommettes saillantes, toutes les nuances s'y rencontrent.

Les différences dans la prononciation et jusques dans les expressions, quand elles se produisent dans une région d'une douzaine de lieues carrées, ne peuvent être non plus que le résultat de langages primitifs, ne se

(1) Je ne veux pas parler de la manière dont on embrasse un marabout ; dans toutes les tribus, cette marque de déférence s'exécute de la même façon : on appuie les lèvres sur sa tête.

ressemblant pas entre eux , mais qui se sont peu à peu confondus avec la langue des aborigènes.

Certes , on peut dire , si l'on veut , que le temps a rendu ce peuple autochtone ; mais je penche fortement à croire que de nombreuses colonies se sont implantées dans le pays à diverses époques , et qu'elles ont contribué à former , conjointement avec les quelques habitants existant déjà sur les lieux , la population actuelle.

---

## CONFÉDÉRATION DES ZOUAQUA

PROPREMENT DITS.

Sur les huit tribus qui forment cette confédération, les quatre premières se rangent à part, et prennent le nom de Aïth-Betroun, qui s'intitulent orgueilleusement *le Cœur des Zouaoua*. Les kanoun des Aïth-Betroun sont très-sévères, et ils semblent les observer avec un rigorisme sans égal chez leurs voisins. Il y a peu de voleurs parmi eux, et comme le prouve la statistique, l'industrie y a acquis un développement assez remarquable.

### AÏTH-YENNI.

Cette tribu occupe la partie nord des Aïth-Betroun ; elle est limitée, au nord, par les Aïth-Iraten ; à l'est, par les Aïth-Menguclate ; au sud, par les Aïth-Ouasif ; à l'ouest, par les H'al-Ogdal et les Ouadhia ; on y compte sept villages.

Parmi les industries non relatées dans la statistique à laquelle je renvoie le lecteur, il faut comprendre la fabrication de la poudre ; les Aïth-el-Arba surtout possèdent

un grand nombre de mortiers à trituration. Ce village renfermait aussi dix familles qui , jusqu'à l'expédition de 1857, battaient de la fausse monnaie.

Les armuriers des Aïth-Yenni ont acquis beaucoup d'habileté : ils font des canons de fusil et des pistolets plus estimés que ceux de Tunis.

Les Aïth-el-Arba , qui forment un village assez considérable , tirent leur nom de l'emplacement qu'ils occupent et qui , autrefois , servait de marché à toute la tribu. Ils descendent d'une fraction de forgerons qui étaient installés jadis un peu au-dessous du village actuel, dans un lieu nommé encore aujourd'hui Thigmin-Adhaden (*l'Emplacement des forgerons*) ; mais la population toujours croissante , s'étant sentie trop à l'étroit sur son territoire , se porta d'un commun accord sur la crête, où elle trouva tout l'espace qui lui était nécessaire.

Thaourirth-el-Hadjadje (*le Mamelon du Pélerin*), doit sa formation à une famille dont le chef alla en pèlerinage à la Mecque à une époque où un pareil fait était rare chez les Kebaïles.

Quoiqu'assez important , Thaourirth-Mimoum était autrefois bien plus considérable. Une maladie contagieuse lui enleva sept cents personnes en très-peu de temps , et mit en fuite la partie de la population qu'avait épargnée le fléau. Le cimetière est d'une étendue qui fait croire à la véracité du fait.

Ce fut dans ce temps malheureux que le village , qui n'était désigné que sous le nom de Thaourirth , prit le surnom de Mimoun , dans les circonstances suivantes.

La peste sévissant toujours , l'amin de la localité , assis

sur une pierre, à l'une des portes principales, réfléchissait douloureusement aux calamités qui étaient venues fondre sur une population réputée pour n'avoir jamais fait que le bien. Il vit venir un piéton dont l'extérieur dénotait un étranger et qui s'arrêta devant lui :

— Que veux-tu ? dit l'amin d'assez mauvaise humeur.

— Je veux un mulet pour continuer ma route, car je suis harassé de fatigue.

— Ah !... et qui te connaît ici pour te confier un mulet ?... Je ne sais pas même ton nom ; comment t'appelles-tu ?...

— Mimoun.

— Mimoun ! mais c'est le nom d'un juif et non celui d'un vrai musulman.

— Tu crois ? répondit l'étranger, et toi-même comment te nommes-tu ?

— Je m'appelle Kaci.

— Kaci, mais c'est un nom de chitane (1) et non celui d'un honnête homme, riposta l'inconnu d'un ton d'autorité qui frappa l'amin.

Ce dernier se leva aussitôt, et vint offrir son propre mulet.

— Je te remercie, dit alors Mimoun, mais tu as bien fait de t'exécuter de la sorte, car, sans cela, vous périssiez tous, toi et les tiens. La peste va cesser, je suis un génie chargé de te l'annoncer ; mais, puisque

(1) Chitane, *diable, mauvais sujet*. — Kaci dérive du mot Kaceñ, il paraît que cette abréviation, bien qu'elle soit très-commune aujourd'hui, n'était pas alors fort prisée.

sans respect pour un étranger, tu as osé te moquer de son nom, j'impose désormais ce nom à ton village.

Thiguezirth a été fondé par l'émigration d'une kharouba des Aïth-Abbes de la tribu des Aïth-Ouasif.

On raconte que les hommes de cette fraction s'étant rendus au marché, leur éloignement fut mis à profit par les autres kharouba, leurs ennemis. Les maisons des absents furent entièrement détruites, et les femmes et les enfants chassés du village. Les bannis ne trouvèrent de refuge que chez les Aïth-Yenni, qui leur accordèrent un emplacement pour y éléver des habitations.

Thansaouth équivaut au mot arabe Azib. C'était, en effet, dans l'origine une réunion de maisons isolées, appartenant aux divers villages de la tribu.

De tous les Aïth-Betroun, les Aïth-Yenni sont les seuls qui se soient exposés à nos coups dans le courant de l'expédition du printemps de 1857. Quatre de leurs villages, les Aïth-el-Hacen, Aïth-el-Arba, Thaourirth-Mimoun et Thaourirth-el-Hadjadje, ont été brûlés par les colonnes Renault et Yusuf, pendant que le général de Mac-Mahon livrait chez les Aïth-Iraten l'opiniâtre combat d'Ichariten.

Les Aïth-Ouasif auraient sans doute été traités comme les Aïth-Yenni; mais à la vue de notre marche envahissante, ils firent un prompt retour sur eux-mêmes. Quelques chefs, parmi lesquels se distinguait El-Haoussine-bel-hadj-Arab, décidèrent que la soumission à la France était le seul préservatif aux maux qui les menaçaient. Ils attaquèrent et par les armes et par le raisonnement l'opposition qu'ils rencontrèrent; puis, après

quelques coups de fusil insignifiants, tous les partis tombèrent d'accord et se soumirent.

Les Aith-Bou-Akkachi et les Aith-Boudrar suivirent avec empressement ce salutaire exemple.

#### AITH-OUASIF.

Les Aïth-Ouasif sont bornés, au nord, par les Aïth-Yenni ; à l'est, par les Aïth-Boudrar ; au sud, par les Aïth-Bou-Akkach, et à l'ouest, par les Aïth-Sedka. Ils terminent un petit-contrefort du Djerdjera resserré entre deux cours d'eau, au confluent desquels se trouve le marché du Tleta des Aïth-Yenni.

Cette tribu est divisée en sept villages : Thakichourth, Thikidount, Bou-Abd-Rhaman, Zoubeggaa, Aïth-Abbes, Aïth-Rbah; Thacefth-Ouguemoun.

Ces deux derniers appartiennent à la fraction des Aïth-Bel-Kacem, qui formaient autrefois une tribu dans laquelle étaient compris Thaourirth-el-Hadjadj des Aïth-Yenni, et les Aïth-Ali-Ouarzoun des Aïth-Boudrar.

Par suite de querelles intestines, dont les causes dataient de loin, cette tribu se démembra ; voici comment :

Un sof de Thaourirth-el-Hadjadj ne pouvant plus tenir contre le sof opposé et se voyant sur le point d'être expulsé du village, implora le secours des Aïth-Yenni. La chance venant à tourner, les Aïth-Ouasif prirent fait et cause pour les vaincus. Plusieurs combats s'engagèrent : l'un deux qui coûta la vie à soixante-dix guerriers,

mit fin à la guerre ; mais Thaourirth-el-Hadjadje passa du côté des Aïth-Yenni.

Presque en même temps , les Aïth-Ali-Ouarzoun , sentant qu'ils faisaient partie d'une tribu trop faible , et ne pouvant tenir tête aux attaques incessantes des Aïth-Boudrar , s'incorporèrent à ces derniers.

Il ne restait donc plus que les deux villages des Aith-Rbah et Thacefth-Ouguemoun : il prirent le parti de s'attacher à la fortune des Aïth-Ouasif.

C'est à Bou-Abd-Rhaman que sid-el-Hadj-Amor , l'ex-cheikh de la zaouïa de Sid-Abd-Rhaman-bou-Keberin , avait fixé sa demeure , après sa fuite nocturne.

C'est de là qu'il faisait agir tous les fils de l'intrigue qui devait amener l'insurrection d'août 1856.

On fabrique dans ce village des cardes pour la laine.

Les habitants de Zoubegga confectionnent spécialement des bâts de mulets.

Ceux des Aïth-Rbah se livrent presque tous au commerce des cuirs de bœuf. Il y a aussi dans ce village des fabricants de cire.

#### AITH-BOU-AKKACH.

Cette tribù , la moins considérable des Aïth-Betroun , est adossée au Djerdjera dont le sommet lui sert de limite au sud. Elle est bornée , au nord , par les Aïth-Ouasif ; à l'est , par les Aïth-Boudrar . et à l'ouest , par les Aïth-Sedka.

Elle comprend quatre villages.

La fabrication des cardes pour la laine et de peignes à dents de fer servant à resserrer les tissus de haïk , beur-nous , etc. , est la seule industrie de ces montagnards.

Le village des Ouled-Sidi-Othmane est formé par une réunion de marabouts.

Les Aith-Bou-Akkach ont la réputation d'être très-batailleurs , non pas avec leurs voisins , mais entre eux. Ce qu'il y a de plus curieux , c'est qu'ils ne peuvent se défendre d'avoir le caractère ainsi fait. Ils sont fatidiquement poussés aux querelles intestines par un pouvoir surhumain.

Il y a bien des années de cela , c'était un jour de réunion , et les affaires de la tribu ayant été réglées, la foule commençait à s'écouler, quand Lalla-Khedidja , la maraboute dont la Kouba est sur le Thamgouth , se présenta inopinément.

Elle était descendue du haut de ses rochers , à cheval sur une grosse pierre , monture , il est vrai plus facile à trouver que tout autre , dans ces rocailleuses régions.

Chacun revint sur ses pas pour considérer avec plus ou moins d'impertinence la sainte amazone; un jeune étourdi poussa même l'audace jusqu'à l'apostropher :

— Eh ! Lalla , viens-tu ici pour épouser ce baba cheikh ? (1)

Il désignait un vieillard décrépit et déguenillé.

Les gens de la djemâa , au lieu de reprocher à l'imprudent ses paroles peu respectueuses, se prirent à rire avec

(1) Baba cheikh , *vieux papa*.

une irrévérence telle que la marabouté en fut transportée de fureur :

— Vous souffrez, impies que vous êtes, que vos enfants se raillent des femmes et des vieillards malheureux ! Que la malédiction du ciel tombe sur vous ! Qu'aucune année ne se passe sans que la guerre n'éclate au sein même de votre tribu !

Depuis cette fatale époque, la prédiction n'a pas été démentie par les événements.

Parfois, la fin de l'année approche sans que la paix ait été troublée ; mais tout-à-coup Lalla Khedidja suscite le démon du mal contre ces pauvres Kebaïles. Le vertige s'empare des esprits, et les frères tournent leurs armes contre leurs frères.

#### AÏTH-BOUDRAR.

Six villages composent cette tribu, qui, appuyée sur la haute montagne, est bornée, au nord, par le confluent de deux cours d'eau par lesquels elle est séparée des Aïth-Yenni, et des Aïth-Menguelate. Elle est limitée à l'est, par les H'al-Aqbile ; au sud, par les crêtes rocheuses, et à l'ouest par les Aïth-Ouasif.

Nous avons déjà vu comment les Aïth-Ali-Ouarzoun qui, autrefois, avaient fait partie des Aïth-Belkacem, s'étaient joints aux Aïth-Boudrar.

Malgré cette démarche, les Aïth-Ali-Ouarzoun ont toujours affecté de se tenir à l'écart de la nouvelle tribu que les événements les avaient forcés d'adopter. Bien sou-

vent même ils ont protesté, les armes à la main, contre les mesures prises par les Aïth-Boudrar. D'ailleurs, le territoire qu'ils occupent est entièrement détaché du contrefort habité par ces derniers. Ils couvrent un piton élevé, très-caractérisé et s'apercevant de fort loin. Ils séparent les Aïth-Ouasif des Aïth-Bou-Akkach.

Naguère, la fausse monnaie se fabriquait sur une grande échelle dans ce village. On y confectionne de petits sacs en peau d'agneau, nommés *thazouath*, qui servent de bourse. Deux cordonniers y sont établis.

Le village de Darna, a, dans le temps, appartenu aux Aïth-Attaf, et celui des Aïth-Ouaben aux H'al-Aqbile ; mais par suite de faits dont le récit est une véritable confusion, les Aïth-Boudrar se sont attachés ces deux villages.

Chez les Ir'il-Bouammes, habitait le bach-agha Sid-El-Djoudi. C'est vers la partie nord du village que sont ses maisons, et de plus une koubba, renfermant un cénotaphe en cèdre, élevé à la mémoire du père du bach-agha et de cheikh El-Mançour, chef primitif de la famille.

Ce cheikh El-Mançour, originaire de l'ouest, descendait, dit-on, lui-même de l'un des généraux sarrasins qui ont pris part aux guerres d'Espagne.

Il vint s'établir dans le village des Aïth-Meraou, chez les Aïth-Iraten. Sa réputation comme marabout grandit chaque jour, et il ne tarda pas à prendre rang parmi les puissants.

Mais sa famille ne lui donnait que du souci. Il avait sept enfants mâles qui, s'étant pris en aversion se querellaient sans cesse.

En vain, dans sa vieillesse, voulut-il les amener à des

sentiments plus fraternels , en vain les engagea-t-il à vivre en commun, sans se partager les nombreuses propriétés qu'il laisserait à sa mort : tout fut inutile.

Il céda alors à son fils El-Djoudi, dont l'ex bach-agha est le descendant , ce qu'il possédat chez les Aïth-Boudrar, y compris ses droits aux dons religieux.

Aussitôt qu'El- Djoudi eut fixé sa résidence à Ir'il-Bouammes , un de ses frères , Sid-Amor-Ou-Aïdir, en conçut une vive jalousie ; ses récriminations ne cessèrent que quand son père consentit à le laisser partir.

Sid-Amor-Ou-Aïdir, vint s'installer dans le village de Agouni-ou-Feroueh des Aïth-Chebla (confédération des Aïth-Sedka) pour contrebalancer l'influence qu'El-Djoudi commençait à prendre dans la montagne.

Un troisième frère se transporta avec sa famille dans la fraction d'Adni , des Aïth-Iraten , les autres restèrent chez les Aïth-Meraou , où ils se divisèrent en deux sof.

Le père de notre bach-agha , surmontant tous les obstacles que ses frères lui suscitaient, acquit bientôt une réputation méritée. Son autorité morale s'étendit , et un homme du village d'Ir'il-Igouminen des Ouadhia lui légua, en mourant , des propriétés considérables. Il put ainsi prendre pied chez les Aïth-Sedka , où il sut habilement se former un sof qu'il opposa à celui de son frère Sid-Amor-ou-Aïdir.

A la suite de l'expédition du général Pélissier, à la fin de 1851 , le marabout Sid-El-Djoudi , fils du précédent, se résolut à faire auprès du commandant du poste de Dra'-el-Mizan les premières démarches pour se rapprocher de nous.

Au commencement de 1852, il venait à Alger, et était investi du titre de bach-agha du Djerdjera.

Si dès ce jour, le prestige attaché au nom du marabout Sid-El-Djoudi, ne cessa de l'être à celui du bach-agha, il perdit au moins beaucoup de sa force. On comprend que, dirigée contre nous, son influence pouvait être de quelque poids, mais qu'elle devint nulle quand il s'agit pour lui de seconder nos vues.

D'ailleurs, ce chef n'avait pas une grande valeur personnelle : l'habitude de vivre au milieu des Kebaïles et de régler leurs différends lui avait donné un certain savoir-faire ; mais il était incapable de comprendre des questions de quelque portée. Son orgueil ne pliait que là où ses intérêts étaient en jeu ; et encore, l'a-t-on vu dans le courant de l'expédition de M. le maréchal Randon, avoir des velléités de résistance à la marche triomphale de nos troupes.

Il n'a pu conserver longtemps son attitude de Spartacus ; après quelques jours, il abandonna ses montagnards et se rendit à merci.

Les Aïth-Ouabhen se livrent beaucoup au jardinage. Au pied de leur village, est une belle étendue de terrain, dite Meurdja des Aïth-Ouahben, où l'on cultive principalement le piment rouge.

Ce piment est d'une force peu commune ; il ne faut pas le confondre avec celui qui ne sert qu'à colorer les saucès. Les colporteurs Zouaoua en débitent dans les tribus arabes. Il est d'une saveur acré, et son application sur les muqueuses serait intolérable si elle se prolongeait.

Voici comment on le prépare : après avoir fait sécher

les capsules de cette plante, sur des claies suspendues à l'intérieur des maisons, les femmes les ouvrent pour en extraire la graine qui est jetée. Elles concassent ensuite l'enveloppe rouge avec des battoirs dont le manche est très-long. Avant de se livrer à cette opération, elles ont le plus grand soin de se couvrir, pour que la poussière du piment ne puisse atteindre aucune partie sensible, car elle déterminerait une inflammation qui ne serait pas sans danger. Le produit de ce battage est ramassé dans des peaux de bouc, et porté au moulin où il est réduit en farine, propre à être livré au commerce sous le nom de *Felfel Zouaoui* (*poivre des Zouaoua*).

On sait que les Zouaoua se partagent en deux sof, sof Cheraga (*de l'est*), sof R'raba (*de l'ouest*). Voici leur formation en ce qui regarde les Aïth-Betroun.

Tribus.	Sof Cheraga.	Sof R'raba.
Aïth-Yenni.....	825	500
Aïth-Ouasif.....	730	490
Aïth-Bou-Akkach ...	475	290
Aïth-Boudrar.....	700	525
<hr/>		<hr/>
Totaux .....	2730	1805

Le sof Cheraga l'emporte en nombre, dans toutes les tribus. Chez les Aïth-Boudrar, on trouve le village des Aïth-Ali-Ouarzoun, comptant 330 fusils, qui est tout en-

tier du sof R'raba. Presque tous les autres villages renferment des gens appartenant aux deux partis.

Les quatre tribus suivantes, bien que faisant partie des Zouaoua proprement dits, sont détachées des Aïth-Betroun. Divisées par sof dans leur intérieur, comme ces dernières, elles le sont encore entre elles.

C'est ainsi qu'entre les Aïth-Menguelate et les Aïth-Bou-Yousef, existe une vieille haine qui éclate en toutes circonstances.

AÏTH-MENGUELATE.

Le territoire des Aïth-Menguelate est le plus étendu des tribus de la confédération, sans que pour cela la population y soit notablement plus considérable; cette tribu ne compte pas moins de quatorze villages dont six ont été brûlés par la colonne expéditionnaire du général de Mac-Mahon, en 1857.

Les Aïth-Menguelate occupent le même contrefort que les Aïth-Iraten, qui les bornent, au nord, avec les Aïth-Fraoucen; les Aïth-Yahia les limitent à l'est; les Aïth-Bou-Youcef et les Hal-Aqbile, au sud; les Aïth-Attaf et les Aïth-Yenni, à l'ouest.

Thaourirth-n'Thakdjounth, que nous appelons Thaourirth-el-Kelba, signifie *le piton de la chienne*. Ce surnom lui a été donné à la suite d'un évènement tra-

gique qui fut cause d'une guerre à laquelle plusieurs tribus prirent part.

Un homme des Aïth-Bou-Youcef devait traverser le territoire des Aïth-Menguelate ; mais comme il avait sujet de craindre en ce lieu quelque vengeance , il se présente chez l'un de ses amis de Thaourirth pour le prier de lui accorder son anaya. L'ami était absent , il ne trouva que sa femme, qui lui donna comme sauf-conduit une chienne connue de tout le monde pour appartenir à son mari. Le voyageur se mit en route; mais quelque temps après, la femme vit revenir la chienne seule et ensanglantée.

Ne sachant que penser, elle fait appel aux amis de son époux. Ceux-ci se mettent en quête et ne tardent pas à trouver le corps de l'Aïth-bou-Youcef étendu au fond d'un ravin et percé de coups. On s'indigne d'un pareil acte; deux partis se forment aussitôt , et comme on ne put parvenir à s'entendre , on se battit.

Les gens des villages de Thakdjounth , Aïth-Ailem , Aïth-Slid , Thililith , Aourir-amor-ou-Saïd , Ir'il-Bougueni , Thazga-Mellal se livrent spécialement à la confection des ustensiles en bois , tels que plats , sabots , etc.

On trouve à Igueref-Ousameur des dépôts de drogueries , où viennent s'approvisionner les colporteurs qui parcourent les tribus.

La terre des environs d'Azerou est très-estimée pour la fabrication des poteries ; aussi ce village est-il surnommé Ouquellal (*de la poterie*).

En 1854 , l'apparition de la colonne du gouverneur-général , au sebt des Aïth-Yahia , avait frappé les Aïth-Menguelatc de stupéfaction. Non seulement ils firent

sans retard des démarches de soumission, mais encore ils s'empressèrent d'apporter au camp des charges de fourrage vert, qui leur avait été demandées. Néanmoins, sur les excitations des tribus avoisinantes, ils prirent tout-à-coup les armes et s'attirèrent ainsi la juste punition que méritait leur manque de parole. Une partie de leurs villages, enlevés de vive force, devint la proie des flammes.

Ce que la guerre avait détruit, a été reconstruit par les habitants; seul, le prestige de leur inviolabilité ne s'est pas relevé.

#### AÏTH-ATTAF.

Cette petite tribu, formée de deux villages, Aïth-Daoud et Aïth-Saada, est resserrée entre les Aïth-Boudrar et les H'al-Aqbile.

On se livre chez les Aïth-Saada, à la fabrication d'ustensiles en bois.

Les Aïth-Attaf passent pour ne pas être très-scrupuleux pour ce qui regarde le bien d'autrui. Ils ne se contentent même pas de se voler entre eux, et vont exercer, aux dépens des tribus voisines, leur coupable industrie.

#### H'AL-AQBILE.

Les H'al-Aqtile touchent aux rochers du Djerdjera; ils sont situés entre les Aïth-Yahia, Aïth-Bou-Youcef,

Aïth-Attaf et Aïth-Boudrar. Leur nom, qui signifie *les confédérés*, laisserait supposer une grande entente parmi eux, cependant ils sont soumis tout aussi bien que les autres aux divisions et aux guerres intestines. Ils comptent six villages.

La fabrication des ustensiles en bois occupe les villages d'Agouni-Thaslenth, Aïth-Hamsi, Aith-el-Aziz, Aïth-Meslaïn, Aourir-Ouzemmour. Dans le premier, on fait, aussi en bois des fourreaux pour sabres et couteaux.

Les Aïth-Selane, qui sont au bord d'un cours d'eau, ont des pépinières de figuiers dont ils vendent les plants sur les marchés.

Les Aïth - el - Aziz, font beaucoup de jardinage, et préparent comme les Aïth-Ouabhen du poivre rouge, qui est colporté en pays arabe.

La dénomination d'Aourir - Ouzemmour, signifie le mamelon des oliviers, et pourtant on n'y voit aucun de ces arbres,

Il y en avait, dit-on, autrefois une véritable forêt, qui fut détruite par l'incendie, dans une guerre que les habitants de ce village eurent à soutenir contre les Aïth-el-Aziz. Ces derniers brûlèrent les demeures de leurs ennemis, après les en avoir expulsés ; les oliviers qui apparemment étaient très-rapprochés des habitations furent atteints par les flammes. Les Kebaïles prétendent que, depuis cette époque, on ne peut plus éléver sur cet emplacement des constructions de longue durée, le terrain manquant de consistance. Ils attribuent cet effet aux amas de cendres produites par l'incendie.

Si l'on remarque qu'Aourir-Ouzemmour est à une al-

titude d'au moins 4200 mètres, on pourra, avec beaucoup de raison , refuser de croire à l'incendie des oliviers , ces arbres ne poussant pas à une pareille hauteur.

#### AÏTH-BOU-YOUCEF.

Les Aïth-bou-Youcef , bornés , au nord , par les Aïth-Yahia ; à l'est , par les Illilten ; au sud , par le sommet du Djerdjera , et à l'ouest , par les H'al-Aqibile , composent sept villages qui sont : Thaourirth-Amrane , Thazerouth , Thiferdouth , Thakhelidjth , Aïth - Abdallah , Chlibane , Thizi-Oumalou .

Les Aïth-Bou-Youcef , n'ont ni moulins à farine , ni moulins à huile. Ils se servent de moulins à bras pour moudre leurs grains. Ils extraient l'huile de leurs olives , d'ailleurs peu abondantes , par les procédés primitifs que j'ai décrits dans la première partie de cet ouvrage.

Les habitants de cette tribu , n'ont pas la réputation d'être très - batailleurs , et à tort ou à raison , on fait remonter leur origine à une famille de juifs qui se serait autrefois établie dans la montagne. Sous l'influence de cette tradition peut-être , j'ai cru remarquer chez eux quelques types israélites. Sans rien affirmer à ce sujet , je ferai observer qu'il n'y aurait rien d'extraordinaire dans cette origine , puisqu'avant d'embrasser l'islamisme , plusieurs tribus de la Berbérie professaient la religion juive.

Les deux derniers villages , habités par des marabouts ,

forment une petite fraction appelée Aïth-Khiar , ce sont les plus rapprochés des sommets.

Les divisions de partis , sont plus tranchées dans ces tribus que chez les Aïth-Betr'oun , en ce que des villages entiers , se constituent en sof.

Tribus.	Sof Cberaga.	Sof R'raba.
Aïth-Menguelate.....	900	450
Aïth-Attaf .....	420	420
H'al-Aqbile.....	685	300
Aïth-bou-Youcef.....	200	450
	————	————
Totaux.....	1905	1620

Les quatre tribus dont il vient d'être question , ont été visitées par nos colonnes à la suite du combat d'Ague-moun-Izem , livré le 30 juin 1857 aux contingents kebaïles qui prétendaient arrêter la marche du général de Mac-Mahon. Les Aïth-Menguelate , sur le territoire desquels la résistance avait eu lieu , furent immédiatement punis; mais les Aïth-Attaf , H'al-Aqbile et Aïth-bou-Youcef se hâtèrent de se soumettre et échappèrent ainsi à la dévastation.

---

### ZOUAOUA DE L'EST.

Les six tribus désignées sous le nom commun de Zouaoua de l'est, sont loin de former entre elles une ligue bien consistante. Le plus souvent même, elles sont d'opinions fort divergentes.

J'ai pris le parti de les grouper suivant leur position géographique, pour ne pas trop fatiguer l'attention par des divisions répétées.

### AÏTH-ILLILTEN.

Bornés, au nord, par les Aïth-Yahia et les Aïth-Ithou-rar ; à l'est, par les Illoula-Oumalou ; au sud, par les rochers du Djerdjera ; à l'ouest, par les Aïth-Bou-Youcef, les Aïth-Illilten comptent treize villages, au nombre desquels neuf ont été saccagés par nos troupes à la fin de l'expédition du printemps 1857.

Cette sévère punition qui a frappé aussi les Illoula-Oumalou, et les Aith-Idjer, a mis fin aux hostilités, en prouvant aux montagnards qu'il n'était pas de lieu inaccessible à nos armes,

C'est à Soummeur, qu'était la demeure de Lalla-

Fathma (1) Bent-Cheikh et de sa famille; aussi ce village pouvait être considéré comme un foyer d'intrigues. C'est là que se réunissaient ces fanatiques marabouts qui voyaient à regret que l'autorité française éclipserait bientôt la leur; c'est là que se tramaient ces complots dont on n'avait connaissance qu'au moment où ils allaient éclater.

En 1854, la colonne commandée par le gouverneur s'était approchée de ces lieux; Soummeur avait été épargné. Qu'en avait conclu les Kebaïles? Que ce village était sous la protection céleste, qui n'en avait pas permis la destruction. Les fanatiques ont été tirés de leur erreur, en voyant tourbillonner au-dessus de la mystérieuse demeure des marabouts l'incendie que la main de nos soldats y avait allumé.

La confection des sabots, des plats, des pots et cuilliers en bois, constitue la principale industrie des Aïth-Illiten. Ils ont aussi beaucoup de pépinières de figuiers dont ils tirent un assez bon profit.

Les têtes des sof qui se partagent la tribu, sont dans le village de Thifiskouth et se nomment : Ouled-Kenin du sof Tathani, Ouled-Aïca-ou-Ali du sof Foukani.

#### AÏTH-YAHIA.

Les Aïth-Yahia nommés aussi Aïth-Yahi occupent treize villages. Ils sont bornés, au nord, par les Aïth-bou-Chaïb et les Aïth-Khelili; à l'est, par les Aïth-Ithourar' au

(1) Voir au chapitre V de la première partie.

sud , par les Illiten et les Aïth-bou-Youcef ; à l'ouest , par les Aïth-Menguelate.

Quatre de leurs villages forment une fraction nommée Takka , dans laquelle existe une coutume que l'on retrouve en bien d'autres pays kebaïles , mais qui nous semble être ici plus vivace que partout ailleurs.

Quand naissent entre les familles de cette fraction , des dissensions qu'il est impossible d'éteindre sans avoir recours à la force des armes , les parties hostiles se donnent rendez - vous sur un terrain peu éloigné du village. Rochers , arbres , buissons , tout est réuni sur les lieux pour la guerre d'embuscade. Chacun arrive de son côté , et cherche à surprendre son ennemi. Après une bonne journée de poudre , on se retire en emportant les morts et les blessés , pour recommencer le lendemain si la médiation des neutres est restée sans effet. Pendant tout le temps que durent les hostilités , les affaires ne cessent d'être sur le pied de paix dans l'intérieur des villages. J'aurai occasion de citer dans le cours de cet ouvrage des fractions où l'on était bien loin d'agir comme chez les Takka , et où l'acharnement des combattants était tel qu'on n'y épargnait pas même les femmes.

Sans entrer dans un historique détaillé sur la ville de Koukou , et laissant de côté les renseignements plus ou moins exacts qui ont été fournis sur cette localité par les historiens et les voyageurs , je vais essayer de la dépeindre telle que je l'ai vue.

Koukou est situé à l'extrémité du contrefort qui , se détachant du petit massif connu sous le nom de Sebt des Aïth-Yahia , se prolonge presque exactement vers le nord.

Ainsi que l'ont remarqué les personnes qui ont eu occasion de visiter cette bourgade, Koukou n'a jamais pu être un bien grand centre de population; la configuration du terrain sur lequel il s'élève, ne laisse aucun doute à cet égard. D'ailleurs, il me semble que Marmol donnant à cette ville 1600 habitants, devait être bien renseigné; c'est tout ce que Koukou a pu contenir dans l'enceinte de ses murs, dont les vestiges sont encore assez visibles.

D'après les souvenirs, bien confus, il est vrai, des montagnards du Djerdjera, Koukou était comme une vaste citadelle habitée par un lieutenant du sultan de Tlemcen. Ce lieutenant (*khalifa*) aurait été sous la dépendance d'un vice-roi, qui avait son siège à Bougie. Lorsqu'à l'époque de l'invasion arabe, la désunion se mit dans le vaste empire de Tlemcen, le vice-roi de Bougie et surtout le *khalifa* de Koukou, mieux préservés des insurrections par les difficultés naturelles qu'offrait le pays qu'ils gouvernaient, maintinrent pendant longtemps leur indépendance. Il ne faut pas conclure de là que l'autorité du *khalifa* de Koukou, fut respectée comme à l'époque où elle pouvait, au besoin, s'appuyer sur une force réelle. La force dont il disposa, dès lors, fut toute morale. A l'ombre du drapeau qui représentait la résistance contre les nouveaux conquérants, il exerça peut-être un certain pouvoir; mais ce pouvoir pouvait être, en plus d'un cas, soumis aux exigences des administrés eux-mêmes. Les mœurs, les constitutions politiques des habitants de la montagne, lesquelles remontent à une haute antiquité, semblent assez prouver ce que j'avance.

Le titre de roi de Koukou, dont les historiens décorent les Schioukh qui exercèrent leur influence dans la montagne n'est pas d'une exactitude parfaite. Le besoin de donner une terme de comparaison à des lecteurs comprenant peu la manière dont s'administrent ces contrées, l'ignorance dans laquelle se trouvaient peut-être les écrivains eux-mêmes, expliquent comment furent créés les noms de roi et de royaume de Koukou. Mais il ne faut pas attacher à ces noms les idées de grandeur et de magnificence dont on a l'habitude de doter les cours orientales.

Je dirai cependant qu'au nord et à environ 400 mètres de Koukou est un lieu appelé actuellement Ourthou-Thaaldjeth (*le Jardin de la Princesse*) , ce qui semblerait prouver que le titre de prince aurait été porté par l'un des gouvernants ; mais l'évènement qui a donné lieu à cette dénomination étant tout-à-fait inconnu , il est impossible d'en tirer une déduction sérieuse. D'ailleurs , cette qualification ne doit point paraître extraordinaire pour qui sait avec quelle facilité les indigènes prodiguent les épithètes de sultan , de grand , de glorieux.

Koukou , à l'époque de sa splendeur, était entourée de murailles bastionnées d'un développement de 2000 mètres environ. Ses murs allaient s'appuyer sur un rocher à pic, fortification naturelle, nommée aujourd'hui Azerou-Kuelaa (*le rocher à pic*).

Trois portes donnaient accès dans la place ; l'une, regardant le nord-nord-ouest, était située au bout d'un petit plateau nommé Thamazirth-el-Korraba : on l'appelait Thir'ilthi-el-Medefia (*la crête des canons*).

A côté et au nord-ouest d'Azerou , était la porte dite Azerou-n'Tassassin (*la pierre des hommes de garde*).

Enfin , au-sud du village, et faisant face au Djerdjera, était Thabourth-n'Sour (*la porte du rempart*).

C'est à cette porte qu'appartenaient les quelques pierres qu'on remarque en entrant par le sud dans Koukou. Ces pierres sont au nombre de treize , huit à droite et cinq à gauche du sentier. Parmi ces dernières , il en est une longue d'un mètre et une autre légèrement cintrée, ayant sans nul doute servi de clef de voûte , car elle porte pour ornement deux cercles non concentriques et représentant grossièrement un croissant de 20 centimètres de diamètre.

Dans l'intérieur de l'enceinte , et à une centaine de mètres du gros du village , sont deux djemâa : l'une dite Korraba-el-Kadi , renferme les restes d'un chef célèbre, dont les descendants existent encore ; elle n'a rien de remarquable , si ce n'est quelle est ombragée par un frêne de neuf mètres de circonférence à un mètre du sol.

L'autre djemâa , surnommée El-Kebira , est du style sarrazin ; elle est assez vaste , et soutenue intérieurement par deux piliers et deux colonnes d'un certain goût.

Elle est située au pied et au sud-ouest d'Azerou-Kuelaa, et commence à tomber en ruines.

Une antique citerne de neuf mètres de long sur quatre de large se remarque à la partie nord du village ; elle est percée un peu au-dessous de la voûte de deux trous qui devaient donner passage aux eaux pluviales. Elle est aujourd'hui hors de service , quoique encore très-solide.

Cette citerne et quelques autres dont il ne reste que

des vestiges , renfermaient les eaux pour la consommation des habitants , car les sources étaient fort éloignées.

Aujourd'hui , on est obligé d'aller puiser l'eau à plus de deux kilomètres à la fontaine nommée Thala-Guidkou , sur la route qui conduit au Sebt.

Les maisons de Koukou sont assez bien construites ; parmi les matériaux qui ont servi à les édifier, on trouve beaucoup de pierres et de briques provenant d'anciennes démolitions.

Je ne sais si on doit attribuer aux Romains quelques ruines de Koukou , la citerne , par exemple. Pour mon compte , je doute beaucoup. Cette citerne , quoique construite très-solidement , peut être d'origine berbère. Quant aux pierres, ayant appartenu à Thabourth-N'sour, elle sont de belle dimension , mais rien ne dit qu'elles aient été taillées par les Romains. D'ailleurs , la seule inscription que l'on voit à Koukou est arabe , et tronquée de telle sorte qu'il est assez difficile d'en refaire la construction.

Deux canons gisant sur le sol , l'un en plein air et l'autre dans une maison , faisaient partie de l'ancien armement de la ville. Le plus gros de ces canons a deux mètres de long et seize centimètres d'âme; il porte sur une bande en saillie sur la culasse l'inscription arabe : *Amâlem Msthafa.*

En 1855 , ce canon fut monté sur un grossier affût , par un homme de la tribu des Aïth-Ouacif , et fit feu trois ou quatre fois dans les guerres intestines que les sof se livrèrent dans le village. Mais comme on ne mit pas une charge de poudre suffisante , et que , d'un autre côté , les

boulets employés étaient d'un trop petit calibre, les résultats furent médiocres , et prêtèrent à rire.

Cette expérience fut faite en dépit des recommandations de feu le marabout Si-Ali ou Taleb , qui avait prédit que, dès que les partis se serviraient , dans leurs querelles intestines , de ces armes meurtrières , l'ennemi ne tarderait pas à prendre pied dans la montagne. Les événements ont donné gain de cause au marabout.

L'autre canon a un mètre soixante-dix centimètres de long et quatre centimètres de calibre. Il est élégant de forme , et porte , entre la lumière et les tourrillons , un losange renfermant des armoiries qui , je crois , ont appartenu à la maison d'Espagne. Ce canon proviendrait-il du pillage de Bougie , après la prise de cette ville sur don Luis de Peralta ?

En 1854, nos troupes, commandées par le gouverneur général arrivèrent sans coup férir au centre de cette tribu. Elles installèrent leur camp sur l'emplacement du marché du sebt , aux yeux des Kebaïles stupéfaits. Cette position capitale permit de rayonner de là sur les tribus environnantes et de frapper des coups dont l'effet aurait été décisif pour la soumission du pays, si l'on avait pu y fonder aussitôt un établissement militaire. L'heure n'était pas venue , mais cette pointe hardie désillusionna les montagnards sur leur invincibilité et fut un premier pas pour la conquête future.

#### AÏTH-ITHOURAR'.

Les Aïth-Ithourar' sont bornés , au nord et à l'ouest ,

par les Aïth-Yahia ; au sud, par les Illilten ; à l'est, par les Illoula-Oumalou et les Aïth-Idjer.

Ils ne comptent pas moins de vingt-six villages.

Les Aïth-Ithourar', ainsi que les Aïth-Yahia font des filets pour les oiseaux et un engin de chasse nommé izar que j'ai décrit dans la première partie.

Il n'y a point d'ouvriers en métaux établis dans cette tribu ; ils en ont été autrefois bannis par un marabout nommé Sid-Yahia-ou-Amor, dont le fils existe encore.

Les motifs qui engagèrent le marabout à frapper d'os-tracisme tout une catégorie d'industriels, sont trop curieux pour ne pas être rapportés. Il y avait au-dessus d'Ahsfir, un village nommé El-Kalouz dans lequel se trouvait un forgeron marié à une femme jeune et belle. La beauté de cette femme était telle qu'un habitant de la même localité en fut violement épris. Il eut d'abord recours aux séductions pour satisfaire sa passion, mais l'épouse était sage ou plutôt parfaitement surveillée. Sans s'inquiéter des suites de son acte, l'audacieux amant l'enleva pendant une très courte absence du mari. Il n'en fallut pas davantage pour mettre toute la population en émoi ; deux partis se formèrent, l'un en faveur du forgeron, et l'autre soutenant les prétentions de son rival. Après plusieurs combats, le parti du ravis-seur l'emporta et la femme ne fut pas rendue. L'époux déshonoré, ne trouvant plus personne pour l'aider à se venger, dévora son affront et se mit à travailler comme par le passé.

Peu de temps après, se commirent des vols nombreux ; des malfaiteurs inconnus s'introduisaient dans les mai-



sons avec beaucoup d'adresse, ce qui engagea tout le monde à se fournir de serrures. Le forgeron s'empressa d'en fabriquer et les livra à ses concitoyens à un bon marché si incroyable que chaque habitation eut la sienne.

La sécurité était rétablie et les voleurs avaient disparu, quand tout d'un coup, les serrures se détraquèrent, un jour ici, un jour là; il fallut recourir à l'ouvrier qui les avait faites. Celui-ci alléguua un prétexte et se fit remettre toutes les clés pour les reparer. Profitant alors d'une nuit où le vent du sud soufflait avec violence, il fut de porte en porte et les ferma en dehors de façon que personne ne put sortir. Ces précautions prises, il s'arma d'une torche et, se mettant au vent, il alluma un incendie qui fit périr sans exception tous les habitants aussi bien ses ennemis que ses amis qui avaient lâchement abandonné sa querelle.

Cette terrible vengeance excita une indignation générale dans la tribu ; mais que faire ? Le mal était irrémédiable. On se consulta donc seulement en vue de l'avenir, et le marabout Sid-Yahia ou Amor ne trouva rien de mieux que de rendre la sentence de bannissement dont il a été question plus haut. Il aurait agi sinon plus sage-ment, du moins plus logiquement en laissant subsister les forgerons et en exilant les femmes douées de trop d'attraits.

#### ILLOULA-OUMALOU.

Les Illoula-Oumalou sont bornés, au nord, par les Aïth-

Idjer ; à l'est , par les Aïth-Idjer et les Aïth-Zikki ; au sud , par la crête du Djerdjera ; à l'ouest , par les Illilten ; ils possèdent quatorze villages.

Le nom d'Oumalou (*qui est du côté de l'ombre*) sert à indiquer la position qu'ils occupent relativement aux Illoula de l'Oued-Sahel qui ont la qualification d'Ousameur (*du côté du soleil*).

Les gens de cette tribu se livrent surtout au jardinage ; ils vendent des plants de figuiers dont ils ont des pépinières. Ils tournent ou taillent toutes sortes d'objets en bois et voyagent peu.

C'est chez les Ouled-Ali ou Mohamed qu'est la zaouïa de Ben-Dris , dont les tolbas se sont acquis une réputation peu en rapport avec l'idée que l'on se fait généralement d'hommes voués à Dieu et à l'étude. Ces tolbas n'étaient autre chose que des voleurs et des receleurs. Quelques-uns cultivaient bien les lettres , mais la science des lettrés était éclipsée de beaucoup par les exploits de leurs confrères les routiers. La terreur que cette association répandait à plusieurs lieues à la ronde et surtout dans l'Oued-Sahel , a cessé d'exister depuis qu'une sevère surveillance a pu être exercée dans cette vallée. Les tolbas ont dès ce moment bien rabattu de leurs prétentions au libre exercice du vol et se sont résignés à de menues rapines et au recel.

Le mode de recrutement était très-simple, on accueillait dans la zaouïa tous les étrangers , malfaiteurs ou mécontents qui venaient y chercher refuge. Comme il aurait été difficile de pourvoir à la nourriture de tant de monde , il fallait que chaque arrivant se décidât sur la

question suivante qui lui était faite par les chefs : « Veux-tu être taleb de la science ou taleb du bâton ? » Le choix était bientôt fait , et se portait de préférence sur le dernier article. Le néophyte était alors armé d'une sorte de massue ferrée nommée *kezoula* et son devoir était de parcourir les pays voisins et de voler quand l'occasion s'en présentait. Toujours protégés, quand ils n'étaient pas pris sur le fait , par leur titre de serviteur de Ben-Dris, l'audace de ces bandits ne connaissait plus de bornes. Ils en étaient venus jusqu'à percevoir des espèces d'impôts sur quelques tribus , à la condition qu'ils ne les exploitaient pas. Nécessairement ces voleurs en grand devaient voir d'un très-mauvais œil toute réunion d'individus se posant en concurrents ; aussi , étaient-ils ennemis jurés des Djebabra de Bougie , cavaliers qui se permettaient de piller comme eux et au même titre , la vallée de l'Oued-Sahel.

La conquête de la Kebailie a entraîné la ruine de ces singuliers tolbas : ils s'adonnent aujourd'hui à la culture de leurs jardins , et peut-être quelque peu au recel.

#### AITH-IDJER.

Divisée en trois fractions comprenant ensemble vingt-six villages , cette tribu prépondérante peut être regardée comme la tête de la confédération. Elle est bornée , au nord , par les fractions de l'Oued-el-Hammam ; à l'est et au sud , par le sommet du Djerdjera ; à l'ouest , par les Illoula-Oumalou , les Aïth-Ithourar' et les Aïth-R'oubri.

Les Aïth-Idjer cultivent le lin, et en font une toile grossière qui sert à la confection des izar pour la chasse aux perdrix et à des usages divers. Les lais de cette toile sont fort étroits ; ce sont les hommes qui s'occupent de ce tissage, au moyen de métiers qu'ils construisent eux-mêmes.

Pour donner une idée de l'étymologie de certains villages, je citerai celle d'Ir'eraïn. On prétend que le premier qui s'était établi sur ce point, se voyant privé de postérité, vint prier le marabout Sid-Mohained ou Malek de réciter avec lui un fatah pour obtenir du ciel une descendance mâle. Le marabout y consentit, et, au bout de neuf mois, la femme du postulant accoucha de deux garçons magnifiques. Le père se rendit en toute hâte auprès de Sid-Mohamed ou Malek pour lui faire un cadeau et le remercier de sa puissante intervention. Sa joie ne lui permettant pas de mesurer ses paroles, il s'écria d'aussi loin qu'il aperçut le saint homme : « Louange à Dieu ! me voilà enfin père de deux Ir'eraouen (1) ! » Ce terme familier, entendu de beaucoup d'assistants resta comme sobriquet à tous ses descendants.

Le nom de El-Hadj (*pèlerin de la Mecque*), ajouté à celui des descendants du marabout Sid-Amor, est, dit-on un peu usurpé. A une époque où le pèlerinage de la Mecque n'était pas chose facile, Sid-Amor chercha à se dispenser du sien, en racontant qu'il s'en était acquitté dans un rêve qu'il avait plu à Dieu de lui envoyer. D'abord on protesta contre cet abus de la puissance des songes ;

(1) Sorte d'oiseaux de marais, probablement des grues.

mais comme le brave marabout n'en voulut point démordre, on s'habitua à lui donner ce titre qui est resté dans sa famille.

Entre les Aïth-Idjer, Aïth-Zikki et Aourzelaguen , la montagne renferme beaucoup de grottes , naturelles sans doute , mais que les habitants disent avoir été creusées par les anciens. Ces grottes sont le sujet de fables plus extraordinaires les unes que les autres et passent pour renfermer d'immenses trésors que les Romains en se retirant n'ont pas eu le temps d'emporter avec eux.

Il en existe une du nom de Bou-Khiar que les montagnards ne peuvent voir sans frémir, tant on raconte d'horribles histoires sur son compte. Une autre, nommée Iguenguen, a été le théâtre d'un bien tragique événement dont fut cause une imprudente cupidité. Bien qu'il soit à la connaissance de tout le monde que ces souterrains contiennent des sommes énormes , aucun Kebaïle n'ose s'y aventurer. Mais dès gens de l'ouest , des Marocains , moins accessibles à la peur et ayant fort peu de scrupules, sont continuellement occupés à la recherche des trésors. Nuit et jour on entend le choc de leurs outils contre le roc. Qui les a vus ? personne ; mais la superstition n'en existe pas moins avec toute la valeur d'une vérité. Or, il y a seulement quelques années , un Kebaïle des Aïth-Idjer peu favorisé de la fortune, mais désirant beaucoup faire connaissance avec cette capricieuse déesse , se laissa séduire par les paroles dorées d'un inconnu , qu'il rencontra auprès d'Iguenguen : « Viens , lui disait cet homme , je « te ferai voir plus d'or qu'il n'en faut pour vivre comme « dix sultans.

— « Mais les djenoun ne seront-ils point irrités de « notre audace ? objectait l'Idjeri.

— « Crois-tu que je m'exposerais à leur colère , si par « mes sortiléges , je ne savais être le maître de leurs vo- « lontés ? Viens , te dis-je l ose entrer pauvre dans cette « caverne , tu en sortiras riche à souhait. » En pronon-çant ces dernières paroles , l'inconnu faisait miroiter aux yeux du Kebaïle fasciné des pièces d'or qu'il disait être des échantillons du trésor. Le brave montagnard , partagé entre une peur horrible et une convoitise irrésistible , hésita longtemps ; mais la cupidité l'emporta. Saisissant le beurnous de son guide , qui se mit à murmurer de mystérieuses paroles , il s'engagea avec lui dans les profondeurs de la montagne. A la lueur de la torche qui éclairait leur marche , le Kebaïle pouvait apercevoir sur le sol , quantité de pièces d'or et d'argent; et comme il se baissait pour en prendre : « Laisse donc ces bagatelles , « lui disait l'inconnu , en l'entraînant toujours , et sois « plus calme , sans quoi la vue de ce que j'ai à te montrer « te rendra fou. »

Ils arrivèrent enfin à un endroit où la grotte paraissait finir. Un énorme rocher en saillie contre les parois se mit à pousser des hurlements si effrayants , que l'Idjeri en tomba à la renverse ; mais son compagnon fit bientôt cesser tout ce vacarme , et lui rendit à peu près courage : « Prends ceci , dit-il en lui remettant un énorme mar- « teau , et va frapper ce rocher criard ; il se taira main- « tenant , car j'en ai délogé les djenoun. Frappe-le fort , « et de ses flancs s'écoulera bientôt un fleuve de richesses. » Nouvelles objections de la part du Kebaïle qui avoue qu'il

n'ose guère attaquer seul la terrible roche : « Je ne puis « t'aider, répond l'inconnu , car, pendant que tu travail-leras , il faut que je ne cesse de conjurer les esprits.

Dépêche-toi , huit ou dix coups suffiront. » Au reten-tissement des coups de marteau , succèda bientôt un fracas d'une nature singulière : c'était le roc qui s'ouvrait et laissait échapper tellement d'or que le sol en était inondé; nos gens en avaient jusqu'à mi-jambes.

Le Kebaïle se rua dessus avec frénésie , mais son com-pagnon lui fit comprendre qu'il fallait se mettre en devoir de tout emporter dehors , vu que sa puissance sur les djenoun devait cesser à la fin de la journée et qu'il ne serait plus possible de pénétrer dans ces lieux qu'au bout d'un an. Ils travaillèrent donc avec ardeur au transport du précieux métal ; mais si bien qu'ils firent , ils ne pu-rent arriver à en prendre la centième partie. Cependant le jour baissait ; quoique exténués , nos aventuriers cou-rurent avec rapidité dans les dédales de la grotte pour arracher encore quelques bribes au gigantesque trésor ; quand ils sortirent , le disque du soleil touchait à l'horizon. L'inconnu jugea qu'il était prudent de se contenter de ce que l'on avait ; mais le Kebaïle , que la vue de tant de richesses avait enivré , ne fut pas du même avis. Pen-sant arriver encore à temps , il se précipita dans la grotte, emplit son beurnous de beaucoup plus d'or qu'il n'avait encore fait , et s'empressa de regagner l'entrée. Malheu-reusement le fardeau dont il était chargé ralentissait ses pas ; en vain son compagnon l'engageait-il à accourir au plus vite , notre homme ne voulut rien lâcher de ce qu'il tenait. Déjà il voyait le jour ; il n'était plus qu'à vingt pas

de l'ouverture de la grotte , et se félicitait de son succès, quand il se sentit saisi et tiraillé de tous côtés par une foule de djenoun : le soleil venait de disparaître.

Ce qui se passa alors , nul ne le sait , car l'inconnu prit aussitôt la fuite. Quelques jours après quand on se hasarda à regarder dans l'intérieur de la caverne , on y vit le malheureux Idjeri étendu et réduit à l'état de squelette ; les djenoun avaient dévoré ses chairs , sur son crâne était une inscription en lettres rouges.

Le squelette et l'inscription existent encore aujourd'hui ; mais personne , n'a jamais osé aller voir de près ce que les djenoun pouvaient bien avoir écrit.

#### AITH-ZIKKI.

Les Aïth-Zikki habitent presqu'au sommet du Djerdjera ; ils sont resserrés entre les Aïth-Idjer et les Illoula-Oumalou , et comptent cinq petits villages.

Les gens de cette tribu sont des plus mal partagés : toute leur fortune consiste en troupeaux , qui sont eux-mêmes peu nombreux.

Ils travaillent le bois , dont ils font des plats , des sabots , etc.

Leur faiblesse numérique les oblige à suivre l'impulsion qui leur est donnée par les Aïth-Idjer.

-----

## CONFÉDÉRATION DES AITH-IRATEN.

Des Aïth-Bou-Chaïb, Aïth-Khelili, Aïth-Fraoucen, Aïth-Iraten, j'ai formé une confédération, à laquelle j'ai donné le nom de la tribu principale, quoique à vrai dire il n'y ait pas entre ces tribus la même compacité que chez les Aïth-Sedka et les Aïth-Betroun. Comme elles ont, dans le temps, suivi la ligne de conduite tracée par les Aïth-Iraten, j'ai cru simplifier les divisions en les groupant ensemble, bien qu'actuellement il n'y ait plus rien de commun entre elles.

### AÏTH-BOU-CHAÏB (1).

Cette tribu est bornée au nord et à l'est par l'Oued-Boubehir (Sebaou supérieur), qui la sépare des Aïth-R'oubri et des Aïth-Idjer ; au sud, par les Aïth-Yahia ; à l'ouest, par les Aïth-Khelili.

Ils comptent neuf villages qui se répartissent en plusieurs fractions.

(1) Nous allons suivre maintenant le cours du Sebaou, par la rive gauche, c'est-à-dire que nous marcherons de l'est à l'ouest, revenant ainsi sur nos pas, en laissant au sud les tribus dont il a déjà été question.

Le village d'Aïth-Zellal est le seul qui possède un forgeron.

Les Aïth-Bou-Chaïb s'occupent du tissage du lin, qui se récolte chez les Aith-Idjer et les Aïth-R'oubri.

C'est à cette tribu que cesse l'influence des Aïth-Iraten, ou, pour mieux dire, cette influence y est contrebalancée par celle des Aïth-Yahia et Aïth-Itourar'

#### AÏTH-KHELILI.

Bornés, à l'est, par les Aïth-Bou-Chaïb ; au sud, par les Aith-Yahia ; à l'ouest, par les Aïth-Fraoucen, les Aïth-Khelili s'étendent jusqu'à l'Oued-Sebaou, qui les limite au nord.

Leur population est répartie en dix villages.

Les Aïth-Kheir et les gens de El-Kalâa-Ichenousen (1) fabriquent une grande quantité de vaisselle grossière avec une excellente terre à poterie qui se trouve sur leur territoire ; cette vaisselle se vend sur les marchés.

Je ferai remarquer que le village nommé Tandelest (2) est la formation féminine du masculin Andeles. L'interprétation de ce mot est toute simple, il signifie Andalou, Espagnol, si l'on veut. Cette dénomination laisserait supposer que les conquérants espagnols ont pénétré dans ce pays ; il n'en est rien. Tandelest est habité uniquement par des marabouts. Or, comme j'ai déjà

(1) El-Kalâa signifie lieu difficile à atteindre.

(2) Ne pas confondre avec Tdelles, qui signifie dis, espèce de junc des montagnes.

cherché à le prouver, ces marabouts n'étaient autre chose que des Maures d'Espagne rejetés sur la côte d'Afrique par la force des armes, et qui n'ont trouvé de véritable hospitalité que dans ces montagnes. Si l'on rejette cette supposition, que je crois être celle qui se rapproche le plus de la vérité, il faut chercher, dans des temps plus reculés, l'étymologie de Tandelest et la rattacher au nom des Vandales. En effet, ceux-ci arrivèrent en Afrique en 428, sous la conduite de leur roi Genséric, et y dominèrent jusqu'en 534, époque où Bélisaire parvint à les chasser, après la victoire qu'il remporta à Tricaméron sur leur chef Gilimer. Ce chef, descendant du fameux Genséric, fut fait prisonnier et envoyé dans l'Asie-Mineure.

Les Aïth-Khelili, trop faibles pour agir par eux-mêmes, ont dû forcément suivre la politique de leurs voisins, et principalement des Aïth-Iraten et Aïth-Fraoucen ; aussi, se sont-ils soumis, au printemps de 1857, presque aussitôt que ces tribus ont été attaquées.

#### AITH-FRAOUCEN.

Les Aïth-Fraoucen sont bornés au nord par l'Oued-Sebaou ; à l'est, par les Aïth-Khelili et les Aïth-Yahia ; au sud, par les Aïth-Yahia et les Aïth-Menguelate ; à l'ouest, par les Aïth-Iraten.

Dix-neuf villages appartenant à diverses fractions s'élèvent sur leur territoire.

Quoique n'ayant pas une grande quantité de moulins à huile, cette tribu possède cependant assez d'oliviers ; seu-

lement les olives sont traitées par le moyen primitif décrit dans la première partie. Ce moyen consiste à extraire l'huile par le foulage du fruit et par les lavages des résidus à l'eau bouillante et même froide.

Le village de Bou-Zahrir est composé uniquement de marabouts qui ne prennent jamais les armes ; c'est pourquoi il ne leur est attribué aucun fusil dans la statistique, Il est , d'ailleurs , peu populeux.

Djemâa-Sharidj , que Marmol nomme Gemaâ-Xaarig , est , d'après les archéologues , le Bidil ou Bida ou Sida des anciens.

C'était par là que passait la voie qui unissait Dellis à Bougie, par la vallée du Sebaou. Les ruines romaines y sont nombreuses , mais en très-mauvais état : je ne crois pas qu'aucune inscription ait été découverte jusqu'à ce jour.

Une espèce de médaillon , représentant en relief une tête d'homme et une tête de femme , se voyait , il y a trois ans , parmi les matériaux qui avaient servi à la construction d'une maison située non loin du marché du village. Cette petite sculpture , la seule qui ait été trouvée à Djemâa-Sharidj n'existe plus sur les lieux ; elle est , je pense , au Musée d'Alger.

C'est sur l'emplacement et aux abords du marché dont je viens de parler que se remarquent les ruines les mieux conservées. Un bassin construit en belles pierres sert encore à ramasser les eaux d'une magnifique source. Il existe aussi d'autres bassins plus petits dans l'intérieur du village.

C'est à ces constructions hydrauliques que Djemâa-Sharidj doit son nom , qui signifie réunion des bassins.

D'épaisses fondations se montrent là et là, et d'énormes blocs de pierres taillées ayant sans doute surmonté ces fondations jonchent le sol de tous côtés.

Les maisons du village ont été, en grande partie, édifiées avec les débris de ces antiques ruines ; mais, malgré la qualité de ces matériaux, elles sont de chétive apparence, moins bien bâties et surtout moins bien tenues que celle des Zouaoua.

Rien ne manque pourtant à Djemâa-Sharidj pour constituer un superbe centre de population ; mais, par l'incertitude des habitants, qui sont marabouts, tous les dons que la nature s'est plu à leur octroyer sont sans emploi ou gâchés en pure perte.

Les routes qui aboutissent à Djemâa-Sharidj sont, à cause de la qualité des terres qui se détrempe très-facilement, entretenues avec de grosses pierres qui en rendent le parcours fort désagréable. Ces pierres, dont beaucoup affèctent la forme de dalles, ont fait croire à quelques personnes que les chemins qu'elles recouvrent pouvaient être d'anciennes voies romaines. Il n'en est rien ; car on fera pareille remarque dans les diverses contrées de la Kebailie, où les sentiers sont sujets à devenir par trop boueux pendant l'hiver.

Une mosquée de construction sarrazine s'élève, auprès du marché, d'une façon toute pittoresque ; deux palmiers se balançant gracieusement à côté du minaret lui donnent un charmant aspect : malheureusement, mosquée et minaret sont lézardés en tous sens et ne tarderont pas à se mêler aux ruines qui les entourent.

Les sources qui arrosent les magnifiques jardins du mi-

lieu desquels saillissent les toits de chaume ou de tuiles , sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf , d'après le dire des habitants.

L'originalité de ce chiffre pourrait faire douter de sa véracité , si la légende n'arrivait pas pour corroborer cette assertion.

Or, d'après cette légende , Djemâa-Sharidj n'aurait pas toujours joui de cette abondance d'eau qui en fait toute la fertilité .

Les aqueducs (1) romains s'étant rompus , la plus grande des sécheresses menaçait le village d'une ruine complète ; on était obligé d'aller chercher l'eau au loin et jusque dans l'Oued-Sebaou . Les arbres périssaient faute d'arrosage , et les habitants commençaient même à porter leurs pénates ailleurs , malgré les menaces et les prières des chefs . Ces derniers avisèrent , mais en vain , au moyen d'arrêter l'émigration ; le retour de l'eau pouvait seul amener le retour de la prospérité .

Sur ces entrefaites arriva un étranger . Cet homme originaire de l'ouest , se faisait fort , moyennant salaire , de retrouver les conduits d'eau et de les réparer de telle sorte qu'on n'aurait , à l'avenir , plus rien à craindre de la sécheresse .

L'énormité du salaire , l'absence de tous renseignements sur le compte de notre aventurier soulevèrent des oppositions violentes . On demandait à voir des effets de la science de l'ouvrier avant de rien donner ; mais celui-ci

(1) Ces prétendus aqueducs ne se voient nulle part , et n'existent , je crois , que dans l'imagination des Kebaïles

demandait de fortes avances avant de rien entreprendre. On finit cependant par se déeider à en passer par toutes les conditions qu'il lui plut de faire.

Après quelque temps d'un travail mystérieux dans les roehers du haut Djerdjera, e'est-à-dire à une distance de plus de vingt kilomètres , l'eau reparut tout à eoup au village de Thizi-N'terga (*le col du conduit d'eau*), à dix ou douze kilomètres au-dessus de Djemâa-Sharidj. Alors notre hydroscope mit en réquisition tous les bras de la tribu pour creuser d'immenses canaux souterrains , et peu après l'eau se faisait jour, à Djemâa-Sharidj , par quatre-vingt-dix-neuf issues.

A la joie que fit naître un pareil résultat vint bientôt se mêler, dans l'esprit des gens d'expérience, cette idée que cet habile aventurier qui, pour une fort somme d'argent, avait rendu l'eau et la vie à Djemâa-Sharidj , consentirait , par l'appât d'une nouvelle récompense , à reprendre cette eau pour en doter quelque autre contrée. Cela était d'autant plus à craindre que tous les habitants des villages qui souffraient de la disette d'eau le pressaient de se rendre au milieu d'eux.

On se consulta seerètement , et l'avis de la majorité fut que pour éviter l'accident que l'on redoutait , il fallait crever les yeux de l'ineonnu. On s'empara donc du malheureux , qui ne se doutait de rien et eroyait n'avoir droit qu'à des bénédictions , et, malgré ses prières , on le priva impitoyablement de la lumière.

On sait que la même récompense fut le partage de l'habile mécanicien de l'horloge astronomique de Strasbourg.

On peut conclure de la eoïncidence de ces faits qu'il

est au moins permis de douter de la justice et de la gratitude des hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Thizi-N'terga possède un canon dont les habitants de Koukou revendiquent la possession première.

Un vieillard de Thizi-N'terga m'a assuré que les prétentions de Koukou n'étaient pas fondées, et que cette arme avait été abandonnée, dans le village où elle est actuellement, par Kheir-Ed-Din (4), à l'époque des guerres qui éclatèrent entre ce fondateur de la régence et le chef Ben-el-Kadi, c'est-à-dire vers 1520.

Ce canon est à huit pans carrés; il a deux mètres cinquante-cinq centimètres de long et seulement huit centimètres de calibre. Il ne porte pas d'inscription; mais à sa partie supérieure, et au-dessus de la lumière, on remarque un relief représentant une double croix. Cette double croix n'est-elle pas celle de la maison de Lorraine?

La facture de ce canon en bronze est bonne, et dénote déjà beaucoup d'art en la matière.

Une opinion accréditée chez les Kebaïles, est que les Aïth-Fraoucen descendant des Français. Rien ne s'oppose à ce que cette opinion ne soit basée sur des faits réels. Vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, les barbares, qui depuis longtemps se pressaient sur les frontières de l'empire Romain, y firent la première de leurs invasions. Les Francs qui se trouvaient alors sur la rive droite du Rhin, poussés par les Alamans, se jetèrent sur la Gaule, l'Espagne et abordèrent même en Afrique. Un historien grec

(4) D'autres disent que ce canon a été abandonné par le bey Mohamed, qui après avoir fait une incursion chez les Aïth-Fraoucen du bas de la montagne, se serait fait battre à Thizi-N'terga.

du v<sup>me</sup> siècle , Zosime , rend compte de leur débarquement , et ajoute qu'ils furent repoussés par des troupes venues de la Byzacéne (Tunisie) , en 275. Comme ni lui , ni aucun autre historien ne dit de quelle manière ils retournèrent dans leur pays , il est permis de supposer qu'une de leurs bandes parvint à s'établir dans ces montagnes.

La tribu des Aïth-Fraoucen se rattachait au sof des Aïth-Iraten. Elle a constamment réglé sa marche sur celle de ces derniers.

Le jour où nos colonnes attaquaient , au printemps 1857 les premiers contreforts des Aïth-Iraten , les contingents armés des Aïth-Djennad et Aïth-Ouaguenoun , conduits par le fils du bach aga du Sebaou , entraient chez les Aïth-Fraoucen. Djemâa-Sharidj , par suite d'intrigues habilement menagées , et par la crainte de nos armes , s'était décidé d'avance à se soumettre. Les efforts de nos alliés , se portèrent sur El-Meceloub , Amazoul , Ben-Zahrir . Agouni-Bou-Afir . Thaourirth-Adhen ; ils ne rencontrèrent de résistance nulle part. Néanmoins , on put apercevoir des tourbillons de fumée s'élever au-dessus des villages précités. Ces incendies qui semblaient annoncer la ruine , n'étaient que le signe ostensible que nos alliés tenaient à nous montrer , comme preuve d'obéissance aux ordres que nous leur avions donnés. En définitive , il n'y eut que quelques gourbis de brûlés , et les Aïth-Fraoucen s'empressèrent de se soumettre après un simulacre de combat.

#### AITH-IRATEN.

Les Aïth-Iraten sont bornés au nord , par l'Oued-

Sebaou ; à l'est , par les Aïth-Fraoucen ; au sud , par les Aïth-Menguelate et les Aïth-Yenni ; à l'ouest , par les Aïth-Aissi dont ils sont séparés par l'Oued-Aissi.

Les cinq fractions dont ils se composent , peuvent être considérées , elles-mêmes , comme de petites tribus . Les habitants du pays ne les désignent pas autrement .

Elles ne comprennent pas moins de soixante-quatorze villages .

Le nombre de fusils donné dans la statistique , était précisément celui qui existait avant la conquête du pays ; il a sans doute diminué depuis cette époque . En effet , beaucoup de réfugiés de tribus circonvoisines , sont retournés chez eux après la soumission des Aïth-Iraten , ou se sont enfouis plus avant dans le Djerdjera pour ne point rester à côté d'un bordj français . En même temps , une assez grande quantité d'armes ont été vendues par les gens mêmes de la tribu , soit qu'ils aient jugé qu'ils cessaient d'en avoir besoin sous notre gouvernement pacifique , soit pour acquitter l'impôt de guerre dont ils ont été frappés .

En tenant compte du départ de 100 ou 200 réfugiés , le total de 4,055 fusils , représente à peu près le nombre d'individus propres à porter les armes .

Le commerce des laines en toison ou en tissus occupent les gens de Thiguert-Hala , Ikhelidjen et Aïth-Mimoun .

Les Aïth-Yacoub et Aïth-Hague confectionnent avec beaucoup d'habileté des paniers en roseaux et en osier .

A Aguemoun-Izen , on se livre au commerce des cuirs ; les peaux de bœuf sont achetées sur les marchés au moment de l'abattage de la bête , puis débitées en petits

carrés. Ces carrés constituent la principale chaussure des Kebaïles.

Plusieurs familles d'Afensonou s'occupent spécialement du cardage des laines.

Les habitants de Thacefth-Iguezera et ceux d'El-Mizar travaillent le bois , et en tirent des plats , des pots , qu'ils portent sur les marchés.

Les Aïth-Akerma exercent presque tous la profession de bouchers. Ils parcourent continuellement les marchés, car, ce n'est que là , en Kebaïlie , que se débite la viande.

Les villages de la petite fraction des Aïth-Mouça ou Aïça possédaient beaucoup de mortiers à triturer la poudre , mais cette industrie est morte avec la conquête.

Au moyen de pressoirs à olives , ils compriment les gâteaux de cire, dont ils font un commerce assez important. Les Iattar'en , de la même fraction , se livrent au trafic des huiles.

Le forgeron qui est établi dans ce dernier village , fabrique des sabres , non de l'espèce dite flissa , mais de celle que nous nommons yatagan ; c'est dans le Levant que sa famille a appris à forger ces armes dont le débit lui rapportait beaucoup autrefois.

La teinture des vêtements de femme est la spécialité des Aïth-Attali.

Les gens de Thiaourirth-Tamokhant font avec de la laine , des ceintures de diverses couleurs pour femmes. Ils travaillent encore le lin et brodent avec des fils de nuances assorties , des espèces de capuchons nommés *acheaou* qui font aussi partie de la toilette des femmes ,

Pour faire pendant à la manière dont les habitants de

Takka , de la tribu des Aith-Yahia , font la guerre , je ferai mention de la coutume d'Azouza. Avant la conquête de la Kebailie , les deux fractions qui forment ce village étaient constamment en observation entre elles. Elles habitaient chacune un côté bien distinct. Sous le moindre prétexte . tout le monde courait aux armes , les rues étaient barricadées et la guerre commençait aussitôt. Pour pénétrer dans les maisons , on employait l'instrument nommé *tanhizth* , décrit dans la première partie , et l'acharnement était tel , que l'on n'épargnait même pas les femmes.

De pareilles mœurs jetaient de la déconsidération sur les habitants d'Azouza ; aussi prétendait-on qu'il y avait beaucoup de voleurs parmi eux. Le marabout Sid-Seddikh-ben-Scheikh-ou-Arab était parvenu à faire faire une trêve entre les parties ; mais elle n'eût pas été de longue durée sans notre arrivée.

Si-Seddikh-ben-Scheik-ou-Arab , exerçait , comme on le voit , une certaine influence sur l'esprit des populations , je vais en dire quelques mots , qui serviront aussi à dépeindre la généralité des hommes de son espèce dans les montagnes du Djerdjera. Ce marabout habitait le village de Tacherath , chez les Thizi-Rached , il était à la tête d'un fort parti et nous faisait beaucoup d'opposition. Ce n'est point par lui-même qu'il avait acquis la puissance morale dont il disposait , mais bien par la réputation de sainteté que lui avait léguée son père. Il n'eut pour soutenir cette réputation qu'à employer quelques ruses grossières , afin de laisser croire qu'il ne le cédait en rien , en fait de miracle , à l'auteur de ses jours. Une de ses

spécialités, était de deviner un fait, à l'instant même de sa perpétration , quelle que fut la distance qui le séparât du lieu où il s'accomplissait. Ainsi , un jour, une partie des guerriers de la tribu étaient allés chez les Aïth-Djennad , dans le but d'opérer un coup de main ; malheureusement, ils tombèrent eux-mêmes dans une embuscade et firent des pertes considérables. Si-Seddikh qui avait ses espions, reçut cette nouvelle pendant la nuit. Il réunit aussitôt les membres de la djemâa et leur raconta qu'il venait de voir en songe , qu'un grand malheur menaçait la tribu , sans trop préciser les circonstances. On se livra à des suppositions extravagantes ; mais nul ne pensa que plusieurs hommes du pays avaient trouvé la mort chèz les Aïth-Djennad. Quelques heures plus tard , la fatale nouvelle arriva ; ce ne fut qu'un cri de douleur et de vengeance, mais auquel vint se mêler un cri d'admiration pour l'habile prophète , tout prophète de malheur qu'il était.

L'aïeul de Si-Seddikh était originaire du pays arabe ; il arriva dans la montagne en pauvre derwiche , mais ne tarda pas à se faire un certain renom par ses prédications en faveur de l'indépendance. Il ne cessait d'engager les Aïth-Iraten à s'insurger contre la domination turque et à refuser l'impôt. Les plus grands succès devaient couronner leurs efforts. Après bien des hésitations , on se décida à suivre ses conseils ; mais aussitôt le bey Mohamed parut dans la montagne. La frayeur s'empara subitement des esprits et on commençait déjà à maudire l'instigateur de cette révolte , quand un soldat turc tua son général en lui tirant un coup de fusil dans le dos , entre Agouni-Djilban et Ir'il Guifri. L'ennemi se retira promptement,

et les montagnards virent dans cet assassinat le doigt de Dieu et l'accomplissement des prédictions de succès faites par leur marabout.

Les Aïth-Iraten prétendent que le bey Mohamed fut tué par une de leurs balles.

Soit qu'il eût reçu de l'argent des Turcs , soit qu'il agit suivant sa conscience , la conduite de Si-Seddikh changea après la mort du bey Mohamed. Il engagea les Aïth-Iraten à faire des démarches pour mettre fin à une guerre qui , après tout , nuisait aux intérêts de la tribu. Il n'eut pas de peine à se faire suivre sur ce terrain , et partit pour Alger , escorté des principaux personnages qui devaient informer le dey des bonnes dispositions de leurs concitoyens. Le dey , qui sans doute ne pouvait agir autrement , voulut bien oublier le passé , et décida que les nouveaux soumis , lui paieraient seulement pour la forme un impôt annuel de 25 doros (125 francs) , ce qui faisait au plus un centime par feu. Si-Seddikh et les Kebars enchantés du succès de leur mission , regagnèrent aussitôt leur pays ; mais , à peine avaient-ils mis le pied sur le territoire des Aïth-Iraten , que le marabout remarqua que dans l'un des pans de son burnous , était liée une poignée de balles , tandis que dans l'autre , se trouvait un paquet de poudre. Cet étrange évènement qu'il considérait comme un avertissement de Dieu , le fit réfléchir profondément sans qu'il put en trouver l'interprétation. Cependant , les djemâa s'étaient réunies , et communication des termes du traité leur fut soumise. Contrairement à ce qu'avait espéré Si-Seddikh , la plus violente opposition éclata de tous côtés , et notre pauvre

médiateur fut apostrophé en termes tels, qu'à son tour, il se leva saisi d'indignation : « Ah ! s'écria-t-il , je vois bien maintenant ce que signifiaient cette poudre et ce plomb que j'ai trouvés hier, dans mon beurnous ! Cela exprime assez , que chez vous , ô Aïth-Iraten , nul ne saurait y vivre sans en être muni. Eh bien ! que la guerre soit donc désormais votre état ordinaire , et que votre corne vous frappe dans le ventre ! » Cet anathème a porté ses fruits , car il ne s'est point passé d'années sans que ces populations n'aient eu l'occasion de faire parler la poudre entre elles.

A la même époque , vivait un autre marabout non moins célèbre : on le nommait Si-Sklaoui. Il n'était pas non plus fort emprunté pour faire des miracles. En voici un des plus remarquables. Le bey Mohamed , désireux de calmer la perpétuelle agitation des tribus du Sebaou , conçut le dessein de construire un bordj au lieu dit Thazar'ath , à l'est de Thizi - Ouzou. Un azib appartenant à Si-Sklaoui était non loin de là , et le bey , pour arrondir les dépendances de son bordj , s'en empara.. Mais il comptait sans la puissance surnaturelle du déposé-sédé. Le lendemain , à son réveil , il se trouva métamorphosé en femme et orné des bijoux à l'usage de ce sexe.

On se figure aisément quelle dut être la stupéfaction de notre propre bey. Il ne lui restait plus qu'à congédier son séail.

Heureusement pour lui , il se douta que le coup dont il était frappé partait de Si-Sklaoui; il s'empressa donc de lui restituer ses propriétés et le charme se dissipa , il revint homme comme devant.

La vénération dont on entourait Si-Sklaoui était si grande , qu'à sa mort deux villages se disputèrent l'honneur ou plutôt la faveur de posséder ses dépouilles mortelles.

Les Aïth-Mouça-ou-Amor , chez lesquels Si-Sklaoui avait reçu le jour , prétendaient avoir des droits incontestables à la possession du corps ; d'un autre côté , les habitants de Tala-Amara soutinrent que le vénérable marabout , ayant passé sa vie au milieu d'eux , devait y rester après sa mort , et , sans se soucier des prétentions de leurs compétiteurs , ils l'ensevelirent non loin de leur village .

Les Aïth-Mouça-ou-Amor voyant qu'ils ne pouvaient obtenir de bon gré les reliques auxquelles ils attachaient beaucoup d'importance , les dérobèrent et les enfermèrent dans un deuxième monument .

Quoi qu'il en soit , Tala-Amara est resté pour les Aïth-Iraten le lieu saint par excellence ; l'anaya y règne perpétuellement , et pendant les guerres intestines , les troupeaux des divers partis hostiles pouvaient y paître les mêmes herbages .

En parlant de la tribu des Aïth-Boudrar , j'ai expliqué comme quoi l'ex-bach aga Sid-El-Djoudi était originaire des Aïth-Iraten .

Comme on le voit , cette tribu n'est pas mal partagée sous le rapport des personnages importants ; mais ces personnages n'ont qu'une importance locale qui pâlit singulièrement devant la réputation universelle de celui dont il me reste à parler . Il s'agit de Pharaon , le même qui s'engagea si imprudemment dans la mer Rouge , à la suite de Moïse . Naquit-il dans le pays ? Comment devint-il

roi d'Egypte ? « Nous n'en savons rien , répondent les savants , mais la preuve de la présence de ce roi dans nos contrées est irrécusable. » Voici , d'ailleurs , la légende sur laquelle ils basent leur assertion. Un jour d'été , Pharaon , qui habitait alors chez les Aïth-Iraten , revenait de la tribu des Flisset-oun-el-Lil , où il s'était rendu pour affaires. La chaleur , la fatigue lui firent éprouver le besoin de se rafraîchir. Malheureusement , il se trouvait alors tout au haut d'une montagne , et sans une goutte d'eau. Il est vrai que le Sebaou coulait à ses pieds ; mais il était fort ennuyeux de descendre , ce qui détournait du chemin et faisait perdre du temps. Un autre eût été embarrassé , mais Pharaon trouva tout simple de se pencher et d'allonger son corps jusqu'à ce que sa bouche atteignît l'eau , sans que ses pieds bougeassent de place. Sa soif étanchée , il se releva , rapetissa sa taille aux dimensions ordinaires et reprit tranquillement sa route.

La preuve de ce fait qui , au premier abord , peut ne pas paraître très-véridique , c'est que la montagne sur laquelle s'est opéré cet allongement vertébral , s'appelle encore aujourd'hui le Djebel-Feraonn. Elle est sur la route d'Alger à Thizi-Ouzou , et à douze kilomètres de ce poste.

Les Aïth-Iraten , — dont le nom dériverait de *diriten* , pluriel de *dirit* , qui signifie mauvais , — étaient les moins scrupuleux , les plus remuants et les plus intrigants des Kebaïles. Ils sont aujourd'hui dans l'impuissance la plus complète de faire un mouvement insurrectionnel. Le fort Napoléon , construit sur l'emplacement du marché de l'Arba , peut renfermer une nombreuse garnison. Par sa

position , ce fort servirait de base d'opération dans le cas du soulèvement des tribus de la montagne pour lesquelles il est une menace perpétuelle.

Il est relié à bordj Thizi-Ouzou par une bonne route carrossable que notre armée a achevée en moins d'un mois , bien qu'elle ait plus de 28 kilomètres de développement et que les difficultés à surmonter aient été considérables.

Le village d'Icheraïouen , sur le territoire duquel a été élevé le fort Napoléon , a disparu ; ses habitants ont été s'établir sur des terres qui leur ont été désignées par l'autorité.

Ce fut le 24 mai 1857 que notre armée , campée depuis quelque temps sur la rive gauche du Sabaou , s'ébranla pour entamer chez les Aïth-Iraten la série de combats qui devait amener à composition toutes les tribus du Djerdjera.

Le maréchal Randon avait divisé ses troupes en trois colonnes.

Celle de droite , commandée par le général Renault , avait mission d'enlever les villages des Irdjen.

La division Yusuf , division du centre , avait comme objectif de sa première attaque l'occupation du contrefort ouest des Aïth-Akerma .

Enfin , la division de gauche , que guidait le général de Mac-Mahon , enlevant les crêtes rocheuses à l'est des Aïth-Akerma , devait s'avancer le plus possible pour donner la main aux autres divisions.

Les Kebaïles étaient en nombre , forts de la supériorité que leur accordait l'avantage du terrain et de leur connaissance des lieux .

Pourtant, la première journée de poudre les désillusionna singulièrement sur la valeur de leurs fortifications naturelles.

La division de Mac-Mahon, composée des brigades Bourbaki et Périgot, avait eu à s'emparer de positions d'un difficile accès et à triompher de bien d'obstacles. Et cependant les feux de son bivouac brillaient, le soir, sur les hauteurs d'Imaïnseren, au grand désespoir des Kébaïles qui, la rage dans le cœur, ne cessèrent pendant la nuit de tirailleur sur le camp.

Les brigades Gastu et Deligny, de la division Yusuf, gravissant avec une noble émulation les pentes abruptes qui aboutissent à Ir'il-Guifri, avaient frappé de stupeur les montagnards, par la rapidité et l'ensemble de leurs mouvements. Aussi cette division n'eut qu'un nombre insignifiant de tués et de blessés. Elle campait le jour même de l'attaque à Tir-ilt-el-Hadj-Ali.

Le général Renault, dont la division était partagée en trois colonnes commandées par les généraux Chapuis, de Liniers et le colonel Rose, venait planter son fanion en avant d'Ouaïtèl, après avoir glorieusement combattu toute la journée.

Le lendemain au soir, les principaux des Aïth-Iraten acceptaient, au nom de la tribu, toutes les conditions du maréchal.

Alors, sous l'impulsion intelligente du général Chabaud-Latour, le génie commença les travaux de route qui impressionnèrent les Kébaïles bien autrement que ne l'avaient fait nos plus brillants combats.

La guerre, c'était pour eux la mort de beaucoup des

leurs , la destruction des villages , la dévastation de leurs propriétés , peut-être de forts impôts à payer, mais enfin on pouvait espérer des temps meilleurs et recommencer la lutte.

La route , elle , rampant le long des coteaux , franchissant tout doucement les ravins , perçant avec obstination les rochers qui pouvaient lui faire obstacle , mais s'avançant toujours , toujours , leur semblait un serpent qui venait lentement , mais à coup sûr . mordre au cœur leur antique indépendance.

Ils ne se trompaient pas , les désolés Kebaïles ; car un jour, ils virent sur l'emplacement du Souk-el-Arba , des murs s'élever de terre comme par enchantement , et ils comprirrent que ce fort que nous baptisions du nom de l'Empereur des Français , était pour eux la tombe où devait s'ensevelir tout espoir de révolte.

Mais pendant que nos soldats rivalisaient d'ardeur pour ces travaux dont ils sentaient toute l'importance , les Kebaïles encore insoumis n'étaient pas restés oisifs. En face d'Aboudid que couronnait le camp du général de Mac-Mahon , et sur les pentes en avant du village d'Ichariten , ils avaient activement travaillé à élever des retranchements.

Quand le maréchal se résolut à reprendre l'offensive , la division de Mac-Mahon eut à enlever ces positions.

Des portes d'une épaisseur à l'épreuve de la balle , des troncs d'arbres , venaient se joindre aux pierres et aux broussailles, pour former une fortification dont on croyait en général les Kebaïles incapables.

Le 21 juin , au matin , la division de Mac-Mahon ,

ayant la brigade Bourbaki en tête , s'avancait sur Ichariten.

L'artillerie dirigea son tir sur les retranchements ennemis ; mais les Kebaïles , couchés à plat ventre , laissèrent passer , sans trop s'émouvoir , cet orage de fer et de feu.

Enfin , deux bataillons , l'un du 2<sup>e</sup> zouave et l'autre du 54<sup>e</sup> de ligne , s'élançent à la sonnerie de la charge , et abordent avec intrépidité la position , mais négligent de la tourner.

Alors , sur toute la ligne ennemie , éclata un feu de deux rangs des plus nourris qui redoubla plutôt qu'il n'arrêta l'élan de nos soldats.

Mais , hélas ! quelque courage , quelque énergie que déployèrent les assaillants , ils se virent arrêter net par les obstacles matériels qui s'élevaient devant eux.

Le feu des montagnards ne faiblissait nullement , et il était reçu de face et de flanc.

Il y eut alors dans nos rangs quelque peu d'hésitation ; à cette vue , le général Bourbaki s'élance en avant , son cheval est tué , tandis qu'une balle vient frapper le général de Mac-Mahon lui-même.

Déjà des hurlements de triomphe sont poussés par les Kebaïles. Leurs plus audacieux guerriers se montrent sur les retranchements pour faire feu. Ils s'excitent et se demandent si l'instant n'est pas venu de se ruer sur nos soldats qu'ils croient démoralisés.

A ce moment , éclate une vive fusillade sur la gauche de la position , et les chants de victoire de l'ennemi se changent en cris de rage et de terreur. C'est le commandant Mangin qui aborde les hauteurs. Il a tourné le re-

tranchement à la tête d'un bataillon du 2<sup>e</sup> régiment de la légion étrangère, et poursuit, la bayonnette dans les reins, les combattants ennemis qui hésitent encore à abandonner leurs créneaux.

Prompts à prendre leur revanche, les deux bataillons du 2<sup>me</sup> zouave et du 54<sup>me</sup> de ligne, quoique fort mal-traités, franchissent les obstacles qui ont rendu jusque-là leur courage inutile, et les Kebaïles pourchassés de toutes parts, se jettent dans les ravins de droite ou cherchent à gagner Aguemoun-Izem, à la faveur d'un bouquet d'arbres situé derrière Ichariten.

La brigade Périgot s'empara d'Aguemoun-Izem dans la journée du 30. C'était le dernier village des Aïth-Iraten ; on allait entrer chez les Aïth-Menguelate.

On sait déjà que c'était à la même époque que les divisions Renault et Yusuf opéraient chez les Aïth-Yenni.

---

## AMARAOUA.

Les Amaraoua , qui occupent les deux rives du Sebaou, depuis les Aïth-Fraoucen , jusqu'au Bordj-Sebaou , ne forment pas une tribu semblable à celles qui ont été décrites jusqu'ici. C'est une réunion hétérogène de Kebaïles des pays riverains , d'arabes et même de descendants de Turcs. En effet , quelques-uns de ces derniers , s'étant établis définitivement sous le gouvernement qui a précédé le nôtre , avaient fini par être considérés comme indigènes , et ne se sont pas retirés quand les garnisons turques ont été obligées d'abandonner les bordj.

Les familles arabes sont arrivées fortuitement , soit en aventurières , soit en fugitives. Quelques-unes ne se sont établies dans le pays que par suite d'une transplantation forcée.

Mais la plus grande partie de la population des Amaraoua se compose de familles kebaïles , obligées de fuir de leurs tribus pour se soustraire à une vengeance , à une injustice et le plus souvent à la misère.

Le gouvernement turc , qui n'avait à sa disposition qu'une armée numériquement très-faible , avait imaginé la création de tribus makhzen. Ces tribus , exemptes d'impôts et dotées de quelques prérogatives , devaient , en

échange de ces avantages , prendre les armes toutes les fois qu'elles en étaient requises.

L'application de ce système avait été très-facile chez les Arabes : leur vanité et leur rapacité y trouvaient leur compte.

Chez les Kebaïles du Djerdjera , il eût été impossible à une tribu constituée d'accepter une pareille charge ; elle eût été écrasée par les autres à la première occasion.

Ce que l'on ne pouvait attendre des antiques tribus du pays , il était possible de l'obtenir en formant une population de toutes pièces. En effet, tenant du gouvernement tout ce qu'ils possédaient , et ne pouvant trouver en eux-mêmes assez de cette force qui ne provient que de l'union , ces nouveaux peuples étaient les auxiliaires obligés des Turcs.

Par tous les moyens possibles , ces derniers cherchèrent à attirer des familles kebaïles dans la vallée , qui ne tarda pas à être entièrement occupée. De là , le nom d'Amaraoua , que l'on fait dériver d'*Amerou* (ils ont rempli).

Dès lors , toutes les familles en mesure de faire cette dépense , durent acheter un cheval et fournir un cavalier armé.

C'est par cette formation en cavalerie irrégulière que les Amaraoua se rendirent utiles. N'ayant jamais affaire qu'à des fantassins , ils pouvaient , après s'être portés rapidement sur un point , se retirer de même , et fatiguer ainsi journellement un ennemi qui ne savait comment les atteindre.

La connaissance parfaite qu'ils avaient des localités ,

des gens , des coutumes , du langage , facilitait leur service et leur donnait une confiance que des cavaliers étrangers n'auraient pu avoir.

Les limites du pays qu'ils occupaient dans la vallée , n'étaient pas très-nettement déterminées. Les Turcs ne pouvant atteindre les Kebaïles dans leurs rochers , s'étaient emparés de tous les lieux faciles situés au pied des montagnes ; mais , on le conçoit , la limite de ces lieux devait être fréquemment contestée.

En somme , le terrain du Beylik était celui où pouvait galopper un cavalier en long et en large , et ses limites conventionnelles étaient aux premières lignes des arbres derrière lesquels pouvait s'embusquer un fantassin.

Les villages des Amaraoua , ne ressemblent en rien à ceux des Kebaïles. Les maisons ne sont généralement que de pauvres cabanes en roseaux ou en branchages. Un torchis composé de terre et de fumier d'étable leur sert d'enduit.

Les Amaraoua obéissant à des commandants militaires ou à des chefs relevant directement de ces commandants , étaient peu travaillés par l'esprit de parti. Aussi , la position de leurs centres de population était-elle plus communément choisie dans des endroits faciles et à portée des commodités principales , au contraire des villages kebaïles.

Dans les derniers temps , deux maisons de commandement , le Bordj-Sebaou et le Bordj-Thizi-Ouzou , gardaient la vallée et renfermaient des garnisons turques.

L'impôt se versait entre les mains de ces chefs de postes.

Inutile de dire que cet impôt se payait avec plus ou moins de régularité , suivant que les intérêts des tribus soumises ou soi-disant telles , étaient plus ou moins attaquables.

En somme et sauf quelques exceptions momentanées , les Turcs ne dominaient que là où ils pouvaient entraver facilement les labours et les communications.

On se rappelle encore dans la vallée qu'une espèce de commandement militaire avait précédé celui des Osmanlis. Des indigènes nomment Bougtouch le dernier de leurs chefs qui résista à l'envahissement des Turcs.

Ce Bougtouch n'est autre que le fameux Ben-el-Kadi , qui , après avoir été l'ami de Baba-Aroudj (1) , devint l'ennemi de son frère Kheir-ed-Din , et mourut assassiné par ses propres troupes au moment où il se disposait à livrer bataille au corsaire envahisseur (1520.)

On retrouve à Djemâa-Sharidj une petite fraction dite des Ouled-Bougtouch , et le peuplier qui s'élevait , il y a trois ans à peine , sur l'emplacement du marché actuel de Thizi-Ouzou , se nommait Thasseta-Bougtouch , *le peuplier de Bougtouch.*

N'exerçant aucune industrie , les Amaraoua ne se livrent guère qu'à l'agriculture. Ils font , avec les Kebaïles les plus rapprochés de la vallée , des associations pour les labours et pour l'élève du bétail.

Leurs chevaux ne sont généralement pas originaires du pays ; ils les achètent sur les marchés à des marchands

(1) Baba-Aroudj et Kheir-ed-Din sont vulgairement connus sous les noms de Barberousse et Cherceddin.

étrangers , ou vont les chercher eux-mêmes dans les tribus qui les produisent.

Après le départ des Turcs , l'anarchie la plus complète régna chez les Amaraoua. La famille des Ou-Kaci prit cependant un certain ascendant sur le plus grand nombre.

Quand Abd-el-Kader voulut se créer un lieutenant dans ces contrées , il jeta les yeux sur Bel-Kacem ou Kaci, qui , prévoyant les difficultés sans nombre qu'il aurait à surmonter, engagea l'émir à donner le titre de khalifa au marabout Ben-Salem-Ben-Yahia de la tribu des Beni-Djaad.

Les Amaraoua , guidés par leurs chefs , vinrent alors faire des excursions jusque dans la Mitidja et contribuèrent pour beaucoup à la dévastation de cette plaine , qui commençait à s'orner de quelques habitations françaises.

Lorsqu'enfin Ben-Salem , reconnaissant l'inutilité de ses efforts pour soutenir la lutte contre les chrétiens , fit sa soumission à la France , Bel-Kacem-ou-Kaci suivit aussitôt son exemple, et mit à notre service les *smouls* (1) de la vallée.

Au commencement de l'année 1856 , une dissension étant survenue dans la famille du Bach-Agha actuel , Mohamed-ou-Kaci , frère de Bel-Kacem , les smouls se divisèrent aussi pour suivre la fortune des chefs qui leur convenaient le mieux.

La plus grande partie se rallia au Bach-Agha et les autres rentrèrent peu à peu dans le devoir.

(1) Pluriel de *smala* , groupes de familles.

Voici une liste des villages des Amaroua , on pourra se convaincre par sa lecture de la diversité de leurs origines :

- KEF-EL-AGUEB..... Flissa et Arabes.  
BORDJ-SEBAOU ..... Flissa et Chorfa venus de l'ouest.  
THALA-MOUKOR ..... Arabes et Kebaïles divers.  
ZIMOULA. .... Arabes et Kebaïles divers.  
BOU-RDIM. .... Le chef de famille qui a donné son nom  
à ce village , avait , dit-on , amené les  
Turcs dans le pays , après avoir laissé  
un de ses fils en ôtage à Alger.  
DRA'-KHALIFAH..... N'était en principe qu'un azib de Sikh-ou-  
Medour.  
EL-ITAMA. .... Descendant des Ouled-Zaine , fraction  
des Maatka et d'une famille des Saguia-  
el-Amara , tribu makhzen de l'ouest.  
DRA'-BEN-KHEDDAH.... Des Issadouden de l'ouest. Flissa et  
Maatka.  
KTOUS..... Dans l'origine Azib de Dra'-ben-Kheddah.  
SIDI-NAHMAN ..... Issus des Onled-Bou-Khalfa.  
OULED-BOU-KHALFA.... Venus des tribus de l'ouest du Hamza ,  
de la Medjana , des Maatka.  
TNIZI-OUZOU..... Turcs , Kebaïles , Ouled-Abd-el-Nouh de  
la Medjana.  
ABID-CHAMLAL..... D'origine nègre , venus de la colonie mère  
des Bour'ni.  
TIMIZAR-EL-R'OBAR.... Aïth-Ouaguenoun.  
SIKH-OU-MEDDOUR ..... Aïth-Ouaguenoun et Aïth-Iraten.  
TIKOBAÏN (1) ..... Aïth-Ouaguenoun.

(1) Compris par l'administration dans le makhzen du Amaroua ,  
Tikobaïn doit réellement prendre rang parmi les villages des Aïth-  
Ouaguenoun.

THALA-OTHMAN..... Aïth-Ouaguenoun et Aïth-Iraten.

TAMDA .....

MEKLA .....

Ces deux villages , les plus avancés vers le haut Sebaou , étaient un lieu de refuge pour tout individu ayant commis un crime dans son pays. Aussi , leur population est-elle formée de Kebaïles de toutes les tribus environnantes.



## CONFÉDÉRATION DES AITH-AISSI.

Toujours suivant la ligne de l'est à l'ouest, nous traversons l'Oued-Aïth-Aïssi, pour arriver à la confédération de ce nom.

Cette confédération est bornée, au nord, par la vallée que commande le bordj Thizi-Ouzou; à l'est, par l'Oued-Aïth-Aïssi, qui la sépare des Aïth-Iraten; au sud, par les Ouadchia, les Chorfa, les Ir'il-Imoula; à l'ouest, par les Maatka.

Elle se subdivise en huit fractions :

Nom des fractions.	Nombre de villages.	Nombre de fusils.
Aïth-Mahmoud.....	5	557
Aïth-Douala .....	10	543
Ferdioua .....	5	448
Hasnaoua .....	4	430
Ouled-Bou-Yahia.....	3	60
Ouled-Abd-el-Moumen .....	5	434
Aïth-Zmenzer .....	8	473
Bou-Hinoun .....	5	320
<hr/>		<hr/>
TOTAL.....	45	2362

Les diverses fractions des Aïth-Aïssi ne se sont jamais parfaitement entendues, chacune ayant à sauvegarder des

intérêts différents. Leur contact avec les tribus insoumises était, pour quelques-unes d'entre elles, une cause d'agitation permanente. Habituer à commercer avec les Aïth-Iraten, à former avec eux des associations pour les cultures et les troupeaux, elles continuaient sous notre domination à agir comme par le passé. D'ailleurs, la difficulté d'exercer une surveillance active, assurait presque l'impunité à ceux qui se livraient à leur ancien trafic. Aussi, au commencement de l'année 1856, les Aïth-Aïssi n'hésitèrent pas à prendre part à la levée de boucliers qui eut lieu dans la vallée du Sebaou.

L'apparition de quelques troupes qui se dirigèrent sur les Aïth-Ouaguenoun, leur inspira des réflexions à la suite desquelles ils demandèrent l'aman. Les Aïth-Douala seuls, dont les intérêts étaient trop intimement liés à ceux des Aïth-Iraten, persistèrent dans l'insoumission. Au mois d'août de la même année, les Aïth-Mahmoud firent défection à leur tour.

Au mois d'octobre suivant, M. le maréchal Randon, après avoir réduit les Guechoula, passa auprès de ces deux fractions et eut affaire non-seulement à elles, mais encore aux contingents des Aïth-Iraten et autres. Comme l'époque fixée pour le terme des opérations était venue, on ne tint aucun compte de leur agression ; d'ailleurs, il était inutile de les attaquer pour les réduire. En effet, la reddition des Aïth-Iraten a entraîné immédiatement la leur.

Les ravins des Aïth-Aïssi, offrent une belle végétation : l'olivier, le figuier, la vigne et toutes espèces d'arbres fruitiers y poussent avec vigueur.

Les chemins de crête qui font communiquer la vallée du Sebaou avec celle de Bour'ni sont faciles à entretenir et demanderaient peu de travaux pour être tout à fait bons.

Parmi les diverses industries auxquelles se livrent les Aïth-Aïssi , la plus curieuse est celle de la fabrication des poteries. Les Aïth-Douala et les Aïth-Mahmoud surtout , y excellent ; leurs femmes savent mieux qu'ailleurs donner à la terre des formes gracieuses , et la recouvrir ensuite de peintures bizarres.

Ces poteries ne sont pas d'un usage parfait , elles ne peuvent entrer en comparaison avec celles de nos plus mauvaises fabriques ; mais leur originalité les a fait rechercher comme objets de curiosité. Une lampe , par exemple , qui se vendait autrefois deux francs , coûte aujourd'hui de cinq à six francs , tout en étant moins bien faite. A Alger cette même lampe se vend jusqu'à vingt francs.

---

## CONFÉDÉRATION DES MAATKA.

Les Maatka sont bornés , au nord , par la vallée du Sebaou ; à l'est , par les Aïth-Aïssi ; au sud , par les Mecliras , et la vallée de Bour'ni ; à l'ouest , par les Fliset-Oum-el-Lil.

Les quatre fractions dont se compose cette confédération , nous sont définitivement soumises depuis l'époque où le général Pélissier , alors gouverneur de l'Algérie par intérim , leur fit sentir le poids de nos armes. C'était au mois d'août 1851 , les Maatka qui obéissaient à notre bâchagha du Sebaou , Bel-Kacem-ou-Kaci , se soulevèrent à l'instigation du derwiche Bou-Bar'la.

Après quelques affaires avec les troupes commandées par le général Cuny , arrivèrent les renforts conduits par le général Pélissier qui s'engagea dans le pays , et livra combat le 1<sup>er</sup> novembre.

Deux autres combats qui eurent lieu le lendemain et le surlendemain dégoûtèrent les révoltés et firent tomber leur aveugle confiance en la puissance de Bou-Bar'la.

Ils demandèrent l'Aman , et acceptèrent toutes les conditions qui leur furent imposées.

Les Maatka forment quatre fractions.

Noms des fractions.	Nombre de villages.	Nombre de fusils
Ouled-Sid-Ali-ou-Mouça.....	7	136
Maatka proprements dits.....	20	1,256
Aïth-Khelifa.....	5	375
Betrouna.....	7	244
TOTAUX....	39	2,041

Je ne donne ici que le nombre de fusils existant aujourd'hui; mais le nombre d'hommes capables de porter les armes est beaucoup plus considérable.

Comme les Aïth-Aïssi, les Maatka occupent un système de collines séparé du Djerdjera par une large dépression de terrain que l'on appelle communément la vallée de Bour'ni.

Les ravins qui coupent ces collines sont garnis d'arbres fruitiers, de vignes, etc., quand ils ne sont pas envahis par les bois. Leurs terres de culture sont dans les plaines, et encore ne le sont-ils qu'en location, surtout du côté de Dra'-el-Mizane.

Dans le premier chapitre de la deuxième partie, j'ai raconté la triste histoire d'une nouvelle mariée métamorphosée en roc. Les Maatka ont aussi une légende se rapportant à une femme pétrifiée, mais dans des circonstances autres. L'amour joue ici un rôle, et donne à cette légende, une empreinte plus sentimentale.

Une pierre blanche, fort dure et d'un cube de plusieurs mètres, est tout ce qui reste aujourd'hui de l'infortunée

Lalla-Mimouna et de son fiancé ; cette pierre se voit au-dessus du village de Sidi-Ali-ou-Mouça.

Lalla-Mimouna qui s'était toujours fait remarquer par une conduite exemplaire, fut fiancée à un homme de bonne famille, jeune et beau. Le jour fixé pour la célébration du mariage étant arrivé, on se transporta en grande pompe à la djemâa du célèbre marabout Sid-Ali-ou-Mouça. L'absence momentanée de ce dernier, obligea les futurs à remettre au lendemain la cérémonie religieuse.

Malheureusement nos amoûreux ne surent point résister pendant la nuit aux embûches de Satan ; ils crurent pouvoir prendre sans scrupules un à compte sur leur félicité future : ce fut leur perte.

Ce que la nuit avait enveloppé de ses voiles pour le reste des humains, n'échappa point à la vue surnaturelle du marabout. La proximité d'un lieu saint changeait la faute déjà énorme par elle-même en un horrible sacrilège; aussi, la froideur de la pierre vint-elle surprendre les coupables au milieu de leurs ébats.

Le trop sévère Sid-Ali-ou-Mouça, fondateur de la zaouïa qui porte son nom, ne plaisantait pas d'ailleurs sur tout ce qui touchait au respect dû à son établissement.

Il ne laissait passer aucun fait irrévérencieux de la part de ses ouailles sans les tancer d'importance. Et en ces circonstances, il ne manquait jamais l'occasion de leur prouver sa toute puissance par quelque prodige.

Voici un de ses miracles les plus remarquables. Il lui valut le sobriquet de Bou-Adjami (*l'homme au veau.*)

Dans une ouzia qu'avait fait son village, les tolbas de

la zaouïa ne furent pas compris dans le partage. Les Kebaïles avaient cru ce jour-là, que les tolbas, ne contribuant pas à la collecte générale, ne devaient pas contribuer non plus à la distribution des viandes. C'était presque de l'insurrection.

La femme du marabout, instruite la première de cette indignité, courut en prévenir son mari.

— « Je le savais, femme, riposta imperturbablement notre saint homme; mais sois tranquille, toutes choses auront lieu aujourd'hui comme par le passé. »

Cette affirmation semblait quelque peu hasardée, car la viande cuisait depuis longtemps dans les marmites. Mais quelle impossibilité y a-t-il pour un marabout ?

D'abord, comme il tenait à ce que le partage se fit en plein jour et que la nuit allait tomber, il commença par arrêter le soleil au-dessus de l'horizon. Ensuite étendant par terre la peau de l'animal abattu, il la frappa du pied par trois fois.

Aussitôt et de tous côtés les morceaux de viande d'abandonner les marmites pour se rendre à l'invitation de Sid-Ali-ou-Mouça, à la grande stupéfaction de leurs illégitimes propriétaires courant vainement après pour les ressaisir.

En un clin-d'œil, le village se trouva donc réuni autour de la peau de bœuf recouverte de chair cuite.

Le marabout réprimandant alors ces pauvres gens sur leur manque d'égards, ordonna à l'animal bouilli de renaître; ce qui se fit incontinent: « Allez, s'écria-t-il, et que la distribution se fasse comme il convient. Ceci est un avertissement; mais à la prochaine faute de ce

« genre , je ferai pleuvoir sur vous plus de malédictions  
« qu'il n'y a d'astres dans le ciel. »

Quant au soleil , comme le marabout n'en avait plus besoin , il l'envoya se coucher.

---

## CONFÉDÉRATION DES FLISSET-OUM-EL-LIL (1).

Cette confédération a pour limites , au nord , les Isser, les Ouled-Smir-Djedian , le pays de Taourga ; à l'est , les Maatka ; au sud , les Nezlioua ; à l'ouest , l'Oued-Isser qui les sépare des Khachna.

Les tribus ou fractions qui la composent , sont :

Noms des fractions.	Nombre de villages.	Nombre de fusils.
Mezala .....	7	928
Mekira.....	8	746
Aïth-Mekla.....	7	258
Aïth-Khalfoun.....	36	811
Ir'oumeracen.....	42	165
Irafen.....	17	94
Aïth-Bourouba.....	5	55
Aïth-Bouchenacha .....	4	193
Aïth-Chilmoun.....	5	286
Iltaien .....	12	625
Aïth-Yahia ou Mouça.....	11	985
Aïth-Arif.....	3	330
El-Azazna.....	5	147
Zmoul.....	4	233
TOTAUX....	136	5,856

A l'exception de quelques centres de population d'une

(1) Flissa , fils de la nuit.

certaine importance, les villages de cette confédération ne sont que des groupes de huit ou dix maisons et d'autant de gourbis. Ils ne ressemblent en rien aux villages des Zouaoua, dont ils n'ont pas la compacité.

Cette confédération des Flisset-oum-el-Lil se rattachait à une autre confédération dont je parlerai plus loin, les Flisset-Behar (1), qui longent la côte entre Dellis et Zefoun. Les divers conquérants qui s'avancèrent dans le pays, occupèrent la vallée de l'Oued-Neça et divisèrent ainsi les Flissa sans cependant trop s'engager dans leurs montagnes.

Les Flissa pouvaient donc présenter à un ennemi un nombre de guerriers assez respectable; aussi étaient-ils une des cinq nations que les Romains avaient désignées sous le nom collectif de *Quinquegentii* et qui jouèrent un assez grand rôle dans les guerres qui suivirent la révolte des Firmus. L'éthnique *Isaflenses* que l'on retrouve dans le récit de ces guerres fait par l'historien Ammien-Marcellin, qui vivait à la même époque (375 ans de J.-C.) semble devoir leur être appliquée.

Lorsque le frère de Barberousse, Kheir-ed-Din, combattit contre le fameux Ben-el-Kadi, les Flissa se rangèrent du côté de ce dernier et se firent battre en plusieurs rencontres, mais hors de chez eux. Le souvenir de ces guerres existe encore dans le pays, mais elles sont dénaturées de telle sorte et adjointes à des faits si merveilleux, qu'il ne serait pas facile de s'y reconnaître si on n'avait d'autres renseignements.

(1) Flissa de la mer.

Sous le gouvernement des Turcs , les Flissa qui se trouvaient être les premiers sur la route que les conquérants avaient à parcourir pour pénétrer en Kebaïlie, du côté d'Alger, opposèrent toujours une résistance énergique. Si à la suite d'un semblant de soumission<sup>1</sup>, ils se résignaient à la tranquillité , ce n'était que pour bien peu de temps. Il y a moins d'un siècle que leur révolte et les succès qui la suivirent mirent le gouvernement turc dans un embarras des plus grands.

Plusieurs combats où les Turcs furent constamment battus, ouvrirent la plaine de la Mitidja aux montagnards qui, après plus de deux ans , finirent par se décider à la paix.

Le butin considérable que les Kebaïles avaient fait sur leurs suzerains devait les mettre en goût de recommencer à la première occasion . Aussi, en l'année 1807, les voit-on se ruer encore sur le territoire d'Alger, le ravager, puis se soumettre sans autre motif que leur volonté.

En 1811 , la Mitidja les voit reparaître , mais pour la dernière fois: Les essais d'invasion qu'ils purent faire depuis furent promptement réprimés par Yahia-Agha qui a laissé dans ces montagnes , une réputation d'activité et de sévérité aussi grande que son prédécesseur Mohamed.-Bey.

Au centre du pays des Flisset-Oum-el-Lil , dans la fraction des Irafen , s'élève une montagne au sommet de laquelle est une koubba que sa blancheur éclatante fait apercevoir de fort loin. C'est Thimezerith (1) dont la

(1) Lieu élevé , d'où l'on peut découvrir de loin; belvédère naturel.

construction remonte à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui devait être merveilleuse, si l'on en juge par la tradition suivante. Un Flissi, gardeur de troupeaux, qui passait la nuit sur ce point, vit tout d'un coup apparaître quarante vieillards. Quoique venant chacun d'un côté différent, ils se réunirent en même temps sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la koubba. Après avoir fait taire en lui une frayeur bien légitime, notre homme s'approcha du groupe qui venait de se former.

« — Qui êtes-vous? Que voulez-vous? osa-t-il demander.

« — Nous sommes des marabouts, vos ancêtres; tous les ans, à pareille époque, nous nous réunissons ici pour délibérer sur ce qui convient de demander à Dieu dans l'intérêt du pays. Puisque tu nous as surpris, tu annonceras demain notre apparition à la Djemâa de la tribu et tu lui diras que notre volonté est qu'une Koubba soit élevée au centre du terrain sur lequel nous sommes actuellement. »

Le lendemain, d'après le rapport fait par le berger, la tribu s'étant transportée sur les lieux, aperçut quarante niches creusées dans le sol, fait qui dissipâ tous les doutes. On s'empressa à l'instant même de réunir les matériaux nécessaires, et quelques jours après la koubba était achevée. Les niches qui entouraient la koubba furent elles-mêmes enfermées dans une enceinte, de sorte que les spectres marabouts ne pussent plus être dérangés à l'avenir.

L'empressement que les Flissa avaient mis à obéir aux ordres de leurs mystérieux protecteurs, devait avoir sa

récompense. A la suite d'une de leurs révoltes , probablement vers 1767 les Turcs s'étant avancés en vainqueurs dans le pays , aperçurent tous les contingents des Flissa réunis à Thimezerith. L'attaque commença aussitôt ; mais après une vigoureuse résistance , les Kebaïles allaient enfin céder , quand un coup de canon formidable vint jeter la stupéfaction dans l'âme des assaillants. C'était la protection céleste qui entraînait en ligne , car nul ne vit jamais un seul canon à Thimezerith. Les Turcs , épouvantés , prirent la fuite , et furent massacrés en grande partie.

A quatre cents mètres de la koubba , est une fontaine appelée indifféremment : Dem-el-Derwich (*le sang du Derwiche*) , ou Thala-Aïth-el-Kheir (*la fontaine de l'homme de bien*). Ce nom date du jour du combat dont je viens de parler ; au moment où les Turcs , gravissaient les pentes de Thimezerith , un derwiche qui fréquentait habituellement la koubba , et qui y couchait même souvent , se porta à leur rencontre. Arrivé à la fontaine , il s'y arrêta et attendit l'ennemi dans le but de le dissuader d'aller plus loin. En vain les Kebaïles fuyards lui conseillèrent-ils de se sauver comme eux : il persista dans son dessein.

Les Turcs ayant atteint cette hauteur , le derwiche se présenta ; mais il n'avait pas encore pris la parole qu'un soldat l'étendit mort. C'est à ce moment que le coup de canon miraculeux se fit entendre et que commença la déroute de l'armée du Dey.

Lorsqu'à la fin de l'année 1851 le général Pélissier , gouverneur par intérim , vint châtier les Maatka , les

Flisset-Oum-el-Lil , que l'insurrection de leurs voisins avait un peu agités , s'empressèrent de protester de leurs bonnes intentions. Depuis cette époque , ils n'ont donné lieu à aucune plaintes. Leur pays est fertile et la paix a tous les ans augmenté leur bien-être.

Comme cette paix n'a pas de chance d'être compromise , il en résultera que leur esprit remuant qui les portait sous le gouvernement des Osmanlis à des révoltes incessantes , se calmera et se tournera vers la voie du progrès.

---

Il n'y a que peu de choses à dire des tribus comprises entre les Flisset-Oum-el-Lil et la petite ville de Dellis. Elles sont connues et parcourues en tous sens par nos colons.

Ce sont les Isser, habitants sur les bords de la rivière de ce nom ; les Ouled-Smir-Didian, compris entre les bouches de l'Oued - Isser et celles de l'Oued-Sebaou ; les Beni-Thour, et enfin les Beni-Slyem qui s'appuient à l'est sur les Aïth-Ouaguenoun.

Les Isser fournissent beaucoup de cavaliers et occupent une contrée fort riche. Un pont écluse, qui permettrait d'arroser la plaine avec les eaux de la rivière, centuplerait la valeur de ces terres. Proximité de la mer, marais pouvant fournir de grandes quantités de détritus végétaux) comme engrais, terrains consistants et profonds, telles sont les conditions admirables dans lesquelles se trouve ce pays pour la culture du cotonnier.

Le marché du Djemâa des Isser est des plus fréquentés, un caravansérail construit sur les lieux mêmes, par les soins de l'administration, permet aux commerçants européens ou indigènes, d'arriver dès la veille du marché pour ne partir que le lendemain. Ils ont ainsi l'avantage de pouvoir en suivre les phases du commencement à la fin.

D'après une tradition, l'île de Malte aurait reçu jadis une colonie d'Isser. Une de leur fraction qui habitait alors à l'embouchure et sur la rive gauche de la rivière

était soumise au dey comme les autres , et payait régulièrement son impôt , quand un évènement funeste vint troubler sa tranquillité.

Un jour , d'une assez grande embarcation venue du port d'Alger , débarquèrent sept Turcs , fonctionnaires et militaires. On s'empressa de leur préparer le kouskoussou que l'on garnit d'une volaille pour chacun d'eux. Au moment où la Diffa (1) allait être servie , un jeune enfant , prétendant avoir sa part du repas , se mit à pleurer , quand il vit qu'on allait se passer de lui. Pour le faire taire , son père ne vit aucun inconvénient à détacher une cuisse de volaille et à la lui offrir , et la poule fut présentée ainsi mutilée. Le Turc auquel elle échut trouva ce fait monstrueux ; il demanda des explications qui eurent l'air de le satisfaire. Cependant il se fit apporter l'enfant pour l'interroger , et , le saisissant d'une main par une jambe , il lui abattit l'autre d'un coup de sabre.

Comme on le pense bien , l'indignation que souleva cet acte de lâche barbarie fut générale. Tous ceux qui se trouvaient là se ruèrent sur les Turcs et , outrepassant l'application de la peine du talion , ils les mirent littéralement en lambeaux.

Une fois la vengeance assouvie , vinrent les réflexions : on considéra quelles seraient les suites de l'exécution des officiers du dey.

Leur mort , il est vrai , était plus que légitimée par l'acte odieux qu'ils avaient commis ; mais cela était-il bien suffisant pour espérer qu'on ne serait pas inquiété.

(1) Diffa , repas de l'hospitalité ; Dif , hôte.

La question était au moins embarrassante , vu les habitudes que l'on connaissait aux deys de ne chercher que des occasions de spoliation. En définitive, on décida qu'il serait prudent de ne pas s'exposer aux effets de la justice turque.

Le navire qui avait apporté les auteurs de tout ces fâcheux évènements était là. La fraction entière s'y embarqua avec ce qu'elle put emporter de ses richesses et sans savoir où l'on allait , on s'en remit à la bonté divine. Après deux ou trois jours de navigation , un vent propice jeta nos fugitifs sur Malte. Ils s'y établirent , et renoncèrent sans doute depuis à une religion qu'il ne devait pas être facile d'exercer sous la domination des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

A quatre ou cinq kilomètres du caravansérail des Isser , et en s'avançant du côté de Thizi-Ouzou , on laisse sur la droite le bordj Menaïel , dont la construction est attribuée à Mohamed-Bey. Ce bordj rendit quelques services au maréchal Bugeaud qui , en mai 1844 , fit un dépôt de vivres et de munitions , lorsqu'il soumit les Flisset Oum-el-Lil.

La petite ville de Dellis est située sur le bord de la mer , dans un fond dominé par des crêtes assez élevées. Son occupation date aussi de 1844 , époque à laquelle on en fit le centre d'un cercle comprenant les Beni-Thour , Beni-Slyem , Aïth-Ouaguenoum , Flisset-Behar , Aïth-Djennad , Amaraoua.

En 1847 , Bel-Kacem-ou-Kaei , ayant fait sa soumission à la France , fut nommé baeli-agha du Sebaou , et les quatre dernières tribus citées ci-dessus furent placées

sous ses ordres. Depuis , Dellis est devenu le chef-lieu d'une subdivision , et a ainsi acquis quelque importance. Sa population européenne et indigène peut être évaluée à 2,500 âmes.

---

### FLISSET-BEHAR.

Cette tribu est bornée, au nord, par la mer ; à l'est, par les Zarfaoua ; au sud et à l'ouest, par les Aïth-Ouaguenoun.

Elle se subdivise en quatre fractions qui comprennent vingt-cinq villages.

Les forgerons de cette tribu sont renommés pour la fabrication des sabres, dits *flissa*, dont sont armés une grande partie des Kebaïles du Djerdjera ; cependant, ces armes n'ont rien de supérieur. La trempe en est mauvaise, la garde incommode, mais la pointe en est effilée, surtout chez ceux de la longue espèce ; de sorte que les coups d'estoc en sont assez dangereux. La poignée de ces armes, en bois ou en cuivre, représente, à n'en point douter, l'ancienne tête de lynx qui armailt les poignées des glaives romains. La religion de l'islam ayant interdit la reproduction d'êtres animés, on a fait disparaître quelques détails, mais le moule de la tête existe toujours.

Dans la fraction des Aïth-Zerara, est le petit port de Sidi-Khaled, totalement abandonné et détruit aujourd'hui, que l'on dit être l'ancienne *Iomnium*. On y remarque les ruines d'un temple dont la voûte était soutenue de chaque côté par quinze doubles colonnes en

granit, les restes d'un cirque et de plusieurs citernes. Une jetée, qui reliait à la ville un petit flot d'environ deux cents mètres de longueur, et deux autres jetées, l'une partant de la partie ouest de l'ilot, et l'autre de la terre-ferme, concouraient à former un port d'une superficie de quatre ou cinq hectares. Une inscription, que l'on a trouvée sur la pierre formant le fronton du temple, aurait pu faire croire que sur cet emplacement avait autrefois existé la ville de *Rusucurus*, mais les explications données à ce sujet par M. Berbruger tendent à prouver le contraire. « Le nom antique de Rusucurus, dit-il, doit être appliqué à Dellis, et celui d'Iomnium à Sidi-Khaled. »

#### AÏTH - OUAGUENOUN.

Les Aïth-Ouaguenoun sont bornés, au nord, par la mer et les Flisset-Behar; à l'est, par les Aïth-Djennad; au sud, par la vallée de Sebaou; à l'ouest, par le district de Taourga et les Beni-Slyem.

Ils occupent cinquante-cinq villages, qui forment huit fractions dont deux ont l'importance de petites tribus.

La tribu des Aïth-Saïd possède beaucoup d'Azib disséminés de tous les côtés. Leur importance n'étant pas assez grande, je me suis abstenu de les citer dans la statistique, réunissant leurs fusils aux villages auxquels ils se rattachent.

Avant la conquête du pays par les Français , les Aïth-Ouaguenoun étaient fréquemment en guerre avec les Aïth-Djennad. L'habitude d'échanger un gage de paix , portant le nom de *mezerag* (lance) , s'était plus particulièrement conservée entre ces deux tribus que chez les autres. Quand , pour un motif quelconque , les Aïth-Ouaguenoun voulaient déclarer la guerre aux Aïth-Djennad , ils leur renvoyaient le mezerag. Ces derniers s'armaient aussitôt.

Aux jours qui n'avaient point été désignés comme journées de trêve , les combattants des deux partis se réunissaient , soit au lieu dit *Amdrar'Inet-Cherif* , soit à Takharoub-Inet-Amara , entre Abizar et Hafir , et y bataillaient du matin au soir. Aux approches de la nuit , on se retirait pour recommencer les jours suivants , jusqu'à ce que les idées de tranquillité eussent repris le dessus.

Au commencement de l'année 1856 , les Aïth-Ouaguenoun , qui s'étaient soumis en même temps que le bach agha Bel-Kacem-ou-Kaci , prirent part à l'insurrection qui éclata spontanément dans la vallée du Sebaou. Ils furent les premiers à porter la peine de cette rébellion. Plusieurs de leurs villages , et principalement ceux de Thahanouth et Ir'il-Bouchen , furent incendiés par nos troupes. Un sort semblable était réservé aux autres , s'ils ne se fussent empressés de venir à composition.

Depuis lors , et malgré les excitations des Aïth-Iraten , ils n'ont plus osé se mettre dans le cas d'appeler sur eux notre sévère justice. La conquête définitive de la grande Kebailie ne leur permet plus de faire un sérieux mouvement contre notre domination.

AÏTH-DJENNAD.

Subdivisée en six fractions, cette tribu est limitée au nord par les Zarfaoua ; à l'est, par les Aïth-Roubri ; au sud, par l'Oued-Boubehir ; à l'ouest, par les Aïth-Ouaguenoun.

Elle compte quarante-quatre villages.

De singulières coutumes existent dans cette tribu. Le contact de notre civilisation les détruira sans doute, mais elles conservent encore une certaine vigueur.

T Ainsi, les Aïth-Djennad, et principalement ceux de la fraction des Aïth-Addas, ne peuvent ni blanchir leurs maisons, ni posséder des ânes, ni manger des pois, ni passer la nuit hors de chez eux pour coucher sur les meules de paille. Toutes ces défenses leur ont été faites par le marabout Si-Mançour.

La raison qui avait poussé ce personnage à interdire le blanchiment des maisons, était toute de vanité personnelle.

V La petite zaouïa qu'il administrait, avait été blanchie comme presque toutes les constructions de ce genre; mais comme plusieurs particuliers s'étaient aussi permis ce luxe, le marabout prétendit qu'il devenait impossible aux étrangers de distinguer la demeure d'un saint personnage de celles du commun des Kebaïles. Défense fut donc faite par lui de passer à la chaux les murs extérieurs des habitations.

→ Un motif d'une nature plus grave, un acte contre na-

ture , l'engagea à expulser les ânes du pays ; la malédiction frappait celui qui aurait osé contrevenir à cet ordre, et cette malédiction entraînait, dit-on, l'impuissance.

Les pois peuvent être cultivés , mais des douleurs , des maux de plus d'un genre atteignent ceux qui oseraient manger ce légume sans le mélanger à d'autres substances.

Un jour de convocation extraordinaire avait été fixé par Si-Mançour ; peu d'individus s'y rendirent à l'heure dite ; le plus grand nombre arriva en retard.

« — Que faisiez-vous, leur demanda le marabout irrité ; « d'où vient votre peu d'empressement ?

« — Nous senions des pois.

« — Eh bien ! que ces pois , cause du manquement à « vos devoirs , soient à l'avenir pour vous une nourriture malfaisante ! »

Comme il n'a jamais retiré sa parole , on en est encore là ; aussi dit-on d'un individu estropié ou mal tourné , qu'il a mangé des pois.

Des excès de débauche le décidèrent à condamner l'habitude qu'avaient les jeunes gens de coucher sur les meules de paille à l'époque des moissons. La paralysie et autres infirmités sont le partage de tout contrevenant à ses volontés.

La kouba de ce sévère marabout moralisateur est encore aujourd'hui la seule construction blanchie à la chaux que l'on aperçoive dans la tribu. Elle est située tout à côté du village des marabouts d'Issoumaten.

C'est chez les Aïth-Djennad que se trouvèle montagne la plus élevée de tout le système de la rive droite de

l'Oued-Sebaou. On l'appelle Thamgouth , nom qui est d'ailleurs commun à plusieurs autres montagnes du Djerdjera.

Une koubba est bâtie à son sommet; on y va en pèlerinage tous les jeudis. Les femmes stériles y courrent pour obtenir la faveur de devenir mères.

Les Aïth-Djennad ont eu à supporter plus d'une fois le poids de nos armes. Mais c'est en 1854 que le plus rude coup leur fut porté. La presque totalité de leurs villages fut détruite et une prompte soumission sauva les autres d'un sort semblable.

A partir de cette époque, ils n'ont plus bougé et se sont mis d'assez bon gré à notre disposition.

#### AÏTH-R'OUBRI.

Les Aïth-R'oubri sont bornés , au nord , par les tribus de l'Oued-el-Hammam ; à l'est, par ces mêmes tribus et celle des Aïth-Idjer ; au sud , par les Aïth-Idjer et l'Oued-Boubehir ; à l'ouest , par les Aïth-Djennad.

Vingt-huit villages , répartis en plusieurs fractions , s'élèvent sur leur territoire.

Les habitants de ces contrées conservent encore un vague souvenir des luttes qui ont eu lieu à diverses époques, sur leur territoire , entre les Turcs et les Berbères.

Ils disent que , dans une de ces rencontres , les gens de la tribu des Aïth-R'oubri s'étaient refugiés , avec leurs principales richesses, dans un endroit sauvage et difficile,

nommé Azeraïb , et n'étaient revenus que lorsque l'armée de l'est avait fini par rester maîtresse des lieux et s'installer au Tamgouth des Aïth-Djennad.

Cette assertion peut servir à fixer quelques points obscurs de l'histoire de l'établissement turc en Algérie.

Les écrivains turcs ou espagnols , qui ont écrit sur cette époque , ne s'accordent guère pour la désignation des lieux , théâtre des principaux évènements ; quelquefois même , les uns et les autres n'en font aucune mention.

A quelles époques se rapportent les souvenirs des populations ? Il est assez facile de les déterminer.

Voici la série des faits militaires qui ont eu lieu dans ces contrées ; ils prouvent au moins que les récits des Kebaïles ne sont pas dénués de fondement.

Vers 1546 , Aroudj , qui venait de s'emparer d'Alger , avec le secours de Ben-el-Kadi , envoya son frère Kheir-ed-Din attaquer un certain chef kebaïle qui payait tribut aux Espagnols. Ce chef , qui habitait non loin de Bougie , fut battu sur la montagne des Beni-Khiar.

Il n'est guère possible , avec de tels renseignements , de savoir où se sont passés ces faits , et comment se nommait le chef kebaïle en question.

On sait seulement qu'il existe actuellement dans les rochers de Djerdjera une fraction de Beni-Khiar ; elle se compose de deux villages et fait partie de la tribu des Aïth-bou-Youcef , sans avoir la même origine qu'elle ?

Après la mort d'Aroudj , Kheir-ed-Din , qui lui succéda , mit tout ses soins à agrandir son petit domaine ; mais il ne vécut pas avec Ben-el-Kadi dans les mêmes termes d'amitié que son frère.

Le sultan de Tunis , qui voyait avec déplaisir l'accroissement d'un empire naissant à côté et aux dépens du sien , chercha à profiter de l'inimitié qui existait entre les deux chefs pour détruire la puissance de Kheir-ed-Din.

Il leva une armée qui , traversant les dernières montagnes à l'est du Djerdjera , vint se joindre aux troupes de Ben-el-Kadi , précisément dans les mêmes localités dont il est ici question .

Battu en deux rencontres , et trahi de tous côtés , Keir-ed-Din , forcé de fuir , aborda à Djidjelli , où il trouva un accueil sympathique .

Au milieu de ses revers , l'infatigable corsaire ne se découragea pas . Dès l'année suivante , il marchait sur Alger , à la tête d'une armée d'aventuriers et de Kebaïles de l'est .

Suivant précisément la même route que l'armée tunisienne , il vient prendre position dans le Haut-Sebaou , continue sa route en suivant le cours de la rivière , et se trouve enfin en présence des troupes de Ben-el-Kadi , à la hauteur du pays des Flissa .

Après quelques jours d'observation , Kheir-ed-Din simule une retraite ; se jetant à sa poursuite , les soldats de Ben-el-Kadi abandonnent les positions qui devaient lui assurer la victoire .

Un vigoureux retour offensif frappe d'étonnement les assaillants , qui ne tardent pas à prendre la fuite , après avoir laissé une grande quantité des leurs sur le terrain .

Ben-el-Kadi s'empresse de rallier ses bandes fugitives , qu'il renforce de nouvelles levées et vient de nouveau s'opposer , au col des Beni-Aïcha , dit-on , à la marche

envahissante de son ennemi. Mais il est assassiné par ses propres troupes et Kheir-ed-Din peut-enfin rentrer triomphalement à Alger.

Sans insister davantage sur l'histoire de Kheir-ed-Din, je pense que c'est à l'époque de cette dernière affaire qu'eut lieu la retraite des Aïth-R'oubri, à Azeraïb.

Dans la fraction d'Iṣīr'a, et dans un lieu nommé Thīzī-el-Bir (*le col-du-Puits*), on montre une pierre épaisse d'environ un mètre et percée de part en part. Les montagnards disent que le trou que l'on remarque dans cette pierre contenait une barre d'argent qu'un individu venu du Gharb (1) avait découverte sous un enduit de ciment et avait emportée. Cette barre d'argent pouvait très-bien n'être qu'une simple barre de fer, ayant autrefois servi d'essieu à une gigantesque meule de moulin. Il y a d'ailleurs sur les lieux quelques ruines parmi lesquelles on trouve d'antiques monnaies romaines.

Les Aïth-R'oubri cultivent le lin, mais ils ne le tissent pas ; ils le vendent aux Aïth-Idjer, Aïth-bou-Chaïb, Aïth-Iraten, qui en confectionnent des toiles.

Les Kebailos de cette tribu voyagent beaucoup à l'époque des moissons, ils vont louer leurs bras dans les plaines. Les bois abondent chez les Aïth-R'Oubri : la principale essence en est le chêne-zen, qui y acquiert parfois des proportions assez remarquables.

Ainsi que les Aïth-Ouaguenon, et les Aïth-Djennad, cette tribu forme à elle seule, une kebila.

(1) Ouest, Maroc.

## CONFÉDÉRATION DE L'OUED-EL-HAMMAM.

Sous le titre de Confédération de l'Oued-el-Hammam, j'ai compris plusieurs petites tribus groupées dans un même système territorial, sans tenir aucun compte de leurs divisions politiques, qui n'offre aucun intérêt. Entourées de confédérations importantes, elles en suivaient tout naturellement la fortune, sans être d'un grand poids quand s'agitaient les questions de paix et de guerre.

### ZARFAOUA.



Cette tribu est bornée, au nord, par la mer ; à l'est, par les Ouled-Si-Amed-ou-Youcef ; au sud, par les Aïth-Djennad ; à l'ouest, par les Flisset-Behar.

Seize villages, que se partagent quatre fractions, se pressent sur le territoire trop resserré des Zarfaoua.

Dans les villages d'Habach, et d'Achouba, sont des fabricants de bâts de mullets. Cette industrie est le sujet de plaisanteries dans ces tribus ; on prétend que les estropiés, les impuissants sont les seuls à s'y livrer. Chez les Zouaoua, elle passe pour être aussi honorable que tout autre.

La principale bourgade de cette tribu est Zeffoun ; on y voit quantités de ruines romaines.

Rusubeser, nom antique de Zeffoun, était divisée en ville maritime et ville intérieure. La question de défense avait rendu indispensable cette séparation. La partie maritime était non-seulement dominée de tous les côtés, mais encore les positions dominantes qui la menaçaient étaient elles-mêmes commandées par une succession de hauteurs qui allaient se rattacher au Thamgouth. Pour se mettre à l'abri de toute insulte, les Romains fortifièrent le point qu'ils reconnurent le mieux défilé, et le rejoignirent à la mer par une route, qui n'a pas moins de quatre kilomètres de développement.

Comme par son élévation ce point jouissait de conditions climatériques très-favorables, les habitations particulières vinrent s'y grouper et les administrations maritimes occupèrent exclusivement le port. Tandis que je n'ai pu faire cette remarque sur aucune des inscriptions tombales de la haute ville, j'ai trouvé que plusieurs pierres tumulaires de la partie basse étaient décorées d'une ancre de navire, insigne de l'emploi que les défuntz occupaient de leur vivant.

Le port de Zeffoun n'a jamais été, à proprement parler, qu'un débarcadère. Il a dû toujours être impossible aux navires de rester au mouillage sur ce point, par tous les vents de l'ouest au nord-nord-ouest ; or, ces vents, surtout ceux de nord-ouest, sont les plus fréquents sur la côte d'Afrique. Un promontoire, nommé Ir'il-Korchi, mettait le débarcadère à l'abri des vents du nord et d'est, mais seulement à une petite distance de terre. Les restes

d'un quai construit en énormes pierres , paraissent très-distinctement ; seulement ces restes sont aujourd'hui à cinq ou six mètres du rivage.

Pour préserver les bâtiments de la houle de l'ouest , une jetée avait été construite à la droite du quai. Cette jetée, qui devait aussi servir au déchargeinent des navires d'un tonnage trop fort , se voit encore sous l'eau en face de la Kouba de Si-Mohamed ou Saddi.

Les ruines des établissements maritimes , sont nombreuses ; mais il n'est pas toujours facile de distinguer ce qu'elles ont été. Il en est une sur laquelle on ne peut guère se tromper : c'est celle du château militaire du gouverneur. Des mozaïques , des fûts et des chapiteaux de colonnes , un fragment superbe de statue en marbre blanc attestent la somptuosité passée de cette demeure , tandis qu'un rempart en crémaillère assez étendu prouve assez que celui qui l'habitait pouvait avoir à se défendre.

Tout à fait à l'ouest de ces ruines et sur le bord de la mer sont les restes de deux petites tours carrées qui devaient clore de ce côté le système des fortifications du port.

La ville haute était assez considérable. Toutes les maisons des Kebaïles sont construites avec des débris antiques. On y voit un puits d'origine romaine , dont la margelle est au rez du sol et qui fournit de l'eau au village actuel , des magasins en voûte asscz bien conservés , un temple dont les murs ont un mètre d'épaisseur et dont le pourtour a plus de cent mètres , enfin , les restes d'une tour que les habitants appellent Thisirthi (*le moulin*) , et qu'ils disent avoir été un moulin à vent. Quelques par-

ties des fortifications sont encore intactes et servent d'enceinte à la bourgade kebaïle.

Mais la construction la plus curieuse est celle du conduit qui amenait les eaux des hauteurs du Thamgouth jusque dans la ville. Cet aqueduc est formé par une suite de pierres d'un cube de 50 centimètres en moyenne, et toutes forées à leur centre, d'un trou rond de 20 centimètres. Au moyen d'une fissure, ces pierres s'encastraient les unes dans les autres sur une longueur de plusieurs kilomètres. Des regards ménagés de distance en distance permettaient de nettoyer facilement ce conduit, dont on voit encore quelques tronçons bien conservés.

Plusieurs routes partaient de Rusubuser, qu'elles faisaient communiquer avec les diverses colonies que les Romains avaient établies soit sur la côte, soit dans l'intérieur.

La route, qui, longeant le rivage, courait vers l'ouest pour toucher à Iomnium et Rusuccurus, a complètement disparu ; seulement, des ruines disséminées çà et là indiquent assez quel était son parcours. Ainsi, à l'embouchure de Ir'zor-Bou-Agueur, au-dessous du village d'Issoumaten, des Aïth-Djennad, on voit des restes peu considérables qui ont appartenu sans doute à un poste établi là pour la sûreté de la route : ce lieu est nommé El-Meleta.

Vers l'est, la route du littoral est aussi jalonnée par quelques antiquités, principalement dans la tribu de Tiguérin, dans celle des Ibarizen et au cap Sigli (Rusazus).

La voie qui pénétrait dans l'intérieur des terres est encore reconnaissable ; je l'ai suivie pendant une douzaine

de kilomètres ; il est vrai de dire qu'on la perd souvent tout-à-coup, pour en retrouver plus loin des vestiges. Partant de Zeffoun, elle passe au village d'Iamaziouen (4 kilomètres) ; au marché du Khemmis des Iamaziouen (1 kil.) ; à Ir'il-Tagourth, *crête du Brouillard* (1 kil.) ; à Ir'il-Amor-ou-Yahia, non loin du point précédent ; à Agouni-N'rebiah, *plateau à l'herbe* (1 kil.) ; à Aïn-Ikouren (4 kil.) ; à Thizi-Thala-Resdam (2 kil.), pour aboutir au petit hameau des Aïth-ou-Aïssa, où l'on trouve quelques ruines.

Cette route, après avoir passé par Abizar des Aïth-Djennad, descendait dans la vallée du Sebaou pour s'y bifurquer. L'embranchement de l'est touchait à Djemâa-Sharidj (Syda), à Ksar-Kbouch (Ruha), à Tiklat (Tubusubtus), et desservait la vallée de l'Oued-Sahel. L'embranchement de l'ouest passait à Thizi-Ouzou (Opidum), à Aïn-Faci (Phloriya), à Bordj-Menaïel (Vasana).

Les habitants du Zeffoun affirment que leurs ancêtres se livraient autrefois au trafic avec les Européens. Les noms de Marseille, Gênes, Livourne leur sont parfaitement connus.

Une famille dont les membres ont encore une certaine influence avait, à cette époque reculée, le privilége de prélever sur les navires étrangers des droits en deniers ou en marchandises. Il n'y a pas bien longtemps même que ces droits étaient perçus sur les chargements de sel que les balancelles espagnoles venaient y vendre. Deux petites maisons en pierres sèches servaient d'entrepôt à cette marchandise ; elles existent encore non loin de la partie est du quai dont il a déjà été question.

Non loin de Zeffonn est un hameau d'une dizaine de maisons, nommé Ouandelous, habité par des marabouts. A propos de cette dénomination , je ferai les mêmes observations que pour le Tandelest des Aïth-Khelili , observations se rattachant à ce que j'ai dit des marabouts dans la première partie.

A Ir'il-Korchi est une source à laquelle va boire la femme après son accouchement , sans doute parce qu'on lui attribue la vertu de préserver de la stérilité.

Les évènements qui surgirent au mois d'octobre 1844 nécessitèrent la sortie de nos troupes et amenèrent la reddition des Flisset-Behar et des Aïth-Djennad ; les Zarfaoua en profitèrent pour demander l'amitié. Ils montrèrent, l'année suivante , qu'ils tenaient à honneur de prouver que leur soumission avait été franchement faite.

Dans le mois de décembre , le brick *l'Hortense-et-Isabelle* , de Marseille , fit côte non loin de la crique de Zeffoun. Les habitants du pays s'empressèrent de porter secours aux naufragés , qui furent remis sains et saufs entre les mains de l'autorité française ; la plus grande partie des épaves furent aussi rendues spontanément.

Ce fait, qui est tout à l'honneur des Zarfaoua , mérite d'être cité ; car les Kebailles du littoral n'ont pas toujours agi avec la même réserve. Ainsi , quatre ans plus tard , le 31 janvier 1849 , le bateau la *Miséricorde* , de dix-huit tonneaux , s'étant échoué à quatre kilomètres de Djid-jelly , sur la côte des Beni-Hassein , ces derniers ne se firent aucun scrupule de le piller entièrement. Mais , comme toujours , les coupables trouvèrent des soutiens dans les tribus voisines , et ce fait isolé marqua le com-

mencement de la prise d'armes qui eut lieu , cette année , dans la province de Constantine.

Les petites tribus dont l'énumération suit sont presque toutes dans le bassin de l'Oued-El-Hammam (1). Elles forment un groupe borné , au nord , par la mer ; à l'est, par les Ksila et les Imlazem ; au sud , par les Aïth-Idjer et les Aïth-R'oubri ; à l'ouest , par les Aïth-Djennad et les Zarfaoua.

Dix petits villages forment la tribu des Ouled-Sidi-Yahia , entièrement composée de marabouts. Elle est située au sud-est des Zarfaoua et n'offre rien de remarquable.

La tribu d'Azouzen est séparée de la mer par les Agouchdal et touche les Aïth-Hassaïn à l'est , l'Oued-el-Hammam au sud , et les Aïth-Flick à l'ouest.

Deux partis distincts la divisent : l'un descend d'une famille de Taka des Aïth-Yahia ; l'autre , le plus considérable , d'Azouza , village de la tribu des Aïth-Iraten.

Elle compte neuf villages.

Situés à l'embouchure de l'Oued - el - Hammam , les Ouled - Si - Ahmed - ou - Youcef se composent de quatre villages.

(1) Je conserve à cette rivière le nom d'Oued-El-Hammam , depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la mer , bien qu'elle change plusieurs fois de dénomination.

Tifzouïn et Agouni-N'rechan sont sur la rive gauche de la rivière, Ir'il-Mohamed et Ouelkhrou sur la rive droite.

Leur territoire touche, à l'est, aux Agouchdal; au sud, aux Ouled-Sidi-Yahia; à l'ouest, aux Zarfaoua.

Les gens d'Agouchdal prétendent descendre d'une fraction des Guechtoula du Djerdjera, avec lesquels ils n'ont jamais cessé d'entretenir des relations.

Ils ne possèdent que deux villages.

La principale richesse de cette tribu et de celles qui précèdent consiste dans la culture de l'olivier et surtout du figuier. L'industrie y est peu développée.

Sans être très-riches, les Aïth-Flick sont dans un état assez prospère; ils possèdent beaucoup de figuiers. Ils font des moulins portatifs, en pierre, dont la valeur varie de trois à cinq francs.

Leur population se répartit en neuf villages.

Quoique ayant quelques moulins à huile, les Aïth-Hassaïn ne possèdent pas une grande quantité d'oliviers.

Ils sont situés dans un vallon dont les ravins sont boisés en chênes-liège et dont les coteaux sont couverts de figuiers.

Ils occupent huit villages.

Les deux villages de Tiguerin et Tagmount-Idjerme-

nen, ne sont, à vrai dire, que deux petites fractions rivales, qui ont été longtemps en guerre et qui s'entendent peu. Je les ai néanmoins groupés en une seule tribu du nom de Tiguerin à cause de leur peu d'importance.

Les Tiguerin étaient autrefois sur le même terrain que les Aïth-Hassain, mais ces derniers les en chassèrent. Les Tiguerin, mettant entre eux et les Aïth-Hassain la crête d'une montagne, vinrent s'installer non loin des Aïth-Idjermenen, avec lesquels ils ne cessèrent, dès ce moment, d'être dans un état voisin de l'hostilité.

On dit dans le pays que les Idjermenen sont les descendants d'une race d'Européens. Comment sont ils venus? Il me semble qu'il est facile de se prononcer. Si l'on considère que beaucoup d'entre eux sont roux ou blonds, que leur nez est généralement plutôt épâté que busqué, on est amené à rétablir leur nom de Germains qui n'est que bien faiblement altéré en kebaïle. Ils sont, dit-on, très-braves et ont su, malgré leur petit nombre, résister aux attaques dont ils ont été l'objet et qui souvent réunissaient toutes les tribus environnantes.

Plus d'une fois, leur village a été envahi; mais eux, retirés dans un réduit, ont toujours pu, par leur opiniâtreté à se défendre, forcer les assaillants à se retirer.

Cette tribu est loin d'être riche; on y cultive beaucoup de figuiers; le caroubier y est aussi répandu. En outre, les Aïth-Idjermenen s'occupent de la culture du tabac dont les feuilles se vendent sur les marchés de ces montagnes.

On trouve au lieu dit Thala-Gaïa, des ruines romaines au milieu desquelles on remarque des fragments de mosaïque très-ordinaire; ces ruines sont sans importance:

elles consistent en un carré d'environ quarante mètres de côté et quelques attenances.

Composé de quatre petits villages, la tribu d'Ibarizen est entièrement habitée par des marabouts qui prétendent descendre du kadi du sultan de Tunis.

Quand l'armée tunisienne pénétra dans la grande Kebâlie, ce kadi s'installa dans cette partie du pays et y fonda une zaouïa qui fut respectée même après la retraite de l'armée. Si le fait est vrai, il a dû se passer en 1519 (1).

Les Ibarizen disent avoir encore entre leurs mains, un écrit portant le cachet du sultan de Tunis et d'après lequel ils avaient été exemptés d'impôts et de corvées.

A l'est et à environ deux kilomètres d'Ir'il-Inet-Bouzid, on remarque une quinzaine de pierres taillées, dont quelques-unes ont d'assez fortes dimensions : ce sont sans doute les ruines de quelque poste avancé; ce lieu se nomme Azerou-Quelâa.

Les Ibarizen occupent une petite mais fertile plaine, entourée de montagnes ; l'eau y abonde.

Toute formée de familles de marabouts, la tribu de Bou-Nahman touche aux Ir'il-Nezkri dont elle est issue.

Elle compte trois villages.

Dans le village de Bou-Nahman, est un fabricant de bâts de mulets.

D'après les traditions locales, les Ir'il-Nzekri, qui tous

(1) Voir les Aïth-R'oubri.

sont marabouts , descendant de l'un des fils de Si-Mohamed-ou-Melek dont la zaouïa et la famille existent encore à Thifirth chez les Aïth-Idjer. Ce Si-Mohamed-ou-Melek , serait venu lui-même des Beni-Yalla de la province de Constantine.

Les dix villages des Ir'il-Nzekri sont sur un coteau exposé au sud , et au pied duquel coule une rivière qui se jette dans l'Oued-el-Hammam , et dont les bords sont assez fertiles.

Les principales cultures des Imadhalen consistent en figuiers ; il y a quelques oliviers dans les parties basses.

Leurs villages , au nombre de trois , sont sur le même coteau et à la même exposition que ceux des Ir'il-Nzekri.

Composée de dix villages , dont la moitié sont habités par des marabouts , la tribu d'Oued-el-Hammam tire son nom des sources d'eaux thermales et minérales qui sont situées auprès des villages d'Anegued et d'El-Keria.

J'ai déjà parlé de ces sources au commencement de la deuxième partie. La chaleur des eaux , au sortir de terre, serait bien loin d'être supportable pour le corps humain ; mais cette chaleur se perd dans les réservoirs construits par les Kebaïles.

La tribu de l'Oued-el-Hammam est dans un état de prospérité assez florissant.

Elle fait face aux Ir'il-Nzekri , dont elle est séparée par la rivière qui se confond avec le ruisseau des eaux chaudes.

La petite tribu d'Ibouaïn est assez riche; elle jouit des mêmes produits naturels que celle de l'Oued-el-Hammam à laquelle elle touche à l'est.

Elle possède beaucoup de figuiers et assez d'oliviers pour assurer sa prospérité.

Elle compte cinq villages.

Dépendant directement du cercle de Bougie, les dix-sept tribus dont les noms suivent n'offrent aucune particularité saillante qui puisse intéresser le lecteur. Pour éviter des répétitions historiques ou de mœurs, je passerai rapidement sur ce qui les concerne en général.

Ces tribus sont :

Aïth-Ksila ,  
Aïth-Sidi-Abbou ,  
Imzalen ,  
Aïth-Amran ,  
Mezzaïa ,  
Fenaïa ,  
Aïth-Amor ,  
Itoudjen ,  
Aïth-Ahmed-Garetz ,  
Ouled-Sidi-Mohamed-Amokran ,  
Bou-Indjedamen ,  
Tifra ,  
Ouled-Sidi-Mouça-ou-Aïdir ,  
Aïth-Mançour ,  
Aïth-Our'lis ,  
Aourzelaguen ,  
Aïth-Bou-Meçaoud ,

On trouvera leur statistique détaillée à la fin de cet ouvrage.

Les cinq premières tribus bordent la mer jusqu'à Bougie qui est bâtie sur le territoire des Mezzaia.

La bande de terrain qui court le long de la côte est d'une pauvreté affligeante. Les ravins qui viennent deverser leurs eaux dans la Méditerranée, sont abruptes et couverts de forêts de chênes dont les fruits servent de nourriture aussi bien aux Kebaïles qu'aux sangliers que l'on rencontre en grandes bandes. L'écorce du chêne-liège sert à faire des couvertures aux maisons ; elle remplace la tuile avec ce seul avantage qu'elle ne coûte rien.

Peyssonel, qui a donné quelques détails sur ce pays, assure qu'on y trouve des ours. Je crois pouvoir affirmer que ces animaux n'y existent pas. Il est probable que le voyageur naturaliste aura été induit en erreur et qu'on aura voulu lui parler tout simplement de singes de la grosse espèce.

L'ingratitude du sol en astreignant les habitants à de dures privations, les a rendus un peu plus sauvages que dans les autres parties de la Kebaïlie. Néanmoins, ils exercent l'hospitalité avec toute l'affabilité possible. La nécessité les a poussés à se livrer à la pêche. Ils ne connaissent en fait d'engins que l'épervier et les hameçons ; ils s'en servent peu adroitemment.

Ils se nourrissent aussi des divers coquillages qui abondent sur leurs rochers, tels que les patèles (*maara*), l'oursin (*tikeroussin*), la moule (*aberr'djellel*) et diverses variétés d'*helix* qu'ils groupent sous le nom d'*asenour*.

L'intérieur des grandes tribus des Imzalen, Aïth-Amram et Mezzaia est d'ailleurs assez prospère, et, je le répète, je n'ai parlé ici que de la partie de leur territoire riverain de la Méditerranée.

Parmi les cours d'eau qui viennent aboutir à la mer on remarque l'Oued-Saket chez les Mezzaïa. A l'embouchure et sur la rive gauche de cette rivière, se voient quelques ruines dont j'ai déjà parlé. L'Oued-Saket prend sa source dans la montagne d'Ar'balou chez les Itoudjen.

Les Aïth-Amram sont traversés par deux rivières d'un parcours moins considérable. On les nomme Acif-Meraïeth et Acif-N'des.

Les voies de communication sont en général assez difficiles dans toutes ces tribus, si on en excepte les quelques artères qui touchent directement à Bougie.

Ainsi que les Aïth-Our'lis, les Aourzlaguen ont été attaqués, le 24 juin 1851 par les troupes des généraux Camou et Bosquet. La plupart de leurs villages furent brûlés après une résistance peu vive, bien qu'elle fût dirigée par le chérif Bou-Bar'la.

C'est au milieu de ces montagnes que, le 22 février 1852, le général Bosquet fut surpris par la neige et une tourmente horrible. De son camp, situé à Djemâa-Niet-Thaouïnhi chez les Ouled-Sidi-Mohamed-Amokran jusqu'à Bougie, notre armée eut à souffrir d'une façon inouie. En ces circonstances les Kebaïles dont le territoire avait été traversé par notre colonne, s'empressèrent de porter secours à nos soldats égarés et anéantis par le froid et la fatigue.

Des bagages, de l'argent même, dit-on, furent rap-

portés par les indigènes qui ne cherchèrent en aucune façon à profiter de ce que des fanatiques voulurent leur représenter comme l'intervention céleste.

Il est vrai que les tribus qui se conduisirent ainsi étaient soumises , mais elles touchaient immédiatement aux tribus ennemis et étaient encore travaillées par la prédication des agitateurs.

Quelques jours après cette désastreuse tempête , la colonne du général Bosquet venait reprendre position etachever la route qui vient aboutir à Ksar-Kbouch.

Ibn - Khaldoun rapporte qu'en 1068 Moula-en-Nacer s'empara de la montagne de Bougie et y fonda une ville à laquelle il donna le nom d'En-Naceria , mais que tout le monde appela Bougie , du nom de la tribu.

J'ai déjà dit que ce fut sur les ruines d'une antique cité romaine que s'élevèrent les nouvelles constructions dont l'élégance était telle qu'elle valut à Bougie le surnom de petite Mecque.

Les événements politiques qui se passèrent sous les successeurs d'En-Nacer nuisirent beaucoup à la prospérité de Bougie. Lorsque nos troupes s'en emparèrent, le 29 septembre 1833 , elles ne trouvèrent qu'une bicoque fortifiée assez mal entretenue et dont les principaux monuments menaçaient ruine.

La prise de Bougie, conduite par le général Trézel, ne se fit pas sans résistance. Les Kebaïles des tribus environnantes comprenant tout ce que cette occupation avait de menaçant pour eux déployèrent beaucoup d'efforts pour nous repousser. Leur courage sauvage se brisa contre notre courage organisé. Mais s'ils ne parvinrent pas à

nous empêcher d'occuper la ville , ils nous y bloquèrent pendant plus de dix années (1).

Il est vrai que Bougie ne fut considérée longtemps que comme un point d'occupation sur la côte , et non comme une base d'opération pour la conquête des pays voisins. Les instructions données aux commandants supérieurs se bornèrent toujours à la plus stricte défensive.

Aujourd'hui,- que les communications avec l'intérieur sont sûres , Bougie commence à se relever de ses ruines; mais n'a cependant encore qu'une importance secondaire. Sa banlieue n'est pas encore animée par un grand nombre de maisons de campagne et les rares habitations que l'on y voit se groupent entre les murs de la ville et la Summam.

Un pont de bateaux jeté à l'embouchure de ce fleuve fait communiquer ses deux rives.

Bougie est adossée au mont Gouraya dont les pieds sont baignés par les flots de la Méditerranée , tandis que son sommet, couronné d'une forteresse, se dresse brusquement à plus de sept cents mètres. On dirait que la nature a voulu donner au dernier des rochers du Djerdjera une élévation digne de la majestueuse chaîne à laquelle il appartient.

---

(1) Voir là *Grande Kabylie*, du général Daumas.

C'est en remontant le cours de l'Oued-Sahel que je vais continuer l'étude des tribus djerdjeriennes placées sur la rive droite.

#### ILLOULA-OUSAMMEUR.

Ce nom indique en kebaïle que ce sont les Illoula du versant sud de la montagne , et sert à les distinguer des Illoula-Oumalou dont le territoire est tout entier dans la partie nord.

Cette tribu est divisée en deux fractions , les Illoula-Ouguemad qui comptent vingt villages et les Illoula proprement dits qui en possèdent dix; cette division toute territoriale n'exclut pas la division politique par sof.

Là , comme partout , presque chaque village se partage en deux sof rivaux portant le nom de Foukani, (*de dessus*), Tahtani (*de dessous*).

Chellata , le plus élevé des villages de la tribu, s'est formé des maisons qui se sont agglomérées autour de la zaouïa fondée par les aïeux de l'agha actuel.

Chellata est dominé à l'est par d'abruptes rochers, tandis qu'à l'ouest se déroule le coteau par lequel on parvient doucement au col qui porte le nom du village. Au sud , mais dans l'intérieur du village , se font remarquer

deux magnifiques noyers ombrageant , la zaouïa et la tombe des fondateurs : Si -Mahomed - Ben -Ali - Chérif, Schiekh-el-Lounesi et Sidi-Saïd.

A côté de la zaouïa , s'élève la maison construite par le père de notre agha. Elle offre beaucoup plus de confort que les demeures kebaïles ordinaires : c'est une maison mauresque. Les habitations des professeurs et des nombreux tolbas se groupent autour. Les Kebaïles serviteurs de la zaouïa occupent le reste du village.

Si-Mohamed-Saïd , l'agha actuel , plus généralement connu sous le nom de Ben-Ali-Chérif , se pique de civilisation. Il est allé plusieurs fois en France et a consigné les détails de son voyage dans le journal arabe le *Mobacher*.

Outre sa maison de Chellata , où il ne vient plus que de loin en loin , et seulement pour sauvegarder sa qualité de scheikh de la zaouïa , il habite encore une magnifique résidence qui lui a été élevée , en 1855 , par les soins du gouvernement , dans la vallée. Elle est située non loin du piton d'Akbou , sur la rive gauche et à deux kilomètres de l'Oued-Sahel. Un assez grand nombre de maisons et de gourbis occupés par les gens du Makhzen forment , à côté du bordj , un village qui n'est point compris sur la statistique.

Le 19 mars 1851 . Si-Mohamed-Saïd fut forcé d'abandonner Chellata que Bou-Bar'l a vint attaquer , mais dont il ne put cependant s'emparer. Le chérif qui avait l'intention peut-être de se substituer à l'ancienne dynastie , avait amené à sa suite de forts contingents kebaïles , et particulièrement des Aïth-Mlikeuchi. Trois mille moutons

et trois cents bœufs appartenant autant aux habitants du village qu'à l'établissement religieux lui restèrent entre les mains.

La partie sud du village fut attaquée plus particulièrement, mais tous les assauts furent repoussés. On voit encore sur les roches voisines les traces du plomb laissées par les balles ; leur nombre indique que le danger qu'a couru notre agha n'a pas été imaginaire.

#### AITH-MLIKEUCH.

Divisés en sept fractions dans lesquelles sont compris vingt-quatre villages, les Aïth-Mlikeuch s'étendent, au nord, jusqu'aux plateaux de Tenia-Tirourda. Les Illoula-Ousammeur les bornent à l'est, et les Aïth-Kani à l'ouest. L'oued-Sahel forme leur limite du côté du sud et les sépare des Aïth-Abbes.

Ibn-Khaldoun, en dénombrant les tribus qui composaient, de son temps, la confédération des Zouaoua, cite les Aïth-Mlikeuch. Il ajoute qu'il ne pense pas cependant que cette fraction descende des Ketamiens comme les autres Zouaoua.

Cette hypothèse est encore aujourd'hui partagée par les indigènes. Certes, nul d'entre eux ne pourra dire au juste d'où sortent les Aïth-Mlikeuch ; mais on comprend néanmoins que cette opinion, pour n'être pas nettement définie, n'en a pas moins d'autorité, à cause de sa généralité.

Suivant l'historien berbère, un refoulement des popu-

lations riveraines de la Méditerranée aurait rejeté dans la montagne cette tribu que l'on croit de race sanhadjienne , et qui , en cette qualité, aurait autrefois habité le Sahel d'Alger.

Quoi qu'il en soit , cette tribu a , de tout temps , été en guerre avec ses voisins , à l'exception des Aïth-Abbes. Il semblerait que l'humeur belliqueuse et les penchants à la rapine qu'on impute aux Aïth-Mlikeuch , auraient dû trouver plus d'aliments dans les riches villages des Aïth-Abbes. Aussi attribue-t-on cette réserve à une défense tout exceptionnelle que le marabout Si-el-Moufok avait anciennement faite.

Comme correctif à cette défense , le marabout avait ajouté que , toutes les années que les Aïth-Mlikeuch passeraient sans combattre seraient frappées de stérilité.

On comprend que l'habitude de batailler continuellement avec les voisins aurait pu entraîner les gens de la tribu à en faire autant entre eux ; aussi leur était-il prescrit formellement de n'employer la poudre et le plomb qu'avec les ennemis extérieurs.

Cette dernière défense les avait obligés à ne vider leurs querelles qu'à coups de pierres et de bâtons , genre de combat qui n'avait pas laissé quelquefois que d'être très-meurtrier.

En dehors du territoire de la tribu , l'interdiction n'avait plus force de loi , et il était permis de se fusiller à loisir. Ainsi , à l'époque où les Illoula-Ousammeur se battaient de sof à sof , les Aïth-Mlikeuch , divisés comme leurs voisins en Tahtani et Foukani , se rendaient , tous les matins , de bonne heure , auprès de ceux dont ils par-

tageaient les opinions. Après avoir combattu toute la journée , on voyait rentrer chez eux , par les mêmes chemins , ces braves gens qui s'évertuaient un instant avant à se tirer des coups de fusil.

On prétend que l'enthousiasme dont les Aïth-Mlikeuch faisaient preuve pour défendre chez leurs voisins l'honneur de leur parti , était entretenu à prix d'argent.

On ne s'étonnera donc pas si la moralité de cette tribu n'était pas considérée comme devant servir d'exemple. « Un Aïth-Mlikeuch , dit-on encore dans la vallée, tuerait son ami pour cinq francs , son frère pour dix et son père pour quinze ! »

Sous le règne des Turcs , cette tribu fit un semblant de soumission entre les mains d'Yahia-Agha , mais il n'en résulta même pas paiement d'impôts.

Le 12 juillet 1849 , le colonel Canrobert monte chez les Aïth-Mlikeuch , à la tête de deux bataillons , par la crête qui sépare la tribu en deux parties à peu près égales , et leur brûle quelques villages sans les amener à composition.

On avait déjà tenté de leur donner un caïd , mais ce dernier avait aussitôt été chassé de la tribu et sa maison démolie.

A partir de cette époque notre autorité fut méconnue plus que jamais. Les Aïth-Mlikeuch se firent remarquer dans toutes les agressions dirigées contre nous ou nos adhérents,

Les malfaiteurs et les perturbateurs de toutes classes , obligés de fuir de leurs tribus , trouvèrent chez eux aide et protection.

C'est du sein de cette tribu qu'ont surgi la plupart des derwishes qui ont cherché à nous créer des embarras. Deux de ces prédicateurs de révolte ont trouvé la mort au pied de la montagne et à peu près au même endroit. Le premier, qui se faisait nommer Si-Mohamed-ben-Abdallah-Bousif (1), fut tué, le 3 octobre 1849, dans une attaque qu'il dirigeait contre le sous-lieutenant Beau-prêtre, sous les ordres duquel étaient les goums, gardiens de la vallée. Ce chérif, dont la carrière avait été si brusquement interrompue dès le début, avait été prôné par Sid-el-Djoudi, qui lui avait donné un sabre, dont un des principaux mérites était de s'allonger indéfiniment pour atteindre un ennemi à de prodigieuses distances. L'autre chérif est beaucoup plus connu, c'est Bou-Bar'la, qui, pendant quelques années, n'a discontinué de nous chercher des ennemis parmi les montagnards.

Je vais esquisser rapidement la vie de cette homme, dont j'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion de citer le nom.

Suivant les uns, Bou-Bar'la était des environs de Médéah et avait servi comme spahis ; suivant d'autres, il venait du Maroc, ou tout au moins de la province d'Oran, et avait été envoyé à l'île Sainte-Marguerite, pour quelque méfait plus ou moins politique. Quoi qu'il en soit, cet intrigant fit son apparition à Aumale en 1850.

Soit qu'il ne pensât pas, à cette époque, à se donner le rôle de chérif, soit qu'il voulût d'abord étudier les lieux où il avait l'intention d'opérer, il se livra obscurément à l'exploitation unique de la bourse de ses coreligionnaires.

(1) Le maître du sabre.

Son principal mérite était de rendre fécondes les femmes stériles. Le miracle se faisait dans une petite tente qu'il allait planter sur tous les marchés. Un jour, un mari soupçonneux eut l'idée de regarder par-dessous la toile; que vit-il?... Le fait est qu'il se redressa furieux, voulut tuer le derwiche, et, en définitive, se plaignit au bureau arabe, qui fit arrêter ce propagateur effréné de l'espèce humaine.

A sa sortie de prison il renonça à son métier de créateur, mais recommença à parcourir les tribus, en semant adroitement ça et là des germes d'insurrection. Il annonçait, entre autres choses, la future apparition d'un nouveau chérif.

Dénoncé pour ce fait, il fut traqué de tous côtés, et, au moment où l'on croyait le saisir, il se jeta dans la tribu des Aïth-Abbes, qui, quoique soumise, ne voulut pas livrer entre les mains des Makhzen celui qu'elle avait accepté comme réfugié.

D'ailleurs, Bou-Bar'la comprit bien que les temps n'étaient pas encore venus de lever la tête. Il affecta donc de se retirer des choses de ce monde. La prière fut l'unique emploi de son temps. Cependant, craignant d'être trahi chez les Aïth-Abbes, il se retira chez leurs voisins, les Aïth-Mlikeuch; il continua là le même genre de vie. Son désir apparent de rester ignoré fut une des causes principales qu'il se vit recherché. On s'émut de la piété solitaire de ce saint homme, et, sans qu'il eût l'air d'aller au devant du monde, le monde vint à lui.

Voici le moment de dire que notre derwiche ne passait pas absolument tout son temps en prières. Il se livrait

clandestinement à la fabrication de la fausse monnaie, qu'un confident cherchait à mettre en circulation dans les pays du sud.

Cette industrie lui réussit d'abord ; mais un jour l'ami faillit se laisser prendre, et après avoir abandonné les troupeaux qu'il avait achetés avec ses fausses pièces, il déclara net qu'il ne voulait plus continuer à s'exposer à de pareils dangers.

Dans ces mêmes temps, Bou-Bar'la avait commencé à se laisser aller aux opinions générales qui consistaient à faire la guerre aux Roumi. D'abord, il eut soin de ne pas se livrer, il feignit même d'avoir de la répugnance à aborder la délicate question d'insurrection. C'est en ces circonstances qu'il ~~se~~ montra passé maître en fait d'hypocrisie.

Néanmoins, quand il eut la conscience qu'il trouverait de nombreux adhérents dans ses visiteurs, il entama son chapitre, en reprochant amèrement aux Aïth-Mlikeuch d'avoir laissé tuer Si-Mohamed-Abdallah-Bousif. Il leur dit qu'ils n'étaient pas dignes d'être Musulmans et de jouir de l'indépendance.

Après tous ces préliminaires, et lorsqu'il fut assuré de la coopération de quelques individus auxquels il avait recommandé le secret, il se résigna un jour à déclarer tout haut qu'il était le chérif libérateur et qu'il allait prêcher la guerre sainte.

Malgré les soins qu'avait pris Bou-Bar'la de cacher son arrière-pensée, tout le monde s'attendait à cette déclaration. Cependant, et par manière d'acquit, les Kebaïles crurent devoir faire des observations. Quelques-uns, des compères peut-être, s'élèverent contre ces préten-

tions , crient bien haut qu'il voulait la ruine du pays , et qu'en définitive, pour faire la guerre, il fallait qu'un chérif fît plus que de s'appuyer sur les populations, qu'il ne devait se présenter qu'avec de l'argent et des troupes régulières.

Indigné de ce manque d'égards , le chérif se leva debout sur sa natte, et, après un discours de circonstance, il ajouta : « De l'argent ! C'est de l'argent qu'il vous faut, dites à vous, pour entretenir la guerre sainte ? Et croyez-vous à que Dieu, qui m'a chargé de défendre ses lois , laissera à son humble serviteur empêché par une misère semblable ? De l'argent ! mais sachez, gens de peu de foi, que je puis tout ce que je veux , et que pour avoir cet argent , auquel vous attachez tant d'importance , il me suffit de frapper du pied pour en faire jaillir du sol. »

Joignant les actes aux paroles , Bou-Bar'la heurta sa natte du pied , puis la relevant, il laissa voir aux montagnards stupéfaits un énorme trou rempli de pièces de cinq francs et de boudjous.      bijoux ?

Quelques jours après il comptait vingt-cinq cavaliers et une cinquantaine de fantassins soi-disant réguliers. Il n'en fallait pas davantage pour décider les plus incrédules.

Inutile de dire que toute cette monnaie qu'il avait étalée aux yeux des Kebaïles était fausse autant que possible. Mais au bout de quelque temps , grâce aux aumônes qui vinrent pleuvoir chez lui, il se trouva posséder une somme assez forte en écus de bon aloi.

Voulant alors répondre à la confiance dont il était l'objet , il débuta par un coup de maître , ce fut l'attaque de

la zaouïa de Ben-Ali-Chérif. S'il eût réussi à s'en emparer . nul doute qu'il se serait mis au lieu et place de l'ancien cheikh. Les troupeaux qui lui restèrent entre les mains furent , aux yeux des Kebaïles, le gage d'une grande victoire. Un enlèvement de trois mille moutons et trois cents bœufs ne s'exécute pas tous les jours dans ces montagnes.

L'autorité française ne tarda pas à s'émouvoir de l'apparition de ce nouveau chérif. Quelques troupes furent dirigées du côté de l'Oued-Sahel pour calmer l'effervescence qui pouvait naître chez nos tribus soumises. Le 10 mai 1851 Bou-Bar'la, entraînant avec lui les populations de la montagne , se présente devant Bougie avec la prétention d'enlever cette place. Malheureusement , les choses ne se passèrent pas comme il l'espérait, et une faible partie de la garnison le força à prendre la fuite, non sans lui avoir tué un assez grand nombre de guerriers.

Après avoir soulevé tour à tour diverses tribus de l'Oued-Sahel, ce qui nécessita la sortie de nos troupes , notre agitateur arrive tout d'un coup chez les Maatka et parvient à les pousser à la révolte contre l'autorité du Bach-Agha Bel-Kacem-ou-Kaci , qui résidait à Thizi-Ouzou.

Le général Pélissier, gouverneur de l'Algérie par intérim , accourt sur les lieux , bat les révoltés , et le chérif est encore forcé de se retirer chez les Zouaoua.

Dans le courant de janvier 1852 , il fait une nouvelle pointe du côté de Bougie , réussit à obtenir quelques succès sur les tribus qui nous sont soumises , mais attire sur ses adhérents un rude châtiment.

Le chérif se retire alors, et habite tantôt chez les Aïth-Mlikeuch , tantôt à Mecherek , chez les Aïth-Sedka , et reste tranquille pendant quelque temps. De loin en loin , cependant , il tente de soulever les populations , mais ne parvient, tout au plus , qu'à entraîner quelques individus sans influence.

Aux premiers beaux jours du printemps de l'année 1854, on apprend que les Aïth-Djennad lèvent l'étendard de la révolte ; Bou-Bar'la était au milieu d'eux. Dans une escarmouche avec nos contingents kebaïles , le chérif, blessé , se retire avec ses cavaliers , et abandonne ceux sur lesquels devait se porter le poids de nos armes. Les Aïth-Djennad sont vaincus par le général Randon , gouverneur de l'Algérie , et , aussitôt après , l'armée française vient établir son camp au sebt des Aïth-Yahia , en pleine montagne.

A partir de cette époque , le crédit de Bou-Bar'la ne fit que descendre ; sa maison de Mecherek avait été pillée par les goums de Dra'-el-Mizane ; il se retira encore une fois chez les Aïth-Mlikeuch .

Enfin , au mois de décembre de la même année , le malheureux chérif , réduit à opérer d'obscurs coups de main pour faire vivre les siens , voulut enlever quelques bœufs au-dessous du bordj Thazemalth. Enveloppé par le Makhzen de Lakhedar-Ben-Mokhani , caïd des Aïth-Abbes , il succomba , après s'être défendu avec la plus grande vigueur.

Energique et rusé , Bou-Bar'la avait maintenu pendant quatre ans une partie de la grande Kebaïlie en état d'insurrection. Dans les derniers temps , il avait compris par-

faitemment que son rôle touchait à sa fin. Il ne trouvait plus chez les populations l'enthousiasme qu'avaient fait naître ses premiers exploits et le mérite de la nouveauté. Aussi , suis-je convaincu que s'il avait trouvé une bonne occasion de se rendre à condition , il l'aurait acceptée avec empressement. J'en ai recueilli des preuves en plus d'une circonstance.

Les Aïth-Mlikeuch au milieu desquels se trouvait la principale résidence de Bou-Bar'la , furent à cette époque et jusqu'en 1857 complètement insoumis. L'état dans lequel vivaient ces audacieux Kebaïles les jeta souvent dans la plus grande des misères : l'hectolitre de blé s'est payé jusqu'à cinquante francs , et celui d'orge trente et trente-cinq francs. Les plus malheureux , pour augmenter le volume de leurs grossières galettes, étaient réduits à ajouter à leur farine jusqu'aux nœuds de paille qu'ils broyaient préalablement dans leurs moulins portatifs.

Aujourd'hui les Aïth-Mlikeuch , soumis et fort tranquilles, se relèvent de tous les maux que leur amour de l'indépendance et les intrigues des meneurs avaient fait naître chez eux.

Ils fabriquent à meilleur marché que partout ailleurs des meules pour moulins à huile et à farine.

#### AÏTH-KANI.

Les Aïth-Kani habitent les flancs du Djerdjera dans l'espace compris entre les Chorfa , Mchedallah , Aïth-Ouakour et Aïth-Mlikeuch ; ils comptent cinq villages.

Le 10 avril 1851, le colonel d'Aurelles, commandant la subdivision d'Aumale, se porta sur le village de Selloum. Deux bataillons de zouaves et deux pièces d'artillerie furent employés à l'attaque de ce village admirablement défendu par la nature. Retranchés dans leurs maisons, les Kebaïles nous firent éprouver des pertes assez sensibles, mais ils ne purent empêcher que nous n'entrassions chez eux.

Le même jour, le petit village de Tixiriden, habité exclusivement par des marabouts, fut enlevé et complètement détruit. Les habitants de ce village qui, après le départ de nos troupes s'étaient retirés à Selloum, ont reconstruit, en 1858, leurs anciennes habitations.

Le 3 novembre 1855, les Aïth-Mlikeuch et les Zouaoua réunis entrèrent dans Grebissa (1), avec l'assentiment d'une partie de la population, pour engager à la révolte ceux qui tenaient encore pour nous. Malheureusement une rixe survenue entre les divers partis, amena des coups de fusil et le village fut complètement incendié. Les habitants trouvèrent un refuge à Selloum et chez les Chorfa.

Comme Tixiriden, Grebissa a été relevé à la suite de l'expédition de 1857 lorsque le calme fut rétabli dans la vallée.

Sur un piton dominant Grebissa, existent quelques ruines portant le nom de Grebissa-el-Kedima (*l'ancien*). Il paraît qu'en effet la population primitive du village

(1) Les Kebaïles le nomment Thakarbousth.

qui nous occupe , avait habité en ces lieux. Exposée à de violentes tourmentes , elle finit par abandonner cette position pour s'établir plus bas.

Les Aïth-Ahmdoun qui étaient les plus voisins des Aïth-Mlikeuch eurent à supporter plus souvent que les autres les exigences et les attaques de ces malencontreux voisins. Le 9 juillet 1855 , les Aïth-Ahmdoun au milieu desquels existaient des divisions de partis , ne purent empêcher leurs ennemis d'entrer dans leur village qui devint la proie des flammes.

Antérieurement à cette époque , les Aïth-Ahmdoun avaient vu deux fois l'incendie détruire leurs maisons. L'un de ces deux incendies , fut l'œuvre des Aïth-Mlikeuch , en des circonstances qui prouvent que ces montagnards n'étaient pas très-scrupuleux sur les moyens qu'ils employaient pour s'attacher le succès.

Ils firent dire aux Aïth-Ahmdoun que celui d'entre eux qui ne se rendrait pas au prochain marché du jeudi pour prendre part à une délibération générale , serait puni de soixante et quinze francs d'amende. Trop voisins des Aïth-Mlikeuch pour ne pas leur obéir , les Aïth-Ahmdoun n'eurent garde de manquer au rendez-vous. Le village fut abandonné par tous les individus capables de porter les armes ; alors les jetunes gens des Aïth-Mlikeuch auxquels s'étaient adjoints les Tolba de Ben-Dris y pénétrèrent sans rencontrer de résistance et le réduisirent en cendres après l'avoir pillé.

Les Bahlil sont des marabouts ignorants , mais en revanche fort batailleurs. Ils ont , jusqu'en 1857 , fait cause commune avec les Aïth-Mlikeuch.

AÏTH-OUAKOUR.

Cette petite tribu reléguée très-haut dans le Djerdjera est bornée, au nord, par les crêtes rocheuses ; à l'est, par les Aïth-Kani ; au sud et à l'ouest, par les Mchedallah. Ils ne possèdent que deux villages.

La partie basse seule offre quelques richesses végétales, mais la montagne ne présente que des pâturages à propos desquels les Aïth-Ouakour sont toujours en querelle avec leurs voisins les Zouaoua ou les Aïth-Kani ou les Mchedallah.

Ils se livrent à la fabrication de la chaux; mais comme les maisons ne se construisent qu'en mortier de terre, il en résulte qu'ils n'en font pas grand débit. Cette chaux est d'une très-belle qualité; employée au blanchissage des bâtiments, elle laisse après sa dessication un vernis brillant et très-solide.

CHORFA.

Ce village de marabouts est situé sur la rive gauche de l'Oued-Sahel, en face du bordj Beni-Mançour dont il n'est éloigné que de trois kilomètres.

En août 1856, les partis opposés à la domination française eurent assez d'empire pour jeter dans la révolte la presque totalité de leurs compatriotes ; notre

caïd fut chassé et sa maison détruite. Cet état de choses ne dura pas longtemps : tout rentra bientôt dans l'ordre, mais le village était complètement détruit.

En 1857, les habitants ont commencé à reconstruire leurs demeures, et comme le pays est assez riche, ils se reléveront assez promptement des misères de la guerre.

Les Chorfa descendent, disent-ils, d'un marabout venu de l'ouest et nommé Si-Amor-Chérif.

Sous la domination des Osmanlis, cette tribu était exempte d'impôts. Les Turcs n'avaient pas à se prévaloir beaucoup de cette générosité, car s'ils eussent été trop exigeants, il est probable qu'à leur passage ils eussent trouvé parmi les alliés des Chorfa une résistance incommodc. D'ailleurs les Chorfa avaient soin d'apporter la difa au bey de Constantine, quand celui-ci se rendait à Alger en passant par ces contrées. Ils en recevaient en revanche quelques cadeaux.

Ils étaient censés relever administrativement des Ouled-Mokhan.

#### MCHEDALLAH.

Tout entière sur le flanc sud de la montagne de Thamgouth, cette tribu, qui compte quatorze villages, est bornée, à l'est, par les Aïth-Ouakour et les Aïth-Kani ; au sud, par l'Oued-Sahel qui la sépare des Aïth-Mançour et des Seubkhra ; à l'ouest, par les Aïth-Aïssi.

Un de leurs villages, les Aïth-Illiten a été formé par

une émigration des Aïth-Bou-Akkach, une des tribus correspondantes du versant nord.

La route militaire des Turcs, d'Alger à Constantine par les Biban, passait aux pieds des Mchédallah. On appelle encore Khonag-el-Maâla (*le campement des troupes*), un emplacement qui servait d'étape aux troupes qui voyagaient sur cette route.

Le pic du Thamgouth, le plus élevé du système Djerdjerien, domine cette tribu. Ce pic est aussi appelé Lalla-Khredidja dans la vallée de l'Oued-Sahel. Rigoureusement, cette dénomination ne peut lui convenir, car Lalla-Khredidja, la célèbre sainte dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, n'a point de koubba sur ce pic.

Elle demeurait pendant la belle saison dans un azib qu'elle possédait à Agouni-Lahoua, à 900 mètres au-dessous et à l'est du sommet, et pendant l'hiver dans l'un des villages des Mchedallah.

Comme ces deux habitations sont situées dans la montagne que surmonte le pic, il n'y a rien d'étonnant que le nom de la marabouté ait été donné par extension au pic lui-même.

La koubba qui existe au sommet du Thamgouth était habitée, à une époque fort reculée, par un nabbi (1) qui, plusieurs fois déjà, avait fait le voyage de la Mecque.

Les Kebaïles, attirés par la sainteté de cet homme, auquel on imputait une foule de miracles, venaient de tous côtés pour le visiter.

(1) Prophète.

Soit qu'il éprouvât le besoin de changer de climat, soit qu'il se sentît poussé à faire un nouveau voyage à la ville sainte, le nabbi annonça, un jour, aux montagnards son prochain départ. Mais le saint homme prévit bien que pendant son absence les fidèles pourraient discontinuez leur pèlerinage, et qu'à son retour il lui faudrait un certain temps pour ravoir ses visiteurs. Or, ces visiteurs étant en même temps ses fournisseurs des choses nécessaires à la vie matérielle, choses qu'il lui était impossible de se procurer lui-même dans sa solitude, il leur conseilla donc de continuer leur pèlerinage tous les jeudis, jusqu'à son retour de la Mecque. Toutes sortes de bénédictions étaient attachées à cet acte de dévotion. Les Kebailes en firent la promesse. Comme le vénérable nabbi n'est plus revenu de son voyage, les gens pieux, liés par leur serment, continuèrent leur visites à la koubba sanctifiée ; seulement, le zèle de leurs descendants s'est un peu refroidi.

Aujourd'hui la koubba est fréquentée par un plus grand nombre de femmes que d'hommes. Comme dans les autres oratoires de ce genre, les épouses viennent demander la conservation ou l'accroissement de leur progéniture.

Quelle que soit d'ailleurs la quantité de pèlerins qui se présentent, le méchant gourbi en pierres sèches servant de chapelle les peut tous contenir ; il a la faculté de s'élargir à volonté pour recevoir tous les Musulmans, s'ils avaient l'idée d'y arriver à la même heure.

Sur l'arête qui partant de la koubba, court vers l'est-sud-est, est une excavation d'environ trois mètres de dia-

mètre et d'un mètre de profondeur , au fond de laquelle est un trou plus petit. Les fidèles que leur piété attire à une pareille hauteur ont soin de ne jamais partir sans y ramasser quelque peu de terre que l'on dit bénite.

Les Mchedallah avaient autrefois la réputation d'être braves à la guerre , sans négliger néanmoins la prudence , sage conseillère de la bravoure. L'état de paix dans lequel ils sont depuis longtemps ne permet plus d'apprécier ces qualités.

Quand les armées françaises se sont présentées dans la vallée , cette tribu a toujours su s'y prendre à temps pour faire ses offres de soumission et éviter , par là , les maux qu'entraîne toujours une résistance inutile.

Une singulière coutume , dont on n'a pu me donner une explication satisfaisante , était qu'autrefois les pauvres avaient seuls le droit de travailler le mercredi ; tout individu classé dans la catégorie des riches , et qui , ce jour-là , voulait se livrer au travail , payait une amende.

#### AÏTH-AÏSSI.

Cette petite tribu , composée de cinq villages , est comprise entre la crête du Djerdjera , au nord ; les Mchedallah , à l'est ; l'Ouest-Sahel , au sud , et les Aïth-Yalla , à l'ouest.

Opposée , par esprit de parti , aux Mchedallah et aux Aïth-Yalla , elle a eu bien souvent à souffrir des exigences de ses ennemis.

La domination française est venue enfin lui servir d'égide.

AÏTH-YALLA.

Divisés en douze petites fractions, les Aïth-Yalla occupent aujourd'hui la plaine qu'ils se contentaient autrefois de cultiver, quand ils le pouvaient.

Ils sont bornés, au nord, par le sommet du Djerdjera; à l'ouest, par les Aïth-Meddour; à l'est, par les Aïth-Aïssi; au sud, par les Ksar et Ouled-Bou-Abid.

Les villages que cette tribu possérait dans la montagne, n'existent plus actuellement; le plus considérable de tous était Sammeur que le colonel Canrobert enleva avec quatre bataillons; sa marche et son attaque furent exécutées avec tant de rapidité, malgré les difficultés du terrain, que les contingents Zouaoua n'eurent pas le temps d'accourir au secours de leurs voisins.

A l'époque des refoulements qui eurent lieu par suite de l'invasion musulmane, la petite tribu des Aïth-Yalla, qui occupait, tout à fait dans l'est, des terrains ingrats, crut le moment opportun de venir s'établir sur ces lieux où régnait une famille, représentante de l'autorité des princes Zénatiens; cette famille portait le nom des Ouled-Guentour et occupait à Thir'eremthi un bordj, aujourd'hui complètement détruit.

Les Aïth-Yalla sont peu industriels; ils habitent, dans la plaine, des gourbis fort mal construits. Une des clauses de l'aman qui leur fut accordé à la suite de la

prise de Sammeur , fut qu'ils ne s'établiraient plus dans la montagne. Cette condition , qui devait mettre la vallée à l'abri de leur turbulence , en les rendant plus saisis-sables , leur parut rude en principe. Aujourd'hui ils la supportent sans trop de peine , parce qu'ils ont mis en rapport , dans cette même plaine , des terres qui , sans cela , seraient encore en friche.

Les Aïth-Meddour, Merkalla et Ouled-el-Aziz s'étendent à l'ouest des Aïth-Yalla sur le flanc sud du Djerd-jera ; ils font pendant aux Guechtoula situés sur l'autre versant de la montagne.

Au pied de ces tribus , sur le compte desquelles je ne m'appesantirai pas , se déroule la plaine du Hamza. Au milieu de cette plaine et sur la rive gauche de l'Oued-Dous, s'élève le Bordj-Bouïra (*petit puits*), appelé aussi Bordj-Hamza.

Ce bordj d'origine turque est une petite fortification étoilée pouvant contenir au plus cent hommes de garnison ; mais au pied du fort se groupait le Makhzen des Ouled-Bellil, qui, par ses cavaliers, maintenait assez au loin dans l'obéissance les tribus soumises.

J'ai décrit toutes les tribus se rattachant directement au système Djerdjerien. Une plus grande analyse entraînerait à des explications sans fin et qui à la longue seraient dépourvues d'intérêt.

Je crois en avoir assez dit pour démontrer ce que sont les Kebaïles du Djerdjera ; cependant je vais toucher légèrement à quelques tribus situées sur la rive droite de l'Oued-Sahel, à cause de la mutualité de relations qui existent entre elles et leurs voisins de la montagne.

Je ne cite que pour mémoire les Ouled-Bou-Abid , et, descendant la vallée, je rencontre la petite tribu des Hal-Ksar formée de trois villages.

Les Hal-Ksar, situés à la limite ouest du Bled-Anif, ont été pillés en 1839 par Ben-Salem , khalifa d'Abd-el-Kader, à l'époque où le duc d'Orléans exécutait le fameux passage des Portes-de-Fer.

Les gens de cette tribu sont assez tranquilles ; ils exploitent les forêts de pins qui les entourent pour en extraire du goudron.

Non loin des Ksar et dans la vallée fort resserrée de l'Oued-Becheloul, est une grotte assez remarquable comme grandeur. Les parois de cette grotte, en partie tapissées de matières minérales fondues, matières dans lesquelles entrent en grande proportion le fer et le soufre , prouvent assez qu'elle est le résultat d'un boursoufflement volcanique.

Les habitants du pays ont dû voir, dans cette particularité , quelque chose de merveilleux ; ils racontent que cette grotte était anciennement habitée par une race de géants qui y exploitaient le fer et le soufre, et qu'elle communique , par un souterrain , avec Aumale , distant de trente-deux kilomètres. Ils appuient cette dernière assertion sur ce fait, à eux légué par leurs anciens, qu'une chèvre, poursuivie par un bouc, s'engagea avec lui dans

cette grotte , et que les deux animaux vinrent ressortir au pied du Dira (1).

Vers le nord de la forêt d'Anif , les Ksar sont séparés des Aïth-Yalla par deux pitons assez remarquables : les Arabes les nomment El-Mecen, et les Kebaïles, Tachiouine-el-Melaouia. Le piton du sud est appelé Themafouth , il est surmonté par une petite chapelle ; celui du nord est nommé Thaketanth. Leur formation est de même origine que celle du Djerdjera. Les sommets en sont formés par de gros blocs de grès , disposés de telle façon qu'il est évident que le relèvement a eu lieu du sud-ouest au nord-ouest. Ces deux pics sont d'un difficile accès.

A côté et à l'est des Hal-Ksar , on rencontre la tribu des Seubkha , ne possédant qu'un seul village.

Le mot Seubkha est employé en arabe pour désigner les lacs salés. Il n'y a point de lac salé dans la tribu qui nous occupe ; mais , au pied du village et dans le lit même d'une rivière , sourdent plusieurs sources d'eau extrêmement salée.

Ces sources sont l'objet d'une exploitation fort lucrative.

Les Seubkha ont construit , sur les pentes qui conduisent à la rivière, de petits bassins profonds de vingt centimètres, où ils recueillent l'eau des sources pour la faire évaporer.

Les bassins ne sont pas une propriété communale ; chaque habitant en possède un ou plusieurs et les entre-

(1) Dira, montagne au pied de laquelle est construit Aumale.

tient lui-même ; un tour est suivi pour la distribution des eaux.

Les Seubkha habitent presque en plein pays d'Anif, c'est-à-dire que tous les environs de ce village sont complètement sauvages, si l'on en excepte les quelques jardins qui sont attenants aux maisons.

Comme je l'ai déjà dit en parlant de la forêt d'Anif, ce pays était autrefois habité, et cependant les terres ont dû y être de tout temps d'un très-mince rapport; elles sont schisteuses jusqu'à leur surface, et l'humus déposé par les détritus végétaux est entraîné par les pluies d'hiver.

Thagadirth - Thamokranth Akarouï Ihadjadjen, Thirlth-Thamadouth, Thizi-Thazougarth, Azerou-Hallal, Thaguebsouth, Agouni-Gouzal, tels sont les noms qui ont été portés par les villages dont les ruines considérables sont toutes très-visibles, et dont les pierres sont quelquefois cimentées à la chaux.

Je ne sais si dans le dernier nom de localité il ne faut pas rechercher une ressemblance avec celui de la tribu des Beni-Gouzil qu'Ibn-Khaldoun compte au nombre des Zouaoua.

Cela est d'autant plus probable que tous les indigènes s'accordent à dire que plusieurs des villages du Djerdjera ont été construits par les populations qui ont abandonné le Bled-Anif à diverses époques.

Dans tous les cas, Agouni-Gouzal veut dire, en kebaïle, *le plateau de fer*. Ce nom est justifié par la présence dans ces contrées d'une très-grande quantité de

bisulfure de fer, nommé vulgairement pyrite. D'après ce que j'ai dit plus haut sur la grotte des Frexa, il est probable que ce mineraï aurait été anciennement exploité. Nos usines le rejettent aujourd'hui comme étant d'un traitement trop dispendieux.

Gouzil était aussi le nom d'une idole qui était adorée par les Berbères (1).

On remarque encore dans la forêt, tantôt auprès des habitations en ruines, tantôt dans des sites isolés, de nombreuses sépultures. Les tombes sont faites dans le genre de celles des Arabes actuels; seulement les pierres qui entrent dans leur construction sont beaucoup plus grosses, ce sont des quartiers de rocs. La distance de la pierre de la tête à celle des pieds est aussi beaucoup plus grande que ne le comporte la taille humaine. Interrogés à ce sujet, les indigènes m'ont toujours répondu avec un air profond de conviction : — C'étaient des géants.

Un vieillard, cité comme connaissant à fond toutes les antiques histoires, m'a dit qu'il n'y avait pas à douter de l'assertion qui m'était donnée; seulement il ajoutait que les tombes de grandes proportions dataient de bien avant la construction des villages.

D'après ce même vieillard, le premier qui serait venu s'établir dans ces contrées sauvages aurait été un nommé Smadhi-el-Ariani; et l'un des principaux chefs qui ont,

(1) C'était le fils de Jupiter-Ammon; on le représentait avec des cornes de bétail. Le Musée d'Alger possède une de ces idoles qui proviennent des ruines d'Arzeu. (*Epoques militaires de la grande Kabylie* par M. Berbruger).

sinon régné , du moins exercé la plus grande influence dans le pays , une fois peuplé , était appelé Si-Amor-ou-el-Kadi.

Le pays d'Anif , avec ses forêts , ses ravins arides et ses fourrés impénétrables est aujourd'hui encore un repaire de bêtes fauves. Les tribus avoisinantes payent un vrai tribut annuel aux lions et aux panthères.

Je choisis un épisode , entre plusieurs , de l'histoire forestière de ces animaux .

Une jeune femme des Aïth-Mançour . mariée à un homme des Seubkha , et maltraitée sans doute par son mari , ne trouva rien de mieux à faire que de désерter nuitamment la maison conjugale pour se rendre auprès de ses parents. Le trajet n'était pas long , huit kilomètres au plus ; mais il y avait à traverser , par un sentier peu visible dans l'obscurité , près de quatre kilomètres de forêt. La pauvre femme s'égara , et , après avoir erré une partie de la nuit , elle rencontra un méchant gourbi , dans lequel elle se blottit toute tremblante , car , déjà , depuis longtemps , elle entendait des bruits étranges qui faisaient frissonner tout son être. Il y avait quelques instants qu'elle était accroupie dans un coin , quand elle entendit des voix humaines , et put voir , malgré l'opacité de la nuit , des individus pénétrer dans le même gourbi qu'elle. Le langage de ces gens la mirent bientôt au courant de leur profession : c'étaient des coupeurs de route , au nombre de quatre , qui , le soir même , avaient volé un mouton et venaient se le partager en bons voleurs qu'ils étaient. La malheureuse retenait son souffle , car elle sentait que si elle était découverte elle serait indubi-

tablement assassinée, pour que le secret qu'elle avait surpris malgré elle ne pût s'épancher au dehors.

Les voleurs, après avoir dépouillé le mouton à la faible clarté des étoiles, se mettaient en devoir de le dépecer, quand tout à coup un souffle puissant, accompagné d'un léger rugissement, arrêta leurs paroles dans le gosier. Ils furent comme pétrifiés. Ces braves rôdeurs de nuit avaient deviné sans peine la présence d'un maraudeur concurrent qui, généralement, avait peu l'habitude de partager : un lion était là.

Quelques mots prononcés d'une voix étranglée par les voleurs instruisirent l'épouse fugitive de ce danger bien autrement terrible, et au moment où elle poussait un cri pour s'élancer vers ces hommes qu'elle craignait un moment auparavant, un bruit terrible se fit entendre, les voleurs se sauvèrent en toute hâte, et la femme retomba, à moitié morte, dans son coin.

Le lion, qui avait assisté à l'opération, du sommet d'un rocher dominant le gourbi de trois ou quatre mètres, voyant les parts faites, avait jugé le moment favorable pour se les approprier toutes, en qualité de lion. Il avait bondi sur le gourbi, dont la couverture était entièrement à jour, avec l'intention de tomber sur les lieux où s'effectuait le partage.

Malheureusement pour lui, l'obscurité ne lui avait pas permis de distinguer une perche en forme de fourche qui soutenait la poutre de la toiture, et ce fut précisément sur cette fourche qu'il vint donner de tout le poids de son corps. La hauteur de laquelle il s'élançait fit que la

perche s'enfonça dans son ventre , et qu'il y resta suspendu dans les douleurs de l'agonie.

L'agonie d'un lion n'est pas empreinte du calme le plus parfait ; aussi , on peut juger du vacarme que fit celui-ci avant de rendre l'âme. La femme , qui ne jouissait pas assez de ses facultés pour comprendre , passa la nuit dans de mortelles transes. Le jour vint enfin éclairer un tableau qu'elle ne s'attendait pas à voir : elle se trouvait dans le même gourbi qu'un lion expirant.

Elle se hâta de quitter ces lieux , et arriva enfin chez ses parents , où elle rendit compte des évènements qui lui avaient rendu longue d'un siècle une nuit de quelques heures.

Le lion fut triomphalement décroché de sa potence , et , par les révélations de la femme , les voleurs de moutons furent , pour quelque temps au moins , mis dans l'impossibilité de continuer leur peu avouable métier.

Les Ouled-Ali-Bou-Beker sont situés à côté et au nord des Portes-de-Fer ; leurs terres sont baignées , à l'est , par l'Oued-Mahrir , tandis qu'elles touchent à l'ouest au pays d'Anif.

Un de leurs principaux produits est le miel , dont la qualité est fort appréciée dans le pays.

Ils extraient aussi du goudron des pins qui abondent sur leur territoire.

Les Aith - Mançour situés à l'est des Seubkha , sont

compris dans l'angle formé par l'Oued-Mahrir et l'Oued-Sahel. Ils comptent six villages.

Quoique ces villages soient tous sur la rive droite de l'Oued-Sahel , cette tribu possède , sur la rive gauche de la rivière , quelques terrains couverts de magnifiques oliviers d'un grand rapport.

Le bordj Beni-Mançour dont les fondations ont été jetées au mois d'avril 1851 , s'élève sur le territoire de la tribu.

Les Aïth-Mançour tirent leur nom d'un nommé Mançour-Ben-Salah qui vint se fixer dans le Bled-Anif. A l'époque où les populations abandonnèrent ce pays , les descendants de Ben-Salah vinrent s'établir sur les lieux qu'ils occupent aujourd'hui.

TSous le nom d'Aïth-Abbes , on comprend une confédération ou grande tribu formée de huit petites tribus ou fractions , comptant ensemble trente-neuf villages. Les Aïth-Abbes touchent au nord , à la rive droite de l'Oued-Sahel. Les Aïth-Aydel les bornent à l'est , et la plaine de la Medjana au sud ; l'Oued-Mahrir les sépare des Aïth-Mançour à l'ouest.

Les habitants de cette tribu sont très-industrieux , les ouvriers en bois et en métaux y sont fort nombreux , et excellent dans leurs travaux.

Ils possèdent plus de deux cents moulins à huile.

LLe tissage des grosses étoffes de laine y est en vigueur.

Les gens de Aïth-Ouidhan se livraient , autrefois , à la fabrication de la poudre ; mais cette industrie est anjourd'hui totalement tombée.

Les Oulez-Rzin confectionnent des cardes pour la laine, et des tamis pour la farine. Plusieurs de leurs villages ont la spécialité de donner un grand nombre de musiciens et de danseurs qui parcourent tous les pays circonvoisins.

Les broderies d'or, d'argent et de soie sur les étoffes ou le cuir, ainsi que la cordonnerie, occupent grand nombre d'individus.

C'est chez eux que se récolte le piment rouge dont la saveur est presque nulle, comparée à celle des piments des Zouaoua ; on s'en sert pour colorer les sauces.

Depuis la soumission qu'ils ont faite entre les mains du maréchal Bugeaud, à la suite du combat du 16 mai 1847 les Aïth-Abbes se sont tenus tranquilles ; ils relèvent du commandement de bordj Bou-Areridj.

En 1854, un petit bordj a été construit sur leur territoire, en face des Aïth-Mlikeuch ; ce bordj est la demeure du caïd Lakhedar-ben-Mokrani, mais un officier français y est aussi établi.

On a raconté sur le compte de la famille des Ouled-Mokran, des fables inventées à plaisir. On a prétendu qu'ils descendaient de la famille des Montmorency, et qu'ils portaient une croix dans leurs armoiries. Les Mokrani n'ont point d'armoiries, et la supposition de leur origine est toute gratuite. Cette supposition n'est-elle pas le résultat d'un malentendu ou de l'engouement que nous avons pour toutes les singularités ?

Ce qui est plus vraisemblable, c'est que le premier de la famille des Ouled-Mokran qui exerça le pouvoir sur le

fameux Abd-el-Aziz , tué en 1559 , dans un engagement que ce chef eut avec les Turcs commandés par le pacha Hassan-ben-Kheir-ed-Din.

Je n'ai rien à ajouter aux descriptions qui ont déjà été faites de Kelâa, ville capitale des Aïth-Abbès à l'époque où ils étaient gouvernés par un chef principal.

Aucun ouvrage n'ayant encore rendu compte d'une inscription arabe qui fixe d'une manière très-précise la domination d'Abd-el-Aziz dans la ville de Kelâa , je suppose que nul voyageur ne l'a remarquée.

La voici : « El nossor ou el temkin ou el fatah el « mobien li moulana Mohamed - ben-Abd - el - Aziz , el « abbassi el modjehed si sabil allah rob el alamin ou kan « el ferar' men ou si djoumad el aoul setta ou settin « ou tessaa miah.

« Sanâhou Hossan-el-Euldj. »

« La victoire et la domination ainsi que les faveurs du Dieu manifeste , sont dévolues à notre maître Mohamed-ben-Abd-el-Aziz , l'abasside , le guerrier saint , marchant dans la voie de Dieu maître de l'univers.

« Elle a été fondue en Djoumal-el-Aoul 966 (février « 1559.) »

« Fabriquée par Hossan-el-Euldj. »

Cette inscription est sur la culasse d'un canon de trois mètres de longueur et de dix-sept centimètres d'âme, c'est le plus gros des quatre canons existant à Kelâa.

On voit que cette pièce a été coulée très peu de temps avant la mort d'Abd-el-Aziz , qui fut tué la même année.

Sa fabrication en est due à un chrétien comme l'indique le mot El-Euldj (4) ajouté à celui d'Hossan.

Sur les trois autres canons, deux auraient, d'après les indigènes, la même origine ; ils semblent être en effet de même facture. Le quatrième canon est évidemment français, il est parsemé de fleurs de lys sur toute la volée, et sur la culasse se remarque une L couronnée.

Il n'y aurait donc eu que ce dernier canon qui aurait été transporté sur le rocher de Kelâa. Comme c'est le plus petit, on est moins surpris de le voir en ces lieux escarpés. Et d'ailleurs, la fabrication de trois fortes pièces dans le village même, implique assez que les gens de cette époque étaient capables de construire de fortes machines de traction.

La plus célèbre des ruines berbères est, dans cette tribu, celle qui porte le nom de Sebaïn-Chiekh (*les soixante-dix chefs*). Elle est située sur la rive droite du Sebaou et à environ quatre kilomètres au-dessus du bordj Thazemalth.

On prétend qu'une grande ville s'élevait sur l'emplacement encombré aujourd'hui par des ruines, et que soixante-dix savants en avaient l'administration en même temps qu'ils enseignaient les sciences chacun à soixante-dix étudiants.

En mettant de côté toute exagération, je crois qu'il n'y avait là qu'une considérable zaouïa.

(1) Les Turcs appelaient Euldj, les jeunes chrétiens esclaves auxquels ils faisaient faire, dans les grandes maisons, le service de page. Généralement les Euldj embrassaient l'islamisme, mais ils continuaient, néanmoins, à porter le même surnom.

La fraction des Hal-bel-Aïel possède des salines.

On remarquera dans les documents statistiques que le nombre des fusils est quelquefois peu en rapport avec le nombre des ouvriers. Ainsi, Telefsa, par exemple, qui, sur une population de 359 individus, n'a que vingt-cinq fusils, compte cependant 59 forgerons. Koraba, village de marabouts, n'a que vingt-sept fusils sur une population de cinq cents âmes.

Chez les Aïth-Mlikeuch la proportion des hommes armés est beaucoup plus considérable; ainsi, Taboudah qui a trente-deux fusils, ne possède cependant que quatre-vingt-dix-huit habitants des deux sexes. Ir'il-Ouche-kerin compte cinquante-quatre fusils sur une population de cent quatre-vingt-douze âmes.

Ces différences proviennent de l'état habituel dans lequel vivent ces tribus, et, en général, la proportion des gens armés est toujours plus forte dans les tribus du Djerdjera que dans les pays circonvoisins.

---

## DERNIÈRES PAROLES

De l'hadj MOHAMED d'une Tribu Zouaoua ,  
à ses Compatriotes.

Blessé mortellement à la défense d'Alger, ce chef est venu mourir dans les montagnes , au mois d'août 1830.

Je sens que Dieu , maître de toutes choses , va m'appeler à lui. Je meurs content de voir le règne des Turcs à jamais détruit.

Quoi qu'ils puissent faire , jamais leurs successeurs ne commettront envers des Musulmans ces exactions qui abrutissent un peuple et le font douter de la justice divine.

Il y a quarante ans à peine , ces mêmes Roumis , qui viennent de débarquer à Alger , avaient envahi l'Égypte. C'est là que je les vis lors de mon premier pèlerinage à la Mecque.

A leur tête était un tout jeune homme ; ils l'appelaient Bonaparte , et ne doutaient de rien quand ce jeune homme les conduisait au combat.

C'était leur sultan , à eux , Chrétiens. Bientôt il se fit le sultan de tous les Musulmans.

Au milieu des guerres et des assassinats qui devaient exciter la haine de ses soldats, l'ordre le plus parfait régnait partout et pour tous.

Dieu ne permit point qu'ils demeurassent plus longtemps dans ces pays sacrés. Ils s'embarquèrent et on ne les revit plus.

Eh bien ! ce sont ces mêmes hommes que les bravades des Turcs viennent d'attirer sur nos côtes.

Le seul souci que j'éprouve en mourant, c'est d'ignorer de quel œil ces nouveaux venus vont envisager nos mœurs et nos coutumes.

Sous prétexte que nous comprenons la société d'une façon tout autre que la leur, vont-ils nous traiter en sauvages ?

Non ! non ! ils connaissent ce qui convient à un peuple malheureux.

J'ai appris, dans mes derniers voyages à la ville sainte, qu'ils ont, plusieurs fois et avec succès, secoué le joug de leurs oppresseurs, pour se donner des lois conformes à leurs besoins.

Ayez-en donc l'espérance ! Les Français, que la volonté de Dieu vient de diriger sur nos contrées, ne ressembleront en rien à ces envahisseurs dont le seul but était les exactions et le pillage.

Par leur indigne conduite, les Turcs avaient l'air de nous dénier la dignité d'hommes ; leurs vainqueurs ne pensent pas comme eux ; ils sauront, par leurs sympathies, vous intéresser à leur civilisation progressiste.

Nos tyrans, se prenant pour les types de la société parfaite, voulaient brusquement nous imposer leurs lois, qui dataient de la veille, en remplacement des nôtres, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité !

Les Français comprendront que, de même qu'il est indispensable de cultiver son champ pour y semer et y récolter le froment, de même il est nécessaire de préparer les esprits à de nouvelles lois, avant de les leur imposer.

Le grain jeté sur une terre inculte ne sera qu'improductif ; la

loi infligée à un peuple qui ne peut la comprendre, peut engendrer chez lui les plus terribles catastrophes.

Pour avoir voulu nous arracher violemment nos coutumes, qu'ont obtenu nos oppresseurs ? Rien, si ce n'est de nous avoir rendu plus malheureux.

Le cœur des Français est grand, nous en sommes certains, puisque leur premier acte, après leur victoire a été de garantir à chacun sa propriété, sa religion et sa vie.

Le gage de sympathie qu'ils ont donné aux Algériens, ils vous le donneront aussi en respectant vos institutions. Ils auront la longanimité d'attendre que vous ayez reconnu vous-même par où elles pèchent.

Alors sachez leur dire ce que vous désirez, ils vous écouteront.

Dites-leur bien que, si vous êtes pauvres, ce n'est pas une raison d'être méprisés. Notre pauvreté ne provient pas de notre manque d'aptitude, mais de ce que l'oppression nous a toujours laissé ignorer les commodités de la vie.

La poudre et le plomb, voilà quelles étaient nos dépenses les plus utiles. Notre liberté se serait éteinte sans notre courage à braver la pauvreté.

Dites-leur que, si vos kanoun vous autorisaient à venger vous-mêmes vos offusives, c'est qu'au milieu de l'anarchie qu'on fait naître en vous nos conquérants, il vous avait bien fallu, par vous-mêmes, égaliser les droits du riche et du pauvre, du fort et du faible, jusqu'à leurs dernières limites.

Dites-leur que ce n'était point notre génie naturel, mais bien l'impérieuse nécessité qui nous amenait naturellement à des excès que vous réprouverez plus tard sous l'égide d'une administration paternelle.

Faites-leur bien observer que ce que vous avez pu faire librement est empreint du sceau de la justice que Dieu met au cœur de toutes ses créatures. Donnez-leur en pour exemple votre hospitalité, votre anaya, vos ouzia, la fondation de vos zaouïa.

Je sais qu'il est des nations civilisées qui refusent aux pauvres leurs droits de citoyens et qui ne les secourent qu'après leur avoir ôté toute dignité en les faisant passer par des humiliations sans nombre.

Je ne crois pas que telle soit la manière de voir des Français. Chez eux comme chez nous, le malheureux doit avoir des droits acquis à l'existence, comme il doit avoir le droit d'émettre son avis au conseil et de verser son sang dans les combats.

S'il en était autrement, il faudrait nous glorifier d'être, sur ce point, plus avancés que les hommes d'Europe.

Enfants de la nature, nous n'avons pas cherché à éteindre le paupérisme; mais, allant droit au but, nous l'avons soulagé autant qu'il était en nous, par nos actes plus que par nos paroles.

Dites-leur que leurs institutions sont plus belles que les nôtres sans doute, mais que les lois de nos pères nous ont suffi jusqu'à aujourd'hui pour défendre notre liberté.

Leurs lois, ils les font en vue des besoins nouveaux que la civilisation a créés chez eux. Mais quel est l'envahisseur qui nous a laissé, jusqu'à ce jour, la faculté de nous créer de nouveaux besoins?

Par l'exigence des conquérants, nous n'avons compris qu'une seule nécessité, celle de nous défendre. Et si l'on nous reprochait actuellement la barbarie dans laquelle nous sommes encore, nous serions en droit de rejeter le reproche sur ceux qui ont voulu nous faire craindre leurs armes, sans nous faire chérir leur administration.

Ce qui me désespère en mourant, c'est de ne pas assister à ces combats terribles que les enfants de la montagne livreront aux fils de l'Europe.

Car votre devoir est de ne pas vous dégrader aux yeux des Français en vous abandonnant à eux sans résistance. Vous ne recueilleriez, avec juste raison, que le mépris, si vous laissiez entrevoir, un seul instant, que la peur remplit vos âmes.

Mais si , comme je le vois toutes les nuits en songe , cette nation parvient un jour à vous imposer son autorité par la force de ses armes , courbez-vous sous la volonté du Dieu suprême , dès que vous aurez reconnu l'inutilité de vos efforts pour les rejeter au loin.

Vous pourrez , sans rougir , obéir à ceux qui ont osé atteindre les cimes de vos montagnes .

Ils seront les premiers à avoir su vous vaincre , ils seront dignes de vous commander .

Alors , s'ils savent deviner vos besoins , s'ils sont attentifs à ne point changer l'esprit général qui vous a toujours animé , considérez leur domination comme un bienfait d'en haut .

Vous ne sauriez dégénérer complètement en une seule génération , mais vos petits-fils seront instruits par leurs pères , déjà aptes à comprendre la civilisation qui leur est offerte . Ils ne se souviendront des combats sanglants que leurs aïeux ont soutenus contre les Français que comme d'un gage de bravoure donné par ces derniers , et n'auront qu'une gloire , celle de concourir avec eux aux travaux de la paix comme à ceux de la guerre .

---



# STATISTIQUE.

---

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine, métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

**Tribu des Harchaoua.**

Ben-Aaroun.....	67	
Doukkara.....	65	»
Chabet-Lakhra.....	44	,
Oued-Djelada.....	42	»
<b>Totaux....</b>	<b>218</b>	

**Tribu des Nezlioua.**

Ouled-Aïssa.....	216	"
Keïrouan .....	140	"
Chab....	103	
Ouled-Rached. ....	144	
Ouled-Salem.....	162	
Chabet-Ikhelef.....	110	
<b>Totaux....</b>	<b>875</b>	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

CONFÉDÉRATION DES GUECHTOULA.

Tribu des Frekat.

Aïth	{ Mezer'ara .....	139	3	2
Mathas.	Aïth-Halem.....	136	3	1
	El-Bour-Ir'zor.....	146	4	
	Aïth-Bou-Maza.....	92	1	
	Aïth-Kallouf.....	127	1	»
	Totaux ....	640	8	3

Tribu des Aïth Smahil

Mezaourou ..	50	1	6	
Thizi-el-Had.....	60	1	7	»
Chelaba .....	40	1		
Ibouathen .. .....	100	1	1	
Bouzoula .....	110	1	1	1
Thansaouth .....	45	»		
Ikhaffounen.....	140	1	1	
Bounoueh.....	150	1		
Thaourirth.....	20	1		
Amalou .....	140	1		
Bhali.....	150	1		»
Thizi-Medden.. ..	140	1		
Ichebaren.....	60	1		
Iguerftah .....	120	1		
Thala-Khalouf.....	110	1		
Atelah.....	140	1		
Alouan .....	150	1		
Totaux ....	1695	16	16	1

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

Tribu des Aïth-Koufi.

Thaguemounth.....	127		1	1
Ir'biren .....	101		1	"
El-Khorza.....	88		2	
Ouled-Ali.....	77			
Totaux....	393		4	1

Tribu des Aïth-Mendes.

Ir'il-Embil.....	58	1	"	
Alma Embesseri.....	24	1	2	
Aïth-Ali .....	66	1		
Iaskren .....	50	2		
Iaouianen.....	39	1		
Thala N'brahim.....	23	1	1	
Mahban .....	30		1	
Totaux....	290	7	4	

Tribu des Aït-hou-R'dane.

Aïth-Aidja.....	149	3	5	1
Aïth-Aïoun .....	90	3		
Aïth-Aouari .....	40	1	1	
Aïth-bel-Kassem.....	57			
Totaux....	306	7	6	1

Tribu des Aïth-hou-Haddou.

Aïth-Ameur.....	35		"	
Ibadisen .....	35	1	1	
	70	1	1	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report.....</i>	70	1	1
Aïth-Iran.....	68		1	
Aïth-Mâalem .....	142	2	1	
Aïth-Djima .....	127	1	2	3
Totaux....	<u>407</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>3</u>

Tribu des Chorfa Ir'ilguiken.

Ouled-el-Hadj-Ali....	82	2	1	
Oulad-Ali.....	81			
Aïth-Abed .....	64	2		
El-Mar'zelmal.....	80	2		
Totaux....	<u>307</u>	<u>6</u>	<u>1</u>	<u>»</u>

Tribu des Ir'il-Imoula.

Ir'il-Imoula.....	<u>240</u>	<u>6</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
-------------------	------------	----------	----------	----------

Tribu des Mechtras.

Thala-Ouguelil.....	140	4	1	
Thazerouth.....	120	2	1	
Aïth-Kaci.....	30	1	1	
Ir'erssaffen.....	40	1	1	
Acif.....	150	3	1	
Bouakaleb .....	110	2	1	
Iassenaouen. ....	115	2	1	
Aïth-Ahmsi .....	140	2	1	
Aïth-M'rour.....	150	3	2	
Aïth-Dhaman .....	100	1	1	»
Totaux....	<u>1095</u>	<u>21</u>	<u>11</u>	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	---------------------------	---------------------------

Tribu des Abid.

Aïn-Zaouïa.....	17	,			
Bour'ni.....	15				
Totaux....	32				

CONFÉDÉRATION DES AÏTH-SEDKA.

Tribu des Ouadzia.

Khebidjen	{ Thag <sup>th</sup> -el-Djedid.....	215	8	2	2
	Aïth-Beredjal .....	95	6		
	Aith-Chellala.....	75	4		
	Aïth-Hellel .....	45	3		
Aïth-	{ Tikiouchte.....	45	3	"	2
Ahmadi.	Ir'il-Igoulmimen.....	60	4		
	Aïth-Abd-el-Kerim ...	180	11		
Aïth-	{ Thaourirth-Abd-Allah.	200	11	2	3
Bourla.	Adr'ar'a-Mellal.....	100	10		
	Totaux....	4015	60	4	7

Tribu des Hal-Ogdal.

Hal-	{ Thahachath.....	100	4		
Ogdal.	Thigounsefth.....	50	2	2	
	Igueradeloune.....	65	2		"
	Aïth-M <sup>d</sup> -ous-Thouder..	100	4	"	
	Hal-Ouaïlane .....	45	2		
Ouled-	{ Mecherek.....	105	4		
Ali -	Si-el-Mafod-inet-Yahia.	10		"	
Ouilloul.	Thaguemounth-inet-Ali.	100	4		2
	Aïth-cl-Kadi .....	40			
	Totaux....	585	22	2	2

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

Tribu des Aïth-bou-Chenacha.

Agouni-Guerane.....	100	5	1	
Iazounen.....	55	2		
Aïth-el-Kaïd.....	60	2	1	
Tafsa-bou-Madhi.....	80	1		»
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux....	295	10	2	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Tribu des Aïth-Irguen.

Thaguemounth.....	155	»		
Thinsouïne.....	60			
Thir'orza.....	25			
Aïth-Agued.....	70			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux....	340			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Tribu des Aïth-Chebla.

Agouni-Ouferoueh....	160	1	1	
Thizi-Mellal.....	105	1	1	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux....	265	2	2	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Tribu des Aïth-Ahmed.

Timor'as.	Aïth-bou-Madhi.....	200	4	3	2
	Aïth-Abd-el-Ali.....	110			
	Oulad Melloul.....	80			
	Tigribine.....	115		1	»
	Oulad-Slama.....	90			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Totaux....	595	4	4	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	-----------------------	--------------------------------------

### CONFÉDÉRATION DES ZOUAOUA.

#### Tribu des Aïth-Yenni.

Aïth-el-Hassen .....	400	6	2	14
Aïth-el-Arba .....	250	4	3	8
Thaourirth Mimoun...	220	3	1	15
Thaourirth-el-Hadjadj.	210	3	1	4
Agouni-Ahmed.....	100	3		3
Thiguezirth.....	100	2	2	2
Thansaouth .....	45	1	2	
Totaux....	1325	22	11	46

#### Tribu des Aïth-Ouasif.

Thakichourth .....	240	2	»	1
Thikidounth.....	205	2	1	1
Bou-Abd-Rhaman....	305	4	1	
Zoubegga .....	35			
Aïth- Belkacem. {	Aïth-Albès.....	300	3	1
	Aïth-Rbah .....	110	1	1
	Thacefth Ouguemoun.	55	2	12
Totaux....	1220	14	3	15

#### Tribu des Aïth-bou-Akkach.

Zagnoun.....	330	1	2	
Thiguemounin.....	440			
Thiroual.....	240	2		
Ouled-Sidi-Otman....	85			
Totaux....	765	3	2	»

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
<b>Tribu des Aïth-Boudrar.</b>				
	Ir'il-Bouamnies .....	250	4	4
	Bou-Adnane.....	225	-	2
	Thala-N'thazerth.....	235	,	3
	Darna .....	110		2
	Aïth-Ouaben .....	75	"	4
	Aïth-Ali-Ouarzoun ...	330	4	20
	Totaux....	<u>1225</u>	<u>8</u>	<u>15</u>
				<u>30</u>

**Tribu des Aïth-Menguelate.**

Thaourirth-N'thkjouth	240	2	-	
Ouar'zen.....	85	-	-	1
Thamedjouth.....	85	1		
Aïth-Aïlem .....	80	2	1	
Aïth-Slid .....	40	1		
Thililith .....	165	3		
Aourir-Amor-ou-Saïd.	195	2	1	
Ir'il Bougueni .....	145	,		10
Thazga-Mellal.....	120	1	1	
Thiskenfouth .....	65	1		
Igueref Ousammeur...	50			
Azrou.....	55	1		
Od-Sidi-Saïd-ou-Taleb.	30			
Od-Si-Ahmed-ou-Youcef	25	3		
Totaux....	<u>1350</u>	<u>17</u>	<u>3</u>	<u>11</u>

**Tribu des Aïth-Attaf.**

Aïth-Daoud.....	330	1	-	4
Aïth-Saada.....	210	1	1	
Totaux....	<u>540</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>4</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

Tribu des Hal-Aqbile.

Agouni Thaslenth . . . .	225	1	»	1
Aïth-Hamsi..... . . . .	90	1		
Aïth-Sellane . . . . .	180	2		
Aïth-el-Aziz . . . . .	120	2		1
Aïth-Meslain . . . . .	300			»
Aourir Ouzemmour ..	70			
		—	—	—
Totaux....	985	6		2
		—	—	—

Tribu des Aïth-bou-Youcef.

Aïth-	Thaourirth Amrane...	230		2
Khiar.	Thazerouth .....	120	»	1
	Thiferdouth.....	100		
	Thakelidjth .....	60		1
	Aïth-Abdallah .....	40	1	
	Chelibane .....	50	»	
	Thizi Oumalou.....	50		
		—	—	—
	Totaux....	650		4
		—	—	—

CONFÉDÉRATION DES ZOUAOUA DE L'EST.

Tribu des Aith-Illilten.

Soummeur .....	60			
Thirourda..... . . . .	95	4		
Thakelidjth-inet-Atsou..	65	4		
Aïth-Abdallah .....	100	1	3	»
	—	—	—	—
	320		11	
		—	—	—

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report.....</i>	320		11
Aïth-Aïça-ou-Yahia...	45	"	6	
Zoubegga .....	150	"	3	
Thakelidjth-Adhaden ..	25		2	8
Thifilkouth.....	200	4	5	
Tharzouth .....	60		3	
Thizieth .....	180		2	
Thaourirth-Amrousse..	40			
Azrou .....	50		3	
Ikfilen... .....	20		2	
	<b>Totaux....</b>	<b>1090</b>	<b>4</b>	<b>37</b>
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
				<b>8</b>

Tribu des Aïth-Yahia.

Takka.....	220	6	7	2
Icendlen. ....	45	2	2	
Lmekherdha.....	50	2	2	
Agouni-Guesaad.....	50	2	3	
Koukou .....	145	2	6	
Thaguennith.....	95	5	4	
Aïth-Aïchem....	140		4	
Aïth-Ziri .....	100	3	2	
Aïth-Anter.....	50		3	
Aïth-Djebara .....	20	1	4	
Aïth-Emlal.....	40		3	
Boudafal.....	30		2	
Thakanna .....	50	2	1	
	<b>Totaux....</b>	<b>1035</b>	<b>25</b>	<b>43</b>
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
				<b>2</b>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
Tribu des Aïth-Ithourar.				
Aïth-Arbi.....	55	3	2	
Thikilsa .....	65	4	4	
Iferhaounen .....	130	2	3	
Aïth-Hammou.....	40	1	2	
Aïth-el-Mançour .....	80	2	1	
Oulad-Ali-ou-Yahia....	180	"	2	
Thaourirth-inet-Ali-ou-				
Naceur .....	90	4	3	
Amenia.....	30	2	1	
Ikhedachen.....	60	1	2	
Bou-Meçaoud .....	80	1		
Thizi-Guifrasse . ....	105	2		
Kerrouch .....	140	3	4	
Bou-el-Maïz .....	40	1	0	
Ahfir.....	100	6	4	
Ir'il Igoulmimem....	90	3	2	
Thanalث .....	35	2	1	
Askar.....	50	3	2	
Thizi-Bouifed.....	20			
Thir'bits.....	55	2	2	
Aïth-Nezar .. ....	100	1	1	
Bechchar... .....	90			
Ahadouch .....	125		2	
Asserbaouen.....	45		"	
Imezouar'.....	45	1	1	
Aïth-Ouatasse .. ...	40	1	2	
Aïth Idir-ou-Ali.....	45	1	1	
Totaux....	1845	46	41	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
<b>Tribu des Illoula Oumalou.</b>					
Aïth-Aziz .....	230	2	4		
Mezeguan.....	215	3	4		»
Maragna'.....	60	2	5		»
Agoussine.....	40	4	2		
Aïth-Igueraeb .....	90	1	2		»
Aïth-el-Hacen .....	160	2	6		
Lemçalla ... .....	30	2	6		
Thabouda.....	40	3	2		2
El-Koubbeth .....	65			2	
Od-Ali-ou-Mohamed ....	50	3	3		1
Abourar'es .....	75	2	4		»
Ikerdouchen.....	30	1	2		
Ir'il-Guitoumen .....	50			3	
Aïdjeb.....	15	1	2		
Totaux....	1150	26	47		3

Aïth-	<b>Tribu des Aïth-Idjer.</b>				
Antelah	Ir'il-Thzibah.....	70	1	1	
	Ikoulsa .....	30	1	1	
	Thazerouth.....	60		1	
	Ibouïoussen .....	30	1	1	
	Aïth-Said.....	60		1	1
	Ibkaren .....	130		1	
	Aïth-Iken .....	15		1	
	Sahal .....	250	20	6	1
	Ir'il-Boukiassa.....	50	»	2	
	Ir'erain .....	115	1	4	1
	810	24	19	2	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report.....</i>	840	24	19
El-djeur Bouammes.	Thaourirth.....	150	8	5
	Bouzegga.....	150	12	2
	Aïth-Sd-amor-ou-el-Had.	105	8	1
	Iatoussen.....	50	3	1
	Aïth-Ikhrellef.....	50		1
	Aïth-Aïcha.....	50		1
	Maaga.....	65		2
	Aïth-Salah.....	205		1
	Aïth-Ferrach.....	20	1	1
	Aïth-Azouan.....	20		1
Ouguer- safen.	El-Haora.....	95		2
	Inet-Ouarek.....	60		1
	Thakouchth.....	120	7	5
	Ouguersafen.....	150	1	4
	Thifirth-inet-ou-Malek	100		
	Bou-Aouiñ.....	40	»	»
	Totaux....	2240	63	46
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		<hr/>	<hr/>	<hr/>

**Tribu des Aïth-Zikki.**

Igueramerane.....	30	»	1
Ir'il-Igueni.....	40		1
Agoulmim.....	20		1
El-Mrabetin.....	65		1
Borkis.....	70		1
Totaux....	225		5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métiaux.
------------	-----------	---------	------------------------	---------------------------------------

Tribu des Aïth-bou-Chaïb

	Souama.....	150	6	1	2
	Bouathba .....	40	1		1
	Igouffef.....	200	3	1	2
Iguer- guedmimen	Iguerguedmimen.....	170	4	1	3
	Aïth-Thadjelth .....	50	2	1	1
	Oumadhen .....	25			
Aïth-Zellal	Aïth-Zellal .....	75	3	1	2
	Aïth-bel-r'zeli.....	30	3		1
	Aïth-Djemâa .....	15	2		
	Totaux....	755	24	5	12

Tribu des Aïth-Khelili.

Thizi-Bouamman....	50	1	"
El-Kelaa Ichénoufen..	100	3	3
Aïth-Djemâa .....	75	3	
Aïth-Kheir .....	60	2	
Aichem.....	30	2	1
Bou-Yalah.....	100	4	4
Akkerroui .....	60	4	
Mr'ira.....	80	1	
Thandelesth.....	30		
Agoulmim.....	25	1	
	Totaux....	610	21
			7
			5

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
<b>Tribu des Aïth-Fraoucen.</b>				
Djemâa	Halaoua .....	120	2	2
	Thadoukarth .....	80		
	Madhel .....	100		
	El-Maceur .....	100	"	7
Thaourirth-	El Meceloub. ....	100	1	2
	Thaourirth-Adhen....	85	2	1
Adhen	Thaliouin.....	25	1	10
	Agouni-bou-Afir....	150	2	3
Agouni-bou- Afir	Aïth-laïch .....	50	"	
	Mouça <sup>o</sup> -ou-Braham ...	35		2
	Aïth-Mançour-ou-Ad..	40		
	Thizi N'terga.....	90	2	"
	El-R'roussé. ....	40	1	1
	Amazoul. ....	50		
	Amaouïa.....	50		2
	Bou-Zahrir.....			
	Igoulfen .....	35	"	
	Mahmoud,.....	40	"	"
Ir'allen	Aïth-Mekî .....	35		
	Totaux....	<u>1225</u>	<u>6</u>	<u>25</u>
				<u>12</u>

**AÏTH - IRATEN.**

**Tribu des Aïth-Irdjen.**

Thamazirth	Ibahlel .....	30	4	
	Thiguerth-Hala .....	50	"	1
	Thasta.....	55		5
	Thakharth .....	45		
	Bou-Djelil.....	50	"	1
				"
		<u>200</u>	<u>"</u>	<u>11</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report</i> .....	200		11
Aden	El-Djemâa .....	60	"	"
	Agadir .....	40	"	"
	Bechacha .....	50	"	1
	Mestiga.....	60		
	Thar'animth .....	50		
Aïth-Saïd ou-Zeguane	Aïth-Hammi .....	40		
	Aïth-Ahmed.....	40		
Aïth- Halli	Aïth-Halli.....	160	2	
	Ir'il-Firès.....	45	"	
	Aïth-Yacoub .....	200	2	
	Aïth-Hague .....	60	1	"
	<b>Totaux</b> ....	<b>975</b>	<b>5</b>	<b>11</b>
				<b>1</b>

Tribu des Aïth-Akerma.

Azouzen	Ibachiren.....	30	2	
	Aïth-el-Ouatek .....	40		
	El-Kantara .....	45		
	Azouzen .....	250	6	
Thaza	Thaza .....	50	"	
	Aguemoun.....	40	"	
	Ir'il-Guifri.....	400		
	Thaguemounth Guadefel	30	"	
	Tir'ilth-el-hadj-ali....	40		
	Afensou .....	60	"	"
	Imaïnseren.....	30	"	
	Agouni Djilban.....	40	1	
	Ir'zor-N'thsouth.....	40		
	Akbou .....	40	"	"
		<b>685</b>	<b>9</b>	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	685	9	1
Thizi- Rached	Ir'il-ou-Mehdal .....	60	1	»
	Addour-bou-Ali .....	20	1	
	Amalou .....	20	»	1
	Takahzth .....	70	1	1
	Thikirouchth.....	20	»	»
	Igounane.....	50	1	
	Thacheraïth .....	30	1	
	Bousahel.....	30	1	»
	Acheloueh .....	30		
	Belias .....	15	»	
	Ir'il-N'thazerth.....	30		
	<i>Totaux</i> ....	<u>1060</u>	<u>11</u>	<u>6</u>
				<u>3</u>

**Tribu des Aïth-Oumalou.**

Labouden	Ir'il-Bouhamama .....	70	1	1
	Thiguerouïn .....	30	1	
	Ir'il-Bouanou.....	30		
	Issanounen.....	40	1	»
	Ifenayen.....	80		2
	Agouni Bour'ar.....	60	1	»
	Thablabalth.....	100		1
Aïth-Mouça- ou- Aïça	Bou-Djaha .....	45		
	Inet-Attaar .....	100	2	2
	Iattar'en.....	70	1	1
	Isklaouiñ .....	45	»	»
	Thagmounth-Adhaden.	70		1
	Icheraïouen .....	135		
	Arouss .....	25	1	4
	<i>Totaux</i> ....	<u>840</u>	<u>8</u>	<u>10</u>
				<u>3</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

Tribu des Aïth-Ousammeur.

Aïth-	Aïth-Frah.....	220	6	»	2
Attali	Aïth-Abou.....	80	1	1	
	Aïth-Ali-ou-Yahia....	80	1	1	
Ikhelidjen	Thaourirth-el-Hala ...	15	1	1	
	Imatouken.....	15			
	Agoulmim.....	20			»
	Aïth-Ali.....	20			»
	Th <sup>th</sup> -Thamokhanth...	330	4	4	1
	Totaux....	780	13	7	3

Tribu des Aïth-Aguacha.

Aïth-	Aïth-Mohamed-ou-Ali.	40	1	1	
Mimoun	Aïth-Mouça .....	60	1		5
	Ialem .....	20		»	
Ir'il-	Agouni-Bouselen ....	25	1	»	4
Tigmounin	Ir'il-Tigoumin.....	35			
	Ichariten .....	120	4		
	Agmoun-Izem.....	100	.	2	
	Aïth-Mraou.....	120	3	3	
	Thacefth Iguezera....	20	.		
El-Misar	El-Misar-ou-Fella....	30	1		
	El-Misar-ou-Bouada ..	30			»
	Totaux....	600	11	6	9
	Totaux pour les Aïth-Iraten...	4055	48	41	19

FRACTIONS.	VILLAGES	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	----------	---------	------------------------	--------------------------------------

AMARAOUA.

Tribu des Amaraoua.

El-Tatha	Ouled-Ouareth .....	15		
	Kef-el-Agueb.....	7	»	
	Bordj-Sebaou.....	43		
	Thala-Moukor.....	14		
	Zimoula.....	18		»
	Bou-Rdim.....	10		
	Dra-Khalifah.....	5		
	El-Itama.. ..	15	»	»
	Dra'-ben-Kheddah....	170		»
	Ktous.....	15	»	»
El-Fouaga	Sidi-Nahman .. .	20	»	»
	Ouled-bou-Khalfah ..	70		
	Thizi-Ouzou .. .	50	»	
	Erdjaounia { Tascht. .	6		
	{ El-Bohr .	14		
	Abid-Chamlal .. .	20		
	Timizar-el-R'obar ....	30		
	Sikh-ou-Meddour....	110		
	Tikobain.....	180		
	Thala-Othman.....	75		
	Thazazereith .. .	55	»	
	Mekla .. .	300		»
	Thamda .. .,....	160		
	Totaux....	1402		»

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

CONFÉDÉRATION DES AÏTH-AÏSSI.

Tribu des Aïth-Mahmoud.

Od-Si-Mohamed-l'Hadj .	80	2	»	
Thaguemounth-Azouz.	218	4	1	
Thizi-Hibbel.....	225	3	1	
Thimegnounin .....	25	1		
Aïth-Khalfoun .....	9	2	1	
Totaux. . .	<u>557</u>	<u>12</u>	<u>1</u>	<u>2</u>

Tribu des Aïth-Douala.

Thamar'ouchth .....	100	1		
Aïth-Hallel.....	130	2	»	
Aïth-Ali-ou-Ali .....	33		1	
Thaboudristh.....	56	1		
Aïth-Sidi-Salem .....				
Thadderth-ou-Fellah..	78	1		
Ir'il-ou-Mimoun .....	39			
Aïth-Aïdir .....	35			
Thala-Khrellil .....	39	1		
Aïth-Sidi-bou-Ali ...	33	»	1	»
Totaux....	<u>543</u>	<u>6</u>	<u>1</u>	<u>»</u>

Tribu des Ferdioua.

Ir'il-Bouzerou . .....	45	»	»	
Aguemoun .....	23	1	»	
Thaguemounth-Izgaren	40	2		
Thir'ezorth.....	30		»	
Aïth-Azgoun .....	40	1	»	»
Totaux.....	<u>148</u>	<u>4</u>	<u>»</u>	<u>»</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	--------------------	-----------------------------------

Tribu des Asnaoua.

Thad <sup>th</sup> -Thamokrauth..	50	1		
Aïth-Hassen .....	45	1		
Aïth-Mançour .....	25		"	
Thazerouth .....	40			
Totaux....	130	2	"	"

Tribu des N'bouyahia.

Aïth-Malek .....	25			
Thadderth .....	20		"	
Amsiouan.....	15	"	"	
Totaux....	60			

Tribu des Ouled-abd-el-Moumen.

Thanoukith .....	44	3	0	
Ir'il-naïth-Chila .....	45			
Thir'ilth-N'lazoug ....	45	1	"	
Thadderth-ou-Fellah	35	2		
Thir'ilth-N'zir .....	25			
Totaux....	134	5		

Tribu des Aïth-Zmenzer.

Bou-Smahil .....	15			
Aïth-Anane .....	5			
Akanjour .....	43	"		
	33			

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	33		
	Aïth-Melloul .....	20	»	
	Ir'il-el-Mal .....	90	1	
	Thir'ilth-Mahmoud ...	50		
	Aïth-Izid .....	180	1	
	Thir'ilth-Guiril-el-Mal	100	2	
	Totaux....	473	4	

**Tribu des Aïth-bou-Hinoun.**

Bou-Hinon.. .....	150	1
Aïth-Ouanech   Aïth-Amran.....	35	»
Aïth-Ouguellal.....	75	1
Agouni-Boufahl.....	40	»
Oumadhen... .....	20	
Totaux....	320	1

**CONFÉDÉRATION DES MAATKA.**

**Tribu des Aïth-Khelifa.**

Thadderth-Tamokrant.	80	2
Thir'ilth-N'teraï.....	125	2
Herouka..... ....	20	
Aarour .....	90	1
Tirmitin.....	60	
Totaux....	375	5

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine., métal.
------------	-----------	---------	------------------------	-----------------------------------

**Tribu des Aïth-Betrouna.**

Thir'ilth-ou-Hamra . . . . .	46	1	0	
Kammouda. . . . .	50	1		
Aïth-Amrane. . . . .	32			
Imezdaten. . . . .	34	1	0	
Thadderth-ou-Fellah . . . . .	17			
Taharkoubth. . . . .	30	2		
Ir'il-Ouber'ouar. . . . .	25			»
 Totaux. . . . .	 234	 5		

**Tribu des Maatka.**

Maatka proprement dits.	R'andoussa . . . . .	180	2	
	Thala-Amou. . . . .	90	»	
	Melban . . . . .	3	»	,
	Aïth-N'gueh. . . . .	110	1	1
	Iadjaben. . . . .	40		»
	Icherkaien. . . . .	22	»	»
	Aïth-Ahmed-ou-Ifrek.	74	,	
	El-Adhada. . . . .	73	,	
	Aïth-Aïssa-ou-Zegan..	80	1	
	Isbouakan. . . . .	30		»
	Aïth-Ifrek. . . . .	50	1	»
	Bouarfa. . . . .	8		
	Iguariden. . . . .	40	1	
	Ir'il-Ousiouan. . . . .	5		
	Aïth-Alima. . . . .	40		»
	 847	 5	 2	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report</i> .....	847	5	2	»
Maatka preplement dits.	Aïth-Zaim.....	200	2	»	»
	Aïth-Ahmed.....	100	1		
	Thizi-Mennous.....	42			
	Bou-Ahmdoun .....	22			
	Thadjdiouth.....	45			
	Totaux...	1256	8	2	»
Ouled-Sidi- Ali- ou-Mouça	Ir'il-Ouzegaren.....	20	»		»
	Thigmi-Oubouada....	15			»
	Tharkoubth.....	15	»		»
	Ouled-Abd-Rhaman ..	20		»	»
	Boumançour.....	30			»
	Iguer-Amath .....	30	»		
	Izaouiën.....	6	—		
	Totaux...	136			

#### CONFÉDÉRATION DES FLISSET-OUM-EL-LIL.

##### Tribu des Mezala.

Chekroun .....	}	192		1
Aouamara.....				
Senana.....		140		»
Aïth-Itchir.....		186		»
Zerarka.....		131	»	» 2
Thala-lala .....		210	»	
Bou-Taka.....		69	»	
Totaux...		928		2

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	-----------------------	--------------------------------------

**Tribu des Mekira.**

Tafour'ah.....	131	»	2	
Taka.....	179	»	1	
Melikchen.....	45	»	»	
Thala-Aziz.....	67			
Aïth-Taleb-bel-Kacem.	77	»		
Maanden.....	80	»	»	
Aïth-Mohamed-ou-Saïd	121	»	1	
Aïth-Meçaoud-ou-Alça	46	»	1	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux...	746	1	4	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

**Tribu des Aïth-Mekla.**

El-Akakcha.....	30	»		
Aïth-Abdallah.....	42	»	»	
Aïth-Saïd.....	27			
Azzouza.....	50	»		
Ouennour'a.....	49	»	»	
Aïth-el-Hamel.....	45	»	»	
Zaouiet-Aïth-ben-Tafath	45	»	1	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux...	258	1	3	1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

**Tribu des Aïth-Khalfoun.**

Aïth-Ali.	Aïth-Ali .....	44		
	Aïth-Brahim... ....	37		
	Aïth-Baba-Ali .....	45		»
	Zaouïa-Kedima.....	33		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	159			
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	Report.....	159		
Matouça.	Aïth-Netas .....	42	)	
	Matouça .....	43		1
	Aïth-Thala .....	38		
	Makhouka .....	17		
	Ziouchen.....	20		
	Iguelal.....	22		" "
Ammara.	Aït-Brahim .....	15		
	Rezouga.. .....	18		"
	Aïth -Hammich .....	14		1
	Aïth-ou-Salah .....	16		1
	Aïth-ou-Djemia .....	20	" "	"
	Aïth-Boudoukan.....	19	" "	"
Azzama.	Aïth-ou-Naceur. ....	16		"
	Hal-el-Azib.....	24		
	Iamerouchen.....	21		
	Tellat .....	14		
	Bou-Rebbach.....	16		1
	Azzama..... .....	18	"	"
Aïth-Nzar.	Hal-Ar'zem.....	15		
	Thizi.....	16		
	Djibeur.....	22		
	Aïth-Laas.....	14		
	Aïth-Amara.....	27	" "	"
	Thala-R'min.....	18		"
	El-Hadra.....	21		
	Aïth-Chara.....	24		
	Aïth-el-Hadj..... .	12		
	Talouain.....	18	"	1
			739	1 3

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	739	1	3
Aïth-Nzar.	Aïth-Sidi-Abd-el-Aziz.....	16	"	"
	Aïth-el-Hadj-Ali... ...	49		
	Chorfa..... .....	45		
	Aïth-Si-el-Mahdi .....	22		
	Totaux....	<u>811</u>	<u>1</u>	<u>3</u>

**Tribu des Ir'oumeracen.**

R'oumraça.	Hafir .....	12	"	
	Ir'il-Amdjouth .....	9	"	"
	Aïth-Ahmed .....	11	"	"
	Aïth-Zr'ala.....	45	"	
	Aïth-Ouaouel.....	8		"
	El-Hafatith .....	7		
	Boureçouth..... .	16		"
	Chelala..... .....	6		
	Bou-Herran.....	29		1
Bou-Herran.	Aïth-Sliman.....	16	"	
	Hammada .....	22		"
	Ouriach.....	14		
	Totaux....	<u>165</u>	"	<u>1</u>

**Tribu des Irafen.**

Hammoucha.....	5	"	
Ir'ir..... . .	4		"
El-Haddada.....	8	"	6
Abbada .....	3	"	"
Ir'il-Hesda .....	2		1
	<u>22</u>		<u>7</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins, à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report.....</i>	22		7
Hafir.....	9			»
Djelahouha.....	4		»	1
Aïth-Mezian.....	5	»		»
Ir'zor-Lounes.....	11	»		3
R'edjdi .....	2			1
Msadan.....	3			
Bidar.....	7			»
Azerou.....	6			
Achelouh.....	5			»
Aïth-Sidi-Omar.....	4		1	
Aïth-bou-Masser .....	9	»	1	»
Tarsal.....	7			»
Totaux....	<u>94</u>	<u>»</u>	<u>»</u>	<u>12</u>

Tribu des Aïth-bou-Rouba.

Aïth-Mahmed . .....	14	1	1
Guerida .....	8	1	»
Ir'il-bou-Hafir.....	7	1	
Azib-Takherouenth....	16		
Chemala .....	10		»
Totaux ....	<u>55</u>		<u>1</u>

Tribu des Aïth-bou-Chenacha.

Aïth-Amou.....	50		
Hafir.....	100		1
Thizi-Badhou.....	25	1	1
Bou-Aissi .....	18	»	»
Totaux....	<u>193</u>		<u>1</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusls.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine.
				métaux.

### Tribu des Aïth-Chilmoun.

Ichakalen .....	80	,		
Ir'il-Gaia-ou-Ali .....	50	»		
Ilounicen.....	60			
Aïth-Amor-ou-Said....	26	1		
Thiouguenatin .....	70	»	,	
	—	—	—	—
Totaux....	286	»		
	—	—	—	—

### Tribu des Iltaien.

Azib-Ir'erbain.....	40	,	»	»
Aïth-Ouarez-Din.....	70		»	
Ikhrarbouchen.....	30	»	»	
Aïth-Khrarcha .....	60	»	»	»
Ouiadif.....	45		»	
Aïth-Saada.....	85		»	
Aïth-Yahia .....	35	»	»	
Ir'erbain.....	25	»		
Aïth-Houssen .. ....	90	»		
Aïth-Maamar .....	75	»	»	»
Aïth-Sidi-Smahil.....	35			»
Thala-Malek .....	35	»		
	—	—	—	—
Totaux....	625		»	
	—	—	—	—

### Tribu des Aïth-Yahia-ou-Mouça.

Ir'zor-Guamedh .....	90	»	»	
Ibouaren.....	100		»	»
Imoulek .....	75	»		
	—	—	—	—
265		»		

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile. Farine.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report</i> .....	265	»	■
Iadjamen .....	80			»
Aïth-Ithen. ....	145			
Aïth-ou-Atalla.....	70			
Iouirachen .....	120		»	»
Iamadhen .....	90			»
Aïth-Sliman .....	80			
Thasseguedelth.....	70		»	»
Thafour'alth.....	65			»
	Totaux....	985	—	—

Tribu des Aith-Arif.

Menaceri.....	90	■	■
Berkan .....	150	■	»
Zerouda .....	90		
	Totaux....	330	■

Tribu des El-Azazna.

Aïth-bel-Lil.....	35		
Hafir .....	28		»
Ichalalen.....	22	■	■
Aïth-Zian .....	30	■	■
Izouraten .....	32	■	■
	Totaux....	147	■

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
------------	-----------	---------	-----------------------	---------------------------	---------------------------

Tribu des Zmoul.

Ouled-Mouça.....	60			»	
Torfa.....	50				
Abid-Akbou.....	55				
Oumnaiël.....	68				
	_____	_____	_____	_____	_____
Totaux....	233		»		»
	_____	_____	_____	_____	_____

BENI-TOUR.

Oulad-Hamida.....	52				
Cherraba.....	38				
Mechta-Allal.....	20		»	»	
Mechta-Charef.....	56				
Azerou .....	30				
Oulad-Sabeur.....	36		»		
El-Mezoudj .....	19				
Chegga-Foukania.....	10				
Chegga-Sefladia.....	12				
Ben-Ameur .....	23				
Ouled-ben-Amara.....	25				
Ouled-ben-Madjoub ...	19				
Bou-Afia .....	15				
Bou-Kemach .....	19				
Cherguia.....	33		»		
Baadchia.....	13				»
Ben-Archaou.....	30				
Schibi.....	31		»		
	_____	_____	_____	_____	_____
	481				»
	_____	_____	_____	_____	_____

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	481		
Ouled-Khedach	.....	27		
Abdallah-ou-Mouça	...	21		
Tizer'ouin-Foukania	...	21		
Tizer'ouin-Seflania	....	11		
Cherarda	.....	54		
	<i>Totaux</i> ....	615		

BENI-SLYEM.

Thala-Aiach	.....	34		
El-Kemmour	.....	31	»	
Dar-Rabah	.....	15	»	
Bou-Mati	.....	31		
Thala-Arous	.....	20		
Abada-Foukania	.....	9		
Abada -Seflania	.....	14	»	»
Chaina	.....	12	»	»
El-Maouamen	.....	20		»
Toumedjadj	.....	10		»
Thadoumth	.....	10		
Abada-el-Hala	.....	15		»
Rebaai	.....	15	.	»
Tadjenanthal	.....	12		»
Ticirra	.....	14		
Hafir	.....	41	»	»
Fedjden	.....	5		
Azib-el-Kouafa	.....	17		»
Azib-Tolba	.....	17	»	»
Mchachkla	.....	30	»	
	<i>Totaux</i> ....	372		»

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusiis.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	---------------------------	---------------------------

ISSER.

Tribu des Isser-Ouled-Smir.

Ouled-Ali.....	71				
Ouled-bou-Rahla .....	11			»	
Aïn-el-Amra .....	35			»	
Ouled-Hammouda ....	23		»		
Zerarka.....	13				»
Hal-el-Oued.....	46		»		
Ouled-Stiti .....	21				
Ouled-bou-Ali ....	23				
Ouled-Sidi-el-Mahfod ..	13				
El-R'oraf.....	15	»	»	»	
En-Nebri .....	9				
Bel-Khier.....	3				»
Haouch-Cherif.....	13	»			»
Ouled-Si-Zerrouk....	5				»
Touara .....	30				»
Haouch-el-Oudjani....	21				
El-Ardja .....	30				
Haouch-Bali.....	18				
Ouled-Sidi-Senoussi...	19				
Ouled-bou-Nouah.....	23				
Oued-el-Arba .....	5		»		
Mazer.....	28		»	»	
Djennad .....	32	»			»
Abd-el-Ouiret.....	45				»

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	552		
	Ouled-Sid-el-Arbi.....	10		
	El-Hamadna .....	29		
	Mekhakhcha.....	19		
	Haouch-ben-ou-Ali....	25		
	Doum-el-Nouasseur....	24		
	Ouled-R'nim.....	8		
	Ben-Sari.....	5		
	Haouch-el-Caid-Foukani	6		
	Haouch-el-Caid .....	13		»
	Haouch-ben-Abbas ....	26		
	Totaux....	717		»

Tribu des Isser-Djedian.

Houg-el-Djemel.....	18	"	
Haouch-Salem.....	31	"	
Massouma .....	16	-	»
Ouled-Mehamed.....	50	-	»
Ouled-Embarek.....	26		»
Ouled-Abdallah.....	39	"	"
Haouch-Mahmoud.....	15		»
Guelfan .....	23	"	"
Ouled-Si-el-Mogdad...	20		
Haouch-hou-Derba....	8		»
Hamrouna.....	13		
Ouled-bel-Aïd.....	10		
Tafour'alth .....	17		
	286		

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	286	»	»
	El-Anatra.....	27		
	Chemaïchia .....	29		
	Azib-Tolba.....	8	»	»
	Chehiba.....	8	»	»
	Lalla-Aouda .....	10		
	Bechar .....	27	»	
	Thala-bou-Amor.....	26		
	El-R'ouraf.....	9		
	Bel-Kacem-ou-Ali.....	23	»	»
	Ouled-Bel-Arbi .....	7	»	»
	El-Aziba .....	23		
	El-Mcharchia.....	27		
	Haouch-Rezouan.....	38	»	»
	El-Kouanin .....	67		
	El-Amarna .....	16		
	Ouled-Si-Djilali .....	8		»
	Ouled-Si-Tahar.....	15		
	Ouled-Rached .....	27		
	El-Melikchim.....	35		»
	Ouled-Taleb.....	20		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Totaux....	736	»	»
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

**Tribu des Isser-Dreuh.**

Cheraga.	El-R'eicha .....	24	»	»	»
	El-Melab.....	13			
	Kara-Ahmed .....	17		»	1
	Ouled-Aïça-Ben-Ali ...	47		»	»
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	68			»	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report.....</i>	<b>68</b>		
Cheraga.	Guenanna .....	52	»	)
	Ouled-Ahmied-ben-Aïça	25	»	)
	Ouled-Ameur .....	26	»	)
	Ouled-Amzir.....	11	»	)
	Bach-Assas .....	14	»	)
	Ouled-Rahmoun.....	28	»	)
	Ben-Arous.....	38	»	)
	Ouled-Bou-Saada.....	29		)
	Ouled-Ben-Chaban ...	55		)
	Ouled-Bakhli .....	38		)
R'raba.	Zahafa .....	31		)
	Ouled-Guesmia.....	37		)
	Ouled-Khelif .....	43		)
	Ouled-Debbou.....	28		)
	Ouled-Rabah .....	84		)
	Chouabet.....	41		)
	Djer'abat.....	45		)
	Ouled-Aïça.....	39		)
	Gueribissa .....	14		)
	El-Bechala.....	39		)
Beni-Rebia.	Ouled-Amara .....	5		)
	Haouch-ben-Bakhli...	19		)
	Ouled-Zian .....	23		)
	El-R'ermoul .....	7		)
	Azib-ben-Chetta .....	8		)
	Mandoura .....	14		)
	Haouch-Cherif.....	4		)
Beni-Ktir.	Ben-Tarzi.....	40		)
	Ouled-el-Hadj .....	19		)
	Beni-Ktir .....	11		)
	Ben-Delhoum .....	6		)
		<b>941</b>		<b>1</b>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.	
	<i>Report.....</i>	<b>941</b>		<b>1</b>	
	Oued-Belal .....	7	"		
	Bou-Sarra-Sr'ir .....	9		"	
	El-Koues.....	5	"		
Maouia.	Haouch-el-Hadj-Ad-bn-Abid	<b>11</b>		"	
	Bel-Akrouf .....	9			
	Haouch-Ali-ben-Abid..	<b>13</b>			
	Bou-Sarra-Kbir .....	<b>12</b>			
	Md-ben-Hammouda ...	7	"	"	
Beni-	Bou-Aydel .....	<b>30</b>	<b>1</b>		
Othman.	Bou-Smahil.....	<b>24</b>	<b>1</b>		
	Tar'zoulth.....	<b>28</b>			
	Thala-Madi.....	<b>25</b>			
	Haouch-Bouzid.....	<b>15</b>			
	Haouch-Guellah .....	<b>11</b>			
	Haouch-ben-Cherif....	7		"	
	Haouch-ben-Batta.....	9	"		
Oued-el-	Oued-Embarek.....	<b>16</b>		"	
Merdja.	Zemnouri.....	8	"	"	
	Ilaouch-ben-Serria....	<b>17</b>			
	Haouch-Sliman-bn-Rahah	6	"	"	
	Haouch-ben-Seba... .	3			
	Sebaat.....	7	"	"	
	Haouch-Brahim-bel-Hadj.	<b>11</b>			
	Haouch-ben-Açoul....	<b>22</b>			
	Haouch-ben-Maich ...	6		"	
	Haouch-ben-Thaieb...	4			
El-Guious.	Ouled-bou-Teldja.....	<b>14</b>		"	
	Abd-el-Hak.....	<b>12</b>	"		
		<hr/> <b>1289</b>	<hr/> "	<hr/> <b>2</b>	<hr/> <b>1</b>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile. Farine.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report.....</i>	1289	"	2 1
El-Guious.	Embareck-ou-el-Hadj .	10		
	Leggata .....	7		
	Oued-Zeïd.....	8		
	Ben-Taztaz . ....	6		"
	El-Koleah. ....	9		"
	Ben-Delala .....	14		
	Ouled-si-el-Touhami .	4		"
	Bou-Amar.....	16		
	Ben-Rafai.....	15		
	Ben-Hamza.....	12		
	Si-Aïça .....	9		
	<b>Totaux....</b>	<b>1399</b>		<b>2 1</b>

FLISSET-BEHAR.

Aïth-	Aïth-Arbi.....	20			
Ahmed.	Ir'rem-Salem .....	30	1		1
	Bou-Kellel.....	30	2		"
	Thakhamth-el-Alim...	60	1		1
	Icenadjen.....	50	2		"
Aïth-	Ir'il-Bouçouel.....	80	3		2
	Tacira .....	50	1		1
	Icekan.....	70	3		
	Ateraouna.....	80	1	2	3
	Oumadhen .....	30	2		
	Adrar-Naïth-Aaroun..	40	4		2
	Thaourirth-Naïth-Zouaou	50	4		3
		<b>590</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moufins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	590	24	2 13
Aïth-	Imsounen .....	30	»	»
Zouaou.	Timelilen.....	20	1	
	Aguemoun .....	20	2	»
	Thala-N'chebaa.....	30	1	
	Taourirth-Jarbach ..	20		
Aïth-	Aïth-Taksebth .. .	110	3	1
Zerara.	Tiguerth-N'thala.....	15	1	»
	Thizi-Tmelelth.....	80	4	1
	Touchenth.....	45		»
	Azera.....	30	2	1
	Tenneça.....	60	3	
Tifra.	Thaguemounth.....	40	1	
	Tamedechth.....	75	4	
	 Totaux....	 1165	 46	 2 16

AITH-OUAGUENOUN.

Ouled-Aïssa ou Mimoun.	Bousouar.....	25	4	»
	Imkacheren.....	40	»	»
	Khelfeth , .....	20		
	Thahanounth.....	50		1
	Ir'il-Bouchen.....	25		
	Thagmounth.....	15		»
	Agouni-Amour.....	60	1	1
	Ikhalouiен.....	30	»	
	Mindjah.....	20		
	 285	 2	 2	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report.....</i>	<i>285</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
Ouled-Aïssa ou Mimoun.	Acemah.....	25	"	
	Thizi-n'Tzouzouguerth.	15		
	Azib-Adhadjen.....	25		
	Menâam.....	15		
	El-Kuelâa .....	25		
	Aïth-Braham.....	40	"	
Istiten.	Tifouzer.....	10	"	
	Akaoudj.....	80	1	
	Stita.....	70	"	
	Tamiesth.....	20	"	
	Aïth-Sidi-Amzian.....	15		
	Agouni-Hamich .....	25		
Aïth Msellem.	Thala-Bouzerou.....	120		1
	Aïth-Msellem.....	90	1	1
	Thazerth-Tr'elith.....	25	"	1
	Khedech .....	15	"	
	Aïth-Yahia .....	50	1	"
	Thizi-Ouaddou.....	40	"	
Iaskaren.	Ichetouanen.....	50	1	
	Iafadjen.....	25	"	"
	Hafir.....	250	"	
	Boudjemâa.....	100	"	
	Issahradjen .....	70		1
	Makouda.....	30	1	
Makouda.	Tinkechi .....	20	"	
	Thazibth .....	15	"	
	Aïth-Fares.....	35		
	Aïth-Alaoum.....	20		1
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		1605	7	6

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	1605	7	6
Atoch.	Hadouda .....	60		
	Tarbanth.....	50		
	Isiakhen .....	40		
	Ir'il-N'loeh.....	30	»	»
	Thassedarth .....	20		
	Izerouken.....	25		»
	Iassounen .....	40		
	Agouni-Bouaklan .....	70	»	»
	<i>Totaux</i> .....	<u>1940</u>	<u>7</u>	<u>6</u>

#### AÏTH-DJENNAD.

Atoch.	Sidi-Hamza .....	30		
	Hamouten .....	40		»
	Azerou-Bar .....	20	»	»
	Thazerarth.....	15		
	Bililen .....	20	»	
	Maachera.....	30		
	Ir'il-Oukeraz.....	15	»	»
	Tigoul-Maalmine.....	30		1
	Aïth-Saïd .....	190		1
	Tibechaine,.....	40		2
Izarazen.	Aïth-el-Aïnser .....	25	1	
	Aïth-Si-Saïd .....	15	1	
	Bouschel .....	60	1	
	Aïth-Rabah .....	25		
	Aïth-Baâh .....	50	2	»
	Tazelmath.....	30	2	
		<u>635</u>	<u>7</u>	<u>5</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report</i> .....	635	7	5
Abizar.	Imeshahen.....	30	1	
	Abizar.....	220	5	1 2
Aïth-Addas.	Ibedach .....	200	2	
	Aïth-Berber.....	60	1	»
Aïth-Maamor.	Aïth-Maamor .....	150	4	1 2
	Aïth-ou-Ahmed .....	30	2	»
Aïth-Addas.	Ir'arbin .....	30	1	»
	Aïth-Ougaret.....	50	2	1
Aïth-	Iadjennad .....	50	1	
Ir'ézor.	Aïth-Mira.....	50	1	
	El-ma-bou-Haman ...	60	3	1
Aïth-	Timizar .....	110	3	1
Ir'ézor.	Ir'il-Mahanni.....	80	2	1
	Issoumaten.....	15	1	»
Aïth-	Yagachen.....	80	3	1
Laadher.	Tiouïdiouin.....	80	1	1
	Chorfa-bou-Rezik ....	25		
Aïth-	Agueraredj .....	50	2	1
Laadher.	Thimassith .....	60	1	
	Rebote.....	50		
Aïth-	Thazerouth .....	20	"	1
Kodeah.	Aïth-Ouchen.....	60	3	2
	Iachouba-ou-Boudjellil.	20		
Aïth-	Ibskeriin .....	60	1	2
Kodeah.	Handou .....	50	1	
	Thaboudouchth.....	200	3	
Aïth-	Taguersifth .....	145	4	2
	Aïth-ou-Belli.....	40	1	
		2710	56	1 19

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report</i> .....	2710	56	4
Aïth-Kodeah.	Ianouchen.....	45	1	
	Ikherbane .....	55	2	
	Thala-Thegana.....	130	5	2
	Adrar.....	60		5
	Azerou-Mzeguen.....	30	2	
	Ar'erib.....	50	2	1
	Timerzouga. ....	30	2	,
	Aïth-Bou-Ali.....	90	1	1
	Agouni-ou-Mçaoud ...	20	1	
	Icheraïouen.....	15		
	<i>Totaux</i> .....	3235	72	4
		—	—	28

## AITH-R'OURBI.

Azazga.	{ Ir'ezor-ou-Khelef.....	160	1	1
	Thir'ilth-el-Azazga ...	140	2	
Chorfa.	Fliki.....	35		
	Thinkichth.....	35	1	1
Ambaloul.	Thaddarth-Thamokranth.	90	1	1
	Aïth-Ir'il.....	25		
Aïth-Bou-Henni.	Thagmounth.....	35	»	1
	Aïth-Ali-ou-Ahmed ..	25	;	
	Iakouren .....	185	2	1
	Thizi-N'thr'idath.....	70	1	
	Themeleah.....	40		1
	Hâamil .....	45	1	1
		—	5	8
		885	—	4

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moullns à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	885	5	8
Aïth-Bouada	Bou-Aïber .....	15	1	»
	Thagmounth.....	25	1	1
	Rabtah.....	10	1	»
	Iayaden .....	40	1	»
Ifir'a.	Thir'ilth-Ikariouen....	25		1
	Ifir'a.....	150	4	1
	Thala-Galah.....	40	1	1
Aïth- Issaad.	Iasenene.....	60	2	1
	Abekennou.....	80	3	»
	Ialalene.....	40	2	1
	Ir'il-Thizi.....	25	»	
	Thabourth .....	60		
	Aourir .....	75		
	Mkeniah.....	60		
	Achellem .....	40		
	Chebel.....	60		1
	Totaux....	1660	21	12
				7

#### CONFÉDÉRATION DE L'OUED-EL-HAMMAM.

Tribu des Zarfaoua.				
Iserfaouen.	Habach .....	70	3	2
	Kanis .....	25		
	Thagmounth .....	60	1	
	Thala-Hadid.....	30	1	»
Achouba.	Thiza .....	30	2	»
	Achouba.....	70	3	»
	Aïth-Illoul.....	30		
	Chorfa-Thiguertala...	40	1	
		355	11	2

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	355	11	2
Aith-Melloul	Tifristh.....	35	1	»
	Iberouthen.....	5		
	Iamaziouen .....	35		1
	Zeffoun .....	80	1	1
Od-Machflou	Bezerga.....	70	1	1
	El-Kelâa.....	60	»	»
	Aïth-bou-Sliman....	40	1	»
	Tidmimin.....	60	1	
	Totaux....	740	16	6

**Tribu des Ouled-Sidi-Yahia.**

Ir'il-el-R'zel.....	30	2	»	»
Aïth-Saadi .....	40			
Thadherth Thamokharn	75	3		
Ir'il-Oumalou.....	15	1		
El-ma-Hallal .....	40	1		
Aïth-ou-Aïça .....	15		»	»
Aïth-Mezain.....	20			
Ribiah.....	15	»		
Bou-Chibou.....	30	1	»	»
.....	45		»	
Totaux....	265	8		

**Tribu des Azouzen.**

Aïth-Ahmed.....	50	»	1
Aïth-el-Koudia .....	40	2	»
	90	2	1

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	90	2	1
Ibedassen .....	30	1		
Agoulmin-Ir'il .. ....	15	2		
Tafraouth.....	15	1	1	
Ir'il-Djemâa.....	30	1	»	
Thagmounth-Izamen..	45	3	1	1
Thagmounth-Boufnen'.	40	2	1	
Aïth-Si-Ahmed-Chaffa	20	1	1	»
	<b>Totaux..</b>	<b>285</b>	<b>13</b>	<b>4</b>
		—	—	—
		<b>Totaux..</b>	<b>285</b>	<b>13</b>
		—	—	—

**Tribu des Ouled-si-Ahmed-ou-Youcef.**

Tifzouïn .....	80	3		
Ouelkhrou .....	30	2		
Ir'il-Mohamed.....	30	3		
Agouni-N'rehan.....	50	2		
	<b>Totaux....</b>	<b>190</b>	<b>10</b>	<b>»</b>
		—	—	—
		<b>Totaux....</b>	<b>190</b>	<b>10</b>
		—	—	—

**Tribu des Agouchdal.**

Aïth-Ali-ou-el-Meddi.	30	1		1
Thimeri-Ougouchdal..	40	1		
	<b>Totaux....</b>	<b>70</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
		—	—	—
		<b>Totaux....</b>	<b>70</b>	<b>2</b>
		—	—	—

**Tribu des Aïth-Flick.**

Thiouguenatin.....	60	1		
Kissoun .. ....	30	1		
El-ma-Guechtoun....	50			
El-Querar.....	55	1		
	<b>195</b>	<b>3</b>		
	—	—		

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	195	3	
	Thiguerourin .....	40	1	1
	Aïth-ali-ou-Abdallah .	35		1
	Aïth-Aïssi.....	60	1	,
	Thifirth-iñet-ou-l'Had	60		
	Hendou.....	60		
	Totaux....	<u>450</u>	<u>5</u>	<u>1</u>

**Tribu des Aïth-Hassain.**

Thir'ezorth .....	15	1	
Agounj-Aïça .....	30	1	1
Thala-Mäala.....	70	3	1
Agmoun .....	35		"
El-ma-N'tougma'.....	60	3	"
Ir'il-Makhlef.....	30	1	
Thizerouine .....	30		
Aïth-Oumalou.....	20		
Totaux....	<u>290</u>	<u>7</u>	<u>3</u>

**Tribu des Thiguerin.**

Thiguerin.....	130		2
Thagm <sup>th</sup> -Idjermenen..	40		
Totaux....	<u>170</u>	<u>"</u>	<u>2</u>

**Tribu des Ibarizen.**

Ir'il-Inet-Bouzid.....	15		
Thaddarth-Ibarizen...	35	4	
Abouach.....	15	2	
Bou-Boudhi.....	25	3	3
Totaux....	<u>90</u>	<u>9</u>	<u>3</u>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moutins à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	---------------------------	---------------------------

Tribu des Bou-Nahman.

Thala-Iboudaden .....	20	3	"		
Ir'il-Khelil.....	60	2			
Bou-Nahman.....	30	3			
	—	—	—	—	—
Totaux....	110	8	"		
	—	—	—	—	—

Tribu des Ir'il-Nzekri.

Thabarouth.....	70	4		1	
Timizar-Ahmed.....	45	5			
Tharousth.....	65	3			
Aiadhi.....	45	1		1	
Azera .....	40	1			
Alloun.....	45	1			
Magoura .....	45	3	2		
Aïnsis.....	40	2		1	
Therga-Aïoun .....	25	2			
Bou-Sâada.....	45	1			
	—	—	—	—	—
Totaux....	405	22	2	3	
	—	—	—	—	—

Tribu des Imadhalen.

Thaourirthl.....	20	"			
Thalbanth.....	80	4	2	1	
Thabouda.....	70	3	1	"	
	—	—	—	—	—
Totaux....	170	7	3	1	
	—	—	—	—	—

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine, métaux.
<b>Tribu des Oued-el-Hamman.</b>				
Aïth-	Anegued .....	120	7	3
Malek.	{ Aïth-Malek.....	30	5	1
	Aïth-Yahia-ou-Youcef.	150	20	5
	El-Keria .....	95	7	4
	Tazerout-inet-ou-Malek	40	3	
Ir'il-	{ Ir'il-Queroun .....	50		"
Queroun.	{ Thimeri-Mahmoud ...	40	"	2
	Tamazoufth .....	20	2	1
	Ariz.....	15	4	2
	Thakorath-Inet-ou-Mal.	20	3	"
	<b>Totaux....</b>	<b>580</b>	<b>51</b>	<b>17</b>
				<b>4</b>

**Tribu des Ibouhain.**

Maguach .....	15			"
Tougana .....	25	1	1	
Thamedeah.....	25		1	"
Thir'ilth-Boukses....	90	4	1	1
Bou-Mançour.....	90	5	2	1
<b>Totaux....</b>	<b>245</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

**Tribu des Ksila.**

Thimeri-el-Mainsera ..	40	5		
Thaourirth.....	30	3		
<b>Totaux....</b>	<b>70</b>	<b>8</b>	<b>"</b>	<b>"</b>

**Tribu des Aïth-Sidi-Abbou.**

Aïth-Sidi-Abbou.....	175	30		

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

IMZALEN.

Djebla.....	110	5		
Djerrah.....	40	2		2
Bezzit.....	60	8		1
Bicher.....	8	1		»
Thimeri-Mouça.....	70			■
Thala-Kelâa.....	12	1		
Aguemoun-Thaïda....	60	5		1
Atrouch .....	35	1		
Aguemoun-Maïou....	10	1		
Thizouiar .....	8	2		
Igoussimen.....	14	2		
Mindjoueh .....	50	1		1
Thaguelmimth .....	40			
Aïth-Mendil .....	35	3		1
Thimeri-Oumalou....	20	3		»
Ir'il-Khrellil.....	50	3		
Aguemoun-Inet-Salem	14	1		
Ir'zor-Abbes.....	60	5	»	1
Aïth-ou-Mkhrellouf ..	6	1		
Imer'iouin.....	10	1		
Thakaba-Aïth-ou-Mal.	20	1		
Anegueradj.....	20	1		
Thag <sup>th</sup> -Anegueradj....	20	1		■
Abbed.....	16		o	
Hannou.....	36	2	■	
Thimessieth .....	23	8	■	»
Ilamâtihin.....	8		»	
<hr/>				
Totaux....	855	59		7
<hr/>				

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
<b>Tribu des Aïth-Amran.</b>				
Aïth-Thaja.	Assoumeth.....	10	3	»
	Ir'il-Lmouin.....	40	3	»
	Thaguemouth-Kralfa..	40	3	
	Ir'il-N'saïd.....	100	15	2
	Thala-N'bouan.....	5	2	»
	Thadrarth.....	20	4	
	Cicelloum.....	5	2	2
	Maarbi.....	5	3	»
	Ikhretaben.....	3	3	»
	Aïth-Ali.....	8	2	
Aith-Othman.	Boudaoud .....	30	3	
	Aïth-Rhamoun .....	8	1	»
	Ichen-Thaguemounth .	40	3	
	Ir'il-Alam .....	8	2	
	Ihamin .....	5	1	»
	Iagaren.....	90	3	2
	Aïth-ou-Sala.....	40	2	
	Totaux....	337	55	6

Zarfaoua.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
<b>Tribu des Mezzaïa.</b>				
	Thiguert-Our'lis.....	50	2	
	El-Mouthen .....	40	1	
	Ir'il-R'azefen.....	30	1	
	Aourir-Lhabel.....	30	1	
	Agouni-Ouadjed .....	20	2	
	Bouchtaouen.....	100	1	1
	Totaux....	240	8	1

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile, Farine.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report</i> .....	240	8	1
Zarfaoua.	Belaïch .....	20		1
	Thizor'an .....	20		
	Imesmoudhen .....	10	1	"
	Oumadhen .....	100	3	
	Thiferki .....	10	1	
	Adrar-Andeles .....	8		
	Tir'ediouin .....	100	"	"
	Thaguemounth .....	50	1	1
	Isoumeur .....	40		
	Lanekeia .....	10	"	"
Aïth- Themessith.	Iguer-Ouacif .....	10	"	
	Bouguellid .....	10		
	El-Djenan .....	10		1
	Aïn-Skhroun .....	20	2	
	Aïth-Yahia-bel-Kacem.	15		
	Aïdhounen .....	20		
	Thaourirth .....	45		
	Iazouguen .....	15	1	"
	Adrar-Oufernou .....	50	1	"
	Bousama .....	20		"
Madhala.	Rmanou .....	4		"
	Thir'ileth .....	5	1	"
	Dar-Naceur .....	15	"	1
	Thala-Ir'ouial .....	15		
	Nathour .....	20	1	
	Ihouathman .....	15	1	
	Therga-Ouzemmour ..	20	"	"
		887	19	5

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report.....</i>	887	19	5
Madhala.	Thala-N'ther'eremth...	5	1	1
	Ir'il-ou-Mouça .....	10	1	"
	Thala-el-Ksor .....	6	1	"
	Ir'il-Ouadhed.....	10		1
	Iamerach .....	40		"
	Kuennena .....	20		"
	Bou-Aïch .....	20	1	
	Khriara ... .....	10		"
	Thaboukarth.....	20	1	"
	Chorfa.....	20		
	Ir'il- Izza.....	20	1	
	<b>Totaux....</b>	<b>1068</b>	<b>24</b>	<b>7</b>

**Tribu des Fenaïa.**

Aïth- Mohamed- ou-Aïça.	Bou-Zoulam.....	100	23	"
	Thir'ilith-N'aïth-Zian..	150	30	
	Ir'il-N'Saïd.....	15	6	
	Azerou-Ougaoua.....	13	2	"
	Tikhreroubin .....	50	10	
	Thaourirth.....	100	8	
	Zoubia.....	150	12	
	El-Kelâa .....	150	3	
	Thir'ilith.....	150	8	
	Thakhrelidjth.....	20	8	"
Aïth-Abbou	Aïth-Idir.....	100	10	"
	Thibramin.....	50	6	"
	Ilmaten .....	300	20	2
	Thimeri .....	200	14	
	Iamerouchen.....	50	2	"
	<b>Totaux....</b>	<b>1598</b>	<b>162</b>	<b>"</b>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	-----------------------	--------------------------------------

Tribu des Aïth-Amor.

Thizi-Ougueni.....	100	15	2	
Thala-Amdoun.....	40	20		
) Halafa.....	50	20	3	
Hatou.....	8	6	2	
Aïth-Saïd.....	120	20	»	2
Aïth-Maamor.....	30	15	»	»
Kebouch.....	80	3	2	2
Adoukar.....	15	2		1
Thizi-el-Kern .....	100	10		1
Aguemoun-N'aïth-Amor	150	10		2
Iksilen.....	60	5		0
Aïth-ou-Hafedh.....	50	15	1	
Chorfa.....	65	2		
Mechenoua.....	10	2		
Ikhrtaben.....	45	15	1	1
Iouanour'en.....	7	2		
Djebroun .....	6	1	»	»
Aïtoun .....	6	1	»	
Thala-Our'rès.....	5	1	»	
Aïth-Sidi-Saïd.....	10	1		
Thaguemounth-el-Mal .	6	2	1	2
Aguerounia .....	15	2	1	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux....	968	170	9	11
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Tribu des Itoudjen.

Aïth-el-Aïnsé.....	20	4	4	5
Ibaouchen.....	30	5		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	50	9	4	5

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report.....</i>	50	9	4	5
Iferan .....	100	40			1
Aïth-Ali.....	20	5	4	"	
Ikhref-Oulina .....	30	5			
Aïth-Smahil.....	50	15			
Aïth-Youcef.....	30	10			
Thala-Aïba.....	100	10	"		2
Achclouf .....	100	9			1
Tardam... .....	100	15			4
Adr'ess.....	10	1			
Ibaricen.....	80	15			
Attella .....	20	2			"
Chorfa.....	20	2	"		
Aïth-Othman.....	30	1			"
Idhebouzen.....	30	4			
Aïth-Boubarka.....	20	4			1
Thir'ilth-N'terga .....	20	5	2		"
Ameridj .....	25	3			
Jarkouken .....	10	2	5		
Thimannithin.....	10	4			"
Ir-il-Innaren .....	15	4			
Takhamth-Oualim....	15	3			"
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux...	885	138	45	14	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

### Tribu des Aïth-Amed-Garetz.

Thagueniounth-Naïth-				
Ali-ou-Idir.....	50	15		3
Thir'ilth-Bougueni ....	10	2	"	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	60	17	"	3

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers métaux.
	<i>Report</i> .....	60	17		3
	Aaourir-Maren .....	15	5	"	
	Thir'ilth-Thimezirth ..	20	10		"
	Ibouothman .....	6	6		1
	Ihadadhen .....	15	2	"	
	Ichkfiouen .....	60	20		
	Serim .....	70	20		
	Tibilla .....		5		
	Thaourirth .....	120	30		2
	Akhram-el-r'res .....	20	5	"	
	Aïth-Sidi-Ahmed ....	9	11		
	 Totaux ..	 400	 126		 5
	 _____	 _____	 _____	 _____	 _____

**Tribu des Ouled-Sidi-Mohamed-Amokran.**

Torcha .....	8	"
Bou-Mançour .....	10	
Amadhan-Oubouada ..	30	"
Adrar .....	15	
Amadhan-Oufella .....	15	"
 Totaux ...	 78	
 _____	 _____	 _____

**Tribu des Bou-Indjedamen.**

Araben-ou-Dris .....	20	"
Indjedamen .....	20	" . 1
 Totaux ...	 40	 1
 _____	 _____	 _____

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulin à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	-----------------------	--------------------------------------

Tribu de Tifra

Tifra.....	160	30	2	
Thizi-N'tifra.....	50	15		
Totaux....	210	45	2	

Tribu de Ouled-Sidi-Mouça-ou-Idir.

Thaourirth-Amerouch..	30	12	1	
Thaka-Mera.....	15	3	»	1
Fetala .....	20	6		
Totaux....	65	21	1	»

Tribu des Aïth-Mançour.

Ikedjan.....	145	8	4	1
Ibouraïn.....	150	10	3	
El-Kelâa.....	135	9	.	1
Thabounth .....	40	5	2	»
Aïth-Hassin .....	100	10	6	2
Imer'dacen.....	95	5	12	
Totaux....	665	47	27	4

Tribu des Aïth-Our'lis.

Aïth-Mezal.	Takharoubth-Bouada..	150	10	
	Tiouririn.....	140	9	
Assamimeur	Aïth-Amed-ou-Ameur.	145	10	1
	Aourir.....	100	7	»
	Imsouhal.....	150	8	»
	Ihadhaden.....	100	9	1
	Totaux....	785	43	2

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
<b>Tribu des Aourzelaguen.</b>				
Thir'ilth-el-Afir .....	150	15	7	
Si-Mohamed-ou-Saïd.	50	3	3	
Ir'ban .....	80		10	
Iadadhen .....	30	2	3	3
Thimeriouïn.....	50		3	
Ifri .....	120	4	7	»
Ir'il-Boudeles.....	80	5		
Ibouziden.....	150	7	»	»
Thizi-Mour'laz .....	40			
 Totaux....	 750	 36	 33	 3

## **Tribu des Illoula-Ousammeur.**

IIIoula-ou- Guemad.	Iazounen .....	100	4	"
	Thizi-Maali.....	30	2	
	Aïli.....	10	1	2
	El-Mechta.....	30	2	8
	Aïth-Selem .....	50	3	4
	Takhreidjt-Ikhrar-Bouchen	10	1	6
	Ir'il-Makhrout.....	130	4	3
	Iamouren.....	20	2	
	Ouled-Amor-ben-Zian.	60	2	3
	Ouled-Aiani .....	20	1	2
	Ouled-Si-Mkedem ....	20	1	3
	Ouled-Anan .....	20	1	3
	Tazar'era.....	10	1	1
	Thasselenth .....	200	8	2
	Atth-el-Hadir .....	50	4	2
	Ouled-bou-Daoud.....	20	1	1
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		780	38	40
				1

FRACTIONS.	VILLAGES	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en métaux.	
	<i>Report</i> .....	780	38	40	1
	Iguerban .....	15	1	1	"
	Ir'il-Ilef .....	30	4	2	
	Iressan .....	20	2	3	
	Ir'rem .....	100	6	4	1
	Chellata .....	60	1	7	1
	Alma.....	20		4	
	Tizeguin .....	20		1	
	Ir'il-Oumered .....	200	6	2	1
	Thaourirth-Goudiah ...	80	1	6	
	Ouled-Sidi-Amor .....	20	1	1	
	Feleden .....	80	3	1	1
	Tifrith .....	80	8		
	Thizi-N'selid .....	80	4	1	
	Meleah .....	70	4	1	
	<b>Totaux</b> ....	<b>1655</b>	<b>79</b>	<b>74</b>	<b>5</b>

## Tribu des Aïth-Mlikeuch.

Aïth-Ali.	Tar'alath.....	94	1	"	"
	Taboudah .....	32	1	1	
	Msala.... .....	90	2		
	Ourthen .....	22	1		
	Ir'il-el-Guerar .....	26	1	"	"
	Aiacha .....	138	3	"	1
	Thiarkatin.....	27			
	Medjes.....	22		"	
	Thaamenth.....	20		"	
	Ouled-Amar .....	11			
		<b>482</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine.	Ouvriers en métaux.
	Report.....	482	9	1	1
Ir'zor ou Guentour.	Tensiouin .....	83	1		
	Ibedjiouin .....	26			
	Thensaouth-Oumeraï..	19	2		
	Ar'endjour .....	25	»	»	1
	Aïth-Fdila.....	19			
Aïth- ou-Amar.	Thadderth-Ougadda...	38		1	1
	Ir'il-Ouschekerin .....	54	»	»	
	Iguer-Ougueslen.....	24	-		
	Aïth-Amar .....	80			
	Totaux....	850	12	1	3

Tribu des Aïth-Kani.

Bahlil.	Melal .....	62	»	»	1
	Cheriah.....	23	6	2	
	Ir'il-Lazem.....	35			
	Aïth-Ahmdoun .....	66	1	2	
Grebissa.	Takarbousth.....	100	-	4	»
Selloum.	Selloum.....	75	2	3	
	Tixiriden .....	9			
	Totaux....	370	8	11	

Tribu des Aïth-Ouakour.

Dar-Djedid .....	85	3	1	
El-Khorza .....	75		1	
Totaux....	160	3	2	

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

Tribu des Chorfa.

Chorfa .....	100	6	2	
--------------	-----	---	---	--

Tribu des Mchedallah.

Ouled-Brahim .....	78	13	5	
Aith-Ikhrellef.....	33	8	1	
Aïth-Hammad.....	22	2	4	
Aïth-Oualben .....	37	3	3	
Aïth-Mesdour'ar .....	8		2	»
Aïth-Illiten.....	11	»	6	
Aïach .....	15	3	2	
Sharidj.....	7	1	1	
Belbara .....	28	»	2	»
Ir'il-Ahmed .....	31	4	2	
Aourir .....	30	5		
Berr'outh .....	9	3	»	
Tigoulmimen .....	10	1	»	
Ouled-ali-ben-Themim.	24		1	
<hr/>				
Totaux ..	343	43	29	
<hr/>				

Tribu des Aïth-Aïssi.

Agouillel.....	15	1		
Bhelel.....	30	2	3	
Ir'il-N'thzerouin .....	50	3	»	
Amalou.. .....	25	1		»
Oubedir .....	25	2	1	
<hr/>				
Totaux....	145	9	4	
<hr/>				

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en farine. métaux.
------------	-----------	---------	------------------------	--------------------------------------

Tribu des Aith-Yalla.

Ouled-Mâamor.	Ouled-Ali .. . . . .	30		
	Taouchet..... . . . .	70	2	2
	Ouled-Aïoun..... . . . .	35		
	El-Djadja..... . . . .	110	1	
	Ouled-Adjiba..... . . . .	80	1	7
	Ouled-Yahia .. . . . .	90	4	8
	Ouled-Amboub.... . . . .	80	1	7
	Ouled-Boubeker..... . . . .	35	3	"
	Ouled-Mendil..... . . . .	30	1	2
	El-Kodiat..... . . . .	25	1	
	El-Agueni .. . . . .	25	3	9
	Ouled-Abd-Allah-ben-Aïssa	30	2	
<hr/>				
Totaux. . .				
<hr/>				
640      19      35				
<hr/>				

Tribu des Hal-Ksor.

Ouled-Rached .. . . . .	91	1	2	
Imkchimen..... . . . .	90	2		"
Ouled-Zian..... . . . .	70	1		"
<hr/>				
Totaux....	251	4	2	
<hr/>				

Tribu des Seubkha.

Seubkha..... . . . .	87	2	2	"
<hr/>				

Tribu des Aith-Mançour.

Ouled-Zian .. . . . .	3	2		
Ouled-bou-Ali..... . . . .	40	4		"
<hr/>				
43      6				

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	43	6	
	Ir'il.....	30	4	
	Tir'ilth.....	30	4	2
	Taourirth.....	90	6	"
	Tazdar .....	10	1	
	Bou-Ilfan.....	20	3	"
		—	—	—
	Totaux.....	223	24	2
		—	—	—

**Tribu des Aïth-Abbes.**

Hal-Tiguorin.	Boudjelil.....	133	5	"
	Thaourirth.....	62	1	"
	Aïth-Ouidhan.....	79	4	"
Ouled-Rzin.	Bouchekfa.....	20	1	1
	Guendouz.....	79	8	"
	Ouïgueranen .....	15		"
	Aourir.....	6		
	Guenzelth.....	43	2	"
	Djdida .....	13	"	
	Tir'ilth-Oumiel.....	67	3	
	Thizi-Alouan.....	48	2	1
	Thaourirth-Ouabla....	37	1	2
	Ouizran.....	78	3	
Koraba.	Hendes.....	17	1	"
	Koraba.....	27	1	"
Ouled-Md ou-Mouça.	Telefsa.....	25	1	59
	Ouled-Alessa.....	9		"
	Ouled-Alouan.....	9	"	"
	Ouled-Saïda.....	24		2
		—	—	—
		788	33	65

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moulins à Huile.	Ouvriers en métaux.
	<i>Report.....</i>	788	33	65
Ouled-Ma ou Mouça.	Ouled-Dessen.....	42	1	15
	Thala-Br'our.....	3		
	Thaourirth.....	10		3
	Tensaouth.....	18		»
Ouled- Abd- Allah.	Ouled-Saci.....	2		»
	Thazaerth.....	75	3	8
	Azrou.....	75	4	5
	Ir'il-Ali.....	198	6	»
	Zina.....	25		»
	Chaourir.....	35	1	
Hal-Kelaa.	Thabouanouth.....	13	»	22
	Ouled-Hamadouch....	64	3	»
	Ouled-Aïssa.....	93	2	
	Ouled-Aaroun.....	57	2	
	Tazlah.....	4		
Hal-bel- Kaïel.	Ouled-Medjbar.....	23	1	1
	Ouled-Ahmed.....	16		»
	Ouled-Sliman.....	7		
	Ouled-Sidi-Seradj....	5		
Tiniri.	Tiniri.....	10	»	»
	<b>Totaux....</b>	<b>1563</b>	<b>56</b>	<b>118</b>

**Tribu des Aïth-Aïdel.**

Ouled- Nouch.	Boukerdouz.....	30	6	
	Bicher.....	10	12	
	Boutouab.....	80	12	1
	Tacira .....	60	3	
	Toufirth.....	60	4	
		<b>240</b>	<b>37</b>	<b>1</b>

FRACTIONS.	VILLAGES.	Fusils.	Moullins à Huile.	Ouvriers en Farine. métaux.
	<i>Report</i> .....	240	37	1      » ,
Ouled-	Ouled-Sidi-Yahia .....	200	6	2      »
Sidi-	Thizi-Aïdel.....	200	12	
Yahia.	Thaourirth-Thizi-Aidel	60	8	»      »
Mafhoda.	Mafhoda .....	250	15	
Bou-	Bou-Hamza.....	340	15	»
Hamza.	Thaourirth-Bou-Hamza	30	4	»
	Ikhrarchouchen .....	30	4	»
	Amalou.....	90	6	»
Amalou.	Thouder .....	120	12	
	Ir'il-N'thala.....	30	2	
	Thizi-Tfounesth.....	40	4	
	Bou-Aïtem.....	30	3	»      »
	Seddouk-Ougadda....	160	6	1      »
Sedadik.	Seddouk-Oufella.....	220	5	1
	Ir'il-Ouanter.....	90	4	»
	<i>Totaux</i> ....	<u>2130</u>	<u>143</u>	<u>4</u> <u>1</u>

La récapitulation donne : 75,417 fusils, 2,239 moulins à huile, 727 moulins à farine et 491 ouvriers en métaux.

Les tribus de la grande Kebaïlie non comprises dans le cadre que je me suis tracé, doivent compter 20 mille fusils. C'est donc un total de 95 mille combattants que ces pays peuvent mettre sur pied.

En estimant qu'il y a un peu moins de trois fois autant de femmes, d'enfants, de vieillards, d'infirmes, etc., que

de guerriers, on arrive à un total minimum de 350 mille âmes.

La superficie de la grande Kébaïlie étant d'environ 40 mille kilomètres carrés, le nombre d'habitants par kilomètre est de 35. Ce nombre est supérieur à celui des départements des Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Corse, Landes et Lozère, et à peu près équivalent à celui de l'Indre, du Cher et du Loir-et-Cher.

Il est assez difficile de fixer la production annuelle en huile d'olives. Cependant, en prenant pour base le rendement des récoltes des pays méridionaux de la France, on peut conclure, sans exagération, que la grande Kébaïlie doit donner 50 mille hectolitres d'huile. Et j'estime que par la propagation de la greffe, par de meilleurs procédés de culture et surtout de fabrication, on pourrait arriver à doubler cette quantité.

Je crois qu'on peut porter à 75 mille hectolitres la production en figues sèches.

# TABLE.

---

PREFACE.....	Page	v
De la valeur et de l'orthographe des noms géographiques....		ix

## PREMIÈRE PARTIE.

Chapitre I <sup>er</sup> . — Institutions politiques, — Kanoun, — Djemâa, — Amin.....	1
Chapitre II. — Marabouts, — Zaouïa.....	9
Chapitre III. — Amendes, — Vendetta, — Recel, — Anaya, Ouzia, — Hospitalité, — Paupérisme....	23
Chapitre IV. — Sof. .... ..	37
Chapitre V. — Guerre.....	43
Chapitre VI. — Femmes.....	55
Chapitre VII. — Hommes.. ..	79
Chapitre VIII. — Propriété.....	95
Chapitre IX. — Commerce et industrie.....	103
Chapitre X. — Chasse.....	135
Chapitre XI. — Marchés.....	145
Recueil des principaux articles contenus dans les divers Kanoun des villages de la Grande Kebailie.....	153

## DEUXIÈME PARTIE.

Chapitre I <sup>er</sup> . — Description du pays Djerdjerien : ses plantes, ses arbres, ses eaux, etc.....	165
Chapitre II. — Division de la Kebailie en Confédérations...	207
Confédération de Guechtoula.....	210
des Aïth-Sedka.....	228
des Zouaoua.....	245

Confédération des Zouaoua proprement dits.....	255
des Zouaoua de l'Est.....	273
des Aith-Iraten.....	290
Amaraoua.....	312
Confédération des Aïth-Aïssi.....	319
des Maatka.....	322
des Flisset-oum-el-lil.....	327
Flisset-Behar.....	337
Confédération de l'Oued-el-Hamman.....	346
Dernières paroles de l'Hadj Mohamed.....	395
STATISTIQUE.....	401
Confédération des Guechtoula.....	402
des Aïth-Sedka.....	405
des Zouaoua.....	407
des Zouaoua de l'Est.....	409
Aïth-Iraten.....	415
Amaraoua.....	419
Confédération des Aïth-Aïssi.....	420
des Maatka.....	422
des Flisset-oum-el-lil.....	424
Beni-Tour.....	431
Beni-Slyem.....	432
Isser.....	433
Flisset-Behar.....	438
Aïth-Ouaguenoun.....	439
Aïth-Djennad.....	441
Aïth-R'oubri.....	443
Confédération de l'Oued-el-Hamman.....	444
Imzalen.....	450
Récapitulation.....	465